



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 145 • NUMÉRO 122 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 2 février 2011**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 février 2011

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1405)

[Traduction]

**Le Président:** Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député de Northumberland—Quinte West.

[Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

#### LES CÉRÉMONIES DE CITOYENNETÉ

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, comme la plupart des députés, je suis habité par un fort sentiment patriotique lorsque j'assiste à une cérémonie de citoyenneté. C'est certes ce qui s'est produit lorsque j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie organisée à l'intention de Jens Hansen, de Beamsville, en Ontario.

Depuis qu'il a quitté les Pays-Bas, son pays d'origine, il y a 21 ans, Jens était officiellement apatride en raison d'une suite de contraintes administratives complexes. Sa compagne Carolyn, une Canadienne, et lui-même travaillaient aux Bermudes lorsqu'ils se sont rencontrés. C'est là qu'ils se sont mariés, et ils ont choisi de s'établir au Canada pour y élever leurs deux charmants garçons, Kristiaan et Liam.

Les membres de la famille sont très actifs dans leur collectivité. Jens donne un coup de main aux centres communautaires et aux écoles de son quartier. De plus, il participe à l'activité de théâtre organisée par le club Rotary.

Bref, Jens fait preuve des qualités qui ont fait du Canada, terre d'immigration, un grand pays. Je suis ravi que mon bureau ait pu faciliter les démarches de Jens afin qu'il puisse obtenir sa citoyenneté.

Je tiens à féliciter Jens et à le remercier de son apport ininterrompu à sa collectivité et au Canada, le pays dont il peut dire avec fierté que c'est le sien.

Bienvenue chez toi, Jens.

\* \* \*

#### JORDAN RIVER ANDERSON

**L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le sixième anniversaire de la mort de

Jordan River Anderson, un petit garçon de la nation crie de Norway House, au Manitoba. C'est en sa mémoire que nous avons adopté le « principe de Jordan ».

Né avec un trouble neuromusculaire rare, Jordan a passé les deux premières années de sa vie à l'hôpital. Après son deuxième anniversaire, il était prêt à rentrer chez lui. Toutefois, il a dû séjourner à l'hôpital pendant deux années de plus en raison d'un conflit de compétence quant à l'ordre de gouvernement qui devait assumer les frais des soins à domicile. Malheureusement, Jordan est mort à l'âge de cinq ans sans jamais avoir eu la chance de quitter l'hôpital.

Le principe de Jordan honore la mémoire de ce petit garçon en affirmant que les besoins de l'enfant doivent toujours l'emporter sur les conflits de compétence.

En décembre 2007, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement d'adopter immédiatement le principe de l'enfant d'abord, fondé sur le principe de Jordan.

Je demande à mes collègues de toutes les allégeances de se joindre à moi pour honorer la mémoire de Jordan Anderson et exhorter le gouvernement à respecter la volonté du Parlement et à mettre entièrement en pratique le principe de Jordan dans les plus brefs délais.

\* \* \*

[Français]

#### LES PERSONNALITÉS 2010 DE L'ÉCHO DU NORD

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, laissez-moi vous présenter les Personnalités 2010 du journal *L'Écho du Nord*: Joanna Comtois, personnalité féminine, et Danny Berger, personnalité masculine.

Joanna, âgée de 14 ans, a appris à l'âge de 8 ans qu'elle était atteinte du sarcome d'Ewing. Elle sait maintenant qu'elle n'en guérira pas. Elle a tout de même mis sur pied la Fondation Espoir, qui favorisera la recherche des cancers pédiatriques, ce qui profitera, on l'espère, à d'autres enfants. Attachante, elle a conquis le cœur de toutes et de tous par son courage et sa détermination.

Quant à lui, Danny Berger, personnalité masculine, est copropriétaire du Vieux Shack, endroit connu et fréquenté de Saint-Jérôme. Il est aussi DJ et animateur populaire à la radio. Avec ses talents de communicateur, il a mené de main de maître le Défi têtes rasées au profit de LEUCAN dans les Laurentides. Danny dit que son bonheur est de communiquer avec les gens. Nous pouvons affirmer que c'est ce bonheur qui le guide et qui l'a mené à recevoir cet honneur.

Joanna et Danny, nous vous offrons toutes nos félicitations.

*Déclarations de députés*

● (1410)

[Traduction]

**TYESHIA JONES**

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Tyeshia Jones, une jeune femme cowichan qui a été brutalement assassinée dans ma ville, Duncan. Elle faisait la même chose que nombre de jeunes gens: elle rentrait à pied tard le soir, après une fête, mais elle ne s'est jamais rendue chez elle. Notre collectivité l'a recherchée pendant des jours, et nous avons été atterrés par la découverte de son corps.

Les tristes événements attribuables à la violence faite aux femmes autochtones sont parfois accablants. Une jeune femme comme Tyeshia devrait pouvoir s'attendre à vivre une vie sans violence, tout comme n'importe quelle autre jeune Canadienne, mais le fait est que les femmes autochtones sont trois fois plus à risque d'être victimes de violence et sept fois plus à risque d'être assassinées.

Pour les gens de Cowichan, la vie des jeunes femmes est précieuse, et nous allons marcher ensemble pour montrer au meurtrier que nous saluons Tyeshia et sa famille. La collectivité se réunira au centre-ville de Duncan le 18 février, dans le cadre d'une marche « La rue, la nuit, femmes sans peur » organisée en l'honneur de Tyeshia Jones. Toutes et tous sont les bienvenus.

Nous remercions les nombreux bénévoles qui ont participé aux recherches pour retrouver Tyeshia et les nombreux agents de la GRC qui enquêtent sur son meurtre.

\* \* \*

**LE PRINCE ARTHUR HERALD**

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les étudiants de l'Université McGill d'avoir fondé le journal intitulé *The Prince Arthur Herald*. Fondé le mois dernier, ce journal promet d'être un symbole de la liberté.

Tous les Canadiens, dont moi-même, peuvent être fiers des principes que ce journal cherche à promouvoir, notamment la consécration du marché libre, qui a assuré la richesse de la société canadienne, la prospérité et des perspectives d'avenir pour tous, la croyance en une réglementation d'État qui se limite aux aspects les plus indispensables de la vie canadienne, la liberté de parole et d'expression, en particulier dans la vie politique canadienne, de même que la foi en une défense nationale solide et durable pour assurer la sécurité des Canadiens.

Encore une fois, j'aimerais féliciter le journal intitulé *The Prince Arthur Herald*, et je me réjouis à la perspective de la richesse que la nation tirera de son éthique.

\* \* \*

**JOSE KUSUGAK**

**M. Todd Russell (Labrador, Lib.):** Monsieur le Président, le 19 janvier dernier, le chef inuit Jose Kusugak, de Rankin Inlet, au Nunavut, a quitté ce monde entouré des membres de sa famille et de ses amis.

Linguiste et communicateur au Service du Nord de Radio-Canada et à la radiotélévision inuite, Jose a donné un second souffle à l'inuktitut. Dirigeant politique, Jose a été président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, de la Nunavut Tunngavik Inc. et de la Kivalliq Inuit Association.

Ayant contribué à la création du Nunavut, Jose était à ce titre un père de la Confédération. Dans une déclaration devenue célèbre, il

avait dit que les Inuits sont les premiers Canadiens et des Canadiens d'abord. Bon conteur, amateur de hockey et négociateur doté d'un grand sens de l'humour, d'une grande intelligence et d'un grand cœur, Jose était d'abord et avant tout un père de famille, un mari et un grand-père.

Nous nous consolons à la pensée que Jose a quitté ce monde là où il souhaitait être: chez lui, sur sa terre natale, avec Nellie et les gens qu'il aimait et qui l'aimaient. Nous disons à Jose merci pour tout ce qu'il a fait pour les Inuits et pour le Canada.

*Nakurmiik. Matna.*

\* \* \*

**LE BÉNÉVOLAT**

**M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):** Monsieur le Président, pendant la relâche parlementaire, des tempêtes et des vents violents se sont abattus sur plusieurs régions du Nouveau-Brunswick. Dans ma circonscription, Tobique—Mactaquac, les dommages aux biens publics et privés ont été substantiels, notamment le long des vallées des rivières Saint-Jean et Keswick.

Pendant cette période, j'ai eu l'occasion de passer du temps avec une équipe de nettoyage à retirer des murs endommagés et des matériaux isolants.

[Français]

C'est un spectacle regrettable de voir des gens faire face à ces problèmes en tout temps, mais ça l'est encore plus durant la période des Fêtes.

[Traduction]

En dépit des difficultés, les gens travaillent fort pour remettre de l'ordre dans leurs maisons et leurs vies. Je tiens à remercier les nombreux bénévoles qui sont venus en aide aux sinistrés, aux organismes locaux, aux membres et aux entreprises de la collectivité qui ont donné temps, argent et matériel pour les travaux de remise en état, ainsi qu'à nos estimés pompiers volontaires qui ont joué un rôle clé pour assurer la sécurité communautaire.

Nous espérons ardemment que les travaux continueront d'avancer dans les semaines et les mois à venir, au cours desquels les sinistrés s'emploieront à remettre de l'ordre dans leurs vies. Je sais que le dévouement soutenu de la part des membres de la famille, des amis et de la collectivité jouera un rôle important dans l'avancement des travaux.

\* \* \*

[Français]

**LES VALEURS MOBILIÈRES**

**M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ):** Monsieur le Président, le 12 janvier, le député de Beauce publiait une lettre dans laquelle il se positionnait contre le projet conservateur de créer une commission des valeurs mobilières pancanadienne basée à Toronto. Il affirmait aussi qu'un tel projet ne respecte pas la Constitution, car il empiète sur les champs de compétence des provinces. Rappelons que c'est une position qu'il avait ouvertement défendue par le passé, qualifiant ce plan de « mal avisé et irréaliste ». Voilà donc une voix supplémentaire qui s'élève au sein même du caucus conservateur contre ce projet centralisateur.

Maintenant que nous savons toutes et tous où loge le député de Beauce, j'espère que les bottines suivront les babines lorsque nous déposerons à nouveau une motion dénonçant cette volonté des conservateurs et qu'il l'appuiera. Autrement, on pourrait penser qu'il n'a publié cette lettre que par opportunisme politique et par intérêt personnel.

\* \* \*

•(1415)

[Traduction]

#### BRUCE HALLIDAY

**M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au Dr Bruce Halliday et honorer la mémoire de cet ancien député d'Oxford, de 1974 à 1993.

Le Dr Halliday n'a jamais cessé de chercher à servir sa communauté et à améliorer le mieux-être de sa famille, de ses amis, de ses patients et de ses électeurs. Après le décès de Bruce, on pouvait lire en première page du *Tavistock Gazette*: « Le Dr Halliday a été une inspiration pour tous. »

Bruce a été président du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées et il a fait partie d'un grand nombre de comités et d'organismes parlementaires.

En 2004, l'Association canadienne des ex-parlementaires lui a décerné un prix de reconnaissance pour services exceptionnels. En outre, le Président de la Chambre des communes lui a remis un prix en reconnaissance de son leadership parlementaire sur tout ce qui touche la condition des personnes handicapées.

Le Dr Halliday était le genre de personne que nous aimerions tous être. Il a été un mari, un père et un grand-père aimant et attentif, et une inspiration pour toute sa famille. Bruce était un citoyen engagé au plus haut point envers sa communauté et ses activités communautaires. À l'instar de nombreuses autres personnes, je viens de perdre un ami véritable et loyal, ainsi qu'un mentor.

J'offre nos plus sincères condoléances à Elizabeth et à sa famille.

\* \* \*

[Français]

#### FRANÇOIS LANGLOIS

**Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de souligner l'exploit remarquable d'un LaSallois qui est devenu le troisième Québécois à compléter la couronne des sept sommets et qui fait partie des 170 alpinistes ayant atteint le plus haut sommet dans les sept continents du monde. François Langlois a réalisé son exploit en décembre dernier en atteignant la cime du mont Vinson, en Antarctique.

En 10 années d'aventures, cet explorateur philanthrope a amassé plus de 4 millions de dollars pour les enfants malades. Né prématurément avec une déficience respiratoire, il a dû lutter pour survivre en passant un mois dans un incubateur. Au tout début de son périple au sommet du mont Everest, il a fait la promesse de redonner aux enfants.

C'est maintenant mission accomplie pour François Langlois qui, durant tous ses périples, avait toujours en tête les enfants gravement malades qu'il avait rencontrés lors de ses visites dans les hôpitaux.

#### Déclarations de députés

Au nom de mes collègues de cette Chambre, qu'on me permette de le féliciter pour son sang-froid et sa détermination, et de le remercier pour sa grande générosité.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'IMMIGRATION

**M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC):** Monsieur le Président, mes électeurs ont été scandalisés d'apprendre dans les médias qu'un agent canadien de l'immigration voulait laisser un immigrant clandestin inclure son expérience de travail illégal dans sa demande d'immigration. Il n'est pas surprenant que certaines des personnes qui tirent profit de l'industrie de l'immigration aiment bien la nouvelle interprétation des règles. L'avocat spécialisé en droit de l'immigration, Joel Sandaluk, a déclaré qu'Immigration Canada devrait récompenser le travail acharné.

Là n'est pas la question. Nous accueillons chaque année au Canada un quart de million d'immigrants légaux. Les Canadiens s'attendent à ce que les immigrants viennent ici en toute légalité, et non en payant des avocats pour qu'ils les aident à enfreindre la loi et à en tirer profit.

C'est pourquoi j'ai été heureux d'apprendre quelques jours plus tard que le ministre de l'Immigration de notre gouvernement avait annulé la décision de ce fonctionnaire et fait clairement savoir que les immigrants illégaux sont *ipso facto* interdits de territoire pour motif de criminalité.

Mes électeurs souscrivent à une politique d'accueil des immigrants légaux, tout comme ils sont en faveur de l'application des lois par le gouvernement du Canada et de la déportation de ceux qui travaillent illégalement au Canada. La loi, c'est la loi.

\* \* \*

#### LES FORCES CANADIENNES

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, il est de notoriété publique que les conservateurs aiment s'entourer de militaires lors des séances de photos.

Pendant le congé des Fêtes, nous avons appris que la Cour suprême du Canada a maintenant autorisé le recours collectif touchant le Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM. Pourquoi le gouvernement ne règle-t-il pas cette question une fois pour toutes au lieu de laisser 6 500 soldats handicapés s'adresser aux tribunaux pour obtenir les prestations qui leur reviennent?

Nous avons également appris que les conservateurs veulent, par l'entremise du Conseil du Trésor, faire payer le stationnement aux militaires et aux employés des Forces canadiennes sur les bases militaires. Pouvez-vous imaginer d'avoir à payer pour aller travailler et stationner votre voiture?

Enfin, nous avons aussi appris aujourd'hui que la famille immédiate des soldats tués en Afghanistan ne pourra peut-être plus se rendre dans ce pays pour voir l'endroit où leur proche est tombé, car il se peut que les frais associés à ce voyage ne soient plus payés par les Forces canadiennes.

Quand le gouvernement fera-t-il réellement quelque chose pour aider les militaires canadiens au lieu de seulement les faire poser lors des séances de photos?

*Questions orales*

● (1420)

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

**M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, l'économie est la priorité ultime de notre gouvernement. Notre Plan d'action économique a donné des résultats concrets, mais il faut maintenant maintenir le cap. Nous, nous avons écouté ce qu'avaient à dire les familles, les propriétaires de petites entreprises, les travailleurs et les entrepreneurs canadiens.

Le premier ministre et les députés conservateurs ont tenu plus de 150 consultations économiques auprès des Canadiens. Nous continuons d'entendre que les familles et les entrepreneurs canadiens veulent que notre gouvernement maintienne le cap, qu'il crée des emplois, équilibre le budget et réduise les impôts.

Le plan de réduction d'impôt de notre gouvernement va protéger et créer des emplois, et stabiliser notre économie. Nous allons continuer de nous opposer au programme de hausse d'impôt de l'opposition, car ce plan freinerait la reprise économique, ferait perdre des emplois et désavantagerait les familles.

L'opportunité de la coalition nous fera perdre des emplois et mettra en péril la fragile reprise économique du Canada.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, le Collectif de solidarité au Canada avec les luttes sociales en Tunisie tient aujourd'hui sur la Colline un rassemblement en appui au peuple tunisien.

Ce peuple vit des jours d'espoir, s'étant libéré de la chape de plomb qui pesait sur lui. Les conditions d'une véritable démocratie sont en train d'être mises en place. Le monde démocratique doit accorder toute l'attention requise au cas tunisien, car son succès pourrait nourrir l'espoir de liberté dans d'autres pays de la région.

Le message du gouvernement fédéral doit être clair: le Canada n'est pas un refuge pour les ex-dictateurs et leurs proches. Il doit parvenir, avec la Tunisie, à une entente d'extradition propre au cas de M. Trabelsi, beau-frère de l'ex-président Ben Ali. Il doit aussi geler immédiatement ses avoirs et ceux de sa famille afin d'éviter leur liquidation ou leur transfert dans des paradis fiscaux. Si ces avoirs proviennent d'argent sale, il faut les saisir et les rendre à leur véritable propriétaire: le peuple tunisien.

Vive la Tunisie démocratique!

\* \* \*

[Traduction]

**LA FISCALITÉ**

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ordinaires n'arrivent pas à croire que le gouvernement conservateur consent des allègements fiscaux totalisant des milliards de dollars à de riches sociétés alors que nous sommes aux prises avec un déficit de 56 milliards de dollars et que la dette du pays s'est alourdie de plus de 100 milliards de dollars.

Ces énormes réductions d'impôt accordées aux entreprises n'aideront en rien les deux millions de propriétaires de petites entreprises qui ont vu leurs charges sociales augmenter. Ces énormes cadeaux aux grandes sociétés n'aideront en rien les familles ordinaires à payer leur hypothèque ou le plein d'essence.

Les Canadiens savent pertinemment que les pétrolières et les grandes banques n'ont absolument pas besoin d'allègements fiscaux de milliards de dollars. Dommage que les conservateurs ne saisissent pas le message.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC):** Monsieur le Président, le député d'Ajax—Pickering a déclaré que sa récente visite dans un établissement correctionnel ne l'a pas « impressionné », pas plus que le remplacement du programme boiteux de prison agricole, qui chaque année gaspillait des millions de dollars des contribuables tout en affichant un taux de réussite de moins de 1 p. 100, par des programmes plus adéquats et efficaces. En outre, il n'a pas été impressionné de constater que les prisonniers n'étaient pas heureux pendant qu'ils payaient leur dette envers la société. Or ce sont les contribuables canadiens qui travaillent fort et qui respectent la loi qui ne devraient pas être impressionnés.

Le porte-parole libéral en matière de sécurité publique peut continuer à défendre les droits des détenus et se préoccuper de leur moral. De ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement conservateur continuera de travailler fort pour les citoyens respectueux des lois et les victimes. Il obtiendra des résultats grâce au projet de loi C-23B, par exemple, qui empêcherait les auteurs de crimes sexuels commis à l'égard des enfants d'obtenir la réhabilitation.

C'est notre promesse, même si le fait de sévir à l'endroit des criminels n'impressionne pas le député d'Ajax—Pickering.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES PENSIONS**

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, pendant cinq ans, le gouvernement n'a rien fait au sujet des pensions, puis il arrive avec une option fondée sur le privé qui affaiblira le Régime de pensions du Canada et ne fera qu'accroître les profits des banques et des compagnies d'assurances, en plus de l'allègement fiscal de 6 milliards de dollars qu'il leur a déjà accordé.

Quand le premier ministre cessera-t-il de prendre le parti des banques et des compagnies d'assurances pour prendre celui des familles canadiennes de la classe moyenne qui ont besoin de sécurité à la retraite?

● (1425)

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, je souligne que l'idée d'un nouveau régime de pension agréé collectif a été très bien reçue par toutes les provinces et serait un ajout utile au système canadien du revenu de pension.

Le gouvernement actuel a introduit le partage du revenu entre retraités et le compte d'épargne libre d'impôt, et il a augmenté l'âge limite pour convertir les régimes de pensions. Le Parti libéral a voté contre toutes ces mesures. Quand prendra-t-il le parti des retraités canadiens?

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, les trois quarts des employés du secteur privé n'ont aucun régime de retraite. Cependant, au lieu de renforcer le régime de pension gouvernemental et public, le premier ministre est en train d'enrichir les banques et les compagnies d'assurances avec son régime privé, en plus de faire des cadeaux de 6 milliards de dollars de baisses d'impôt à ces mêmes entreprises.

Pourquoi ce gouvernement se range-t-il derrière les banques et les compagnies d'assurances, et jamais derrière les familles ordinaires de la classe moyenne canadienne?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, au contraire, ce gouvernement a fait plus que n'importe quel autre gouvernement de l'histoire pour les retraités de ce pays. Nous avons créé le partage des revenus pour nos retraités. Nous avons créé les comptes d'épargne libres d'impôt. Nous avons augmenté des prestations et des crédits d'impôt pour les aînés. Or, chaque fois, le Parti libéral a voté contre ces bénéfices pour nos retraités. Il est temps pour le Parti libéral d'appuyer nos aînés.

[Traduction]

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, parlez aux retraités ayant des fiducies de revenus de ce que le gouvernement leur a fait.

Ce qui est en cause ici, c'est que le gouvernement devrait renforcer le régime public, soit le Régime de pensions du Canada, plutôt que d'enrichir les banques et les compagnies d'assurances.

Le premier ministre lui-même a un régime de pension public. C'est un bon gros régime de pension public. Il s'est battu pour cette pension. Quand défendra-t-il des régimes de pension publics pour les Canadiens moyens?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, c'est exactement ce que le gouvernement a fait, ce qui est très différent du bilan du parti d'en face, qui a placé le Canada dans une situation très difficile lorsqu'il était au pouvoir. Qu'a-t-il fait aux services de santé, à l'éducation et aux pensions des Canadiens ordinaires? Pendant que le gouvernement libéral augmentait les impôts, il sabrait aussi dans les services. C'est pourquoi nous devons garder les impôts à un bas niveau, préserver le financement des services essentiels et stimuler l'économie et la création d'emplois.

\* \* \*

[Français]

**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES**

**Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.):** Monsieur le Président, pendant que le sénateur américain Joe Lieberman traîne notre réputation dans la boue et piétine notre frontière, le premier ministre négocie en cachette un périmètre de sécurité avec les États-Unis. Si le premier ministre se cache, c'est qu'il va sacrifier des pans entiers de notre souveraineté.

Pourquoi le premier ministre discute-t-il d'un périmètre de sécurité avec les Américains, et non pas avec les Canadiens?

[Traduction]

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement place toujours l'intérêt du Canada au sommet de ses priorités. La députée sait très bien que plus de 1,6 milliard de dollars de marchandises transitent chaque jour entre

le Canada et notre plus proche voisin, et que cela crée de l'emploi et des possibilités économiques.

Nous nous employons à garder notre frontière commune ouverte au commerce et aux investissements, et fermée aux menaces terroristes et à la sécurité.

**Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre se sert de la sécurité pour dissimuler ses échecs dans le dossier du commerce avec les États-Unis.

Oui, la frontière est plus difficile à traverser, mais ce n'est certainement pas pour des raisons de sécurité. Les règles d'étiquetage n'ont rien à voir avec la sécurité. La politique des États-Unis favorisant l'achat de produits américains n'a rien à voir avec la sécurité. L'augmentation des droits payés à la frontière n'a rien à voir avec la sécurité. Les droits imposés récemment par les États-Unis sur notre bois d'oeuvre n'ont rien à voir non plus avec la sécurité. C'est notre souveraineté qui est en jeu.

Pourquoi le premier ministre discute-t-il de ces questions avec les Américains plutôt qu'avec les Canadiens?

● (1430)

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, il n'y a qu'un libéral pour s'inquiéter que nous tenions des discussions avec un partenaire avec qui nous faisons 75 p. 100 de nos échanges commerciaux. Il est tout naturel que nous voulions discuter avec eux de commerce et de sécurité, et nous allons continuer de le faire. Nous y tenons. J'espère que le Parti libéral nous appuiera, car c'est la chose à faire pour le Canada. C'est dans l'intérêt de notre pays.

\* \* \*

[Français]

**L'HARMONISATION DES TAXES**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, selon le fiscaliste Luc Godbout, les taxes de vente du Québec et d'Ottawa sont essentiellement harmonisées, ce qui veut dire que les deux taxes sont appliquées aux mêmes produits, à quelques exceptions près, comme les livres, les couches et le matériel d'allaitement. Ceux-ci ne sont pas taxés par le gouvernement du Québec.

Je redemande ceci au premier ministre: est-ce parce qu'Ottawa s'entête à imposer une taxe de vente sur certains produits comme les livres et les couches, ce qui remet en question la politique culturelle et familiale du Québec, que les négociations entre les deux parties achoppent?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, le chef du Bloc dit qu'il y a des différences entre les taxes de vente du gouvernement fédéral et celles du Québec, et la raison, c'est que les taxes ne sont pas harmonisées. C'est ce que nous sommes en train de négocier avec le gouvernement du Québec, et ces négociations se font de bonne foi.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, il peut y avoir un certain différentiel comme dans les ententes avec l'Ontario, et le premier ministre le sait aussi bien que moi. Ce qui bloque, actuellement, c'est l'entêtement du ministre des Finances — de l'Ontario —, qui a accordé 4,3 milliards de dollars à l'Ontario, mais qui refuse de le faire pour le Québec, alors que le Québec l'a fait dès 1992.

### Questions orales

Je demande donc au premier ministre, comme le demande M. Bachand, le ministre des Finances du Québec, qu'il intervienne dans le dossier, qu'il le prenne en main et qu'il le règle une fois pour toutes.

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, nous favorisons l'harmonisation des taxes, mais c'est une décision qui revient aux provinces. Le Québec a le choix de conclure une entente comme celles de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou des provinces Maritimes. Jusqu'à maintenant, le Québec n'a pas décidé de faire cela, mais nous continuons nos négociations de bonne foi pour arriver à harmoniser les taxes, tout en respectant nos ententes avec les autres provinces.

\* \* \*

### L'ÉVASION FISCALE

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, on voit bien que le gouvernement manque de volonté politique, autant dans le dossier de l'harmonisation que dans celui des paradis fiscaux.

En comité parlementaire, Brigitte Alepin, spécialiste en la matière, a reproché au gouvernement de simplifier la vie des privilégiés qui pratiquent l'évasion fiscale. Elle a rappelé que de nouvelles dispositions du dernier budget favorisent l'évitement fiscal grâce aux paradis fiscaux.

Pourquoi ce gouvernement encourage-t-il le recours aux paradis fiscaux?

[Traduction]

**L'hon. Keith Ashfield (ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement actuel s'emploie à régler le problème des paradis fiscaux.

Voici une citation intéressante tirée du récent témoignage de Jeffrey Owens de l'OCDE devant le Comité des finances:

Il parle de de nombreux gens d'affaires, conseillers financiers, courtiers en valeurs mobilières. Et ce qui a manifestement changé ici, c'est que s'ils reçoivent un client canadien qui leur fait part de son intention de frauder le fisc en utilisant des paradis fiscaux comme la Barbade ou ailleurs, ils lui diront: « Oubliez ça. Ce temps est révolu. » Alors, il y a un changement d'attitude dans le milieu des affaires, chose qu'on ne devrait pas sous-estimer.

C'est grâce au travail de notre gouvernement.

[Français]

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, le même individu a reproché au Canada d'avoir des ententes avec le Panama, qui est un paradis fiscal.

Les banques canadiennes ont engrangé, depuis le début de la crise, un bénéfice net après impôts de 46 milliards de dollars, dont 6 milliards de dollars grâce à leur présence dans les paradis fiscaux. Il me semble que c'est beaucoup.

En mettant fin à l'évasion fiscale, le gouvernement pourrait rééquilibrer ses finances et aurait une marge de manoeuvre pour aider les secteurs économiques qui en ont besoin.

Pourquoi le ministre des Finances aide-t-il ses amis banquiers afin de leur épargner plusieurs milliards de dollars en utilisant les paradis fiscaux?

[Traduction]

**L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC):** Une fois de plus, monsieur le Président, le Forum économique mondial a déterminé que le système financier canadien était le meilleur au

monde. Cela fait maintenant plusieurs années que nous occupons la première place.

Nous avons connu une période très difficile, une récession très dure, mais le Canada est l'un des rares pays du monde développé à ne pas avoir eu besoin d'investir l'argent des contribuables dans nos établissements bancaires.

Nos banques ont pu continuer de fonctionner, de même que notre système de crédit. C'est l'une des raisons pour lesquelles les emplois perdus ont été récupérés, et il y a maintenant environ 400 000 nouveaux emplois au Canada pour remplacer ceux que nous avons perdus durant la récession.

\* \* \*

● (1435)

[Français]

### LES PENSIONS

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre se doit d'être ouvert. Les régimes publics présentent peu de risques, ils sont indexés pour tenir compte de l'inflation et ont de faibles coûts de gestion. Aucune autre méthode d'épargne-retraite n'offre les mêmes avantages à si bon compte.

Pourquoi protéger les intérêts des grandes entreprises qui n'ont besoin ni d'aide ni de protection? Pourquoi le premier ministre ne choisit-il pas d'aider les familles et les travailleurs en bonifiant les régimes publics de pension?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Finances et ses collègues, ses homologues des provinces, discutent des améliorations à apporter au Régime de pensions du Canada. Cependant, nous devons conclure un accord avec les provinces, et actuellement, la population ne veut pas qu'on augmente les prestations et les taxes pour améliorer les pensions. Nous sommes en train d'examiner cette option pour améliorer notre système de retraite, comme nous l'avons déjà fait par plusieurs autres mesures.

[Traduction]

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, pour gouverner, il faut faire des choix.

Le premier ministre a le choix entre faire sien le plan néo-démocrate, qui améliorerait la situation financière de nos aînés, ou donner d'autres cadeaux aux sociétés et aux financiers de Bay Street. À voir la réaction de leurs députés d'arrière-ban, on voit tout de suite quel sera le choix des conservateurs.

Le plan néo-démocrate d'amélioration du RPC est réalisable. Il est peu coûteux, il est réaliste et il a été validé par l'ancien actuaire en chef du RPC.

Le premier ministre va-t-il décider de faire sien le plan du NPD et l'inclure dans le budget?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, comme je le disais plus tôt, le gouvernement a adopté plusieurs mesures pour améliorer le système de pensions du pays.

Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux ont annoncé dernièrement la création des régimes de pension agréés collectifs comme moyen d'améliorer le RPC.



*Questions orales*

Les discussions avec les provinces se poursuivent toujours. Ces dernières doivent donner leur approbation. Et comme elles ne sont pas toutes du même avis, nous croyons — comme beaucoup d'autres intervenants — que le moment est mal choisi d'augmenter les cotisations au RPC.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, on dirait que les conservateurs ont fait leur choix. Pour remédier au problème des pensions, ils vont privilégier les grandes banques et leurs façons de faire. Ce n'est pas sans me rappeler une certaine publicité télé, qui nous montre que le modèle à la Bay Street ne fonctionne pas: les frais pris par le gestionnaire peuvent atteindre 40 p. 100, à cause de ce qu'il appelle les « frais de gestion des oeufs ».

Selon divers sondages, les Canadiens préfèrent se fier à une version améliorée du RPC pour épargner en prévision de leur retraite. C'est clair comme de l'eau de roche. Pourquoi? Parce que le RPC appartient aux Canadiens, que son efficacité est garantie et qu'il est protégé contre l'inflation.

Les conservateurs vont-ils inclure dans le budget des mesures destinées à améliorer le RPC?

**Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC):** Monsieur le Président, pour modifier le RPC, il faut l'accord des provinces. Le gouvernement fédéral ne peut pas agir unilatéralement.

S'il est vrai que le Régime de pensions du Canada constitue un pan important de notre système de revenu de retraite, on peut dire la même chose de tout l'éventail d'options privées et individuelles qui s'offrent aux citoyens. Il ne manque certainement pas de conseillers financiers et d'entreprises financières qui offrent d'excellents services à leurs clients et qui peuvent les aider à épargner en prévision de leur retraite.

\* \* \*

**ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**

**L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada joue un rôle de chef de file dans le domaine de l'énergie nucléaire depuis 60 ans. Les politiques des conservateurs menacent cette réputation, ainsi que des dizaines de milliers d'emplois.

Lorsque les conservateurs ont annoncé qu'ils avaient l'intention de vendre EACL, ils ont stoppé tous les contrats. Entretemps, l'Ontario cherche à augmenter sa production d'énergie nucléaire, et EACL serait le choix tout désigné.

Pourquoi le gouvernement impose-t-il des privations à EACL, pourquoi en réduit-il la valeur et pourquoi met-il un frein au plan énergétique de l'Ontario?

**M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, nous ne faisons rien de tout cela. Notre gouvernement poursuit le processus de transaction afin d'établir une société CANDU Inc. plus concurrentielle au moyen de la privatisation et de protéger les intérêts des contribuables canadiens. Nous espérons conclure ces démarches le plus rapidement possible pour que les employés d'EACL, les clients et le secteur sachent à quoi s'en tenir.

● (1440)

**L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.):** Monsieur le Président, les politiques diminuent la valeur d'EACL, et il y a aussi toute la question des emplois. À elle seule, la région métropolitaine de Toronto compte des dizaines de milliers d'emplois.

L'Ontario a été durement frappé par la récession, et une grande partie de ces emplois n'ont toujours pas été rétablis. Nous avons ici la possibilité réelle de créer et de maintenir des emplois, ainsi que de faire en sorte que le Canada demeure un chef de file dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Pourquoi les conservateurs tiennent-ils tellement à tuer des emplois et à vendre le secteur nucléaire du Canada? N'ont-ils jamais entendu parler de l'Avro Arrow?

**M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, l'hypocrisie est stupéfiante. Pendant 13 longues années, les libéraux ont privé l'organisme de fonds et de soutien. Notre gouvernement poursuit le processus de transaction. Nous allons l'achever le plus rapidement possible, pour le bien du secteur, des clients et des employés.

\* \* \*

[Français]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons tous que le gouvernement dépense des centaines de milliers de dollars pour enfoncer les F-35 dans la gorge des Canadiens.

Tournées de ministres, tournées de généraux, c'est du jamais vu. Pire encore, ils font les mêmes annonces plus qu'une fois et prétendent que certains contrats sont menacés. Mais après vérification, ces contrats sont déjà complétés. C'est de la pure supercherie.

Sont-ils nerveux à l'idée que les Canadiens connaissent la vérité: qu'ils sont incompetents et qu'ils gaspillent l'argent des contribuables?

[Traduction]

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, je pense que c'est plutôt le député d'en face qui est nerveux, car plus il critique le F-35, plus il montre sa vraie nature. Il s'oppose à l'industrie aérospatiale dans sa propre région. Il va à l'encontre des intérêts des hommes et des femmes avec lesquels il a servi.

Notre gouvernement investira dans l'achat d'équipement important dont les soldats ont besoin. Nous sommes un pays important. Dans l'avenir, le Canada pourrait être la cible de menaces. Nous allons doter nos militaires de l'équipement dont ils ont besoin pour accomplir le travail important que nous leur confions. Je suis très fier de cet investissement. Nous allons de l'avant.

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, les contribuables canadiens seront heureux d'apprendre que je défends leur argent. Le ministre de la Défense nationale soutient que le F-35 peut être modifié de manière à être compatible avec les avions ravitailleurs canadiens selon, et je cite, « le budget qui est alloué pour le F-35 ».

Le ministre pourrait-il faire savoir aux contribuables canadiens combien coûtera cette modification supplémentaire? Et tant qu'à y être, les Canadiens aimeraient également connaître le budget affecté au F-35. Le ministre agit comme s'il le savait. Voyons ce qu'il en est.

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, si le député avait porté attention, il le saurait. Le budget s'élève à neuf milliards de dollars, ce qui englobe les capacités de ravitaillement.

*Questions orales*

J'avais espéré, compte tenu de ses antécédents, qu'il aurait osé sortir des sentiers battus et aurait appuyé les hommes et les femmes en uniforme. Malheureusement, il est retourné à la vieille tradition libérale qui consiste à faire de la politcaillerie aux dépens des militaires.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'il jugerait le gouvernement égyptien à sa capacité de « maintenir la stabilité ».

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire si la « stabilité » qu'il recherche passe par le maintien au pouvoir du président Moubarak?

[Traduction]

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, comme le député le sait, nous suivons tous très attentivement l'évolution de la situation en Égypte. Nous défendons toujours ardemment la liberté, la démocratie, la justice et les droits de la personne. Nous avons à maintes reprises pressé la population égyptienne d'emprunter cette voie, alors qu'elle cherche à obtenir des réformes qui amélioreront son avenir.

[Français]

**M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, la réponse est confuse. C'est comme la position du ministre sur les actifs de la famille Ben Ali, d'ailleurs. Alors que l'Union européenne et la Suisse prennent des mesures pour geler les actifs de la famille Ben Ali, obtenus en pillant le peuple tunisien, le gouvernement conservateur refuse de dire clairement s'il entend geler ces actifs avant qu'ils ne soient déplacés vers des paradis fiscaux.

Le ministre peut-il nous dire clairement s'il entend geler rapidement les actifs de la famille Ben Ali?

● (1445)

[Traduction]

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, nous avons très clairement dit que les membres de la famille Ben Ali qui ont profité injustement de la population tunisienne n'étaient pas les bienvenus dans notre pays.

Je peux affirmer au député que nous collaborons étroitement avec nos partenaires internationaux en vue de régler l'affaire par tous les moyens légaux à notre disposition au Canada et que nous continuerons de travailler très fort.

\* \* \*

[Français]

**LES LANGUES OFFICIELLES**

**M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ):** Monsieur le Président, le ministère du Patrimoine canadien se fait encore une fois rappeler à l'ordre par le commissaire aux langues officielles qui lui reproche sa lenteur dans l'octroi du financement destiné aux organismes des communautés francophones. La gestion des demandes de subventions est tellement chaotique que certains organismes ont dû recourir à leur carte de crédit pour payer leurs employés. Le commissaire

affirme que ces retards chroniques font que le ministère du Patrimoine canadien manque à ses obligations envers ces communautés.

Qu'entend faire le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles pour corriger cette situation?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, j'ai témoigné devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et j'ai déjà pris le temps de souligner à mon collègue le fait que notre gouvernement a déjà réagi. On a déjà mis sur pied les réformes nécessaires pour assurer à toutes les communautés francophones et anglophones du Canada qui reçoivent des sommes de notre gouvernement que le processus a été corrigé. On a déjà pris les mesures nécessaires.

Dans le rapport de M. Fraser — le rapport dont mon collègue a parlé ici, à la Chambre —, le commissaire a déclaré qu'il était satisfait des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la situation. C'est réglé.

**M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ):** Monsieur le Président, qu'il s'agisse du bilinguisme des juges, de l'usage du français comme langue de travail dans les institutions fédérales, ou encore de la place du français aux Jeux olympiques de Vancouver, le constat est le même: pour ce gouvernement, le français est une langue de second rang.

Qu'attend le ministre pour rappeler le ministère du Patrimoine canadien à l'ordre et lui répéter qu'il a des obligations à l'endroit des communautés francophones?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, c'est entièrement faux, tout simplement. Notre gouvernement prend sérieusement ses responsabilités dans le domaine des langues officielles. C'est pourquoi nous avons mis en place notre Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, un vrai plan d'action concret, avec une augmentation de 20 p. 100 du financement pour les organismes qui aident sur le terrain les nouveaux Canadiens, qu'ils parlent français ou anglais, et qui sont dans une situation minoritaire.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 étaient les jeux les plus bilingues de l'histoire mondiale des Olympiques. C'était un grand succès pour tout le Canada. Nous sommes très fiers de nos engagements, investissements et politiques qui protègent les deux langues officielles du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**L'hon. Dan McTeague (Pickering—Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, rétablissons les faits. L'orientation politique adoptée en 2006 par l'ancien ministre et collègue conservateur de Beauce, qui est malavisée et irresponsable en plus de manquer de vision, a entraîné le fiasco que nous connaissons aujourd'hui en matière de facturation à l'utilisation.

Voici à titre gracieux quelques conseils pour le ministre. Dans l'intérêt des consommateurs, de la concurrence, des affaires et de l'innovation, servez-vous de l'article 12 de la Loi sur les télécommunications et émettez un décret pour annuler la décision du CRTC concernant la facturation à l'utilisation.

Le ministre interviendra-t-il?

*Questions orales*

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, je remercie de sa question le député. Bien entendu, ce dossier est nouveau pour l'opposition officielle. C'est seulement au cours des 48 dernières heures qu'il en a pris connaissance, et il a commencé à collecter des fonds pour renflouer ses coffres en vue d'élections dont personne ne veut.

Cependant, nous nous préoccupons avant tout de créer des emplois et des perspectives pour les Canadiens. Nous mettons l'accent sur l'économie. Nous voulons nous assurer que les consommateurs, les petites entreprises, les innovateurs et les créateurs ont accès à Internet. Voilà ce que nous recherchons. C'est pourquoi nous utilisons ce filtre pour examiner la décision et veiller à ce que les intérêts du Canada soient protégés.

**L'hon. Dan McTeague (Pickering—Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, vous avez créé cette situation déplorable, alors réglez-la maintenant.

[Français]

Hier, on a demandé au ministre de l'Industrie s'il allait renverser la décision du CRTC permettant aux fournisseurs d'Internet de hausser la facture des Canadiens, tout en limitant la concurrence. Il a répondu qu'il allait réviser la décision et non renverser la décision. Soyons clairs, nets et précis.

Le ministre va-t-il avoir recours à l'article 12 de la Loi sur les télécommunications et laisser les internautes canadiens jouir d'une saine concurrence? Va-t-il réparer les pots qu'il a cassés depuis 2006?

• (1450)

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de son avis, mais en même temps, il faut évidemment agir. Il faut protéger les consommateurs, protéger les innovateurs, protéger les petites et moyennes entreprises. C'est la pratique de notre gouvernement.

[Traduction]

C'est ce que nous avons fait dans le passé, et c'est ce que nous continuerons de faire. Nous nous rangerons toujours du côté des Canadiens et des consommateurs.

\* \* \*

## LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

**Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement conservateur consent aux plus grandes sociétés les milliards de dollars en allègements fiscaux et, en même temps, ferme les bureaux communautaires de Service Canada dans l'ensemble du Canada rural. Ces centres sont ouverts tous les jours et constituent un lien crucial pour ceux et celles qui ont quotidiennement besoin de renseignements du gouvernement.

À Terre-Neuve, on dit aux gens d'utiliser Internet ou d'attendre qu'un employé de Service Canada se rende dans leur localité, ce qui peut être seulement deux jours par mois.

Ma question pour la ministre est la suivante: comment le gouvernement peut-il économiser de l'argent sur le dos des Canadiens vivant en milieu rural et donner des milliards de dollars en allègements fiscaux à nos plus grandes sociétés?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement s'est engagé à donner à la population canadienne un accès aux renseignements de même qu'aux avantages et services auxquels elle a droit. C'est pour cette raison que nous améliorons effectivement le service offert aux électeurs de la députée.

En ce moment, les personnes qui sont là-bas ne sont pas à l'emploi du gouvernement. Elles ne peuvent pas offrir grand-chose en fait de renseignements ou de services. Donc, nous affectons à ces endroits des fonctionnaires qui seront vraiment en mesure d'offrir des services à ces citoyens, de les aider à obtenir leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse, ou du RPC, ou encore un numéro d'assurance sociale. Nous allons nous assurer qu'ils obtiennent le service.

**Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.):** Monsieur le Président, demander à des gens d'utiliser Internet alors qu'un grand nombre de ceux qui vivent en régions rurales n'ont pas un accès haute vitesse à Internet n'est rien de moins qu'une insulte. Il est totalement déraisonnable et irréfléchi de s'attendre à ce que les gens organisent leurs activités quotidiennes pour qu'elles correspondent à l'horaire d'un fonctionnaire de Service Canada qui pourrait se rendre dans leur communauté, si la météo le permet, et, dans le cas de ma circonscription, en tenant compte de l'horaire d'un traversier. Des centaines d'emplois seront perdus un peu partout au pays.

Comment se fait-il que le premier ministre peut trouver tout le personnel dont il a besoin pour poser 10 000 affiches représentant 40 millions de dollars, mais ne peut pas trouver l'argent nécessaire pour garder les personnes qui fournissent ces services essentiels?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais que la députée cesse d'être alarmiste et fasse connaître la vérité à ses électeurs.

Ce que nous nous apprêtons à faire, c'est de fournir un service qui n'était pas offert dans ces communautés jusqu'à maintenant. Nous allons mettre en poste des fonctionnaires qualifiés qui pourront effectivement accepter et traiter les demandes pour un numéro d'assurance sociale, les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada.

Nous voulons que ses électeurs aient accès à ces services et soient en mesure de le faire depuis leur résidence. Pourquoi ne nous aide-t-elle pas à le faire?

\* \* \*

## L'ÉCONOMIE

**M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC):** Monsieur le Président, comme nous le savons, l'économie est la priorité absolue du gouvernement. La croissance économique soutenue du Canada indique que nous sommes sur la bonne voie. Entre autres priorités, nous investissons dans la création d'emplois et nous maintenons les impôts à un faible niveau pour les familles et les entreprises qui créent des emplois.

Les ministres conservateurs et les députés ont consulté très activement les Canadiens, partout au pays.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire quels sont les résultats des consultations à ce jour?

**L'hon. Stockwell Day (président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à souligner, si c'est possible — et pour vous rassurer au sujet d'un commentaire qui vient tout juste d'être formulé par un député d'en face — que nous ne pensons pas, de ce côté-ci de la Chambre, que vous êtes responsable d'une situation déplorable. Je veux simplement mettre les choses au clair.

### Questions orales

Je peux dire aux députés qu'avant la mise en oeuvre du Plan d'action économique, nous avons écouté avec attention les Canadiens. Nous n'avons peut-être pas une feuille de route parfaite, mais nous avons fait beaucoup de bonnes choses. Parmi les pays du G7, nous sommes celui dont l'économie est la plus vigoureuse. Plus de 400 000 emplois ont été créés. Par surcroît, la famille canadienne moyenne paie 3 000 \$ de moins en impôts depuis la mise en oeuvre du plan d'action.

Nous continuons d'être à l'écoute des Canadiens. Le premier ministre ainsi que plusieurs ministres et députés ont organisé des tables rondes. Au total, plus de 150 consultations ont été organisées. Nous sommes bel et bien à l'écoute des Canadiens.

\* \* \*

### LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, quand les Américains ont commencé à dire que les Canadiens auraient besoin de passeports à la frontière américaine, l'ancien gouvernement libéral n'a rien fait.

Le gouvernement actuel n'est pas mieux. Chaque fois que les Américains font pression, les conservateurs capitulent et se soumettent à leurs volontés. La frontière ne cesse de devenir plus étanche, et les déplacements et le commerce transfrontaliers sont de plus en plus coûteux. Des emplois canadiens disparaissent, et les localités frontalières souffrent.

Pourquoi le premier ministre garde-t-il secret l'accord frontalier récemment conclu avec les États-Unis? Notre souveraineté, notre sécurité, notre vie privée et notre gouvernance sont en jeu. Les Canadiens méritent qu'on leur fournisse des réponses et qu'on leur rende des comptes. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de le faire?

• (1455)

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement doit faire quelque chose de bien parce que les libéraux n'apprécient pas nos discussions avec les Américains et que les néo-démocrates affirment que nous devrions accélérer les pourparlers.

Nous partageons la préoccupation du député. Nous voulons veiller à ce que la frontière entre nos pays soit accessible et que toutes les difficultés soient aplanies. Nous continuerons de travailler très fort à cet égard.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, la souveraineté de notre pays est en jeu.

La décision du gouvernement américain d'autoriser l'utilisation sans restriction de la luzerne génétiquement modifiée de Monsanto fait courir de grands risques financiers aux agriculteurs canadiens, lesquels ont déjà été pénalisés lorsqu'ils se sont vu interdire l'accès à des marchés clés à cause de la contamination par le lin transgénique.

Nos agriculteurs traditionnels et biologiques sont maintenant menacés par la contamination inévitable par la luzerne américaine génétiquement modifiée.

Le premier ministre portera-t-il ces préoccupations à l'attention du président américain vendredi, ou les conservateurs sont-ils trop occupés à rencontrer les lobbyistes de Monsanto pour écouter les préoccupations des agriculteurs canadiens?

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, la situation est bien sûr différente au Canada, où nous appliquons rigoureusement nos propres règles. Nous sommes souverains dans ce domaine.

Nous collaborons avec les Américains dans un certain nombre de dossiers, mais nous prenons effectivement des décisions différentes en ce qui concerne les produits génétiquement modifiés.

Je profite de l'occasion pour signaler au député de l'opposition que, parlant de faible présence, nous avons obtenu une réaction extraordinaire dans l'Union européenne.

Je sais que son projet de loi sera de nouveau débattu la semaine prochaine. J'ai hâte de pouvoir réfuter en grande partie le raisonnement insensé sur lequel reposent les situations qu'il soulève.

\* \* \*

[Français]

### LE DROIT D'AUTEUR

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, après l'Assemblée nationale du Québec, l'Union des consommateurs, le Barreau du Québec et des regroupements d'artistes et d'artisans, dont l'ADISQ et l'UDA, la Ville de Montréal, cette fois-ci, a aussi affirmé que le projet de loi C-32 doit appliquer le « principe de la copie privée » et assurer aux créateurs québécois « un revenu conséquent à la valeur de leur propriété intellectuelle ». Contrairement à ce qu'a dit avec mépris le ministre, il n'y a pas qu'une poignée de musiciens qui s'oppose à son projet de loi.

Quand le ministre se décidera-t-il à rééquilibrer substantiellement son projet de loi de manière à offrir aux créateurs une juste rémunération?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, chacun des groupes que ma collègue vient d'énumérer veut un projet de loi qui rend le piratage illégal ici, au Canada. Voilà ce que veulent ces gens.

On a mené des consultations auprès de l'ADISQ, du gouvernement du Québec, de la Ville de Québec et des artistes québécois. Tout le monde veut un projet de loi et souhaite que le Canada applique les Traités Internet de l'OMPI et rende le piratage illégal ici, au Canada. Voilà ce qu'on a fait. Non, nous ne sommes pas d'accord avec le Bloc et son idée d'avoir une nouvelle taxe sur les iPod, mais on veut protéger nos artistes et nos créateurs en rendant le piratage illégal au Canada.

Pourquoi le Bloc est-il contre les créateurs québécois?

\* \* \*

### L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, les récentes décisions du CRTC concernant la mise en oeuvre de la facturation à l'utilisation auront un effet désastreux sur l'offre de services Internet pour la population et les petites entreprises. La fin des forfaits illimités aura des conséquences importantes sur l'accès aux nouvelles technologies et la compétitivité des entreprises, notamment en dehors des grands centres.

Le ministre de l'Industrie va-t-il exiger que le CRTC renonce à cette décision afin de tenir compte de l'intérêt des consommateurs et des régions?

*Questions orales*

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, il est important de soutenir les consommateurs, les innovateurs et les petites et moyennes entreprises. Notre politique soutient la compétitivité et la concurrence. Il faut donc reconsidérer cette décision. Nous avons annoncé cette politique hier, et nous rendrons une décision à la fin de la journée, de la semaine ou du mois.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens doivent subir les conséquences de l'incurie des conservateurs dans le domaine des affaires étrangères et du commerce.

À cause de l'inexpérience ou de la négligence des conservateurs, nos relations avec les Émirats arabes unis se sont dégradées à un point tel que des petites entreprises canadiennes doivent maintenant payer pour les pots cassés.

Quelles sont les données recueillies par le gouvernement au sujet des répercussions des frais de visa, de la nouvelle limite imposée à la durée des visites effectuées par des Canadiens qui font des affaires dans ce pays et des torts en général qui ont été causés à l'image de marque du Canada dans le monde arabe?

● (1500)

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre — et nous savons tous cela — que le gouvernement du Canada travaille d'arrache-pied pour prendre les mesures qui servent le mieux possible les intérêts du Canada et qui sont les plus avantageuses pour les Canadiens. C'est ce principe qui oriente nos décisions.

Dans certains cas, nous avons eu des propositions qui ne servaient pas les intérêts du Canada. Il a donc fallu que nous disions non. Nous allons continuer de protéger les intérêts du Canada du mieux que nous le pouvons.

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'aider la ministre. Le gâchis provoqué par le gouvernement nuit énormément à un résident de ma circonscription qui vend des uniformes médicaux dans les Émirats arabes unis. Il doit maintenant déboursier 1 000 \$ pour obtenir un visa et 350 \$ au titre des frais d'agent. De plus, il ne peut rester que 14 jours dans ce pays pour y faire des affaires. Pire encore, il m'a écrit pour me dire qu'il allait rayer le mot « Canada » de ses produits parce qu'il lui nuit trop.

Cette situation touche concrètement des entreprises, des travailleurs et des familles. Que fait la ministre pour régler ce problème?

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le Président, le député devrait savoir que la décision des Émirats arabes unis d'exiger que les Canadiens soient munis d'un visa pour entrer dans ce pays est fondée sur la décision prise en 2009 de négocier avec des pays étrangers des ententes réciproques concernant les visas. Il s'agit d'une politique des Émirats arabes unis. Elle s'appliquera à tous les pays. C'est un droit et un privilège qui appartiennent aux Émirats arabes unis.

Nous espérons qu'après un certain temps, les deux pays se rendront compte qu'il est préférable d'assouplir les restrictions de ce

genre. Nous allons continuer de travailler avec les Émirats arabes unis, lesquels se montrent disposés à négocier.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez des limites d'utilisation des services Internet qui leur sont imposées et de l'arnaque dont ils sont victimes. Le gouvernement peut bien rejeter la responsabilité sur le CRTC, mais il ne devrait s'en prendre qu'à lui-même. En effet, en 2006, il a ordonné au CRTC de cesser de protéger le public pour mieux protéger les intérêts des oligarchies du secteur des médias. À la suite de cette déréglementation, les prix ont augmenté et le service s'est dégradé.

Le ministre insistera-t-il pour que soient abolies toutes les limites d'utilisation imposées aux services Internet résidentiels? Le gouvernement annulera-t-il sa directive au CRTC de façon à ce que cet organisme puisse à nouveau prendre la défense du public et protéger le consommateur?

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, ce que le député oublie de mentionner, c'est que certaines de nos directives au CRTC ont pour but de stimuler la concurrence, diversifier les options qui s'offrent au consommateur et faire en sorte que le consommateur bénéficie vraiment de ces options. Nous avons également donné cette directive au CRTC. Nous allons examiner la décision dans ce contexte.

Le député est membre d'un parti dont le chef, un peu plus tôt, a mentionné les frais de gestion des œufs dans cette enceinte. Tout ce que je peux dire c'est que lorsque le NPD est responsable de la gestion des œufs, il les nationalise, étrangle les poulets et, au bout du compte, nous finissons tous par nous faire plumer.

\* \* \*

**LE SECTEUR DE LA RADIODIFFUSION**

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, le ministre n'a pas l'air plumé, mais plutôt empaillé.

Le CRTC envisage d'affaiblir les normes journalistiques pour que les empires médiatiques puissent raconter ce qu'ils veulent, pourvu que personne n'en meure.

Je n'ai jamais rencontré un seul journaliste au pays qui pense que la désinformation, les mensonges ou la négligence ont leur place dans les salles de presse canadiennes. Alors, qui pourrait bien se réjouir d'un pareil laxisme? Les conservateurs y trouveraient certainement leur compte, avec leur campagne d'attaques publicitaires. Les propriétaires de Fox News aussi. Grâce aux ordres donnés par le commandement conservateur, le CRTC s'est mis au service des barons de la presse.

Le ministre dira-t-il au CRTC de défendre l'intérêt du public? Le gouvernement est-il favorable aux entreprises d'intoxication dans le paysage médiatique?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, je dirais en toute simplicité que, si mon collègue n'est pas satisfait des décisions du CRTC, il devrait s'adresser à lui. Si des journalistes ont des questions concernant le CRTC, c'est au CRTC qu'ils devraient les poser. Il s'agit du CRTC, et le député devrait savoir que le CRTC est un organisme indépendant du gouvernement. Il existe un mécanisme pour porter plainte devant le CRTC. Il revient au CRTC de décider, et non au gouvernement.

*Questions orales*

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

**M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement conservateur se concentre sur la véritable priorité des Québécois, l'économie, et continue d'aider nos gens, nos travailleurs, nos aînés et nos familles. Pendant ce temps, les bloquistes « partent en peur » encore une fois, avec leur imprimante couleur de « Bloc-dollars », et essaient de provoquer des élections coûteuses et inutiles avant même d'avoir lu le budget.

Le ministre des Anciens Combattants et ministre d'État à l'Agriculture peut-il informer la Chambre des actions récentes de notre gouvernement conservateur pour l'économie des régions du Québec et nos agriculteurs?

● (1505)

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, nous travaillons effectivement à stimuler l'économie du Canada. Évidemment, le secteur de l'agriculture en fait partie. Nous venons de lancer une initiative qu'on appelle « Image internationale de la marque Canada », entre autres pour les produits du Canada. Nous avons fait un projet-pilote dans une épicerie, et les résultats sont surprenants.

Si on affiche un logo représentant la feuille d'érable sur un produit du Canada, l'accroissement des ventes est de l'ordre de 70 p. 100. Si on écrit que c'est fabriqué à partir de pommes, de fraises ou de tomates du Canada, l'accroissement des ventes est de 100 p. 100. C'est très intéressant.

\* \* \*

[Traduction]

**POSTES CANADA**

**Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Monsieur le Président, le printemps dernier, il a été révélé que le gouvernement faisait de la publicité dans un site Web érotique. Il a dit qu'il y mettrait fin. Aujourd'hui, nous apprenons qu'il y a des annonces érotiques dans un site Web du gouvernement. Postes Canada a une boutique en ligne où des détaillants canadiens et américains vendent de la lingerie osée et des produits érotiques. On y trouve même un lien vers The Adult Boutique.

Le ministre est-il conscient que des enfants ont accès à ce site? Pense-t-il vraiment qu'il est approprié pour Postes Canada de vendre des jouets sexuels, des accessoires osés et d'autres objets érotiques?

**L'hon. Rob Merrifield (ministre d'État (Transports), PCC):** Monsieur le Président, cette question a été portée à mon attention récemment, et nous comptons faire une enquête approfondie. Si ce qu'on rapporte est vrai, il est certain que c'est inadmissible pour une société d'État. Il faudra prendre des mesures correctrices.

\* \* \*

[Français]

**LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

**Mme Carole Freeman (Châteauguay—Saint-Constant, BQ):** Monsieur le Président, quelque 80 000 personnes âgées du Québec vivent sous le seuil du faible revenu, et le gouvernement conservateur refuse non seulement de verser les sommes de Supplément de revenu garanti qu'il doit à des milliers d'aînés qui en ont été injustement privés, mais il refuse également de bonifier ce programme.

Quand ce gouvernement, insensible au sort des personnes âgées, va-t-il enfin entendre leurs demandes et celles du Bloc québécois qui, depuis 2001, réclame l'augmentation des prestations mensuelles du SRG de 110 \$ et la pleine rétroactivité à ceux qui ont été floués?

[Traduction]

**L'hon. Julian Fantino (ministre d'État (Aînés), PCC):** Monsieur le Président, les personnes âgées ont tellement contribué à l'édification de notre pays que nous en avons fait plus pour elles que n'importe quel gouvernement précédent.

Nous avons nommé un ministre d'État qui se consacre aux aînés. Nous avons réduit les impôts des personnes âgées et instauré le fractionnement du revenu de pension. Nous avons haussé le montant de l'exemption sur le revenu que gagnent les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti pour qu'il reste plus d'argent aux personnes âgées. Nous avons pris des mesures pour protéger les personnes âgées vulnérables et lutter contre la maltraitance des aînés. Nous poursuivrons nos efforts pour les personnes âgées du Canada.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPd):** Monsieur le Président, il y a six ans, Jordan River Anderson est décédé à l'hôpital pendant que les gouvernements se disputaient pour déterminer qui allait payer ses soins à domicile. Son histoire a convaincu la Chambre de voter à l'unanimité en faveur du principe de Jordan de sorte que plus jamais un enfant n'attende des soins pendant que les gouvernements se querellent pour savoir qui va payer les factures.

Quatre ans plus tard, le gouvernement n'a toujours pas mis en application le principe de Jordan. Il y a encore des différends avec les provinces et des enfants qui attendent des traitements médicaux.

Pour quelle raison le gouvernement ne tient-il pas sa promesse? Pourquoi l'application du principe de Jordan se fait-elle toujours attendre?

**L'hon. John Duncan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC):** Monsieur le Président, les circonstances qui ont entraîné la mort de Jordan sont sans contredit tragiques. C'est la raison pour laquelle le gouvernement travaille, en collaboration avec les provinces, à la mise en application du principe de Jordan. Nous estimons que la santé et la sécurité de tous les enfants doivent primer sur les questions de champs de compétences.

Nous sommes parvenus à une entente en Saskatchewan pour mettre en application le principe de Jordan. Nous nous sommes également mis d'accord avec le gouvernement du Manitoba et sommes en pourparlers avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick.

Nous poursuivons le travail avec Santé Canada ainsi qu'avec toutes les provinces et les territoires pour que de telles tragédies ne se reproduisent plus jamais.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DE LA CHASSE AU PHOQUE**

**Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC):** Monsieur le Président, contrairement à une coalition, dont l'appui est inégal, notre gouvernement est entièrement solidaire des chasseurs de phoque canadiens.

*Affaires courantes*

## CONDITION FÉMININE

La ministre des Pêches et des Océans peut-elle mettre la Chambre au fait des dernières mesures prises pour protéger le gagne-pain de nos chasseurs de phoque au Canada?

• (1510)

**L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureuse de confirmer à la Chambre que notre gouvernement est arrivé à une entente avec le gouvernement de la Chine concernant l'exportation de viande et d'huile de phoque. Le Canada est maintenant le seul pays autorisé à exporter de la viande de phoque en Chine. C'est une excellente occasion pour les chasseurs de phoque et leurs familles.

Que ce soit pour défendre nos marchés traditionnels ou ouvrir de nouveaux marchés, les chasseurs de phoque savent qu'ils peuvent compter sur le gouvernement conservateur.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### COMPTES PUBLICS

**L'hon. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les rapports suivants du Comité permanent des comptes publics:

[Français]

Le 24<sup>e</sup> rapport sur le chapitre 4 intitulé « Pour un développement durable dans les Territoires du Nord-Ouest » du Rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada.

[Traduction]

Le 25<sup>e</sup> rapport portant sur le chapitre 1, intitulé « Le vieillissement des systèmes de technologie de l'information », du Rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada.

[Français]

Le 26<sup>e</sup> rapport sur le chapitre 2 intitulé « La modernisation de la gestion des ressources humaines » du Rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada.

[Traduction]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale aux trois rapports.

#### SANTÉ

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> rapports du Comité permanent de la santé portant sur les motions adoptées par le comité le mardi 14 décembre 2010.

#### INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 14 juin 2010, le comité a étudié le projet de loi C-452, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (enquête sur un secteur de l'industrie), et a convenu, le mardi 14 décembre 2010, d'en faire rapport sans proposition d'amendement.

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la condition féminine portant sur la condamnation de la lapidation de jeunes hommes et de jeunes femmes en Afghanistan.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le comité le mardi 1<sup>er</sup> février 2011, le comité recommande:

[Français]

Que le Comité condamne les lapidations de jeunes femmes et jeunes hommes faites en Afghanistan et demande au gouvernement de prendre les actions nécessaires pour mettre fin à ces lapidations le plus tôt possible.

• (1515)

[Traduction]

Un exemplaire du procès-verbal de la séance est déposé.

\* \* \*

### LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPORT VISANT L'ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX FERROVIAIRES DE BANLIEUE

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-614, Loi concernant la stratégie nationale de transport visant l'électrification des réseaux ferroviaires de banlieue.

— Monsieur le Président, l'élaboration d'une stratégie de transport en ce qui concerne cette question découle des fortes préoccupations soulevées dans York-Sud—Weston et tout le long du corridor de Georgetown dans la subdivision Weston. On a constaté que les habitations sont tellement proches du chemin de fer que cela crée des problèmes de sécurité, de bruit, de pollution environnementale et de santé qui empêchent une utilisation progressiste des corridors ferroviaires pour réduire la congestion routière des zones urbaines. Cette situation n'est pas unique au Sud de l'Ontario. Elle existe d'un bout à l'autre du pays.

Cette initiative demande au ministre des Transports de rencontrer ses homologues provinciaux et d'examiner la possibilité de procéder à l'électrification des réseaux ferroviaires de banlieue. Cela ajouterait de la valeur à une technologie canadienne existante, favoriserait la création d'emplois et permettrait de mettre à profit l'héritage de notre premier rêve national, soit un chemin de fer transcontinental qui permettrait de bâtir le Canada.

La réalité d'aujourd'hui consiste à prendre notre rêve national et, en tenant compte des zones urbaines, à le moderniser dans une perspective d'avenir en procédant à l'électrification des réseaux ferroviaires de banlieue. On pourra ainsi montrer à la population qu'il est justifié et possible d'utiliser les corridors ferroviaires pour améliorer notre qualité de vie et nous attaquer aux questions liées aux changements climatiques et à la détérioration de la santé dans les zones urbaines.

J'espère que la Chambre appuiera le projet de loi.

*Affaires courantes*

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD)** propose:

Que le projet de loi C-393, Loi modifiant la Loi sur les brevets (drogues utilisées à des fins humanitaires internationales) et une autre loi en conséquence, inscrit à l'ordre de priorité au *Feuilleton* au nom de Mme Wasylycia-Leis, l'ancienne députée de Winnipeg-Nord, y soit inscrit au nom de M. Dewar, le député d'Ottawa-Centre, et que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-572, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (directeur parlementaire du budget), inscrit à l'ordre de priorité au *Feuilleton* au nom de M. Dewar, le député d'Ottawa-Centre, soit révoqué et le projet de loi retiré.

**L'hon. John Baird:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette motion ne devrait pas être perçue comme un précédent, mais comme le signe de la volonté de tous les députés de collaborer pour faire fonctionner le Parlement.

**Le Président:** La députée de Vancouver-Est a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

(Projet de loi C-572. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires:)

Deuxième lecture du projet de loi C-572, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (directeur parlementaire du budget) — M. Paul Dewar.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

**M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD):** Monsieur le Président, la déclaration du leader du gouvernement à la Chambre m'a touché.

Je prends la parole pour demander le consentement unanime de la Chambre afin que nous adoptions la motion suivante. Je propose qu'une instruction soit donnée au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie portant qu'il ait le pouvoir, pendant son étude du projet de loi C-501, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et d'autres lois (protection des prestations), de modifier l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Je propose cette motion parce que les Canadiens veulent que nous travaillions pour eux, pas contre eux.

Si vous le demandez, monsieur le Président, j'espère que vous constaterez qu'il y a consentement unanime.

• (1520)

**Le Président:** Le député de Thunder Bay—Rainy River a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

\* \* \*

**PÉTITIONS****L'AFGHANISTAN**

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions. La

première compte plus de 100 signatures, grâce aux gens de l'organisation pacifiste Sunshine Coast de l'île de Vancouver. Les pétitionnaires demandent que la Chambre informe la population canadienne du nombre de victimes civiles attribuables aux soldats canadiens en Afghanistan, ainsi que du nombre de victimes parmi les soldats, dont le nombre de grands blessés, qu'elle continue à tenir les contribuables canadiens informés du coût de la guerre et qu'elle agisse pour que les troupes soient immédiatement rapatriées.

**LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, plus de 200 personnes ont signé la deuxième pétition. Il y a des milliers de personnes qui ont signé et appuient mon projet de loi, le C-544.

Les pétitionnaires affirment que les chevaux sont d'ordinaire des animaux utilisés pour le sport et des animaux de compagnie; qu'ils ne sont pas destinés principalement à l'alimentation; qu'on leur donne régulièrement des médicaments dont l'utilisation est, en tout temps, strictement interdite chez tous les autres animaux destinés à l'alimentation humaine; et que les produits de viande chevaline canadiens destinés actuellement à la consommation humaine et vendus sur les marchés intérieurs et étrangers contiennent fort probablement ces substances interdites.

Ils demandent donc à la Chambre de mettre à l'étude et d'adopter le projet de loi C-544, Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur l'inspection des viandes (abattage de chevaux à des fins de consommation humaine), afin d'interdire par conséquent l'importation ou l'exportation de chevaux destinés à l'abattage à des fins de consommation humaine et de produits de viande chevaline destinés à la consommation humaine.

**LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je présente une autre pétition concernant l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC, chez les personnes atteintes de sclérose en plaques. J'ai déjà présenté les statistiques les plus récentes: 12 500 traitements de libération ont été effectués dans 50 pays; de 80 à 97 p. 100 des patients atteints de sclérose en plaques présentent au moins une anomalie veineuse; l'état d'un tiers des patients souffrant de sclérose en plaques s'est considérablement amélioré à court terme et celui d'un autre tiers s'est légèrement amélioré grâce au traitement de libération.

Il faut que les médecins du Canada puissent s'appuyer sur des données tangibles, ce qui signifie qu'il faut recueillir les données dans le cadre d'essais cliniques ou de la tenue d'un registre. Les pétitionnaires exigent donc qu'il y ait des essais cliniques au Canada sur le diagnostic, le traitement et le suivi.

**LA CONDITION FÉMININE**

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu de nombreuses pétitions à mon bureau. La première pétition, qui comprend plus de 2 000 signatures, vise à exhorter le gouvernement à ne pas accepter de décriminaliser le commerce du sexe. Les pétitionnaires font valoir que la décriminalisation de cette industrie renforcerait l'exploitation des Canadiennes. Ils ajoutent que c'est important, que de légitimer la prostitution au Canada renforcerait l'exploitation de toutes les femmes dans notre société.



Je suis ravie que les pétitionnaires m'aient envoyé ces pétitions parce que, à mon avis, ils ont tout à fait raison.

• (1525)

#### LA TRAITE DES PERSONNES

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition a été signée par plus de 1 000 personnes, qui exigent que le gouvernement élabore et mette en oeuvre un vaste plan d'action national de lutte contre la traite des personnes.

#### LE CODE CRIMINEL

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par plus de 2 000 personnes, qui demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin de décriminaliser la vente de services sexuels, de criminaliser l'achat de services sexuels et d'offrir du soutien à ceux qui veulent quitter la prostitution.

Je crois qu'il s'agit d'une pétition extrêmement importante qui est lancée par la population canadienne.

Les signataires de ma dernière pétition demandent au gouvernement non pas seulement de décriminaliser la vente de services sexuels et de criminaliser l'achat de services sexuels, mais également d'assurer d'autres formes de soutien à ceux qui veulent quitter la prostitution.

#### LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD):** Monsieur le Président, tout comme mon collègue, le député de Colombie-Britannique-Southern Interior, je veux présenter une pétition signée par des Albertains de Balzac, de Beiseker, de Carstairs, d'Airdrie, de Crossfield, de Linden, de Priddis et de Calgary, qui nous demandent d'appuyer le projet de loi C-544 visant à interdire l'importation ou l'exportation de chevaux destinés à l'abattage à des fins de consommation humaine, et d'en accélérer l'étude.

#### LA DÉFENSE NATIONALE

**Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des habitants de Calgary qui demandent des audiences urgentes sur l'acquisition possible de 65 avions d'attaque interarmées F-35. Ils demandent un débat national approfondi, informel et franc sur les menaces potentielles à la sécurité, les coûts, les avantages et les conséquences de l'achat de nouveaux avions de combat, et la mise en place d'un processus d'appel d'offres. Ils demandent aussi que l'on accorde la priorité aux coûts inconnus, ainsi qu'à la nécessité d'acquérir des brise-glaces pour l'Arctique, d'avoir du matériel et de la main-d'oeuvre pour protéger les frontières, de fournir de l'aide au corps diplomatique et d'obtenir de l'aide étrangère en matière d'environnement, de santé et d'éducation.

#### LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, de nombreux habitants de tous les coins de la Colombie-Britannique, cette belle province où j'ai vécu pendant de longues années, ont écrit à la Chambre des communes pour appuyer le projet de loi C-544, présenté par notre collègue de la Colombie-Britannique, et en accélérer l'étude à la Chambre des communes.

Étant donné que les chevaux sont principalement élevés pour des activités sportives ou comme animaux de compagnie, et non pour la production alimentaire, qu'on leur donne des médicaments dont l'utilisation est, en tout temps, strictement interdite chez tous les

#### Affaires courantes

autres animaux destinés à l'alimentation humaine, et que les produits de viande chevaline canadiens destinés à la consommation humaine et vendus sur les marchés intérieurs et étrangers risquent probablement de contenir ces substances interdites, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes et à tous les députés d'accélérer l'étude du projet de loi C-544.

#### LE TRANSPORT FERROVIAIRE

**Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des gens qui habitent Liberty Village, Parkdale, Roncesvalles, The Junction et Weston, tous des quartiers de Toronto, et qui demandent au gouvernement du Canada de prévoir des trains électriques plutôt qu'au diesel dans le projet d'expansion du corridor ferroviaire de Georgetown Sud.

Cette pétition a été lancée par Peggy Nash. Les pétitionnaires mentionnent que Metrolinx prévoit multiplier par huit, soit de 50 à plus de 400, le nombre de trains au diesel qui circuleront quotidiennement dans les quartiers de l'ouest de la ville, ce qui en fera le corridor de trains diesels le plus achalandé sur la planète.

Les pétitionnaires mentionnent également que les gaz d'échappement des locomotives à moteur diesel représentent un danger reconnu pour la santé publique et sont liés à des maladies respiratoires, à des cancers et à des décès prématurés. Ils ajoutent que ces gaz représentent un danger potentiel en particulier pour les enfants et les personnes âgées, qu'ils sont néfastes pour l'environnement et qu'ils contribuent aux changements climatiques. Ces trains sont en outre lourds et bruyants, et ils perturbent les quartiers et la qualité de vie locale.

Étant donné que 250 000 personnes vivent à moins d'un kilomètre de ce corridor et que 30 000 enfants fréquentent l'une des 200 écoles qui se trouvent à moins d'un kilomètre du corridor, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que l'expansion du corridor ferroviaire de Georgetown Sud soit électrifiée dès le départ et que plus aucuns fonds ne soient injectés dans la technologie diesel.

#### LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition qui a été signée par des dizaines de Canadiens de partout au pays pour demander à la Chambre des communes, assemblée en Parlement, d'adopter le projet de loi C-544, Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur l'inspection des viandes (abattage de chevaux à des fins de consommation humaine), afin d'interdire l'importation et l'exportation de chevaux destinés à l'abattage et à la consommation humaine.

#### L'AFGHANISTAN

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des dizaines de Canadiens qui demandent de mettre fin à la participation militaire du Canada en Afghanistan.

En mai 2008, le Parlement a adopté une résolution prévoyant le retrait des Forces canadiennes au plus tard en juillet 2011. Le premier ministre, avec l'aval du Parti libéral, n'a pas tenu ses promesses, pourtant réitérées maintes fois, en ce qui a trait à la motion. En outre, il refuse de soumettre la question à un vote à la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

Le déploiement de 1 000 soldats dans le cadre d'une mission de formation présente quand même des risques pour nos troupes. C'est aussi une dépense inutile alors que nous sommes aux prises avec un déficit de 56 milliards de dollars. À ce jour, la mission militaire a coûté aux Canadiens plus de 18 milliards de dollars, des milliards qui auraient pu servir à améliorer les soins de santé et à bonifier les revenus de pension des personnes âgées ici même, au Canada.

Les sondages indiquent que la vaste majorité des Canadiens ne souhaitent pas que le Canada assure une présence militaire au-delà de la date butoir fixée à juillet 2011.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au premier ministre de respecter la volonté du Parlement de rapatrier dès maintenant les troupes canadiennes.

● (1530)

## LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**M. Malcolm Allen (Welland, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des électeurs, pas nécessairement de ma circonscription, mais de la région de Guelph, dans le centre de l'Ontario. Ils demandent au Parlement de présenter le projet de loi C-544, qui a été déposé par mon collègue de Colombie-Britannique-Southern Interior. Le projet de loi porte sur le fait que les chevaux sont des animaux de compagnie, non des animaux destinés à la production d'aliments. Nombre d'entre nous, de la campagne ou de la ville, ont eu l'occasion de côtoyer des chevaux et savent qu'il s'agit véritablement d'animaux de compagnie, non d'une ressource à exploiter à des fins de consommation.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de présenter rapidement le projet de loi et d'interdire l'importation et l'exportation de chevaux destinés à l'abattage à des fins de consommation humaine.

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une pétition à l'appui du projet de loi C-544. Elle a trait aux produits de viande chevaline destinés actuellement à la consommation humaine, qui sont vendus sur les marchés intérieurs et étrangers et qui contiennent fort probablement des substances interdites. Les pétitionnaires, qui viennent de la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique, appuient le projet de loi C-544 présenté par le député de la Colombie-Britannique-Southern Interior.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi qui modifierait la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur l'inspection des viandes pour que soient interdites l'importation et l'exportation de chevaux en vue de leur abattage à des fins de consommation humaine et de préparation de produits de viande chevaline destinés à la consommation humaine.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le

Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

## LA SITUATION EN ÉGYPTÉ

**Le Président:** La présidence a reçu une demande de débat d'urgence du député de Toronto-Centre. Je suis prêt à l'entendre sur ce point maintenant.

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je vous ai écrit hier pour demander que la Chambre tienne un débat d'urgence sur la situation actuelle en Égypte pour deux raisons.

Il est important que la Chambre ait l'occasion de débattre de la réaction des autorités consulaires et des mesures prises à la suite des événements, notamment en ce qui concerne les Canadiens. Chose tout aussi importante, la Chambre doit pouvoir discuter de la situation qui évolue et qui s'aggrave de jour en jour, si ce n'est d'heure en heure.

Monsieur le Président, j'espère sincèrement que vous allez reconnaître l'urgence de la situation et le fait que la Chambre aurait donc tout intérêt à tenir un tel débat ce soir.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je remercie le député de nous avoir présenté ses observations à ce sujet. Je suis conscient de l'urgence apparente de la situation. Par conséquent, j'autorise la tenue d'un débat en conformité avec la demande du député.

La Chambre siégera donc ce soir dans le but de débattre de cette question.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ AÉRIENNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> février, du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n<sup>o</sup> 1.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais dire que je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi, mais ce ne serait pas exact. Depuis que je suis ici, parmi tous les projets de loi dont la Chambre a été saisie, il y en a peu qui sont plus mal avisés, qui représentent une menace plus grave pour les intérêts fondamentaux des Canadiens et qui ne méritent donc pas l'appui d'un seul député de la Chambre des communes. Je parle du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi modifierait la Loi sur l'aéronautique pour exiger des sociétés aériennes qu'elles communiquent à des services de sécurité étrangers des renseignements personnels sur les passagers. Ce sont les exigences énoncées dans le projet de loi, et je ne me tromperais pas en disant dans des ententes jusqu'ici secrètes conclues avec d'autres pays, qui détermineraient les renseignements qui seraient communiqués. Les détails de ces ententes n'ont pas été divulgués. Toutefois, on sait que le Canada a signé ou négocié des ententes avec l'Union européenne, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, le Chili, Panama, la République dominicaine et les États-Unis.

Les détails de l'entente entre l'Union européenne et les États-Unis relativement aux transferts des mêmes renseignements inquiètent. Cette entente, que nous avons consultée, permet ce qui suit.

Les sociétés aériennes sont tenues de communiquer les renseignements contenus dans ce que l'on appelle le dossier passager, c'est-à-dire le dossier créé par l'agent de voyage ou la société aérienne, lorsqu'une personne réserve des vacances. Le dossier passager peut comporter les informations suivantes: des renseignements sur la carte de crédit d'une personne; les personnes qui l'accompagnent; l'hôtel; d'autres renseignements liés à la réservation, comme les visites guidées ou les voitures de location; des problèmes de santé graves du voyageur; ses préférences alimentaires; une adresse électronique, des renseignements sur l'employeur, des renseignements téléphoniques, des renseignements sur les bagages; et tous les problèmes de santé qui peuvent être inscrits dans le dossier.

Les États-Unis peuvent conserver les renseignements recueillis pendant une période pouvant atteindre 40 ans. Ces renseignements peuvent être communiqués au service de sécurité d'un pays tiers sans le consentement de l'autre signataire, ou sans même l'informer. Personne ne peut être au courant des renseignements détenus à son sujet par les États-Unis et personne ne peut corriger cette information si elle est erronée. Les États-Unis peuvent modifier unilatéralement l'entente dans la mesure où ils informent l'UE du changement. Il y a déjà eu une modification en vertu de laquelle tous les documents détenus par l'UE relativement à l'entente ne doivent pas être rendus publics avant 10 ans. Par conséquent, nous n'aurions absolument aucune idée des documents dont il s'agit.

Voilà le genre de questions que soulève le projet de loi actuel. Il vise essentiellement à permettre aux services de sécurité étrangers d'explorer les renseignements personnels des Canadiens. Si nous n'acceptons pas ce projet de loi, nous risquons que les États-Unis interdisent aux aéronefs canadiens d'accéder à leur espace aérien. Cette menace nous pousse peut-être à adopter le projet de loi, mais il est peu probable que les États-Unis la mettent à exécution.

Nous avons un certain nombre de préoccupations au sujet du projet de loi, et je crois qu'il est censé s'appliquer à toutes les compagnies aériennes canadiennes qui empruntent l'espace aérien des États-Unis.

Nous savons que, lorsque les Canadiens décident de visiter les États-Unis, ils renoncent volontairement à une certaine partie de leurs droits à la protection de leurs renseignements privés. Lorsqu'ils pénètrent dans le territoire d'un autre État souverain, ils font un choix délibéré, et ils sont tout à fait conscients qu'ils devront respecter les lois de ce pays. Le projet de loi oblige les compagnies aériennes canadiennes à transmettre des renseignements au département de la Sécurité intérieure des États-Unis, même si leurs aéronefs pénètrent à peine dans l'espace aérien américain sans se poser sur le sol de ce pays.

En pratique et compte tenu de la géographie du Canada, tout vol canadien à destination de Cuba, du Mexique, de l'Amérique centrale

ou de l'Amérique du Sud aura une incidence sur les droits des Canadiens en matière de protection de leurs renseignements personnels. Chaque fois qu'un Canadien souhaite prendre l'avion pour se rendre à l'un de ces endroits, ses renseignements personnels seront communiqués au département de la Sécurité intérieure des États-Unis, même si ce Canadien a délibérément choisi de survoler ce pays sans y faire escale.

À la Chambre, j'ai entendu les conservateurs dire qu'ils n'y pouvaient rien, parce qu'il s'agit de l'espace aérien des États-Unis et qu'une loi en vigueur depuis des dizaines d'années stipule que chaque pays peut contrôler son espace aérien. Examinons attentivement la validité de cet argument.

Le gouvernement canadien a demandé et obtenu la permission de se soustraire à l'application de cette loi lorsque les vols canadiens intérieurs empruntent l'espace aérien américain. Le projet de loi ne s'applique pas, par exemple, aux vols en partance de Vancouver qui survolent les États du Minnesota, du Dakota du Nord et du Sud, etc., pour se rendre à Toronto.

• (1535)

Si une personne se rend de Vancouver au Mexique et que cette mesure est nécessaire pour des raisons de sécurité, pourquoi ne l'est-elle pas lorsqu'une personne voyage de Vancouver à Toronto, puisque dans les deux cas les aéronefs franchissent l'espace aérien des États-Unis? Le fait que le gouvernement américain soit disposé à exempter les vols canadiens qui survolent le territoire des États-Unis, dans certains cas, prouve qu'il n'y a pas de motif sérieux et légitime permettant de dire que ces aéronefs posent une menace à la sécurité.

En fait, que se passe-t-il depuis des décennies? La loi à laquelle les conservateurs font allusion, qui autorise les États-Unis à contrôler leur espace aérien, est en vigueur depuis plusieurs décennies. Avons-nous eu des problèmes? Absolument aucun.

Le gouvernement, qui a aboli le questionnaire détaillé du recensement au motif que le gouvernement canadien n'a pas d'affaire à demander aux Canadiens combien de chambres il y a dans leur maison, va donner force de loi à une mesure qui exige que les renseignements personnels des Canadiens soient transmis aux services de sécurité d'un gouvernement étranger. Je parle d'informations telles que leur état de santé, leur adresse électronique et les renseignements liés à leurs cartes de crédit. Le gouvernement qui, l'été dernier, a défendu si ardemment le droit des Canadiens à la protection de leurs renseignements personnels, est en train de refiler ces renseignements personnels à nos voisins du Sud.

Quel recours les Canadiens auraient-ils pour corriger une erreur? En vertu du mécanisme envisagé dans le projet de loi, le département de la Sécurité intérieure des États-Unis enverrait un message au transporteur aérien canadien afin de lui préciser si le ressortissant canadien nommé doit ou non se voir remettre une carte d'embarquement. Le projet de loi donnerait donc au département de la Sécurité intérieure des États-Unis le pouvoir de décider si un transporteur aérien canadien peut remettre une carte d'embarquement à un citoyen canadien qui monte à bord d'un aéronef canadien pour se rendre dans un autre pays, même si l'aéronef n'atterrit pas aux États-Unis.

C'est vraiment une violation fondamentale du droit à la liberté de circulation des Canadiens et de leurs droits à la protection des renseignements personnels. C'est aussi une abdication révoltante de la responsabilité du gouvernement canadien de protéger les droits de ses citoyens en matière de renseignements personnels, de souveraineté et de liberté de circulation.

*Initiatives ministérielles*

Que dire de notre souveraineté? Certains ont laissé entendre que le projet de loi pourrait avoir comme conséquence que des diplomates d'un pays comme Cuba, qui seraient invités chez nous par le gouvernement canadien, pourraient ne pas être autorisés à franchir l'espace aérien des États-Unis.

À l'égard de Cuba, le Canada s'est doté d'une politique indépendante, différente de celle des États-Unis qui n'autorisent même pas leurs gens d'affaires à commercer avec Cuba, alors que nous avons depuis longtemps des échanges commerciaux et culturels mutuellement avantageux avec ce pays. Allons-nous laisser aux États-Unis le choix de décider si le gouvernement canadien, élu par le peuple canadien, peut rencontrer des représentants d'un gouvernement de notre choix? C'est une atteinte aux principes de la démocratie.

Les principes de la démocratie stipulent qu'il n'y a pas de fiscalité sans représentation ni de décision législative légitime sans représentation. Confier à un gouvernement étranger comme celui des États-Unis le pouvoir de décider si un Canadien peut emmener sa famille au Mexique sans lui donner le moindre recours démocratique, c'est violer ses droits démocratiques. À qui ce Canadien pourra-t-il se plaindre? Pas à un représentant démocratique des États-Unis. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis n'a aucune obligation ni responsabilité administrative ou démocratique à l'égard d'un citoyen canadien. C'est une atteinte fondamentale aux droits démocratiques des Canadiens.

J'aimerais parler un instant de la tendance inquiétante du gouvernement à brader complètement la souveraineté du Canada aux États-Unis.

Cette semaine, le premier ministre se rendra à Washington où il commencera à discuter de ce que j'appelle le PSP 2, que nous pensions tous enterré, une idée tellement tordue que les Canadiens ont jubilé quand ils ont cru qu'elle avait été abandonnée.

Non seulement le PSP 2 renforcerait l'obligation pour le Canada d'envoyer aux États-Unis des informations privées sur les citoyens canadiens, mais il obligerait le Canada à harmoniser sa réglementation avec celle des États-Unis pour des choses aussi diverses que les céréales ou les avions de chasse. La décision d'autoriser un médicament sur ordonnance au Canada risque à l'avenir de dépendre de l'acceptation de ce médicament par la Food and Drug Administration des États-Unis.

Les libéraux essaient de faire croire aux Canadiens qu'ils sont contre cette entente alors que c'est le gouvernement libéral de Paul Martin qui a lancé la négociation du Partenariat pour la sécurité et la prospérité.

● (1540)

Je constate une tendance intéressante chez les libéraux: ils reprennent toutes les bonnes idées que les néo-démocrates soutiennent depuis cinq ans, l'opposition aux réductions d'impôt pour les grandes sociétés, l'opposition au PSP, la proposition de régime de plafonnement et d'échanges. Les libéraux et le chef libéral étaient contre toutes ces idées proposées par les néo-démocrates. Évidemment, les libéraux ne sont pas à une hypocrisie ou une contradiction près.

● (1545)

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, sur le plan des principes clés qui devraient être pris en compte dans un de ces accords, les membres de la Commission européenne ont parlé du principe de limitation de la finalité.

Au Comité des transports, le ministre de la Sécurité publique a affirmé de manière catégorique que ces renseignements ne seraient utilisés que dans le but d'assurer la sécurité.

Cependant, d'après un document ultérieur provenant de l'ambassadeur américain, il est devenu évident que le gouvernement des États-Unis allait pouvoir utiliser ces renseignements comme bon lui semble. Les renseignements sur les passagers de l'avion pourraient être utilisés pour réprimer la criminalité, assurer la sécurité ou pour toute raison que le gouvernement américain jugerait importante.

Comment le gouvernement a-t-il pu aller de l'avant sans prévoir de garanties afin d'éviter tous ces différents usages de ces renseignements?

**M. Don Davies:** Monsieur le Président, je salue le député de Western Arctic pour son travail inlassable et hors pair. Il jette un éclairage réfléchi et rationnel sur toutes les questions relatives à la politique en matière de transports et est souvent le seul en comité à défendre le droit des Canadiens à la protection des renseignements personnels. D'ailleurs, le député a formulé une observation fort pertinente à cet égard.

Le gouvernement du Canada devrait avant tout veiller à ce qu'aucun renseignement personnel sur les Canadiens ne soit divulgué à des gouvernements étrangers. Nous devons demeurer maîtres de cette information. Nous sommes une démocratie bien établie. Nous sommes capables de surveiller ces renseignements et de gérer les menaces à la sécurité. Le Canada est tout aussi apte que n'importe quel autre pays à assurer la sécurité de ses citoyens et il ne doit pas céder sa souveraineté et de déléguer ses obligations, comme une colonie.

Le fait de livrer ces renseignements est déjà déplorable en soi, mais de les livrer sans avoir le moindre contrôle sur leur utilisation est impardonnable.

Un comportement caractéristique du gouvernement libéral précédent que reprend à son tour le gouvernement conservateur consiste à négocier en secret des changements de fond et de haute importance aux droits des Canadiens à la protection des renseignements personnels. Si les conservateurs sont convaincus que ces lois et ces accords sont adéquats, ils devraient en divulguer le détail aux parlementaires de sorte que les Canadiens puissent connaître la nature des négociations. Laissons la population canadienne se faire une opinion quant à savoir qui défend réellement la protection des renseignements personnels dans ce pays. Ce sont les néo-démocrates, encore et toujours.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, les négociateurs du gouvernement ne sont pas très fûtés puisque, aux termes de l'accord, les Américains pourraient garder l'information pendant 40 ans. Aux termes de l'accord avec l'Europe, cette information peut seulement être gardée pendant quelques jours. Le député de Western Arctic serait en mesure de nous confirmer cela. L'information ne peut être gardée indéfiniment. Qui plus est, certains des renseignements sont censurés afin de protéger l'identité des particuliers. Les autorités peuvent travailler avec les données globales sans pour autant porter atteinte à la vie privée des particuliers.

Le député convient-il avec moi que le gouvernement a un bien piètre bilan pour ce qui est de la négociation de cette question et qu'il nous a complètement laissé tomber? Il aurait pu négocier une certaine réciprocité avec les États-Unis et les obliger à nous soumettre des renseignements sur 2 000 vols par jour au lieu d'une centaine...

*Initiatives ministérielles*

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver Kingsway a la parole.

**M. Don Davies:** Monsieur le Président, cela illustre combien les conservateurs sont de mauvais négociateurs. Nous n'avons pas obtenu un traitement réciproque dans cet accord. Nous n'avons pas exigé des autorités américaines qu'elles exigent des compagnies aériennes américaines qu'elles nous envoient les renseignements contenus dans les dossiers des passagers lorsqu'un avion américain traverse l'espace aérien canadien. Pourquoi pas?

De surcroît, je crois comprendre que l'Union européenne n'a pas accédé à ce genre de demandes de la part des Américains. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Canada ne peut pas se défendre au même titre que l'Union européenne.

En conclusion, c'est une atteinte à la vie privée des Canadiens que d'envoyer des renseignements qui seront gardés pendant des jours. Dans l'ère numérique, quand des données sont envoyées, on n'a plus aucun contrôle sur ce qu'elles deviennent. On ne peut même pas garantir qu'elles seront détruites.

• (1550)

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-42. J'ai des réserves concernant les questions de protection des renseignements personnels ainsi que le moment choisi par le gouvernement pour présenter ce projet de loi, soit à la toute dernière journée de séance, le 17 juin dernier.

Nous nous soucions tous de trouver le juste milieu entre la sécurité et la protection des renseignements personnels. La transmission de renseignements à un gouvernement étranger serait autorisée lorsqu'un avion atterrit sur un territoire étranger. Ainsi, cela s'appliquerait dans le cas d'un Canadien à bord d'un vol Toronto-New York.

Toutefois, d'après ce qui est proposé, si un avion en partance de Toronto vers Vancouver, par exemple, devait survoler les États-Unis, alors le nom des passagers, leurs renseignements personnels et d'autres détails seraient communiqués aux autorités américaines. C'est non seulement une situation scandaleuse, mais c'est aussi une violation de la souveraineté canadienne et des droits des Canadiens.

La question qui a été soulevée à plusieurs reprises à la Chambre concernant le projet de loi C-42 est de savoir pourquoi nous avons négocié un si mauvais arrangement. Au fond, les autorités américaines auraient les coudées franches: elles pourraient savoir qui survole leur territoire, sans même que l'avion n'atterrisse là-bas. En fait, elles pourraient conserver ces renseignements pour une période maximale de 99 ans, selon la situation. C'est une préoccupation évidente.

La divulgation de ces renseignements est une situation sans précédent qui fragiliserait, à coup sûr, la souveraineté canadienne. Cela voudrait dire que les renseignements concernant les passagers de tous les vols canadiens qui survolent les États-Unis seraient divulgués aux autorités américaines.

Lors de sa comparution devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, en mai dernier, la commissaire adjointe à la protection de la vie privée s'est dite préoccupée par l'éventualité que les renseignements soient conservés pendant une durée allant de 7 jours à 99 ans. Cela semble très excessif, d'autant plus que les renseignements pourraient être utilisés à des fins autres que la sécurité. C'est la grande question: à quelles autres fins pourraient-ils servir? Par exemple, on pourrait les utiliser pour l'application de la loi ou pour des questions d'immigration, et

pas nécessairement aux fins prévues. C'est ce qui inquiète de nombreux Canadiens.

La Loi sur l'aéronautique nous accorde également le pouvoir législatif de créer une liste d'interdiction de vol. Je n'ai jamais compris cela. Nous disons que certaines personnes n'ont pas le droit de prendre l'avion, mais elles peuvent voyager à bord d'un navire, d'un train ou d'un véhicule. Apparemment, elles présentent une menace seulement dans les airs, mais pas à bord d'un navire ou d'un train. Si on interdit à quelqu'un de prendre l'avion, pourquoi lui permettrait-on d'utiliser d'autres modes de transport? Le gouvernement s'imagine sans doute que seuls les gens qui prennent l'avion sont des terroristes en puissance.

Les sociétés aériennes canadiennes divulguent des renseignements sur les passagers qui vont dans d'autres pays à ces pays, mais la question du simple survol d'un autre pays est au coeur de la question.

Les Canadiens tiennent à la protection de leurs renseignements personnels. On nous demande beaucoup de renseignements personnels. Lorsque les gens vont dans un magasin, il se peut qu'on leur demande leur numéro d'assurance sociale. Ce numéro n'est donné que pour accéder à des programmes gouvernementaux, pas pour acheter des meubles. Pourtant, cela est arrivé à certains de mes électeurs. On demande aux gens des renseignements qui n'ont rien à voir avec l'opération qu'ils veulent faire. Pour ce qui est du passage dans l'espace aérien d'un pays tiers, des électeurs de ma circonscription ont exprimé des préoccupations.

Le Parti libéral a proposé trois amendements en comité.

Tout d'abord, la Chambre des communes devrait être tenue d'effectuer un examen des mesures deux ans après leur entrée en vigueur puis tous les cinq ans par la suite. Cette disposition d'examen est importante. Elle existe dans d'autres lois et elle devrait être incluse dans celle-ci.

• (1555)

Deuxièmement, il faudrait préciser dans la loi que la communication des données est limitée aux États-Unis. Dans le texte initial, on disait qu'elles pouvaient l'être à n'importe quel gouvernement. Ce ne sera qu'aux États-Unis.

Troisièmement, les sociétés aériennes et les agents de voyage devraient être tenus par la loi d'informer les passagers de la communication des renseignements avant l'achat du billet. C'est important. Les Canadiens doivent savoir que s'ils montent dans un avion qui survolera une partie du territoire des États-Unis, les renseignements les concernant seront communiqués. La commissaire à la protection de la vie privée a exprimé des préoccupations à cet égard.

Le projet de loi modifie la Loi sur l'aéronautique afin de permettre à l'exploitant d'un aéronef qui doit survoler le territoire des États-Unis, en l'occurrence, de communiquer des renseignements. La quantité de renseignements à donner aux États-Unis est manifestement préoccupante.

Lorsque le premier ministre sera à Washington à la fin de la semaine, j'espère que la question sera soulevée avec le président des États-Unis. Malheureusement, les Américains ont, pour une raison ou une autre, l'impression que le terrorisme provient du Canada.

*Initiatives ministérielles*

Nous nous souvenons tous des propos d'Hillary Clinton, sénatrice à l'époque, au sujet du 11 septembre, de la frontière poreuse et des terroristes venus du Canada, ce qui évidemment n'était pas vrai. On peut s'inquiéter quand on entend les commentaires du sénateur Lieberman du Connecticut, qui a déclaré hier que la frontière du Nord des États-Unis était plus poreuse que celle du Sud. C'est donc une impression qui persiste, et nous apportons de l'eau à ce moulin en disant qu'il faut donner des informations aux Américains.

Quand on parle de réglementation aérienne, il s'agit généralement de la réglementation intérieure, mais dans le cas présent, c'est un programme de sécurité concernant un autre pays. Il faut absolument recueillir des informations. Encore une fois, c'est bizarre parce que ce n'est pas à des fins intérieures. Il s'agit d'un autre pays.

La souveraineté est importante. En droit international, la souveraineté d'un pays englobe son espace aérien. Mais nous y renonçons en autorisant la divulgation d'information. La météo peut changer et entraîner un changement de parcours. Évidemment, le passager ne le saura pas à l'avance. C'est la vie privée, les droits des citoyens, etc. qui sont en jeu.

C'est toute la question de l'équilibre entre sécurité et vie privée. En l'occurrence, le gouvernement semble s'être tout simplement mis à plat ventre. Sans mes collègues libéraux du Comité des transports, la porte serait grande ouverte pour communiquer des informations aux États-Unis. C'est inquiétant.

La sécurité est un problème dans les aéroports, mais je ne sais pas si les gens se sentent plus en sécurité parce qu'ils passent dans des scanners. À l'Aéroport international de Narita au Japon, on fait les contrôles de sécurité avant l'arrivée à l'aéroport. On vérifie les passeports à l'extérieur de l'aéroport et on contrôle les véhicules avec des détecteurs de métal. Tout cela se fait à l'avance. Au Canada, on attend que les gens soient dans l'aéroport. Et là, on s'en prend à une personne âgée ou à un gamin de 15 ans au lieu de s'occuper concrètement de la sécurité.

Ce projet de loi cloche. Malgré les amendements qui l'améliorent, l'idée de communiquer des informations personnelles à un gouvernement étranger, en l'occurrence simplement lorsque les gens survolent ce pays, me dérange. Nous le comprenons tous si l'avion se pose dans le pays en question, mais quand il se contente de le survoler, c'est une exigence pour le moins douteuse, surtout si les informations ne servent pas strictement à cela. Elles risquent d'être détournées, sans que les Canadiens les sachent nécessairement. C'est préoccupant. Pourquoi faudrait-il garder ces informations jusqu'à 99 ans? C'est inquiétant.

Le projet de loi a été amélioré grâce à ces amendements, mais on peut quand même se demander s'il faut céder aux États-Unis en leur communiquant des informations personnelles alors que cela ne se fait pas ailleurs.

• (1600)

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, je sais que la protection des renseignements personnels est un sujet qui tient vraiment à coeur à mon collègue du Parti libéral. Je tiens à le remercier d'avoir parlé de ce projet de loi. Même s'il ne fait pas partie du Comité des transports, il est bien placé pour en comprendre les tenants et les aboutissants.

En juin 2007, le contrôleur européen de la protection des données a rédigé une lettre dans laquelle il expliquait les quatre préoccupations que suscitaient chez lui ces transferts de données, notamment en ce qui concerne l'utilisation, par les États-Unis, de la lettre pour se dérober à divers traités exécutoires. L'exemption dont jouit le

Canada concernant le survol du territoire trouve son origine dans une lettre d'entente diplomatique.

Mon collègue connaît plutôt bien le domaine des affaires étrangères. Croit-il que nous devrions divulguer les renseignements personnels des Canadiens à cause d'une simple lettre d'entente diplomatique? Est-ce qu'on n'est pas en train d'exposer les Canadiens à toutes sortes de dangers?

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de côtoyer mon collègue durant de nombreuses années, non seulement ici, à la Chambre, mais aussi à l'époque où nous évoluions tous les deux dans le monde municipal. Il soulève un point très important en parlant de l'Union européenne.

Il ne fait aucun doute qu'il est quelque peu exagéré de se fonder uniquement sur une note diplomatique, surtout quand tout ce qu'on sait, c'est que les renseignements demandés seront transférés, mais sans qu'on sache exactement pourquoi, sinon qu'ils pourront servir aux agents d'immigration ou d'application de la loi. Comme mon collègue le sait déjà, en matière de sécurité, une simple note diplomatique ne suffit pas à assurer la sécurité des Canadiens ni à équilibrer les impératifs liés à la protection des renseignements personnels. C'est un élément qui aurait été utile et qu'on aurait eu avantage à intégrer au projet de loi.

Je sais que les lois ne sont jamais parfaites, mais j'aurais aimé voir un projet de loi qui s'attaque à ces problèmes. Celui-ci a été présenté le dernier jour de séance, en juin dernier, mais nous voilà au début de février, obligés que nous sommes de faire les choses à toute vitesse. Je me demande qui a eu cette idée. Le gouvernement, ou quelqu'un d'autre, pour une fois?

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, il semble que les conservateurs aient cédé sur toute la ligne lorsqu'ils ont négocié cet accord avec les États-Unis.

Lorsqu'il a comparu devant le comité, Mark Salter, professeur à l'Université d'Ottawa, a félicité le Canada d'avoir établi une norme mondiale d'un niveau élevé au chapitre de l'utilisation du dossier passager — ou DP —, particulièrement dans le cadre de l'accord Canada-Union européenne concernant le DP. Il a dit: « Cet accord est applaudi par les autorités canadiennes et européennes de protection des données parce qu'il prescrit des délais précis pour la destruction des données », comparativement au délai de 40 ans prévu dans l'autre accord avec les Américains. Par la suite, il a dit:

[...] il limite leur utilisation et surtout leur individualisation. L'information est banalisée, ce qui permet aux services de sécurité de constituer des profils sans les relier à des personnes particulières. Ces caractéristiques font maintenant partie des normes à respecter dans les traités internationaux relatifs au DP. Or nous nous écartons de cette norme élevée en adoptant ce projet de loi.

Le député est-il d'accord avec le professeur Mark Salter, de l'Université d'Ottawa, qui a fait valoir, lorsqu'il a comparu devant le comité, que les Canadiens devraient comparer les modalités de l'accord avec les Européens et ce qui est proposé dans les négociations avec les Américains, négociations dans le cadre desquelles nous nous sommes simplement écrasés?

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, j'ai pu passer en revue certains témoignages de même que les commentaires du professeur Salter, et je dois dire qu'ils s'inscrivent dans le droit fil des préoccupations soulevées par le commissaire à la protection de la vie privée. La situation est même bien pire que ce que le député dit, car en fait, les renseignements pourraient être conservés pendant une période allant de 7 jours à 99 ans. Les points soulevés par le député et les arguments du professeur sont tout à fait valables, et nous devrions nous y attarder plutôt que de céder sur toute la ligne.

*Initiatives ministérielles*

Lors de la visite du premier ministre à Washington vendredi, cette question devrait être au premier plan, car nous ne cessons de fournir des renseignements à des fins autres que celles auxquelles ils devraient être destinés.

Je conviens avec le député que si ce témoignage avait donné lieu à des amendements à la mesure législative, le gouvernement aurait pu instaurer les mesures de sécurité et de protection des renseignements personnels que les Canadiens sont en droit d'exiger.

• (1605)

**Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique. Chaque jour, des députés soulèvent à la Chambre des préoccupations qui nous amènent à nous demander comment diable nous pourrions voter sur ce projet de loi. Des préoccupations fusent de toutes parts; elles sont soulevées en comité ou par d'autres pays qui ont eu des négociations plus fructueuses à cet égard.

Qu'est-ce que le projet de loi C-42 apporterait? Même si nous prenons un vol direct à destination d'un pays autre que les États-Unis et que nous survolons seulement le territoire américain sans nous y poser, les compagnies aériennes seront tout de même tenues de transmettre nos renseignements aux États-Unis.

Nous avons appris à la Chambre aujourd'hui que ces renseignements sont non seulement divulgués sans condition, mais que les États-Unis les conserveront pendant 40 ans, et ce même si nous prenons l'avion à destination d'un autre pays pour y séjourner quelques jours, voire quelques mois. C'est tout à fait inacceptable.

Il est très important, comme certains de mes collègues l'ont souligné, d'étudier le projet de loi C-42 dans le contexte global des initiatives additionnelles en matière de sécurité des frontières canado-américaines dont nous discutons actuellement, par exemple, la proposition d'un périmètre commun, qui pourrait occasionner davantage d'atteintes à notre souveraineté. C'est peut-être la raison pour laquelle les États-Unis ne demandent pas les mêmes renseignements si nous survolons les États-Unis pour nous rendre d'Edmonton à Ottawa. Les Américains veulent obtenir ces renseignements seulement si nous décidons de prendre des vacances à Cuba et que nous survolons les États-Unis.

Nous ne devons pas perdre de vue qui ferait les contrôles et les interrogations aux frontières. Ce seraient des agents américains, et non pas canadiens.

On a révélé aujourd'hui que dans le cadre de discussions entre notre premier ministre et le président des États-Unis, l'un des enjeux qui a été soulevé par les États-Unis est l'obligation éventuelle pour les Canadiens de se procurer un visa pour traverser la frontière.

Il est très important d'attendre avant de voter sur le projet de loi et d'effectuer sans délai l'examen général proposé par certains députés. Pourquoi attendre plusieurs années? On dirait bien qu'on se fait passer un sapin comparativement aux résultats des négociations menées par d'autres pays.

Comme l'ont dit plusieurs témoins experts au comité, la raison même du projet de loi C-42, qui est de donner aux États-Unis un accès libre et sans réserve à des renseignements personnels concernant des Canadiens, constitue une atteinte à nos droits constitutionnels énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés.

N'oublions pas non plus que ces informations permettront aux États-Unis d'ajouter des noms de Canadiens à la liste controversée des personnes interdites de vol. Il y a eu de multiples cas de

Canadiens qui ont été inscrits sur cette liste et privés de tous leurs droits, y compris la possibilité de gagner un revenu ou de se faire aider par d'autres personnes.

Des témoins qui ont comparu au comité ont dit qu'il fallait absolument que le gouvernement, face à des mesures aussi intrusives, cherche à limiter dans toute la mesure du possible l'érosion des droits garantis par la Charte. Il doit au moins exiger des garanties sur l'utilisation et le partage de ces informations.

Que stipule la Charte canadienne des droits et libertés? Avant tout, elle stipule que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la primauté du droit.

Qu'est-ce que cela veut dire, la primauté du droit? C'est la différence entre dictature et démocratie. La primauté du droit signifie que nous sommes régis par des lois canadiennes, pas des lois étrangères. En vertu de ce droit, les règles qui régissent notre pays sont établies par des représentants dûment élus qui les choisissent à la majorité et fondent leurs décisions sur elles.

La Charte stipule le droit à la sécurité de la personne, droit auquel il ne peut être porté atteinte qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

La Charte stipule que chacun a le droit d'être informé en cas d'atteinte à ses droits.

La Charte affirme le droit à être entendu.

La Charte garantit aux Canadiens la protection contre les fouilles ou les saisies abusives.

La Charte stipule le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.

Or, ces règles concernant le survol et la liste empiètent massivement sur tous ces droits.

La Charte garantit le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire et, en cas de détention, le droit d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de la détention.

• (1610)

La Charte garantit le droit d'être présumé innocent tant qu'on n'est pas déclaré coupable. Il y a manifestement atteinte à ce droit puisque nous sommes tous jugés coupables et que les États-Unis exigent des informations sur tous les voyageurs, qu'ils aient 82 ans ou 15 ans.

On oublie aussi le droit à la liberté de circulation, qui est très important pour assurer l'équité et l'efficacité de l'économie au Canada. La liberté de circulation inclut le droit de demeurer au Canada, d'y entrer et d'en sortir.

En vertu du projet de loi C-42, on pourrait communiquer aux autorités américaines des informations sur les Canadiens sans les en prévenir et sans obtenir leur consentement, en donnant en outre aux États-Unis le droit de transmettre ces informations à d'autres pays. Il n'y aurait pas de droit d'appel ni de droit d'accès à son propre dossier détenu par la compagnie aérienne ou par le gouvernement américain pour vérifier l'exactitude des informations qu'il contient. Il est évident qu'il arrive que les informations soient fausses ou fondées sur des ouï-dire, et on a déjà vu des exemples de Canadiens qui ont été inscrits sur la liste d'interdiction de vol, de toute évidence sur la foi de renseignements obtenus sous la torture, et sans qu'ils puissent se prévaloir du droit à la protection des renseignements personnels que la loi américaine confère aux citoyens des États-Unis.

### *Initiatives ministérielles*

Comme cela a déjà été mentionné, ce projet de loi élargirait le champ de responsabilité des utilisateurs. Ils devraient dorénavant fournir d'autres renseignements dont ils disposent lorsqu'ils survolent un pays étranger pour se rendre dans un autre pays. Malgré les efforts déployés par les Canadiens pour éviter l'imposition des mesures de sécurité américaines et tout retard supplémentaire pendant leurs vacances au Mexique ou à Cuba ou lors d'un voyage d'affaires à l'étranger, cette nouvelle mesure législative obligerait les compagnies aériennes à fournir des renseignements personnels et toute autre information en leur possession. Rien dans le projet de loi n'obligerait la compagnie aérienne à mettre l'information en question à la disposition des passagers. En outre, le projet de loi ne prévoit aucune procédure d'accès à cette information. Ces problèmes et d'autres encore ont été soulevés par des témoins qui ont comparu devant le comité. De toute évidence, il n'en a pas été tenu compte.

Comme cela a été souligné dans les témoignages présentés devant le comité chargé de l'examen du projet de loi C-42, la constitutionnalité de la liste d'interdiction de vol est actuellement contestée devant les tribunaux américains. Il serait donc plus sage d'attendre l'aboutissement de ces procédures. Comme d'autres députés l'ont mentionné, le projet de loi a déjà été retardé. Alors, à quoi bon se presser? Ne devrions-nous pas prendre un certain recul et réfléchir aux conséquences de cette mesure législative pour la sécurité personnelle des Canadiens?

Dans le cadre de mes fonctions précédentes, je participais avec des agents de la sécurité frontalière et du maintien de l'ordre à des discussions sur le partage du renseignement et son utilité pour détecter les auteurs d'activités transfrontalières illégales. Le partage du renseignement, même entre des responsables de l'application de la loi dûment nommés, était alors clairement restreint eu égard au partage de l'accès à l'information et au stockage de celle-ci. Compte tenu des conséquences possibles de l'utilisation de la liste d'interdiction de vol, il serait d'autant plus important d'appliquer des conditions semblables pour protéger les Canadiens contre toute atteinte inutile à leurs droits constitutionnels.

Tant de questions non résolues ont été soulevées au comité et à la Chambre ces derniers jours au sujet de ce projet de loi qu'on peut se demander comment une telle mesure législative pourrait être adoptée au Parlement sans comporter les garanties essentielles qui ont été accordées à d'autres pays.

À tout le moins, compte tenu de ces problèmes et de ces réserves, je demande à tous les députés d'appuyer l'amendement prévoyant un examen en temps opportun, en particulier dans le contexte des discussions en cours sur les mesures de sécurité.

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue pour son excellent exposé sur certains aspects juridiques de cette question.

Tout récemment, j'ai dû m'occuper d'une affaire où un résident des Territoires du Nord-Ouest s'est vu refuser l'entrée aux États-Unis avec sa famille en raison d'une infraction mineure liée à la drogue commise quand il était jeune. Il a dû renoncer à aller passer des vacances avec sa famille aux États-Unis lorsqu'il a tenté de traverser la frontière entre l'Alberta et le Montana.

Selon un témoignage entendu par le comité, les États-Unis pourraient utiliser comme bon leur semble les renseignements que nous leur donnerions. Aux États-Unis, il n'y a aucune tolérance pour les infractions liées à la drogue, ce qui est un boulet pour un grand nombre de Canadiens.

En quoi le droit canadien est-il respecté si on oblige un Canadien à bord d'un avion canadien, assujéti à la primauté du droit en vigueur dans notre pays, à descendre de l'avion en question, peut-être en vertu de lois en vigueur aux États-Unis, qui n'ont rien à voir avec la justice canadienne?

• (1615)

**Mme Linda Duncan:** Monsieur le Président, comme l'a exprimé un de mes collègues, le député de Western Arctic a toujours été un incroyable défenseur des droits des Canadiens ainsi que de l'amélioration et de la sécurité des transports. J'apprécie ses efforts, et c'est un excellent voisin que nous avons au nord de ma circonscription.

C'est une question importante. Comme je l'ai mentionné au début de mes commentaires, nous sommes fiers d'être un pays démocratique et d'observer la primauté du droit. Cela signifie que les Canadiens sont régis par les règles adoptées par la Chambre et non par celles d'un autre pays. Cela devient particulièrement important lorsque nous choisissons d'aller à l'étranger. Par exemple, bien des Canadiens choisissent d'aller à Cuba, pays où les États-Unis limitent les voyages de leurs propres citoyens.

Je connais bien des gens qui souhaiteraient conclure des contrats pour aider Cuba à développer son économie. Ces personnes pourraient-elles faire l'objet de représailles ou avoir d'autres problèmes lorsqu'elles traitent avec des entrepreneurs américains en raison des renseignements communiqués?

À l'évidence, cela pourrait entraîner d'importantes violations des droits fondamentaux dont jouissent les Canadiens et nous devrions vraiment examiner les types de conditions qui ont été imposées par la Commission européenne.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, de toute évidence, les Américains cherchent à obtenir le plus de données possible. En fait, c'est probablement ce qui est fait aussi dans le cadre de l'entente canado-américaine. Toutefois, il existe une énorme différence entre ce que le Canada a négocié avec l'Union européenne et ce que les États-Unis exigent de nous.

On accepte de communiquer aux États-Unis toutes les données contenues dans les dossiers passagers, qui permettent d'identifier des personnes. Qui plus est, les Américains peuvent conserver ces données pendant une période maximale de 40 ans. Pourtant, l'entente conclue avec l'Union européenne prévoit que les données doivent être conservées pendant quelques jours seulement, et non pendant 40 ans. Elle restreint également l'utilisation qui peut être faite de ces données, ainsi que la possibilité de les associer à une personne en particulier. Les renseignements communiqués aux Européens sont anonymes, ce qui fait en sorte que les services de sécurité élaborent un profil sans pouvoir l'associer à une personne en particulier. Par conséquent, les renseignements personnels sont protégés dans le cas de l'entente conclue avec l'Union européenne. C'est...

**Le vice-président:** Je dois interrompre le député pour permettre à la députée d'Edmonton—Strathcona de lui répondre.

**Mme Linda Duncan:** Monsieur le Président, cette question est très importante. Ce qui est encore plus important que la limite prévue pour la conservation des données, c'est le fait d'exiger des renseignements sans limite aucune.

Je trouve que le gouvernement fait preuve d'une très grande hypocrisie lorsque, d'une part, il affirme qu'il faut ouvrir les frontières au commerce et accélérer la circulation transfrontalière des marchandises et que, d'autre part, il tente de restreindre la circulation des simples citoyens canadiens à la frontière.



Lorsque j'étais chef des affaires juridiques et de l'application de la loi à la Commission nord-américaine de coopération environnementale, j'ai eu le privilège de travailler avec des agents qui essayaient d'échanger des renseignements de sécurité et de mieux suivre le transport illégal de marchandises dangereuses à notre frontière, ainsi que le commerce des espèces en voie de disparition. Malheureusement, la menace terroriste porte ombrage aux travaux importants réalisés dans le secteur du renseignement. Il me semble qu'on se préoccupe beaucoup trop de cette menace et qu'on impose des règles déraisonnables aux citoyens ordinaires.

Nous devons prendre un peu de recul et examiner de plus près l'orientation que nous sommes en train de prendre.

**M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD):** Monsieur le Président, en tant que porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions relatives au tourisme et, ce qui est encore plus important, en ma qualité de citoyen canadien inquiet au sujet des droits relatifs à la protection des renseignements personnels au Canada et de la souveraineté de notre pays, j'estime qu'il est de mon devoir de parler aujourd'hui des graves répercussions du projet de loi C-42 pour les voyageurs canadiens qui se rendent à l'étranger. Il est troublant mais non pas surprenant, malheureusement, que le gouvernement conservateur songe même à présenter un tel projet de loi.

Il est peut-être raisonnable de supposer que des gouvernements étrangers veuillent que les transporteurs fournissent des renseignements personnels — y compris le nom — sur les voyageurs qui arrivent dans leur pays par avion. Ces renseignements sont déjà fournis par les sociétés aériennes, y compris lorsqu'il s'agit d'escalas et de passagers en transit.

Toutefois, le projet de loi C-42 irait beaucoup plus loin. Le projet de loi C-42 exigerait des sociétés aériennes qu'elles transmettent les renseignements personnels de tous les passagers à un pays étranger, les États-Unis, où ils ne se rendent même pas. Le simple fait de survoler le territoire des États-Unis suffirait.

Examinons quelques-unes des répercussions du projet de loi.

Apparemment, le nom des passagers, la date de naissance de chacun et plus de 30 autres renseignements personnels sur les voyageurs en partance du Canada pour des vacances à Cuba, par exemple, pourraient faire l'objet d'un examen par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Ces renseignements passeraient dans diverses bases de données du gouvernement américain, notamment l'ignominieuse mais non moins célèbre liste des personnes interdites de vol des États-Unis. Si le nom d'une personne ne se trouve pas sur l'une de ces listes américaines, le département de la Sécurité intérieure des États-Unis informera la société aérienne canadienne qu'elle peut délivrer une carte d'embarquement à cette personne.

Toutefois, nous avons tous entendu des histoires épouvantables de personnes dont le nom ressemble à celui d'une autre personne qui figure sur cette liste, qui compte un million de noms, ou dont le nom y a été inscrit par erreur, n'en a jamais été retiré, en particulier si la date de naissance de cette personne est la même que celle d'une personne dont le nom figure sur la liste.

Quiconque se retrouve dans un gâchis semblable peut être soumis à un interrogatoire, être retardé ou être interdit de vol ou, effectivement, ne pas avoir le droit de prendre un seul vol en partance du Canada s'il survole le territoire américain, à compter de ce jour.

Il existe déjà des exemples qui ont mené à un grave abus.

### *Initiatives ministérielles*

Les membres du comité permanent ont entendu l'histoire d'Hernando Ospina, un journaliste du *Monde diplomatique*, dont le vol d'Air France en partance de Paris à destination du Mexique a été détourné vers la Martinique tout simplement parce qu'il avait rédigé un article qui critiquait la politique étrangère des États-Unis. Il y a aussi celle de Paul-Émile Dupret, un chercheur belge auprès du Parlement européen dont le vol en partance de l'Europe pour assister au Forum social mondial au Brésil a été détourné, non pas parce qu'il représentait une menace pour la sécurité, mais parce qu'il menait une campagne contre le transfert des renseignements sur les voyageurs européens aux autorités américaines.

Est-ce que mon nom va se retrouver sur la liste des personnes interdites de vol après mon intervention?

Comment le gouvernement peut-il donner l'assurance aux Canadiens que ce genre d'abus politique ne se produira pas si le projet de loi C-42 est adopté?

Apparemment, les États-Unis ont dit au gouvernement qu'ils avaient besoin des renseignements personnels sur tout le monde pour pouvoir les comparer aux diverses listes de personnes qu'ils veulent interdire de vol, de manière à ce qu'il y ait moins d'erreurs d'identité et d'autres problèmes.

Apparemment, les États-Unis ont dit à notre gouvernement: « Laissez-nous faire les vérifications sur vos passagers à votre place. » C'est ce que les États-Unis semblent dire, et notre gouvernement est en train d'obtempérer.

Est-ce de la paresse? On laisse simplement quelqu'un d'autre prendre en charge notre sécurité et, ce faisant, on lui passe tout bonnement les commandes. Si nous ne sommes plus maîtres de notre propre sécurité aérienne, nous ne saurons plus du tout pourquoi certains passagers n'ont plus le droit de prendre leurs vacances à Cancun. Nous serons tout simplement obligés d'accepter qu'ils ne peuvent plus prendre de vols internationaux parce que nous avons donné à un gouvernement étranger un droit de veto sur les déplacements des Canadiens à l'étranger.

Les députés ministériels affirment que nous devons abandonner une partie de notre souveraineté si nous voulons la sécurité. Ils sont d'avis que le prix de notre sécurité, dans ce cas, est la liberté de circulation des citoyens de notre pays.

Cela me rappelle la célèbre phrase de Benjamin Franklin:

« Ceux qui seraient disposés à abandonner une liberté essentielle au profit d'un petit peu de sécurité temporaire ne méritent ni la liberté ni la sécurité. »

● (1620)

Pourtant, quelle ironie, le projet de loi n'améliorera pas du tout la sécurité des Canadiens. Il n'est pas conçu pour améliorer notre sécurité. Si c'était le cas, il contiendrait une disposition prévoyant des échanges d'information, au lieu de la transmission de l'information dans un sens uniquement. Les transporteurs aériens étasuniens pourraient nous donner leurs listes de passagers, eux aussi, pour que nous puissions prendre des décisions concernant notre sécurité. Cependant, aucune réciprocité n'est incluse dans le fruit de cette mauvaise négociation canadienne.

Le projet de loi est ridiculement à sens unique. Les renseignements sur les passagers canadiens seront envoyés aux États-Unis, un point c'est tout. Ces renseignements seront transmis à des gouvernements étrangers pour qu'ils en fassent ce que bon leur semble. Ils pourront conserver les renseignements en permanence ou les transmettre à d'autres groupes ou d'autres gouvernements pour qu'ils s'en servent dans le but de poursuivre des Canadiens en justice, selon leurs intérêts à eux.

*Initiatives ministérielles*

Nous n'aurons aucune prise sur l'utilisation des renseignements. Le gouvernement conservateur est encore en train de saper l'autonomie canadienne.

Pourquoi les députés, qui représentent les Canadiens, devraient-ils appuyer ce projet de loi s'il n'améliore même pas la sécurité des Canadiens? Nous ne sommes pas élus pour défendre les intérêts des gouvernements étrangers, du moins pas moi, qui représente les électeurs de Thunder Bay—Superior-Nord, ni les autres les députés de mon parti.

C'est insensé de mettre ainsi en péril les droits des Canadiens en matière de renseignements personnels. Il n'est pas surprenant que l'Association canadienne des libertés civiles ait déclaré ceci au sujet du projet de loi:

[...] une abdication pure et simple par le Canada, en faveur d'un gouvernement étranger, de son devoir de protéger la vie privée des Canadiens, et [...] la disparition des mesures de protection juridiques qui existent actuellement au Canada. Cette abdication et cette disparition de la protection de la vie privée sont tout aussi inacceptables que dangereuses.

Ces propos ont été tenus au Comité des transports en novembre 2010.

La mesure législative annule et outrepassa les dispositions canadiennes en matière de renseignements personnels afin de permettre aux compagnies aériennes de transmettre le nom et les renseignements personnels des passagers à un gouvernement étranger. Elle autorise ce gouvernement étranger à dire aux transporteurs canadiens qui peut ou non monter à bord d'aéronefs qui ne font que survoler son territoire.

Les députés néo-démocrates sont absolument en faveur des efforts sérieux visant à accroître véritablement la sécurité des Canadiens. Or, ce n'est pas ce que fait la mesure législative. Le projet de loi C-42 est une atteinte flagrante à la vie privée des passagers aériens du Canada et une abdication, par le gouvernement, de la souveraineté même du pays.

La juge en chef du Canada a prononcé ce qui suit en 2009:

L'un des effets les plus destructeurs du terrorisme, c'est sa capacité de provoquer des réactions qui sapent les valeurs démocratiques fondamentales sur lesquelles sont fondés nos pays démocratiques.

Il s'agit d'un projet de loi boiteux qui mine la souveraineté du Canada et compromet les droits des Canadiens en matière de renseignements personnels. En outre, rien ne prouve qu'il améliorera la sécurité des passagers. J'invite les députés à défendre les intérêts des citoyens en s'opposant au projet de loi C-42.

\* \* \*

● (1625)

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Gordon O'Connor (ministre d'État et whip en chef du gouvernement, PCC):** Monsieur le Président, les partis se sont consultés, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, durant le débat conformément à l'article 52 du Règlement, plus tard aujourd'hui, la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime.

**Le vice-président:** Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ AÉRIENNE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, en plus d'avoir des répercussions sur les citoyens canadiens, ce projet de loi risque de toucher la politique étrangère du Canada et les personnes qui cherchent refuge au Canada.

Dans son témoignage au comité, M. Edward Hasbrouck, de la Liberty Coalition, un groupe américain de défense des libertés civiles, a déclaré:

Vous devez vous rendre compte que l'adoption du projet de loi C-42, donnerait de facto au gouvernement des États-Unis un droit de veto pouvant empêcher presque n'importe qui de se réfugier au Canada. En effet, dans la plupart des cas, il est impossible d'arriver au Canada pour présenter une demande d'asile politique ou de statut de réfugié sans survoler les États-Unis. De plus, ce pouvoir américain s'exercerait au pire moment possible, c'est-à-dire pendant que le réfugié se trouve encore dans le pays dont il veut fuir le régime, à la merci d'éventuels persécuteurs.

Dans de nombreux pays d'Amérique du Sud ou d'Amérique centrale entre autres, des gens qui se rendent à l'aéroport pour fuir le régime tyrannique ou des traitements injustes dans leur pays pourraient se voir refuser le droit d'embarquement par le gouvernement américain quelle que soit la volonté du Canada en l'occurrence.

Encore une fois, non seulement cela constitue-t-il une abrogation des droits personnels des Canadiens, mais n'est-ce pas aussi clairement une abrogation de notre droit en tant que pays indépendant d'établir notre propre politique étrangère?

● (1630)

**M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je dois me ranger à l'opinion du député de Western Arctic en raison du travail considérable qu'il a accompli dans ce dossier. Il le connaît très bien et j'ai confiance en son jugement et en son opinion.

Toutefois, si je me fie au comportement de notre premier ministre au cours des cinq dernières années, j'en déduis que lorsqu'il s'agit de protéger les droits des Canadiens, quel que soit le domaine, il est évident que sa loyauté va davantage à nos voisins du Sud et qu'il se préoccupe davantage de répondre à leurs souhaits que de sauvegarder l'autonomie du Canada et de protéger les renseignements personnels des Canadiens ou leur droit de regard concernant les ressources naturelles.

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, j'ai pris connaissance du projet de loi pour voir en quoi il consiste et j'ai examiné d'autres projets de loi, notamment celui sur l'accord visant à assurer la protection des frontières. Il s'agit là d'un coup de plus assené à la souveraineté et à l'autonomie du Canada.

Depuis de très nombreuses années, nous assistons à l'érosion de ce que j'appelle notre autonomie, de même que de notre capacité à agir et à penser par nous-mêmes en tant que nation. Il fut un temps où les chefs de tous les partis défendaient les droits des Canadiens. On n'a qu'à penser à John Diefenbaker, à Lester Pearson, à Pierre Trudeau et à Tommy Douglas. Ces hommes politiques comprenaient bien que nous étions une nation souveraine.

À cette époque, nos agriculteurs étaient protégés. L'industrie du bois de sciage était florissante. Les emplois dans le secteur de la fabrication étaient bien rémunérés et protégés par des ententes conclues avec d'autres pays.

Puis, au cours des années 1980, pendant que Mulroney était au pouvoir, il y a eu une détérioration progressive de ces conditions. Les énormes pressions exercées par le monde des affaires ont fini par porter fruit lorsque l'accord de libre-échange — qui a donné lieu à l'ALENA — est entré en vigueur.

Il existe aujourd'hui des situations absurdes. Par exemple, nous avons dans ma région des producteurs de fruits qui ont du mal à gagner leur vie à cause de toute la production américaine qui est déversée chez nous. Autre situation absurde: des gouvernements au Canada sont poursuivis par des sociétés étrangères parce qu'ils ont décidé de resserrer un peu leurs lois en matière environnementale.

Puis, il y a eu ces deux dernières années la politique d'achat aux États-Unis, car les Américains se font plus sévères et essaient de protéger leurs administrations municipales et leur industrie. Quelle est notre réaction? Nous leur facilitons un peu plus l'accès à nos marchés. Pour la première fois de l'histoire, nous avons vu ce que nous appelons les gouvernements infranationaux soumis à des accords commerciaux. C'est ce que nous observons dans le projet d'accord commercial entre le Canada et l'Europe. Les municipalités seront donc menacées. Autrement dit, les marchés des municipalités seront scrutés par les grandes multinationales européennes, et nous perdrons notre autonomie.

Nous sommes nombreux à avoir dénoncé le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, le PSP, et nous pensions qu'il avait été abandonné. Or, voici un accord sur la frontière. Vendredi, le premier ministre va en discuter les derniers détails avec le président des États-Unis.

Le Canada n'est plus ce qu'il était, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet de loi à l'étude n'est qu'un clou de plus dans le cercueil de notre souveraineté.

Autrefois, lorsque nous discutons de nos frontières, surtout avec les Américains, nous pouvions franchir les frontières en toute camaraderie. Les garde-frontières étaient sympathiques. Nous circulions librement. Il fallait parfois présenter une pièce d'identité et parfois pas. Tout marchait bien et nos pays étaient en sécurité, relativement.

Maintenant, la frontière devient plus opaque. Dans ma circonscription, j'entends parler d'incidents où des voyageurs ont été inutilement harcelés par les garde-frontières américains. Alors que, autrefois, on pouvait facilement franchir la frontière pour un voyage d'affaires ou d'agrément, il y a maintenant du profilage racial, des injures, des interrogatoires. Pourtant, les Américains veulent que nous coopérions et que notre frontière soit libre.

Bien des entreprises n'arrivent pas à expédier leurs marchandises dans les délais aux États-Unis. Un accord éliminerait censément ce problème. Par ailleurs, il ne semble pas que les Américains veuillent travailler avec nous.

Je dirais que tout ce fiasco de l'achat des F-35, ces pressions énormes qu'on fait peser sur nous s'apparentent à du chantage: si nous achetons ces appareils, les Américains nous faciliteront l'accès à leurs frontières. C'est l'impression que cela donne. Nous nous faisons dire que nous devons acheter cet appareil qui n'est pas adapté à nos patrouilles dans l'Arctique, qui a un seul moteur, qui ne peut se poser sur des pistes courtes et qui n'a même pas encore fait ses preuves.

### *Initiatives ministérielles*

Passons maintenant au projet de loi.

• (1635)

[Français]

Comme on le sait, actuellement, notre Loi sur l'aéronautique exempte les utilisateurs d'aéronefs des restrictions relatives à la communication de renseignements personnels sans le consentement de l'intéressé dans les cas où les lois d'un État étranger exigent la divulgation des renseignements de toute personne voyageant à bord d'un aéronef qui atterrira sur le territoire de cet État.

Par conséquent, on sait qu'un transporteur aérien peut, sans restriction, communiquer à un gouvernement étranger les renseignements personnels des passagers voyageant à bord de tout vol canadien qui atterrira sur le territoire de cet État. Ce sont les mots clés: « qui atterrira sur le territoire de cet État ».

Le projet de loi C-42 modifie l'article concerné afin d'élargir l'application et vise, comme nous en discutons, non seulement les États étrangers où l'avion va se poser, mais également tout l'État survolé. Je trouve cela ridicule — par exemple, si moi-même ou une personne ici, en cette Chambre, fait un voyage au Mexique, en Amérique latine ou à Cuba — que notre nom fasse l'objet des mesures de sécurité américaines. Ça n'a aucun sens. Si le vol ne va pas atterrir aux États-Unis, quelle est la logique? Pourquoi devrions-nous donner des renseignements personnels et secrets sur nos concitoyens aux Américains?

Comme nous l'avons déjà constaté lors de ce débat ce soir, cela ne regarde pas les vols destinés à atterrir au Canada et qui vont survoler les États-Unis. Il y a donc quelque chose qui ne marche pas. Si un vol va de Vancouver à Toronto et survole les États-Unis, ce n'est pas grave, cela ne pose pas de problème, on n'est pas tenu de fournir les renseignements aux États-Unis.

Cependant, si ce vol va à Cuba, selon ce projet de loi, ce sera la règle. Je trouve abominable — ce n'est pas correct — qu'on exige que nous donnions des renseignements personnels sur nos concitoyens à un gouvernement étranger.

[Traduction]

Tout cela n'a vraiment pas de sens.

Certains ont cité des personnes qui sont venues témoigner au comité. J'aimerais remercier mon collègue de Western Arctic, notre porte-parole en matière de transports, de m'avoir fourni ces renseignements. Même si je n'assistais pas aux séances du comité, je sais que le coordonnateur national de la Coalition pour la surveillance internationale de libertés civiles a déclaré ceci:

Après avoir fait une évaluation du risque pour chaque passager à l'aide de la technologie du forage de données, le département de la Sécurité intérieure renvoie le résultat de ses recherches à la compagnie aérienne, lui indiquant si elle doit émettre une carte d'embarquement sans restriction, refuser la permission de voyager ou émettre une carte d'embarquement avec filtrage renforcé. Ainsi, les États-Unis auront accès à tout un sous-ensemble de renseignements sur des passagers aériens qui n'entrent pas aux États-Unis, mais qui ne font que survoler leur territoire. De plus, ces renseignements seront transmis à au moins 16 organismes américains et à des gouvernements étrangers. Le programme donne d'office au gouvernement d'un pays étranger le droit de décider qui peut se rendre au Canada ou en partir, étant donné que la grande majorité des vols canadiens en provenance ou à destination de l'Europe et tous les vols, bien entendu, à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes survoleront le territoire américain.

*Initiatives ministérielles*

Mon collègue de Thunder Bay a fait une plaisanterie, mais il faut bien comprendre les conséquences. Que se passera-t-il si quelqu'un du département de la Sécurité intérieure n'aime pas les propos que nous tenons ici aujourd'hui? Que se passera-t-il si les gens du département de la Sécurité intérieure n'aiment pas ce que mon collègue a dit ou n'apprécient pas que je critique le gouvernement des États-Unis? Qu'est-ce qui les empêchera de mettre mon nom ou le nom de quelqu'un d'autre sur cette liste? Comment peut-on faire retirer son nom de cette liste? La prochaine fois que j'embarquerai à bord d'un avion à destination du Mexique, est-ce qu'on m'empêchera d'y aller?

Le projet de loi n'a vraiment pas de sens. Il ne reconnaît pas la réciprocité. Nous devrions y repenser à deux fois avant d'accorder notre soutien à une mesure législative comme celle-là.

• (1640)

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir à titre de porte-parole du Bloc québécois en matière de transports sur le projet de loi C-42. D'entrée de jeu, je mentionne que le Bloc québécois, pour faciliter l'adoption de ce projet de loi, va appuyer le sous-amendement présenté par les libéraux, même si notre parti avait déjà proposé un amendement en comité.

Comme mon collègue vient de le mentionner, j'ai aussi trouvé ce projet de loi assez complexe à étudier au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités parce qu'il y a deux philosophies ou deux approches opposées. Nous avons entendu des groupes de défense des libertés et des droits individuels ainsi que la commissaire à la protection de la vie privée, Mme Stoddart. Cette dernière avait de sérieuses réserves sur ce projet de loi quant au respect des libertés civiles et à la protection des renseignements personnels.

Auparavant, une disposition semblable parlait de tout aéronef faisant une escale en fin de vol ou une escale en transition vers un autre pays. Maintenant, le projet de loi C-42 stipule que tout aéronef survolant le territoire américain devra fournir certains renseignements personnels sur les passagers à son bord. Si les Américains pouvaient nous garantir que ces renseignements seraient détruits après un certain nombre de jours et qu'ils ne seraient pas partagés avec d'autres organismes intéressés indirectement, nous n'y verrions pas de problème.

Or des groupes de défense des droits civils nous ont dit que jusqu'à 16 organismes pourraient recevoir le contenu de l'information transférée aux Américains. C'est pour cela que le Bloc québécois avait demandé la réciprocité. Si c'est vrai pour les Américains, alors tout avion américain survolant le territoire canadien devrait aussi fournir la liste de ses passagers. Malheureusement, cela n'a pas été retenu par le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. En tant que démocrates, les députés du Bloc québécois se soumettent à cette décision. Pourtant, cela aurait été logique. Cela pourrait s'appliquer à plusieurs vols américains en provenance de l'Europe et passant par la ligne de l'archipel de la Reine-Charlotte, la ligne du Groenland qui passe au-dessus de l'Islande, dont la destination finale est New York, Washington ou Dallas. Nous avons des réserves, nous les avons entendues. C'est le premier tiraillement que nous avons.

Le deuxième tiraillement avait trait au droit exclusif des Américains de nous imposer cette mesure. L'approche typiquement américaine est guidée par la peur ou la phobie de revivre les événements du 11 septembre 2001. C'est un commentaire éditorial.

Je ne suis pas sûr que des terroristes utiliseraient le même pattern. Les avions qui se sont écrasés sur les tours étaient américains. Les pilotes terroristes qui ont commis ce geste horrible avaient été formés dans des écoles de pilotage de Miami, aux États-Unis. Des milliers de personnes sont décédées.

• (1645)

L'adjoite administrative qui travaillait pour Xerox Corporation au 48<sup>e</sup> étage de la tour n° 1 du World Trade Center, qui était en train de dactylographier un rapport quelconque, ne méritait pas qu'un avion lui arrive derrière de la tête. Ce qui est arrivé est innommable, inqualifiable.

Autrement dit, les Américains ont l'air de penser que si les terroristes veulent frapper, ils utiliseront exactement le même *pattern*, et excusez-moi pour l'expression latine.

D'autre part, il y a cette phobie des Américains. Toutefois, en vertu de la souveraineté, un État peut décider d'imposer les règles qu'il veut sur son territoire. C'est pour cela que nous, au Bloc québécois, nous sommes souverainistes et que nous voulons un Québec souverain.

Là, on était confronté au deuxième tiraillement. On a rencontré les gens d'Air Transat, la plus grosse compagnie de vols nolisés au Canada, une fierté québécoise qui a reçu l'aide du Fonds de solidarité FTQ lors de son démarrage. Je n'en suis pas sûr à 100 p. 100, mais il me semble que c'est le cas. Donc, Air Transat a son siège social au Québec. Elle offre des milliers d'emplois au Québec. Elle représente actuellement le numéro un dans le domaine du voyage nolisé. On devrait davantage parler du voyage de loisirs, par analogie au voyage d'affaires. Donc, en ce moment, ils s'occupent de tous les voyages vers le Sud, mais aussi vers l'Europe, surtout en période estivale et à l'automne. Donc, Air Transat est le numéro un, et les gens d'Air Transat nous ont dit en comité que, si nous n'acceptons pas de nous conformer à cette exigence américaine de fournir les listes, Air Transat était condamnée à la faillite.

Je m'explique. Je vais parler pour les collègues qui viennent du centre du Canada. Air Transat ne pourra plus offrir des vols Edmonton-Cancun, ou de Calgary vers le Mexique, vers les îles, vers la Jamaïque. En effet, ces provinces sont situées dans le centre du Canada. Si on dit qu'on ne fournit pas la liste, on ne peut plus traverser le territoire américain. Donc l'avion part d'Edmonton, va vers Vancouver, un déplacement parallèle pour aller rejoindre la route du Pacifique, pour ensuite aller dans le Sud. Cela représente des coûts incroyables, en plus de l'augmentation de la durée du vol. Actuellement, pour aller de Calgary à Cancun, j'imagine que cela prend trois heures et demie ou quatre heures. Là, ce sera huit heures. Air Transat ne sera plus capable de continuer ses activités.

*Initiatives ministérielles*

Les vols d'Air Transat qui partent de Montréal, de Toronto, d'Halifax et de Vancouver sont capables d'emprunter les corridors. Cependant, il y a une autre problématique que l'on m'a expliquée et que j'ai réalisée. Air Transat possède des gros porteurs, comme des Airbus A330, des Airbus A310 et des Airbus A320. Ces avions atterrissent à Montréal. Je vois mon collègue de Jeanne-Le Ber, qui entend au-dessus de sa circonscription les avions qui atterrissent à Dorval. Certains de ses concitoyens sont même parfois incommodés par le bruit; c'est un autre dossier que l'on étudie au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. Je ne sais pas si vous le réalisez, monsieur le Président, mais un Airbus A330, cela n'atterrit sur 50 mètres. Il ne peut pas rester en territoire canadien. Si vous avez déjà pris cet avion, vous savez que lorsqu'il arrive d'Europe ou du Sud, il est obligé d'aller passer au-dessus de la frontière américaine pour atterrir, tout dépend des vents et s'il est sur la piste sud-nord. La frontière est à quelques kilomètres de Montréal — 50, 60 ou 70 km, je ne me rappelle pas exactement. Donc, afin de tourner pour effectuer l'atterrissage, il est obligé de survoler le territoire américain.

•(1650)

Cela s'applique même aux vols d'Air Transat dans le marché de l'Est. À Vancouver, c'est exactement le même problème parce que ce sont des gros porteurs et que ces derniers prennent un peu plus d'espace pour atterrir et décoller qu'un Cessna, par exemple. S'entend-on là-dessus, monsieur le Président? Je sais que vous me suivez, vous n'arrêtez pas de hocher la tête. C'est la preuve que vous suivez votre affaire.

En conclusion, le Bloc québécois a donné son aval à ce projet de loi en comité et acceptera de voter en faveur du sous-amendement proposé par notre collègue du Parti libéral.

[Traduction]

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à travailler avec mon collègue du Bloc au Comité des transports.

Je sais quelles sont les conséquences pour le secteur du transport aérien et je sais également que des négociations ont eu lieu. Selon des témoignages présentés au comité, la politique du département de la Sécurité intérieure permet d'exempter tous ces vols si le gouvernement canadien harmonise les exigences relatives à la sécurité des passagers avec celles en vigueur aux États-Unis. Cependant, selon des députés ministériels, hausser notre niveau de sécurité afin de parvenir à une exemption complète coûterait des milliards de dollars.

Mon collègue croit-il que les normes de sécurité canadiennes relatives aux passagers qui voyagent à bord de vols internationaux sont laxistes ou qu'elles ne sont pas assez élevées? Dans la négative, souscrit-il à l'argument des conservateurs selon lequel cela coûterait une somme astronomique pour que les choses se fassent convenablement?

[Français]

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, je remercie le député du NPD de sa question.

De toute façon, ce n'est pas la première fois que les conservateurs, en comité ou à la Chambre, nous répondent ou disent à peu près n'importe quoi.

Ils parlent de milliards de dollars non chiffrés. Effectivement, cela a été mentionné. Je ne veux pas attaquer la crédibilité du député qui a dit cela. Il le croit peut-être en son for intérieur, mais on ne peut pas dire qu'il nous en a fait la démonstration. Des milliards de dollars,

c'est facile à dire. Heureusement qu'il n'a pas parlé de centaines de milliards de dollars!

Il faut aller lire dans le dictionnaire la définition du mot « exagérer ». Quand il s'agit d'un petit mensonge, c'est tentant de le croire. Cela nous met sur une patte et on peut être porté à penser que c'est vrai. Mais des milliards de dollars!

Je suis d'accord avec mon collègue. À peu près n'importe quoi a été dit par nos collègues conservateurs. Cela étant dit, nous avons une décision à prendre, et il ne faut quand même pas négliger l'aspect économique. Je ne voudrais pas être celui qui a rendu possible la fermeture d'Air Transat, au contraire. Je suis pro-Air Transat, et je suis en faveur de plus de développement pour Air Transat et de plus d'emplois créés au Québec.

[Traduction]

**M. Dennis Bevington:** Monsieur le Président, cette semaine, le premier ministre se rendra aux États-Unis afin de conclure une entente en matière de sécurité entre les deux pays. Il s'agit d'un enjeu important. Au comité, on nous a laissé entendre que la réglementation devait être prête avant le 31 décembre à la satisfaction des États-Unis. C'était les conditions posées par le gouvernement.

Le manque d'information sur ce que propose le premier ministre en ce qui concerne le périmètre de sécurité et la transmission de renseignements aux États-Unis pour des raisons de sécurité...

•(1655)

**Le vice-président:** Je dois interrompre le député.

[Français]

Il ne reste que 30 secondes à l'honorable député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord.

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, il me manque un bout de l'histoire. De plus, je ne pensais pas que vous aviez reconnu mon collègue deux fois. Je suppose que c'est permis dans le Règlement si personne d'autre se lève. Je pensais même qu'il commençait son discours.

Si j'ai bien compris, à la fin de sa question, il parlait des négociations sur le périmètre de sécurité avec les Américains. Je crois comprendre que le premier ministre sera à Washington vendredi. Il semble qu'un de ces points est à l'ordre du jour. Malheureusement, je n'ai pas saisi la question.

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je suis certaine que tout le monde sait que je vais parler du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, et plus particulièrement de l'amendement. Je félicite le député de Western Arctic d'avoir si judicieusement décrit les raisons pour lesquelles les néo-démocrates s'opposent au projet de loi.

J'aimerais me reporter au résumé législatif, car il est important que les gens comprennent pourquoi nous nous opposons aussi farouchement au projet de loi.

### Initiatives ministérielles

Le projet de loi modifie la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Il modifie l'article qui permet au gouvernement d'en élargir l'application pour qu'il vise non seulement les États étrangers où le vol se pose, mais également tout État survolé. Le transporteur aérien serait autorisé à procéder à la divulgation sans le consentement de l'intéressé. Voilà les deux principaux aspects que nous avons soulevés: premièrement, la divulgation des renseignements serait obligatoire non seulement pour les vols à destination des États-Unis, mais aussi pour ceux qui survolent le pays et, deuxièmement, ces renseignements seraient divulgués sans le consentement de l'intéressé.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du résumé législatif, qui fait état des problèmes que pose la liste d'interdiction de vol. Ce sont des problèmes qui préoccupent les gens dans le contexte actuel.

En ce qui concerne la liste d'interdiction de vol, le sommaire indique:

À ses débuts, le programme était controversé, car Transports Canada, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité, ajoute des noms à la liste sans que les passagers éventuels soient au courant ou y consentent. On s'est beaucoup préoccupé de la possibilité que des noms puissent être ajoutés à la liste par erreur et que des passagers innocents soient interdits de vol. Par exemple, les médias ont parlé de deux jeunes garçons, un athlète étoile de 15 ans et un jeune de 10 ans tous deux nommés Alastair Butt, qui en 2007 ont d'abord été empêchés de monter à bord de vols intérieurs exploités par Air Canada parce que ce nom figurait sur la liste.

En bref, deux enfants n'ont pas pu prendre l'avion.

De nombreuses organisations se sont opposées à ce projet de loi. Voici d'ailleurs un extrait du communiqué de presse du Conseil des Canadiens, daté du 3 décembre 2010.

Le programme pour la sûreté des vols a été vertement critiqué par des groupes internationaux de la société civile parce qu'il exige qu'un grand nombre de vos renseignements personnels soient transmis au département de la Sécurité intérieure des États-Unis, même si votre vol ne fait que passer au-dessus du pays. Contrairement à ce qu'affirment les sources publiques, il ne s'agit pas seulement de vos nom, sexe, âge et destination. Tous les renseignements qui se trouvent dans vos documents de voyage seront transmis aux responsables de la sécurité américains, qui pourront les utiliser comme bon leur semblera.

Lorsque nous prenons l'avion, nous donnons beaucoup de renseignements, surtout si nous restons à l'hôtel. Il s'agit de toutes sortes de renseignements, des numéros de carte de crédit et, parfois, des renseignements sur notre état de santé. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis y aura désormais accès et il pourra les utiliser à son gré.

Le Conseil des Canadiens poursuit en disant:

La vaste majorité des voyageurs canadiens devront demander l'autorisation des États-Unis pour se rendre en Europe, dans les Caraïbes ou en Amérique du Sud et en revenir. Si votre nom se trouve sur la liste d'interdiction de vol des États-Unis, qui est coûteuse et imparfaite, vous pourriez vous voir refuser une carte d'embarquement.

Le Canada a pris de nombreuses mesures pour harmoniser la sûreté aérienne avec les programmes américains, mais cela n'a pas empêché les États-Unis de faire des demandes encore plus draconiennes. La liste canadienne d'interdiction de vol, qui comporte de graves lacunes, était censée empêcher les États-Unis d'imposer leur liste au Canada. Cependant, la situation a évolué à un point tel que les Canadiens doivent obtenir la permission des Américains pour voyager.

Le Canada peut encore rejeter le programme pour la sûreté des vols. Nous ferions une faveur au monde en votant contre le projet de loi C-42 en raison des préoccupations énormes à l'égard du programme de la part d'autres États, ainsi que de divers organismes internationaux, y compris les Nations Unies. En raison de son emplacement géographique, le Canada aura le plus à perdre s'il doit se conformer aux règlements américains relatifs à la sûreté aérienne. Il faut que le Canada agisse maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

J'approuve complètement cette déclaration du Conseil des Canadiens.

Il y a d'autres groupes qui s'opposent à ce projet de loi. Je ne les nommerai pas tous, mais le Conseil sur les relations américaines-

islamiques a affirmé que le projet de loi pourrait avoir d'énormes répercussions sur la souveraineté du Canada, la protection des renseignements personnels et la Charte canadienne des droits.

J'aimerais me pencher maintenant sur la question de la souveraineté. Nous observons au Canada une harmonisation continue avec les règlements américains. Les députés qui siègent à la Chambre depuis assez longtemps se rappelleront des discussions qui se sont déroulées il y a quelques années sur la réglementation intelligente.

● (1700)

Quiconque réfléchit à la question se demanderait ce qui se passe avec cette réglementation dite intelligente. La réglementation intelligente se voulait un effort d'harmonisation des règlements canadiens et américains. Elle pourrait viser les soins de santé, les produits pharmaceutiques, l'agriculture et bien d'autres choses. Elle pourrait faire en sorte que le Canada ne puisse refuser l'accès de certains produits au marché canadien. La réglementation intelligente a disparu des manchettes suite à une levée de boucliers, en 2005, notamment dans le secteur agricole. Puis il y a eu le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, auquel les Canadiens se sont une fois de plus opposés en masse.

Il y a six ou huit mois, un certain nombre de députés qui s'opposaient au PSP, le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, ont célébré ce que nous pensions être la mort de l'initiative.

Dans un article paru aujourd'hui, le 2 février, dans le *Globe and Mail*, on peut lire que le premier ministre et le président comptent apporter des changements de grande envergure à la sécurité frontalière. L'article est rédigé par John Ibbotson et Steven Chase. Le sous-titre dit que l'accroissement prévu de l'échange de renseignements de sécurité soulèvera sans doute des préoccupations en matière de souveraineté et de protection de la vie privée. J'aimerais citer quelques extraits de l'article, puisqu'il a rapport au débat d'aujourd'hui. Je cite:

[Le premier ministre] et [le président] se rencontreront vendredi afin d'amorcer la mise en oeuvre des plus importants changements à la frontière depuis l'accord de libre-échange de 1988.

Selon l'information obtenue par le *Globe and Mail*, le premier ministre et le président américain chargeront un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de conclure, dans un délai de quelques mois, des ententes qui transformeraient le 49<sup>e</sup> parallèle au moyen d'accords de coopération sur le commerce, la sécurité et la gestion de la frontière.

Cela entend l'échange de renseignements de sécurité, l'harmonisation des règlements régissant toutes sortes de secteurs, des céréales aux avions de chasse, et la création d'un organisme bilatéral chargé de superviser les travaux de construction et de rénovation de ponts, de routes et d'autres infrastructures frontalières.

Ce qu'il faut retenir dans la dernière phrase, c'est l'harmonisation des règlements régissant toutes sortes de secteurs, des céréales aux avions de chasse.

De nombreux députés, du moins du côté néo-démocrate, luttent déjà depuis quelque temps contre la réglementation intelligente et le PSP. Il semble que le gouvernement ramène la question sur le tapis, quoique sous une forme nouvelle. Il s'agit maintenant de sécurité frontalière.

Plus loin dans le même article, on peut lire:

Certains accords pourraient être mis en oeuvre en modifiant simplement la réglementation, mais certains nécessiteraient l'adoption de lois par le Parlement et le Congrès.

Ce nouveau plan de coopération fait suite à une première tentative qui a vu le jour il y a une dizaine d'années, le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, et qui a fait chou blanc. À l'époque, on avait tenté d'harmoniser les régimes réglementaires du Canada, des États-Unis et du Mexique [...]

*Initiatives ministérielles*

La divulgation de renseignements confidentiels sur les citoyens et les produits, afin que tout ce qui franchit la frontière entre les deux pays — personne ou objet — soit dûment inspecté et que les données qui s'y rapportent soient mises en commun, constituera sans aucun doute l'aspect le plus controversé des pourparlers.

Quelques problèmes sautent aux yeux: premièrement, quand une mesure est prise par voie de règlement, c'est ni plus ni moins comme si on renonçait au contrôle exercé par les parlementaires. La plupart des règlements, à moins que la loi ne le prévoie, ne sont pas soumis au Parlement. Autrement dit, les Canadiens pourraient se retrouver avec des règlements qu'on leur aurait imposés en douce, à la dérobée. C'est l'une des choses qui est ressortie des pourparlers entourant le Partenariat pour la sécurité et la prospérité et la réglementation intelligente.

Premièrement, il faut absolument que nous nous opposions vigoureusement au projet de loi C-42, et j'espère que les Canadiens tendent l'oreille. J'espère qu'ils vont écrire à leur député pour lui dire qu'ils ne veulent pas de cette intrusion dans leur vie privée, qu'ils ne veulent pas que les États-Unis puissent décider qui pourra embarquer dans un avion au Canada. Car si quelqu'un, ici, souhaite aller dans le Sud et doit pour ce faire survoler les États-Unis, ces derniers pourraient refuser catégoriquement que cette personne obtienne sa carte d'embarquement.

Non seulement nous ne voulons pas du projet de loi C-42, mais nous ne voulons pas non plus de la réglementation intelligente. Nous ne voulons pas du Partenariat pour la sécurité et la prospérité. Nous ne voulons pas de ce nouvel accord sur la sécurité frontalière, qui pourrait éroder encore davantage notre souveraineté.

J'espère sincèrement que les Canadiens écoutent attentivement, car il est aujourd'hui question de l'érosion de notre souveraineté.

Il y a un certain nombre d'amendements qui pourraient être apportés à ce projet de loi.

Comme mon temps de parole est presque entièrement écoulé, j'inviterai seulement les gens à consulter les principes directeurs établis par la Commission européenne en 1998, car ils pourraient certainement servir à améliorer la mesure législative à l'étude. Je les invite en outre à lire les commentaires formulés par la commissaire à la protection de la vie privée lors de son passage devant le comité; elle avait alors souligné une série d'enjeux qu'elle estimait importants et qui devraient selon elle faire partie intégrante de toute mesure législative susceptible de constituer une intrusion dans la vie privée des Canadiens.

• (1705)

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Madame la Présidente, les propos de la députée me rappellent des réunions avec la commissaire à la protection de la vie privée au cours desquelles nous examinons certaines des conséquences. Les cas de violation de la vie privée des Canadiens continuent de se multiplier. Les renseignements sur nombre de choses qui nous concernent circulent.

Je crois comprendre de plus que l'obligation de déclarer un vol ne s'appliquera plus aux vols intérieurs comme ceux qui partent de Toronto à destination de Vancouver et qui survolent le territoire américain. Il sera nécessaire de le faire uniquement pour les vols à destination d'un pays tiers qui survolent le territoire américain. Il semble qu'on soit sur le point de conclure un arrangement à ce sujet.

La députée est-elle d'avis que nous sommes encore trop accommodants envers les États-Unis qui ont réagi de manière excessive aux attentats du 11 septembre?

**Mme Jean Crowder:** Madame la Présidente, le député a raison. Les vols intérieurs seront exemptés. Ceux d'entre nous qui se rendent

sur l'île de Vancouver se réjouissent de la nouvelle, car nous survolons souvent au retour les États au nord des États-Unis.

Je conviens avec le député qu'on empiète bien trop souvent sur la souveraineté canadienne.

Il est inacceptable d'avoir à demander la permission et la bénédiction des États-Unis pour que nos concitoyens puissent prendre un vol à destination de Cancun, ou de Cuba, ou d'une autre destination, lorsque leur vol traverse ce pays. Les Canadiens devraient pouvoir déterminer s'ils sont en sécurité dans un avion. Les Canadiens devraient pouvoir déterminer, s'ils approuvent l'idée, quelles sont les personnes qui doivent être interdites de vol, et non pas les Américains.

J'invite tous les députés à voter contre ce projet de loi et à refuser d'acquiescer à ce que les États-Unis tentent de nous imposer.

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Madame la Présidente, la plupart des députés croient en notre pays. Nous avons un certain respect pour notre souveraineté. Nous croyons en nos institutions. Pourtant, le gouvernement persiste à vouloir céder le contrôle de certaines compétences ou entités nationales. Le projet de loi C-42 est un pas dans cette direction.

Je me demande si ma collègue sait pourquoi le gouvernement accepte d'emprunter cette voie. Pourquoi le gouvernement ne défend-il pas les convictions des Canadiens? Pourquoi le gouvernement ne défend-il pas nos droits au lieu de céder, progressivement, notre capacité de nous occuper de nos affaires?

• (1710)

**Mme Jean Crowder:** Madame la Présidente, mon collègue a posé une excellente question.

Dieu merci, il y a des néo-démocrates à la Chambre. Nous avons vu que le gouvernement se dégonfle, lorsqu'il est soumis à d'énormes pressions, comme ce fut le cas dans l'affaire MacDonald Dettwiler et celle de la société Potash Corporation en Saskatchewan. Si les néo-démocrates ne défendaient pas, à la Chambre, le maintien de l'identité canadienne, du contrôle de nos ressources et de notre souveraineté, le gouvernement aurait sacrifié plus de ressources canadiennes.

Toutes ces prises de contrôle par des intérêts étrangers, soi-disant surveillées par le gouvernement, sont en fait sanctionnées par le ministère dit de l'approbation automatique. L'actuel gouvernement, à l'instar — malheureusement — des précédents gouvernements libéraux, n'a pratiquement rejeté aucune prise de contrôle, à l'exception des deux que j'ai mentionnées.

Nous avons vraiment besoin d'un gouvernement qui défend les intérêts des Canadiens et protège nos ressources, notre souveraineté et nos renseignements personnels. Des mesures législatives comme le projet de loi C-42 ne font rien pour rassurer les Canadiens et les incitent à se demander si le gouvernement conservateur défend réellement leurs intérêts.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, la question qui, selon moi, se pose au sujet du projet de loi C-42 est la suivante: Que se passerait-il si nous n'adoptions pas ce projet de loi? Le gouvernement nous a dit que, s'il n'entrait pas en vigueur d'ici le 31 décembre, les Américains nous interdiraient de survoler leur territoire, mais nous sommes le 2 février, et Air Transat continue d'exercer ses activités sans problème.

### *Initiatives ministérielles*

Je comprends que le Bloc québécois veuille absolument faire ce qu'Air Transat lui dit de faire. En ce qui concerne la protection des droits des passagers aériens, les membres du Bloc appuyaient le NPD au début. Puis Air Transat leur a parlé. Ils ont changé d'avis et ont fait ce qu'Air Transat leur avait demandé. Maintenant, Air Transat dit aux membres du Bloc qu'ils doivent adopter ce projet de loi, parce que voler aux abords des États-Unis coûterait trop cher. Je suppose que ces préoccupations sont pertinentes, mais il nous faut cerner des questions plus vastes à cet égard.

En fin de compte, j'ai l'impression — tout comme le caucus, à mon avis — que, si nous avons négocié plus fermement avec les Américains, ils seraient revenus sur leur décision. Si nous leur avions dit que nous allions respecter leur souveraineté sur leur espace aérien en leur fournissant des renseignements sur les passagers des 100 avions qui survolent quotidiennement leur territoire, mais qu'en contrepartie, ils allaient devoir nous transmettre des renseignements sur les passagers des 2 000 vols qui traversent quotidiennement notre espace aérien, je pense qu'ils auraient tempéré un peu leurs attentes.

Je pense que leur gouvernement aurait été forcé de faire face à ce qu'auraient dit les électeurs, l'industrie du transport aérien, les compagnies aériennes et les milliers de passagers. Les citoyens américains se seraient soulevés contre leurs sénateurs et leurs membres du Congrès. Ils auraient conseillé au gouvernement américain de faire preuve d'un peu de retenue et d'être un peu plus compréhensif en l'occurrence.

Examinons les renseignements que nous serions tenus de communiquer dans le cadre de cette entente par rapport à ce qui se fait en vertu de notre accord avec l'Union européenne.

Je ne pense pas que nous ayons négocié quoi que ce soit avec les Américains pour parvenir à cette entente. Je pense que, devant leurs demandes, nous nous sommes contentés de répondre: « Oui, Monsieur, nous allons vous donner tout ce que vous demandez. » La réalité, c'est que nous devrions communiquer aux Américains toutes les données contenues dans les dossiers passagers. Les Américains pourraient les conserver pendant une période maximale de 40 ans — et peut-être même les communiquer à d'autres gouvernements étrangers, mais nous n'en sommes pas certains. Comme les données contenues dans les dossiers passagers permettent d'identifier les personnes concernées, il y a lieu de s'interroger très sérieusement au sujet de la protection de la vie privée.

Penchons-nous maintenant sur l'entente que le Canada a conclue avec l'Union européenne au sujet des données contenues dans les dossiers passagers. En fait, les responsables canadiens et européens de la protection des données ont vanté les mérites de l'entente entre le Canada et l'Union européenne parce qu'elle prévoit un délai précis pour l'élimination des données en question. En d'autres mots, les autorités ne peuvent pas conserver ces données pendant 40 ans comme les Américains pourraient le faire si le projet de loi C-42 était adopté. Elles doivent se départir des données au bout d'une semaine, je crois. Je ne suis pas sûr du nombre exact de jours, mais il s'agit d'une période très courte. L'entente restreint l'utilisation qui peut être faite des données, contrairement à ce que l'on permettra aux Américains de faire. Elle limite plus particulièrement la possibilité d'associer le nom d'une personne à des données. Cet aspect est vraiment important.

Les renseignements communiqués en vertu de l'entente conclue entre le Canada et l'Union européenne sont anonymes. Les services de sécurité établissent ainsi les profils sans pouvoir les associer à des noms particuliers. Par conséquent, la sécurité est assurée.

Si le député de Winnipeg-Nord souhaitait prendre un vol au cours des prochains jours dans le cadre de l'entente pour laquelle ses collègues libéraux, les bloquistes et les ministériels risquent de voter, les renseignements qu'il serait tenu de divulguer se retrouveraient dans le système informatique des autorités américaines et celles-ci pourraient l'identifier. Au fil du temps, les Américains établiraient une banque de données à son sujet et dresseraient son profil.

Dans le cadre de l'entente entre le Canada et l'Union européenne, il n'est pas possible d'identifier la personne visée par les données contenues dans un dossier passager. Par conséquent, on protège sa vie privée tout en atteignant le même objectif. Les autorités peuvent dresser des profils sans empiéter sur la vie privée des personnes en cause. C'est devenu l'une des normes mondiales concernant les traités internationaux sur les dossiers passagers. Toutefois, si le projet de loi C-42 était adopté, nous cesserions d'appliquer ces normes élevées dans le cadre de nos rapports avec les Américains.

Je souhaite que les libéraux et les bloquistes prennent un peu de recul et jettent un regard neuf sur cette question.

● (1715)

Je le répète, nous étions censés adopter le projet de loi avant la fin de l'année, sinon les vols allaient être interrompus. Eh bien, les vols n'ont pas cessé, et si nous n'adoptons pas le projet de loi maintenant, les vols se poursuivront. Le premier ministre sera à Washington vendredi, sans doute pour donner des réponses et des excuses qui expliquent pourquoi son gouvernement a été incapable de faire adopter le projet de loi à la Chambre. C'est à lui qu'il incombe d'expliquer la situation puisque c'est lui qui a attendu à la dernière minute pour présenter la mesure législative à la Chambre.

Nous devrions être en train d'examiner d'autres questions plus vastes. Il faudrait d'abord que nous fassions le nécessaire pour que l'infrastructure initiale qui a été mise en place après le 11 septembre fonctionne. Je vais donner quelques exemples de domaines qui posent problème et sur lesquels nous devrions nous pencher.

Il y a l'exemple du programme des transporteurs de confiance. Le Canada et les États-Unis sont exposés à de très grands risques causés par les 1 000 transporteurs de confiance, je crois, qui participent au programme, mais qui ne surveillent pas les colis et les bagages. Les gens franchissent toutes les étapes des procédures de sécurité pour aboutir dans un avion qui contient des paquets et des colis qui n'ont pas été contrôlés. N'est-ce pas totalement insensé?

Nous devrions nous concentrer sur tout ce qui présente des risques. Selon l'American Air Line Pilots Association, à l'heure actuelle, le programme des transporteurs de confiance — tous ces paquets et envois postaux qui sont placés dans les avions sans inspection — constitue le plus grand danger. Pourquoi ne nous penchons-nous pas là-dessus? Nous n'avons même pas encore corrigé tous les défauts relatifs à la liste d'interdiction de vol.

Il y a quelques années, on voulait empêcher le sénateur Ted Kennedy de monter à bord d'un avion. On a voulu à plusieurs reprises défendre au député de Winnipeg-Centre de monter à bord d'un avion parce qu'une autre personne ayant le même nom que lui était sur la liste de personnes interdites de vol. Une fillette de six ans, Alyssa Thomas, s'est vue barrer la route parce que son nom est sur cette liste. On voulait l'empêcher de monter à bord de l'avion.

Malgré tout, on croit pouvoir confier ces données en toute quiétude à ces gens? Le Bloc, les libéraux et le gouvernement pensent que la sécurité sera meilleure lorsque nous fournirons toute cette information aux États-Unis, alors je leur souhaite bonne chance.



*Initiatives ministérielles*

En fin de compte, tout ce que nous avons à craindre, c'est qu'un vol puisse être retardé parce qu'il faudra contourner l'espace aérien des États-Unis. Cela ne se produira peut-être même pas. Selon moi, nous ne devrions pas nous laisser impressionner par leur bluff et ne devrions pas adopter le projet de loi.

Que font les autres pays? Que fait le Mexique? Le député de Western Arctic a déclaré que les Mexicains ne participaient pas à ce programme. Pourquoi ne prenons-nous pas le temps de vérifier? Manifestement, le gouvernement ne souhaite aucunement nous informer sur ce qui se passe.

Je n'ai pas la même conception que le gouvernement d'un accord réciproque. Peut-on dire qu'il y a négociation lorsque le gouvernement accepte sans mot dire ce que les États-Unis lui demandent de faire? Le gouvernement conservateur ne leur demande pas de nous donner leur information en échange de la nôtre. N'est-il pas venu à l'esprit des négociateurs du gouvernement de proposer au moins aux États-Unis la réciprocité? La négociation aurait peut-être été ralentie un peu. Mais non, nous obéissons au doigt et à l'oeil.

Le gouvernement m'a dit qu'il ne voulait pas leur demander l'information parce que nous ne disposons pas d'un système informatique pouvant la gérer. Les États-Unis recevront les renseignements provenant du Canada sur 100 vols et dépenseront une somme astronomique, quoique j'oublie les chiffres qu'on m'a donnés, pour gérer les données. Si nous recevions de l'information de leur part, nous serions obligés de faire la même chose.

Le gouvernement devrait faire travailler un peu plus son équipe de négociateurs.

• (1720)

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Madame la Présidente, on revient toujours à la même vieille rengaine. Le député est toujours enthousiaste au sujet de ces choses. Le fait est pourtant qu'il y a d'autres considérations. Nous ne traitons pas les questions à la pièce avec les Américains; tout est dans le même paquet.

Lorsque je faisais partie du Comité des transports, nous sommes allés aux États-Unis après le 11 septembre pour rencontrer des fonctionnaires de la sécurité du territoire. À la pensée des événements du 11 septembre, ces hommes se sont effondrés et se sont mis à pleurer. Ils ont donné à tous leurs agents de bord des cours de karaté pour qu'ils soient capables de maîtriser des pirates de l'air. Ils ont tout fait, mais sont arrivés à la conclusion que rien ne fonctionnait. Ils voulaient sauver la semaine de l'Action de grâce, celle où il y a le plus gros volume de voyageurs, mais ce fut un désastre. La confiance était perdue. Ils font des choses étranges.

J'espère que le député reconnaît que nous devrions être davantage préoccupés par notre responsabilité dans la question globale des renseignements personnels. Il y a beaucoup de choses que nous devons faire et apprendre pour protéger nos renseignements personnels. Celle qui nous occupe n'en est qu'une petite.

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, comme je l'ai dit, il y a d'autres choses extrêmement importantes que nous devrions examiner, y compris le « trusted shippers program », ou programme des expéditeurs fiables, et tous les colis, lettres et sacs qui sont mis dans nos avions sans vérification. J'aimerais savoir ce que le gouvernement fait à ce sujet, puisqu'il semble enclin à se plier sans protester à la demande de fournir des renseignements sans aucune garantie quant à leur utilisation.

Tout ce que je dis, c'est que ce serait une grande amélioration s'ils adoptaient tout simplement les dispositions de l'accord entre le Canada et l'Union européenne. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas

insisté pour qu'il y ait un délai précis pour l'élimination des renseignements, pour que leur utilisation soit limitée et pour que ces renseignements soient rendus anonymes, comme avec l'Union européenne?

Ce sont toutes des choses qui aideraient, et les Américains pourraient quand même définir leur profil sans relier les renseignements aux personnes. Le problème d'atteinte aux renseignements personnels serait quelque peu atténué.

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Madame la Présidente, l'un des aspects les plus absurdes des négociations tenues était l'exemption que les États-Unis ont accordée pour les vols intérieurs.

D'une part, les actes terroristes perpétrés à bord d'un avion aux États-Unis ciblaient tous des vols intérieurs. Ce fut notamment le cas lors des terribles événements du 11 septembre 2001. D'autre part, au Canada, pour se rendre par avion dans une autre ville canadienne, il suffit de produire une simple pièce d'identité avec photo, ce qui est assez facile à reproduire et à falsifier. Le niveau de sécurité visant ces vols est extrêmement faible. Or, certains vols intérieurs au Canada survolent des régions très peuplées des États-Unis. Néanmoins, le gouvernement américain est tout à fait disposé à accorder une exemption pour ces vols. Comment cela se fait-il?

Cela aurait-il un lien avec l'accord que le premier ministre signera ou négociera avec le président Obama vendredi concernant la divulgation aux autorités américaines de renseignements personnels concernant les Canadiens?

• (1725)

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que les gens de la sécurité aux États-Unis ont un objectif général et un plan global en tête.

Le député a raison. Les avions qui ont été utilisés lors des attentats du 11 septembre effectuaient des vols intérieurs. Il ne s'agissait pas de vols internationaux. C'était des vols intérieurs dont les avions avaient été détournés aux États-Unis.

Ici, de nombreux vols intérieurs partent de Toronto pour aller à Vancouver en traversant l'espace aérien américain. Il y a une part de vérité dans ce que le député a dit. De toute évidence, le premier ministre subit une forte pression de la part des Américains, mais tout ce que nous lui demandons, c'est de faire preuve d'un peu de fermeté. Ils n'ont pas bloqué les vols la première fois qu'ils nous en avaient menacés et ils ne les bloqueront pas non plus à l'avenir.

Nous pouvons tout à fait voter contre ce projet de loi...

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Reprise du débat. La députée de Vancouver-Est a la parole. Je devrais l'avertir tout de suite que je vais devoir l'interrompre à 17 h 30. Elle a quelques minutes pour commencer son intervention.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Madame la Présidente, j'ai peut-être seulement quelques minutes cet après-midi, mais je suis certaine que le débat se poursuivra demain, car nous discutons d'un projet de loi très important. Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-42, qui traite de la Loi sur l'aéronautique.

Je tiens d'abord à remercier mon collègue de Western Arctic, le porte-parole du NPD en matière de transports. Je sais que le député de Western Arctic et son équipe, les employés de son bureau et ses recherchistes, ont réuni une foule de renseignements qui donnent au lecteur un aperçu inquiétant de l'objet du projet de loi.

*Affaires courantes*

La Chambre a été saisie du projet de loi avant le congé des Fêtes. Il y avait un sentiment d'urgence, une échéance, et il a été présenté à la hâte. De tels scénarios se produisent tellement souvent à la Chambre qu'ils donnent presque l'impression que le Parlement et le travail des parlementaires sont superflus. Tout est urgent et doit être fait à la hâte.

Nous sommes ici pour examiner à fond la mesure législative, pour découvrir de quoi il est question, pour en évaluer le bien-fondé, pour effectuer un premier puis un second examen objectif, pour la renvoyer à un comité et pour la faire franchir toutes les étapes du processus. Tout cela est très important, surtout à notre époque où tout est centré sur la sécurité, la technologie et le partage de l'information entre les gouvernements. Le projet de loi comporte des enjeux énormes relatifs à la protection des renseignements personnels.

Nous avons la possibilité et le droit de prendre connaissance de la mesure législative, mais pensons à ce qu'elle signifie pour les gens qui ignorent tout à fait que ces changements profonds se produisent au sein de notre société. Aujourd'hui, des millions de personnes voyagent par avion. Cela fait partie des activités quotidiennes, des affaires et de la vie familiale.

Je trouve profondément inquiétant de constater que la majorité des gens n'ont absolument pas conscience ou connaissance des règles qu'on impose et des ententes secrètes qu'on négocie et qui ont une incidence sur l'usage qu'on fait de leurs renseignements personnels. Lorsqu'on replace ce fait dans le contexte plus large de l'intégration croissante des politiques américaines, que ce soit sur le plan du commerce, de la sécurité ou de la frontière, je sais qu'il s'agit d'une préoccupation grandissante au sein de la population canadienne.

● (1730)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La députée disposera de sept minutes lorsque nous reprendrons le débat.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

La Chambre reprend l'étude, interrompt le mercredi 15 décembre 2010, de la motion.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le mercredi 15 décembre 2010, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du premier rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Convoquez les députés.

● (1810)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 153)

#### POUR

##### Députés

Allen (Welland)  
Andrews  
Ashton  
Atamanenko  
Bains  
Bellavance  
Bevington  
Blais

André  
Angus  
Asselin  
Bagnell  
Beaudin  
Bennett  
Bigras  
Bonsant

Bouchard  
Brisson  
Cardin  
Charlton  
Christopherson  
Coderre  
Crombie  
Cullen  
D'Amours  
Davies (Vancouver East)  
Demers  
Desnoyers  
Dhaliwal  
Donnelly  
Dosanjh  
Duceppe  
Duncan (Etobicoke North)  
Easter  
Faillie  
Foote  
Fry  
Garneau  
Goodale  
Guarnieri  
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)  
Hall Findlay  
Hughes  
Ignatieff  
Kennedy  
Laframboise  
Lavallée  
Lee  
Leslie  
Lévesque  
Malo  
Marston  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mathysen  
McGuinity  
McTeague  
Mendes  
Mourani  
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)  
Murray  
Neville  
Pacetti  
Paquette  
Pearson  
Pomerleau  
Rae  
Ratansi  
Rodriguez  
Russell  
Savoie  
Sgro  
Silva  
St-Cyr  
Szabo  
Tonks  
Valeriotte  
Volpe  
Wrzesnewskyj  
Bourgeois  
Brunelle  
Carrier  
Chow  
Coady  
Comartin  
Crowder  
Cuzner  
Davies (Vancouver Kingsway)  
DeBellefeuille  
Deschamps  
Dewar  
Dhalla  
Dorion  
Dryden  
Dufour  
Duncan (Edmonton—Strathcona)  
Eyking  
Folco  
Freeman  
Gagnon  
Gaudet  
Gravelle  
Guay  
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)  
Holland  
Hyer  
Kania  
Laforest  
Lamoureux  
Layton  
Lemay  
Lessard  
Malhi  
Maloway  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Masse  
McCallum  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Ménard  
Minna  
Mulcair  
Murphy (Charlottetown)  
Nadeau  
Oliphant  
Paillet (Hochelaga)  
Patry  
Plamondon  
Proulx  
Rafferty  
Regan  
Rota  
Savage  
Scarpaleggia  
Siksay  
Simson  
Stoffer  
Thi Lac  
Trudeau  
Vincent  
Wilfert  
Zarac — 140

#### CONTRE

##### Députés

Abbott  
Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Ambrose  
Anderson  
Arthur  
Baird  
Bezan  
Blaney  
Boucher  
Breitkreuz

Ablonczy  
Albrecht  
Allison  
Anders  
Armstrong  
Ashfield  
Benoit  
Blackburn  
Block  
Braid  
Brown (Leeds—Grenville)

*Initiatives ministérielles*

Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Cadman
Calandra	Calkins
Cannan (Kelowna—Lake Country)	Cannon (Pontiac)
Carrie	Casson
Chong	Clarke
Clement	Cummins
Davidson	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Fantino	Fast
Finley	Flaherty
Fletcher	Galipeau
Généreux	Glover
Goldring	Goodyear
Gourde	Grewal
Guergis	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hiebert
Hoback	Hoepfner
Holder	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kent
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Lebel
Lemieux	Lobb
Lukowski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mayes
McColeman	McLeod
Menzies	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill-Gordon	Obhrai
Petit	Poillievre
Preston	Raitt
Rajotte	Rathgeber
Reid	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Shea
Shipley	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Thompson
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Verner	Wallace
Warawa	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wong	Woodworth
Yelich	Young — 136

**PAIRÉS**

Députés

Bachand	Boughen
Carrie	Gallant
Lalonde	Oda
Ouellet	Paillé (Louis-Hébert) — 8

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

**LOI RENFORÇANT LA SÉVÉRITÉ DES PEINES  
D'EMPRISONNEMENT POUR LES CRIMES LES PLUS  
GRAVES**

La Chambre reprend l'étude, interrompt le 1<sup>er</sup> février, de la motion portant que le projet de loi S-6, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le Président:** La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-6.

● (1820)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 154)***POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Armstrong	Arthur
Ashfield	Bagnell
Bains	Baird
Bennett	Benoit
Bezan	Blackburn
Blaney	Block
Boucher	Braid
Breitreuz	Brison
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Cadman	Calandra
Calkins	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Cannon (Pontiac)	Carrie
Casson	Chong
Clarke	Clement
Coady	Coderre
Crombie	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davidson	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dhaliwal
Dhalla	Dosanjh
Dreeshen	Dryden
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Dykstra	Easter
Eyking	Fantino
Fast	Finley
Flaherty	Fletcher
Folco	Foote
Fry	Galipeau
Gameau	Généreux
Glover	Goldring
Goodale	Goodyear
Gourde	Grewal
Guarnieri	Guergis
Hall Findlay	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hiebert
Hoback	Hoepfner
Holder	Holland
Ignatieff	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kania
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kennedy
Kenney (Calgary Southeast)	Kent
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lamoureux	Lauzon
Lebel	Lee
Lemieux	Lobb
Lukowski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Malhi

*Affaires courantes*

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayes
McCallum	McColeman
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLeod	McTeague
Mendes	Menzies
Merrifield	Miller
Minna	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murphy (Charlottetown)	Murray
Neville	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill-Gordon	Obhrai
Oliphant	Pacetti
Patry	Pearson
Petit	Poilievre
Preston	Proulx
Rae	Raït
Rajotte	Ratansi
Rathgeber	Regan
Reid	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Rodriguez
Rota	Russell
Savage	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Sgro	Shea
Shipley	Shory
Silva	Simson
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Szabo
Thompson	Tilson
Toews	Tonks
Trost	Trudeau
Tweed	Uppal
Valeriote	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Verner	Volpe
Wallace	Warawa
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilfert
Wong	Woodworth
Wrzesnewskyj	Yelich
Young	Zarac — 202

## CONTRE

## Députés

Allen (Welland)	André
Angus	Ashton
Asselin	Atamanenko
Beaudin	Bellavance
Bevington	Bigras
Blais	Bonsant
Bouchard	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Charlton
Chow	Christopherson
Comartin	Crowder
Cullen	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	DeBellefeuille
Demers	Deschamps
Desnoyers	Dewar
Donnelly	Dorion
Duceppe	Dufour
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Faille
Freeman	Gagnon
Gaudet	Gravelle
Guay	Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)	
Hughes	Laforest
Hyer	Lavallée
Laframboise	Lemay
Layton	Lessard
Leslie	Malo
Lévesque	Marston
Maloway	Masse
Martin (Winnipeg Centre)	Ménard
Mathysen	Mulcair
Mourani	Paillé (Hochelaga)
Nadeau	Plamondon
Paquette	Rafferty
Pomerleau	Siksay
Savoie	Stoffer
St-Cyr	

Thi Lac

Vincent — 74

## PAIRÉS

## Députés

Bachand	Boughen
Carrie	Gallant
Lalonde	Oda
Ouellet	Paillé (Louis-Hébert) — 8

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 décembre 2010, de la motion.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant adoption du quatrième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable concernant la prolongation du délai prévu pour l'étude du projet de loi C-469, Loi portant création de la Charte canadienne des droits environnementaux.

**L'hon. Gordon O'Connor:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs votant oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Marcel Proulx:** Monsieur le Président, les députés du Parti libéral voteront en faveur du projet de loi.

**Mme Claude DeBellefeuille:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton:** Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent oui.

**L'hon. Helena Guergis:** Monsieur le Président, je vote oui.

[Français]

**M. André Arthur:** Monsieur le Président, je vote en faveur du projet de loi.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 155)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Welland)	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambrose
Anders	Anderson

*Affaires courantes*

André	Andrews	Minna	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Angus	Armstrong	Moore (Fundy Royal)	Mourani
Arthur	Ashfield	Mulcair	Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Ashton	Asselin	Murphy (Charlottetown)	Murray
Atamanenko	Bagnell	Nadeau	Neville
Bains	Baird	Nicholson	Norlock
Beaudin	Bellavance	O'Connor	O'Neill-Gordon
Bennett	Benoit	Obhrai	Oliphant
Bevington	Bezan	Pacetti	Paillé (Hochelaga)
Bigras	Blackburn	Paquette	Patry
Blais	Blaney	Pearson	Petit
Bloch	Bonsant	Plamondon	Poillievre
Bouchard	Boucher	Pomerleau	Preston
Bourgeois	Braid	Proulx	Rae
Breitkreuz	Brison	Rafferty	Raitt
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)	Rajotte	Ratansi
Brown (Barrie)	Bruinooge	Rathgeber	Regan
Brunelle	Cadman	Reid	Richards
Calandra	Calkins	Richardson	Rickford
Cannan (Kelowna—Lake Country)	Cannon (Pontiac)	Ritz	Rodriguez
Cardin	Carrie	Rota	Russell
Carrier	Casson	Savage	Savoie
Charlton	Chong	Saxton	Scarpaleggia
Chow	Christopherson	Schellenberger	Sgro
Clarke	Clement	Shea	Shipley
Coady	Coderre	Shory	Siksay
Comartin	Crombie	Silva	Simson
Crowder	Cullen	Smith	Sopuck
Cummins	Cuzner	Sorenson	St-Cyr
D'Amours	Davidson	Stanton	Stoffer
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)	Storseth	Strahl
Day	DeBellefeuille	Sweet	Szabo
Dechert	Del Mastro	Thi Lac	Thompson
Demers	Deschamps	Tilson	Toews
Desnoyers	Devolin	Tonks	Trost
Dewar	Dhaliwal	Trudeau	Tweed
Dhalla	Donnelly	Uppal	Valeriotte
Dorion	Dosanjh	Van Kesteren	Van Loan
Dreeshen	Dryden	Vellacott	Verner
Duceppe	Dufour	Vincent	Volpe
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)	Wallace	Warawa
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dykstra	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Easter	Eyking	Sky Country)	Wilfert
Faille	Fantino	Weston (Saint John)	Woodworth
Fast	Finley	Wong	Yelich
Flaherty	Fletcher	Wrzesnewskyj	Zarac— 276
Folco	Footé	Young	
Freeman	Fry		
Gagnon	Galipeau	Aucun	
Garneau	Gaudet		
Généreux	Glover		
Goldring	Goodale		
Goodyear	Gourde		
Gravelle	Grewal		
Guarnieri	Guay		
Guergis	Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les		
Basques)			
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)			
Hall Findlay			
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)		
Hiebert	Hoback		
Hoepfner	Holder		
Holland	Hughes		
Hyer	Ignatieff		
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Kania	Keddy (South Shore—St. Margaret's)		
Kennedy	Kenny (Calgary Southeast)		
Kent	Kerr		
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Laforest	Laframboise		
Lake	Lamoureux		
Lauzon	Lavallée		
Layton	Lebel		
Lee	Lemay		
Lemieux	Leslie		
Lessard	Lévesque		
Lobb	Lukowski	Bachand	Boughen
Lunn	Lunney	Carrie	Gallant
MacKay (Central Nova)	MacKenzie	Lalonde	Oda
Malhi	Maló	Ouellet	Paillé (Louis-Hébert)— 8
Maloway	Marston		
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)		
Masse	Mathysen		
Mayes	McCallum		
McColeman	McGuinty		
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod		
McTeague	Ménard		
Mendes	Menzies		
Merrifield	Miller		

## CONTRE

## PAIRÉS

Députés

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Comme il est 18 h 22, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Article 52 du Règlement*

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LA RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-309, Loi portant création de l'Agence de développement économique du Canada pour la région du Nord de l'Ontario, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

**M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.)** propose que le projet de loi C-309, Loi portant création de l'Agence de développement économique du Canada pour la région du Nord de l'Ontario, soit agréé.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le Président:** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté au 9 février, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

---

## DÉBAT D'URGENCE

[Traduction]

### LA SITUATION EN ÉGYPTÉ

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion d'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation en Égypte.

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

— Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à une situation urgente en Égypte. Tous les Canadiens qui écouteront les nouvelles ce soir vont prendre conscience du degré de violence dans les rues. En effet, il semblerait que des combats ont lieu entre les forces proches du président Moubarak et les manifestants qui veulent des changements importants en Égypte.

Je vais partager mon temps de parole avec la députée de Don Valley-Est, mais il se passe des choses en ce moment même.

• (1825)

[Français]

Nous venons d'apprendre que des employés de Radio-Canada ont été attaqués dans la rue et que, sans l'intervention de l'armée égyptienne, ils auraient pu être gravement blessés par les attaques physiques qu'ils ont subies.

Je veux concentrer mes commentaires sur deux choses, surtout: d'abord sur la protection de l'activité consulaire du gouvernement canadien, soit la politique du gouvernement face au problème et à la situation, ensuite sur la crise, qui ne se limite pas au Caire ou à l'Égypte et qui reste toujours un grand défi pour toute la région.

[Traduction]

Je vais mentionner quelques points et nous pourrions ensuite répondre aux questions. Nous aurons aussi la possibilité de poser des questions au gouvernement relativement aux mesures prises par les autorités canadiennes et à ce qui s'est passé.

Je tiens à dire très clairement que notre parti est conscient de l'excellent travail des gens qui oeuvrent pour les citoyens du Canada et des circonstances très difficiles auxquelles notre personnel à l'ambassade du Caire doit faire face depuis plusieurs jours.

Le défi, et nous l'avons constaté lors de la crise au Liban, est lié au fait que le Canada manque toujours de ressources, qu'il n'a pas suffisamment d'employés sur place et que le gouvernement à Ottawa ne réagit pas assez rapidement. Notre réaction face à la situation au Liban a été trop tardive.

Un rapport utile provenant de l'autre endroit fait état de certains problèmes et défis que nous constatons dans ce cas-ci. Un grand nombre de Canadiens ont eu beaucoup de difficulté à obtenir des informations sur une situation qui touche leurs proches, leurs enfants, leurs cousins et d'autres membres de leur famille. De même, ceux qui se trouvaient en Égypte ont, eux aussi, eu de la difficulté à obtenir des renseignements sur la façon dont ils pourraient quitter le pays.

Hier, le ministre s'est grandement offusqué lorsque j'ai posé une question simple, fondée sur des faits. La réalité c'est que le Canada est aux prises avec un problème. Un trop grand nombre de nos employés sont en poste ici à Ottawa, tandis qu'il n'y en a pas suffisamment qui travaillent à l'étranger, au nom du Canada. C'est un problème et un défi auxquels nous devons faire face. Par ailleurs, nous n'utilisons pas toujours la technologie la plus récente pour communiquer avec les Canadiens ou pour prendre les arrangements nécessaires.

Ce qui est sûr c'est que ce n'est pas un dossier où il nous faut regarder en arrière et essayer de jeter le blâme sur quelqu'un. Ce qui est sûr aussi c'est que, à l'avenir, de telles situations vont se produire plus souvent. C'est le monde dans lequel nous vivons. Notre monde est caractérisé par des problèmes créés par l'homme, par des difficultés et des défis à caractère politique, et par des désastres naturels. Il faut tout simplement améliorer notre capacité, à titre de gouvernement, de réagir aux situations critiques. C'est là le premier point que je tenais à faire valoir.

*Article 52 du Règlement*

Deuxièmement, je veux signaler qu'aucun de nous n'a anticipé l'ampleur et la vitesse des changements qui se sont opérés au Moyen-Orient. Des pays qui, de l'extérieur, semblaient être très stables sont maintenant extrêmement instables. Ils sont en effet très réprimés, oppressifs, hiérarchiques et quasi dictatoriaux. Ils sont très instables parce que leurs peuples expriment une réalité bien simple: ils en ont assez.

Plus de la moitié de la population d'Égypte est âgée de moins de 30 ans. C'est un jeune pays. C'est une civilisation de 5 000 ans, mais c'est un jeune pays où les gens sont de plus en plus instruits, où les gens découvrent de plus en plus tous les défis de la mondialisation. C'est un jeune pays où toutes les possibilités sont en place. Son peuple voit un système économique et social dont il peut tirer parti. Grâce à la révolution et la technologie de Twitter et de Facebook et aux médias sociaux, les jeunes peuvent communiquer entre eux, des personnes à Tunis peuvent communiquer avec des personnes au Caire, les gens dans la rue au Caire peuvent inviter leurs concitoyens à prendre part à une manifestation et des dizaines de milliers de personnes répondent à l'appel.

On ne peut pas imputer ce qui s'est passé et ce qui continue de se passer au radicalisme politique ou à une idéologie particulière, bien que cela ait de toute évidence un rôle à jouer et nous pose un défi. Nous devons comprendre qu'il s'agit d'une région du monde où toutes les théories au sujet des changements sociaux et politiques s'opèrent dans les rues.

Notre parti, le gouvernement et d'autres ont fait valoir le même argument: il ne nous appartient pas, en tant que Canadiens, de déterminer ce qui ressortira de ce qui se passe actuellement en Égypte.

● (1830)

Cependant, il est important pour nous aujourd'hui de déclarer que, de toute évidence, les mesures annoncées par le président Moubarak concernant son avenir politique et concernant les réformes politiques qu'il dit mettre en oeuvre ne sont tout simplement pas suffisantes pour apaiser l'inquiétude et la colère populaire face au régime.

Il ne s'agit pas d'une tentative d'ingérence extérieure. J'énonce simplement les faits. Je dis simplement que ce qui a été fait jusqu'à maintenant n'a de toute évidence pas donné les résultats que nous escomptions tous.

Il est légitime de se préoccuper de la stabilité comme il est légitime de se préoccuper des principes démocratiques. Nous savons tous, de par notre propre expérience de vie que, sans une certaine stabilité et en l'absence de sécurité, il est impossible que des démocraties en devenir puissent vraiment progresser. Cependant, nous ne voulons pas que des gouvernements utilisent le prétexte de la sécurité et de la stabilité pour justifier un renforcement de la répression.

Au nom du Parlement, nous déclarons catégoriquement que nous reconnaissons la dignité de tous les êtres humains dans le monde. Nous reconnaissons leur dignité, leurs droits fondamentaux, leur droit à la primauté de la loi, leur droit de réunion pacifique, leur droit de professer la religion de leur choix et leur droit de s'exprimer librement. Nous ne pensons pas que ces valeurs sont l'apanage d'un seul pays. Nous pensons que ces valeurs sont en fait universelles et qu'elles sont énoncées dans les déclarations des Nations Unies concernant les droits de tous les êtres humains dans le monde.

Il existe actuellement au Moyen-Orient un profond mouvement en faveur de la démocratie. C'est extrêmement encourageant. Il est important que le Parlement fasse très clairement savoir à la population égyptienne qu'il la soutient dans sa lutte, dans sa quête

de démocratie et de stabilité. Nous disons à tous les habitants du Moyen-Orient, et je tiens à inclure les Israéliens, que nous accordons beaucoup d'importance à la paix et à la stabilité acquises de haute lutte. Le Canada continuera de jouer un rôle dans le processus de paix afin que le changement démocratique, ou plutôt la révolution démocratique, qui est en cours en Égypte, en Tunisie et ailleurs au Moyen-Orient ne s'opère pas au prix d'une coexistence pacifique entre Israël et tous ses voisins.

Je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat et faire part aux députés de l'opposition de quelques-unes de mes réflexions. Je suis d'avis que ce débat ne doit pas servir à lancer des attaques partisans. C'est l'occasion pour nous, députés, d'échanger sur la situation actuelle, telle que nous la comprenons, et sur ce qu'il serait utile que le Canada fasse pour être un partenaire constructif dans l'établissement de la paix, de la justice et de la démocratie.

Voilà le genre de politique étrangère que nous souhaitons. Le Canada doit jouer un rôle très actif dans le monde, car, comme je le dis souvent, nous portons le monde en nous et nous sommes des citoyens du monde.

● (1835)

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'avoir proposé le présent débat à la Chambre. Il a souligné à juste titre qu'avec les changements qui se produisent, le Moyen-Orient vit un moment important et historique. De plus, il a expliqué pourquoi ces changements surviennent actuellement.

Les Canadiens ont constaté que le gouvernement est déterminé à promouvoir les droits démocratiques et les droits de la personne dans le monde entier, notamment en Égypte. Je peux donner au député l'assurance que le gouvernement suit attentivement ce qui se passe en Égypte. Il préconise une transition vers un nouveau gouvernement égyptien qui respectera les droits de la personne, une transition vers une situation au Moyen-Orient où les droits des gens sont respectés, conformément aux valeurs canadiennes.

Je tiens à dire au député que le gouvernement défendra également les droits de la personne dans le monde entier.

**L'hon. Bob Rae:** Madame la Présidente, je tiens à dire que c'est la chose la plus gentille que m'ait jamais dite le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères. Je lui en suis très reconnaissant.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je tiens à prendre part, avec les autres députés, à la réflexion sur ce qui se passe en Égypte.

J'aimerais poser la question suivante au député.

Nous sommes nombreux à avoir constaté que l'Occident, après avoir appuyé le régime de Moubarak, considère que cette position doit changer.

*Article 52 du Règlement*

La question est très directe, et nous espérons que le gouvernement sera également de notre avis. Le député est-il d'avis, comme les néo-démocrates, qu'il est temps pour M. Moubarak de se retirer, et ce, non pas dans un, deux ou trois mois, mais immédiatement?

Il est important de nous entendre sur la question. Sinon, nous ne faisons que débattre froidement et mollement d'idées abstraites.

J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

**L'hon. Bob Rae:** Madame la Présidente, le député d'Ottawa-Centre devrait savoir que ce n'est pas la première fois qu'on utilise l'expression « il est temps de se retirer » et je ne l'utiliserai pas en cette occasion.

Le point crucial que nous devons comprendre au sujet de la situation dans laquelle se trouvent le président Moubarak et son gouvernement tient à ceci: les mesures qu'il a annoncées jusqu'ici n'ont, de toute évidence, pas réussi à créer un climat de stabilité et une impression de passage à la démocratie.

Hier soir, par exemple, lorsque le président Obama a dit très clairement que nous nous attendions à ce que le passage à la démocratie débute dès maintenant, je crois qu'il formulait notre pensée à tous. Il est évident pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui voyons la situation de loin, qu'il faut prendre d'autres mesures et qu'il est essentiel d'en faire davantage.

Cependant, je reste profondément convaincu que le processus politique en Égypte doit suivre son cours. Il nous incombe de dire que ce qui a été fait jusqu'ici n'a pas eu l'effet que nous aurions souhaité. À mon avis, voilà le message d'importance cruciale qui n'a pas été entendu.

Il ne revient pas au seul président Moubarak de décider de la fin de son régime. C'est de plus en plus, et de bon droit, aux Égyptiens que revient cette décision.

**Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai le privilège d'avoir, dans ma circonscription, l'une des plus importantes communautés égyptiennes au Canada. Elle est surtout composée de coptes, qui forment la plus importante minorité religieuse d'Égypte. J'ai eu la chance d'assister à leur messe et d'être bénie par le pape Shenouda.

De nombreux membres de la communauté copte ont exprimé leur frustration et leur colère au sujet de la persécution religieuse dont ils continuent à être la cible et qui s'est amplifiée au fil des ans, comme nous l'avons vu à Nag Hammadi l'année dernière et à Alexandrie, où 21 personnes ont été tuées et 79 blessées. Puisque l'intolérance religieuse et la violence sectaire n'ont cessé de s'intensifier contre les coptes au cours des dernières années, et puisque le gouvernement égyptien n'a pas réussi à boucler l'enquête et à condamner les responsables, comment peut...

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À l'ordre. Le député de Toronto-Centre a la parole.

**L'hon. Bob Rae:** Madame la Présidente, il y a trois semaines, j'ai visité l'église qui a été ciblée par la bombe. Ce que bon nombre de députés ne savent peut-être pas, c'est qu'en face de cette église, située dans une rue très étroite, se trouve une mosquée qui aurait très bien pu être endommagée par la bombe qui a explosé au milieu de la rue.

La députée soulève un point crucial. Le processus démocratique ne se limite pas aux élections ou aux manifestations dans la rue. Une démocratie se doit de protéger ses minorités. Par définition, la démocratie s'appuie sur les principes de primauté du droit, de protection des droits de la personne, d'indépendance de la justice, de lutte à la corruption et de traitement équitable des citoyens.

Par conséquent, il faut absolument tenir compte des besoins des 10 millions d'Égyptiens coptes dans le processus de transition qui s'est engagé dans ce grand pays.

● (1840)

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Madame la Présidente, je suis ravie de participer à l'important débat de ce soir sur les événements qui se déroulent actuellement en Égypte. Le porte-parole libéral en matière d'affaires étrangères est difficile à égaler.

Je vais parler de l'Égypte d'un point de vue personnel. J'ai toujours eu un lien avec l'Égypte, par mes ancêtres notamment. La situation actuelle me cause une vive inquiétude.

L'Égypte a été le berceau de la civilisation, de même que celui de trois des grandes religions abrahamiques monothéistes. Les événements qui se déroulent actuellement en Égypte ne représentent pas une nouvelle tendance, car depuis le début de la civilisation, l'Égypte a connu des hauts et des bas. Cependant, ce qui se produit aujourd'hui est la réaction d'une population qui a été assujettie pendant 30 ans, privée de la liberté à laquelle elle aspirait.

Les révolutions et les soulèvements populaires sont naturellement indécis et imprévisibles, car ils visent davantage à se débarrasser d'un vieux régime qu'à en définir un nouveau. Nous en avons vu de nombreux exemples. On se rappelle notamment ce qui s'est produit en Iran en 1979 et la transition subséquente dans ce pays. Les soulèvements promettent le changement, mais sans pouvoir garantir que ce changement sera pacifique à court terme ou qu'il aboutira à long terme à une société démocratique pluraliste.

Une transition pacifique en Égypte dépendra surtout de ceux qui détiennent vraiment le pouvoir, notamment l'armée et ses partenaires politiques du Caire. Il est important que le Canada joue le rôle de chef de file, de façon à ce que lorsque nous aiderons ces politiciens à prendre des décisions, nos positions seront claires. Nous préconisons le pluralisme et la démocratie. Nous n'imposons aucune de nos valeurs aux autres. Cependant, nous leur montrons la voie conduisant à des élections démocratiques libres.

Comme je l'ai mentionné, le peuple égyptien en a ras-le-bol. La vitesse avec laquelle le mouvement populaire, la société civile, s'est organisé est stupéfiante. Pendant six jours, il n'y a eu aucune violence, jusqu'au moment où la population a constaté que rien ne changeait.

Pour que les politiciens participent et qu'ils fassent en sorte qu'il y ait une transition négociée et pacifique, il est important que la population soit consultée et que l'opposition prenne part aux consultations. Il est important que, lors des élections, le respect de la règle de la majorité soit assuré. Il est important que la démocratie ait préséance. Il est important que le président Moubarak comprenne que le peuple ne tolérera plus la pression à laquelle il était soumis.



*Article 52 du Règlement*

Il est intéressant de noter que le peuple égyptien respecte l'armée, qui n'a pas agi jusqu'ici contre les manifestants. Il est à espérer que cela ne changera pas. Nous devons cependant comprendre qu'il y a beaucoup trop de facteurs en jeu. La police égyptienne n'est pas aimée par le peuple, contrairement à l'armée qui est placée sous le commandement du président. Voici quelques-uns des enjeux à prendre en compte avant d'exprimer un point de vue sur la situation.

L'Égypte est à la croisée des chemins. Si elle choisit de maintenir au pouvoir une administration dominée par l'armée et appuyée par l'élite du monde des affaires, les troubles persisteront. Les forces populaires et l'opposition ne peuvent pas continuer à être exclues de toute participation réelle. Il faut espérer que le gouvernement provisoire saura faire ce qu'il faut pour ouvrir l'arène politique à une pleine participation et organiser rapidement des élections libres.

Le Yémen, la Jordanie et la Tunisie ont récemment été le théâtre de grandes manifestations. Nous espérons que ces troubles régionaux n'attiseront pas les tensions au Moyen-Orient.

• (1845)

Le président Moubarak a déclaré qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections, mais a refusé de céder la présidence. C'est un facteur que nous devons considérer au moment de donner notre avis à ce pays. Le président Moubarak, ancien commandant de l'armée de l'air âgé de 82 ans, veut aller jusqu'au bout de son mandat présidentiel qui prend fin en septembre.

L'un des facteurs dont il faut tenir compte quand nous parlons aux Égyptiens est le suivant: quelles sont les combinaisons et les permutations que le peuple égyptien peut accepter? Plus de 400 personnes ont été blessées et une personne a été tuée dans les affrontements entre les manifestants favorables au gouvernement et ceux qui s'y opposent dans les rues du Caire. La communauté copte d'Égypte croit que le président Moubarak est probablement son meilleur atout pour le moment. Il est essentiel de tenir compte de ces facteurs.

Le président Obama a dit qu'il a parlé au président Moubarak, qui aurait reconnu que le statu quo n'est pas acceptable et que des changements sont nécessaires. Le président Obama a également dit qu'une transition ordonnée doit être sérieuse et pacifique et doit commencer tout de suite.

Le chef du Parti libéral a souligné que les Canadiens suivent les événements. Les Égyptiens aspirent à la démocratie et à la transparence, et ont des doléances auxquelles il importe de donner suite.

Nous espérons que le président Moubarak réagira à ces demandes légitimes d'une façon constructive. Personne ne souhaite une intensification de la violence. Nous espérons qu'en Égypte, le gouvernement, la police, l'armée et les manifestants feront preuve d'un attachement égal à la paix et au respect mutuel.

La sécurité et la stabilité sont également des aspirations humaines légitimes. Nous avons entendu notre porte-parole des affaires étrangères. J'espère que le gouvernement tirera parti de ce débat d'urgence pour adopter une approche équilibrée et intelligente destinée à aider le peuple égyptien à réaliser ses aspirations.

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC):** Madame la Présidente, je regarde la couverture médiatique et j'écoute les débats et les discussions sur ce sujet par les dirigeants mondiaux et les commentateurs de partout dans le monde, et je crois que la question qu'on a le plus laissée pour compte, c'est celle des conséquences de cette crise sur les minorités religieuses. Je parle

plus particulièrement de la minorité chrétienne copte qui, depuis de nombreuses années, fait l'objet d'attaques constantes en Égypte. Ces chrétiens sont persécutés dans l'ensemble de la région. C'est la responsabilité des défenseurs des droits de la personne de partout dans le monde, quelle que soit leur religion, de dénoncer cette persécution.

Je me demande si la députée a des idées sur la façon dont le Parlement et le gouvernement peuvent attirer l'attention sur cette question afin qu'elle ne soit pas oubliée lors de la crise actuelle en Égypte.

**Mme Yasmin Ratansi:** Madame la Présidente, dans mon discours, j'ai mentionné qu'il y avait de nombreuses permutations et combinaisons qui devaient être prises en considération.

Le révérend Paul Girguis a affirmé:

La situation actuelle des coptes est déplorable, mais elle serait pire sans [le président égyptien de longue date Hosni] Moubarak.

Je pense que le Canada peut montrer à l'Égypte, qui a été un berceau de la civilisation et qui comprend le pluralisme, que la polarisation n'est pas la solution et qu'il ne faut pas s'en prendre à un groupe minoritaire lorsqu'une crise se produit.

Je peux dire d'expérience que je faisais partie d'une minorité visible en Afrique et que nous étions harcelés parce que les gens ne comprenaient pas le pluralisme. Je pense que, lorsqu'il a recours à la diplomatie, le Canada devrait utiliser une diplomatie axée sur le pluralisme.

• (1850)

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Madame la Présidente, la députée craint-elle, comme bon nombre, qu'il s'agisse d'un choix entre deux solutions? En fait, les initiateurs mêmes du soulèvement démocratique en Égypte disent que le but n'est pas de choisir, mais d'avoir la possibilité de se faire entendre pour la première fois depuis 30 ans.

La députée aimerait-elle parler des craintes que nous et d'autres pouvons avoir en commun, au sujet de l'impression selon laquelle il faut soit appuyer un vieux régime corrompu, soit le remplacer, alors qu'en fait il y a une autre solution?

**Mme Yasmin Ratansi:** Madame la Présidente, à mon avis, ce dont personne ne veut parler ce sont les Frères musulmans. Les gens disent de voter d'un côté ou de l'autre. C'est un choix entre deux possibilités.

Il revient au peuple égyptien d'examiner l'histoire, de voir ce qui s'est passé en Iran et de décider pour lui-même la route qu'il veut suivre. Les décisions doivent être prises par les Égyptiens sans influences extérieures.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens également à remercier le député de Toronto-Centre d'avoir demandé ce débat d'urgence. Je suis d'accord avec lui, notamment quand il dit que nous devons défendre la dignité, le respect des droits de la personne et la liberté dans le monde.

C'était très inspirant de voir les manifestations pacifiques, mais les actes de violence dernièrement ont été troublants. Dimanche dernier, j'ai participé à Halifax à une manifestation où musulmans et chrétiens scandaient ensemble qu'ils voulaient la paix, le changement, le respect des droits de la personne et la démocratie.

Quel conseil la députée aimerait-elle leur donner?

*Article 52 du Règlement*

**Mme Yasmin Ratansi:** Madame la Présidente, je vais revenir à l'expérience historique du pluralisme. L'Égypte a été le berceau de trois religions monothéistes et ces religions ont toujours cohabité en harmonie. Ce sont les influences extérieures qui viennent troubler l'harmonie.

L'exemple donné par le député montre que le peuple égyptien veut trouver une solution pacifique et éviter que la situation ne dégénère en une polarisation religieuse des gens.

[Français]

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Madame la Présidente, depuis plusieurs jours, les yeux du monde sont tournés vers la Place de la Libération dans la capitale de l'Égypte. Ce qui s'y déroule pourrait avoir des conséquences profondes sur le Moyen-Orient et sur le monde entier.

La priorité de notre gouvernement, naturellement, est la sécurité des Canadiens et des Canadiennes qui se trouvent en Égypte. C'est pourquoi nous avons réagi rapidement pour organiser l'évacuation aérienne de ceux et celles qui voulaient quitter la région. Ces mesures seront déployées aussi longtemps qu'elles seront nécessaires. Ma collègue décrira plus précisément les mesures que nous avons mises à la disposition de nos concitoyens.

Nous sommes ce soir particulièrement déçus et inquiets de voir que les manifestations commencées dans l'espoir, l'ordre et l'enthousiasme sont maintenant troublées par la violence, le désordre et la crainte.

[Traduction]

Il y a quelques heures, on a tiré de vraies balles sur des citoyens égyptiens. Au moins une personne a été tuée et des centaines d'autres ont été blessées, parfois grièvement.

L'Égypte, pays de 80 millions d'habitants, vieille civilisation, est depuis longtemps un leader modéré des mondes arabe, africain et musulman et un important partenaire du processus de paix au Moyen-Orient dans le respect du traité de paix signé il y a longtemps et grâce à une coopération avec Israël sur les questions de sécurité. Elle est traversée par le canal de Suez, un axe maritime vital. Les événements en Égypte ont donc des répercussions importantes sur les autres pays de la région, surtout Israël, sur l'économie mondiale et sur la sécurité internationale y compris celle des Canadiens.

Ce matin, j'ai parlé à mon homologue égyptien, le ministre des Affaires étrangères Aboul Gheit. La relation profonde et solide que nous entretenons avec l'Égypte nous permet de nous parler en toute franchise comme des amis. Lors de notre conversation, je lui ai parlé de l'inquiétude du Canada face à ce qui se passe en Égypte et de notre souhait de voir une transition pacifique et sérieuse vers la démocratie. Je lui ai aussi répété à quel point le Canada et le monde sont attachés à la stabilité de l'Égypte et de sa région.

Dans les entretiens avec mon collègue, maintenant comme dans le passé, je n'ai pas hésité à lui faire part des préoccupations constantes du Canada concernant la situation des droits de la personne en Égypte. Nous avons exhorté l'Égypte à améliorer le respect des droits de la personne, notamment la liberté d'expression et la liberté d'association. Nous avons dit nos objections au maintien de l'état d'urgence en Égypte depuis 30 ans, ainsi qu'à la torture et aux détentions arbitraires que pratiquent les forces de sécurité égyptiennes. Nous avons aussi recommandé l'adoption de réformes politiques pour promouvoir le développement démocratique et le respect de la primauté du droit en Égypte, avec notamment la tenue d'élections libres et justes, en présence d'observateurs internationaux.

Après l'ouverture politique de 2005, et la décision d'organiser des élections présidentielles et parlementaires ouvertes à plusieurs candidats, il y a eu dans les années suivantes un recul marqué des droits de la personne et du développement démocratique. Le Canada a exprimé à plusieurs reprises ses préoccupations à cet égard. Nous avons notamment exprimé notre déception face aux élections parlementaires de novembre et décembre 2010 où le Parti national démocratique au pouvoir a obtenu plus de 80 p. 100 des sièges et l'opposition a perdu la grande majorité des sièges, alors qu'on parlait de fraudes massives et de très faible participation de l'électorat. L'absence d'observateurs internationaux a certes contribué à ôter toute crédibilité au résultat de ces élections.

Ces élections ont été un recul pour la réforme démocratique et la modernisation en Égypte et ont montré que le gouvernement était incapable de répondre aux aspirations légitimes du peuple égyptien, qui souhaite être plus présent dans le fonctionnement de l'État. Ces décisions du gouvernement égyptien ont certainement aggravé les frustrations du peuple égyptien.

• (1855)

[Français]

Le résultat des dernières élections parlementaires, l'absence de réforme politique et la lenteur du progrès économique, l'augmentation du prix des aliments et l'avenir bouché pour les jeunes ont causé le déclenchement des manifestations du 25 janvier. Il ne fait pas de doute que l'exemple de la Tunisie, où la population fait face aux mêmes frustrations, a aussi inspiré l'opposition égyptienne. Mais la priorité doit maintenant être de mettre fin à la violence, et j'exhorte les autorités égyptiennes à réagir avec modération durant cette période délicate.

[Traduction]

Nous demandons avec insistance à l'Égypte de respecter la liberté d'association et la liberté de circulation de tous les acteurs politiques. On a cependant signalé des cas inquiétants de pillage et d'évasions de prisons et nous prions les autorités égyptiennes de réagir à ces incidents pour protéger la sécurité et la propriété de toutes les personnes en Égypte.

Les vastes mouvements de protestation dans de nombreuses parties de l'Égypte montrent le désir du peuple égyptien d'une plus grande liberté politique et d'une réforme économique. Le peuple égyptien réclame ce que tous les habitants du monde veulent et que nous, les Canadiens, tenons pour acquis: la liberté, la démocratie, le respect des droits de la personne et de la primauté du droit ainsi que la possibilité d'une vie meilleure.

Les manifestants ont également montré leur détermination à amener une réforme politique et économique au moyen de protestations pacifiques et non en recourant aux armes ou au terrorisme. Ils méritent nos éloges pour la façon dont ils expriment leurs opinions et se font entendre pacifiquement.

D'autres forces invisibles, toutefois, sont à l'œuvre sur la place de la Libération et c'est la raison pour laquelle le calme et l'ordre doivent être rétablis le plus rapidement possible. Nous savons tous que les nouveaux médias de réseautage social, qui sont au cœur des mouvements populaires dans le monde, sont en train de transformer la façon dont les sociétés, partout, communiquent et échangent de l'information.

Il est de plus en plus important que partout les gens soient connectés à Internet et que les gouvernements en permettent l'accès. Nous sommes donc troublés par les interruptions des services Internet en Égypte et le blocage des sites web de réseaux sociaux, qui non seulement limitent la possibilité des Égyptiens d'accéder à de l'information et de communiquer, mais aussi entravent la prestation rapide de services consulaires aux ressortissants étrangers qui se trouvent en Égypte.

● (1900)

[Français]

Nous sommes aussi troublés par la fermeture forcée de certains médias d'information. Nous demandons au gouvernement égyptien d'assurer la liberté d'expression, notamment en débloquent les sites Internet et en n'intervenant pas dans la libre diffusion de l'information.

Nous avons pris note de l'engagement du président Moubarak à quitter son poste en septembre prochain et de la nomination d'un vice-président, d'un nouveau premier ministre et d'un nouveau conseil des ministres, à qui on a demandé d'opérer une réforme économique. Cette nouvelle équipe politique sera jugée d'après la façon dont elle saura répondre aux demandes légitimes de la population égyptienne.

[Traduction]

Toutefois, il faut manifestement faire plus pour répondre au besoin de longue date d'une réforme politique et économique réelle et profonde en Égypte. Il ne suffira pas de faire quelques changements superficiels pour satisfaire aux exigences de changement du peuple égyptien.

Le gouvernement du Canada tente depuis longtemps de persuader le gouvernement égyptien et d'autres gouvernements dans la région d'opérer une réforme. L'avancement de la démocratie est une priorité de la politique étrangère du Canada. L'avancement de la démocratie est dans l'intérêt du Canada parce que c'est la démocratie qui offre les meilleures possibilités de stabilité, de prospérité et de protection des droits de la personne à long terme.

[Français]

Le Canada se consacre partout dans le monde au renforcement de la société civile, des institutions et processus démocratiques, dont les partis politiques et les médias indépendants, pour que les citoyens puissent maîtriser les décisions qui affectent leur vie quotidienne. Avec la même détermination et le même espoir, nous demandons aujourd'hui au président Moubarak et au nouveau gouvernement égyptien d'asseoir plus solidement les fondements de la démocratie, du dialogue et de la coopération.

Il n'appartient pas au Canada de décider qui devra gouverner l'Égypte de demain. La population égyptienne nous dit en effet aujourd'hui, de la façon la plus énergique et la plus courageuse possible, qu'elle veut choisir enfin les dirigeants qui lui assureront la prospérité, la justice et la sécurité. Mais nous n'avons aucune hésitation à souhaiter haut et fort, ici dans cette Chambre, que les prochains dirigeants de l'Égypte devront se consacrer énergiquement à l'application des réformes qui répondent aux besoins et aux aspirations du peuple égyptien.

[Traduction]

Le Canada souhaite voir une transition vers une Égypte plus démocratique et plus libre qui respecte les droits de la personne et la primauté du droit. Il faut un échéancier clair pour la tenue de nouvelles élections législatives en présence d'observateurs internationaux.

#### Article 52 du Règlement

Les élections législatives de 2010 étaient peu crédibles puisqu'elles ont privé le peuple égyptien d'une opposition élue et démocratique comme moyen d'expression politique et de participation pacifique à l'administration de leur pays. La situation actuelle découle directement, du moins en partie, de ce non-respect du processus démocratique.

Une véritable transition vers la démocratie en Égypte nécessitera des réformes institutionnelles. Par exemple, il faudra établir une commission électorale crédible et impartiale, comme celle que nous avons ici au Canada, pour organiser les élections. Une telle commission surveillerait les préparatifs des élections, conformément aux normes internationales en matière de transparence et d'intégrité.

La communauté internationale ne manquera certainement pas d'offrir son aide, en envoyant des observateurs et en s'occupant des questions techniques.

L'Égypte doit également entreprendre des réformes constitutionnelles. Elle pourrait notamment donner des garanties plus solides quant à la protection des droits de la personne, en particulier, la liberté d'expression et la liberté d'association, tout en renforçant l'indépendance de la magistrature.

[Français]

L'état d'urgence qui dure maintenant depuis 30 ans en Égypte et qui a donné lieu à tant d'injustices et d'inégalités doit être levé bientôt. Les règles d'enregistrement des candidats présidentiels doivent être révisées de façon à permettre la candidature du plus grand nombre possible dès les élections de septembre, comme me l'a assuré le ministre des Affaires étrangères d'Égypte ce matin.

Il serait aussi souhaitable que l'on fixe des limites de temps aux mandats présidentiel et vice-présidentiel.

Toutefois, il ne faut pas confondre élections et démocratie. Un processus électoral juste et équitable est une condition essentielle à l'instauration d'une véritable démocratie, bien sûr, mais seul un gouvernement stable et intègre peut donner une vie durable aux principes démocratiques.

Et pour que nous, au Canada, puissions le reconnaître et l'appuyer, le gouvernement égyptien qui verra éventuellement le jour devra respecter quatre conditions fondamentales: premièrement, le respect de la liberté, de la démocratie et des droits de la personne, en particulier ceux des femmes; deuxièmement, la reconnaissance de l'État d'Israël; troisièmement, l'adhésion aux accords de paix existants; et enfin, le respect du droit international.

● (1905)

[Traduction]

Le Canada exhorte le gouvernement égyptien à écouter la voix courageuse du peuple égyptien, à saisir l'occasion et à transformer cette épreuve en possibilité de procéder à la réforme démocratique et économique tant attendue qui permettra à l'Égypte de maintenir sa position de chef de file parmi les États arabes, africains et musulmans.

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention du ministre ce soir. Je sais que le gouvernement aurait préféré ne pas tenir de débat ce soir, mais je suis reconnaissant au ministre d'être ici et d'avoir fourni autant de détails sur la situation.

*Article 52 du Règlement*

Encore une fois, on voit bien ce soir que le gouvernement hésite à dire si M. Moubarak doit quitter ou non son poste. Par contre, le ministre conviendra-t-il avec moi que, compte tenu de ce qui s'est passé aujourd'hui, nous savons maintenant que la déclaration faite par le président Moubarak hier soir n'a ni suffi à apaiser les esprits, ni à rétablir la stabilité, ni à amorcer la transition que tous estiment nécessaire?

**L'hon. Lawrence Cannon:** Monsieur le Président, ce qui se passe en ce moment en Égypte est extrêmement troublant. Les objectifs qui ont été établis, ou à tout le moins énoncés, ne semblent pas produire les résultats escomptés pour le moment. Évidemment, comme je l'ai mentionné précédemment, nous croyons que le nouveau gouvernement devra adhérer aux principes fondamentaux de la démocratie ainsi que de la liberté de droit et d'expression et qu'il devra promouvoir le respect des droits de la personne. Indéniablement, et je m'adresse ici à mon collègue du Parti libéral, il est extrêmement important que les Égyptiens décident eux-mêmes comment le nouveau gouvernement sera formé et quelles institutions devront être mises en place pour que la démocratie soit bel et bien instaurée dans leur pays.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, compte tenu des antécédents de l'Occident, la façon dont celui-ci traite la question pose sans contredit un problème. Nous savons tous que pendant 30 ans, le Canada et les États-Unis ont appuyé le régime égyptien, y compris son armée. Le Canada lui a même vendu des armes. Nous savons cela.

Toutefois, je crois que le peuple canadien réclame du gouvernement qu'il déclare explicitement et sans équivoque, comme l'a fait le président Obama, que le transfert de pouvoir en Égypte doit avoir lieu maintenant, de manière à signaler clairement à M. Moubarak qu'il doit démissionner et quitter ses fonctions sur le champ.

Je me demande si le ministre pourrait apporter des précisions à cet égard. Sinon, pourrait-il expliquer, en toute franchise, pourquoi il n'est pas en mesure de le faire et pourquoi le gouvernement hésite à joindre sa voix à celle d'autres nations et d'autres leaders mondiaux?

**L'hon. Lawrence Cannon:** Monsieur le Président, je tiens à réitérer ce que j'ai dit d'entrée de jeu. Il incombe aux Égyptiens de choisir leur prochain gouvernement, de le faire de manière pacifique, d'effectuer la transition vers la démocratie et d'édifier des institutions démocratiques.

On m'a informé que deux partis politiques d'Égypte ont maintenant reconnu et accueilli favorablement les annonces faites hier par le président Moubarak. Certains partis politiques demeurent pour l'instant à l'écart du processus, mais encore une fois, ce n'est pas au Canada de dire aux Égyptiens quoi faire, encore moins de leur dicter la façon dont ils doivent s'y prendre pour choisir un nouveau dirigeant.

Je me contenterai d'ajouter que nous estimons extrêmement important pour l'Égypte de se doter d'un nouveau gouvernement et de le faire de manière aussi pacifique et durable que possible.

• (1910)

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC):** Monsieur le Président, à mon avis, quelle que soit l'issue du processus en cours, il faut sans cesse demander au gouvernement égyptien de continuer de reconnaître l'État d'Israël, de respecter les accords de paix déjà conclus et de respecter les minorités religieuses, dont les coptes, qui ont été durement persécutés par les extrémistes.

Je me demande si le ministre conviendra avec moi que le Canada devrait demander à l'Égypte de continuer à reconnaître l'État d'Israël

peu importe les changements politiques qui se produisent actuellement, de respecter les accords de paix déjà conclus et de protéger les minorités religieuses, dont les coptes, ainsi que leurs droits.

**L'hon. Lawrence Cannon:** Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Nous sommes tout à fait d'accord. Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a soutenu vivement la communauté copte après la terrible explosion qui s'est produite il y a quelques semaines.

Il est extrêmement important que la liberté, la démocratie et les droits de la personne soient respectés, et, en même temps, que le nouveau gouvernement reconnaisse l'État d'Israël, et c'est pour cette raison que j'ai insisté là-dessus pendant les brefs moments où j'ai pris la parole. Le nouveau gouvernement doit reconnaître l'État d'Israël et les accords de paix déjà conclus. Il faut en effet que ce gouvernement respecte la volonté de la communauté internationale.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, il est encourageant de constater que les militaires ne sont pas intervenus au cours des derniers jours. Aujourd'hui, je suis un peu inquiet de voir que personne n'est intervenu pour faire cesser la violence. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure les militaires constituent une force indépendante au sein de l'État égyptien actuellement, mais je me demande ce que notre gouvernement dit au gouvernement égyptien à propos du rôle que devraient jouer les militaires. Si j'en parle, c'est qu'il me semble très important que les militaires jouent un rôle pacifique et encouragent la population à manifester pacifiquement. C'est ce qu'ils ont semblé faire pendant un certain temps. Cependant, j'ai lu avec regret que le chef de l'armée voulait que les manifestations prennent fin bientôt, ou quelque chose du genre. C'est ce que j'ai lu il y a quelques minutes. Si c'est exact, je crains pour la suite des choses.

Par conséquent, j'aimerais savoir ce que notre gouvernement compte dire au gouvernement et aux militaires égyptiens eux-mêmes quant à ce que devraient faire ces derniers.

**L'hon. Lawrence Cannon:** Monsieur le Président, permettez-moi de rassurer mon collègue. Lorsque j'ai parlé ce matin à mon homologue le ministre des Affaires étrangères Ahmed Aboul Gheit, je lui ai présenté la position du Canada. Évidemment, nous préconisons entre autres les appels au calme et aux manifestations non violentes. Le ministre s'inquiétait beaucoup, en fait, des heurts et des manifestations qui avaient lieu au moment de notre entretien. Il souhaite, lui aussi, que ses compatriotes optent pour la voie des changements dont nous parlons, tel que cela leur est conseillé.

Parmi les gens auxquels j'ai parlé, personne ne souhaite qu'il y ait des affrontements. Les gens pensent que les manifestations sont légitimes et ils veulent un nouveau départ en Égypte. Tous les modérés que je connais dans ce pays partagent ce point de vue et réclament exactement la même chose.

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Monsieur le Président, si je ne m'abuse, la dernière fois que des Canadiens ont été évacués du Moyen-Orient, c'était du Liban. Nous procédons maintenant à l'évacuation de ressortissants canadiens qui se trouvent en Égypte, mais à leurs frais.

*Article 52 du Règlement*

Le ministre voudrait-il dire ce soir à la Chambre que le gouvernement annulera cette politique visant à évacuer les Canadiens d'origine égyptienne à leurs frais et nous donner l'assurance que tous les Canadiens seront évacués d'Égypte, quel que soit l'épaisseur de leur porte-monnaie?

● (1915)

**L'hon. Lawrence Cannon:** Monsieur le Président, je rassure mon collègue. Nous ne modifierons pas notre politique. Nous avons mis en oeuvre une politique qui est semblable à celle des États-Unis et d'autres pays. Il s'agit d'une politique de recouvrement des coûts. Nous avons estimé que le coût des vols en partance du Caire, ou même du vol d'aujourd'hui en partance d'Alexandrie, et à destination de l'Europe, revient à environ 400 \$ par personne. C'est donc le montant que nous réclamons. Personne, des près de 400 Canadiens qui ont été évacués de façon volontaire, ne s'est opposé à cette politique.

[Français]

**M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, ma pensée va d'abord à nos concitoyens d'origine égyptienne et aux immigrants, aux citoyens naturalisés et aux descendants d'Égyptiens qui vivent parmi nous au Québec et au Canada. Ils vivent présentement des jours d'angoisse parce que, depuis le début des événements que connaît l'Égypte, on a assisté à un certain niveau de violence. Celle-ci s'est aujourd'hui accentuée considérablement, alors que des partisans du régime d'Hosni Moubarak ont commencé à s'attaquer systématiquement aux manifestants.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que les malheurs du peuple égyptien, qui entraînent le soulèvement auquel nous assistons depuis un peu plus d'une semaine, ne datent pas des dernières semaines. Depuis plusieurs décennies, le peuple égyptien vit sous des régimes qui se consacrent en premier lieu à l'enrichissement du petit nombre et qui sont connus pour leur autoritarisme et leur violation générale des droits élémentaires de la personne. C'est tout particulièrement le cas de l'actuel régime, celui du président Hosni Moubarak.

Le pouvoir du régime Moubarak est un pouvoir usurpé. Tout le monde sait que les élections en Égypte sont truquées, à tel point d'ailleurs qu'aux dernières élections, la plupart des opposants un peu crédibles ont décidé de ne pas se présenter, dans certains cas dès le premier tour, et dans beaucoup d'autres cas, au deuxième tour parce qu'ils voyaient que les élections avaient été complètement truquées.

Le régime Moubarak se caractérise aussi par des violations continues des droits élémentaires des gens: les détentions arbitraires, la torture et la censure. Évidemment, tout cela ne pouvait pas durer indéfiniment. Après le soulèvement tunisien qui a entraîné la chute du président Ben Ali, l'Égypte s'est embrasée à son tour. Les manifestants s'opposent au régime du dictateur Moubarak, en place depuis 1981 et aujourd'hui vieillissant et malade. Hosni Moubarak a d'ailleurs dû s'absenter plusieurs semaines en 2010 pour une opération à l'étranger, et avec l'approche des élections présidentielles de 2011, la question de sa succession était clairement posée. Bien sûr, le clan au pouvoir n'acceptait pas la possibilité de perdre ce pouvoir et on songeait à présenter au peuple égyptien, dans les faits à imposer, le fils du président Moubarak. Mais désormais, la colère égyptienne ne se tourne plus uniquement vers des questions de niveau de vie. On se tourne aussi vers le pouvoir parce qu'on sait que les abus de pouvoir sont largement responsables des problèmes que connaît le pays, que ce soit dans l'ordre économique ou dans divers autres domaines.

Ces derniers mois, des tensions étaient apparues dans ce pays de 83 millions d'habitants, provoquées notamment par des hausses de prix et des restrictions sur les produits de base. Quarante pour cent de la population égyptienne vivent avec moins de 2 \$ par jour. Le taux de chômage chez les jeunes est particulièrement massif, comme c'est encore le cas en Tunisie. Il faut chercher l'explication du sous-développement relatif de l'Égypte du côté d'un système éducatif largement insuffisant. Selon la Banque mondiale, en 2003, seulement 32 p. 100 des jeunes égyptiens dépassaient le niveau du baccalauréat.

● (1920)

Ces prochaines années, l'institut national de la statistique égyptien a calculé qu'il faudra créer chaque année durant 15 ans 73 000 places supplémentaires en université, et ce, seulement pour stabiliser le taux de diplômés.

La moitié de la population égyptienne a moins de 24 ans, et cette situation démographique explosive a des conséquences lourdes pour l'économie du pays. Avec, en plus, 94,5 p. 100 de son territoire couvert par le désert, on peut comprendre que la densité de la population dans les zones peuplées de l'Égypte est à peu près la plus forte au monde.

Il n'y a pas lieu de reprendre ici la chronologie des événements des derniers jours au complet, mais je voudrais partir du premier février dernier, alors qu'après une série de manifestations ininterrompues, les forces armées disaient, par la bouche de leur porte-parole, juger légitimes les revendications du peuple égyptien, et elles annonçaient qu'elles n'utiliseraient pas la force contre les manifestants. Ce fut certainement un point tournant. Au moins 250 000 Égyptiens, nous disent les médias, ont marché vers la place de la Libération, au Caire, dans la plus grosse manifestation depuis le début de la révolution contre le régime du président Moubarak.

Hier, Moubarak annonçait qu'il ne se représentera pas, mais qu'il restera en poste jusqu'à l'élection présidentielle de septembre prochain. Pourtant, un porte-parole de l'armée égyptienne avait demandé aux Égyptiens, en particulier aux jeunes, de cesser de manifester. Il leur a dit que leur message était passé et que leurs revendications étaient connues.

Mais au cours de la journée, on a vu que le peuple ne se laissait pas démonter par ce genre d'admonestation. Malheureusement, le clan Moubarak a réagi violemment aujourd'hui. Les manifestants anti-Moubarak ont commis des violences énormes, et cette nouvelle situation fait craindre une radicalisation des positions alors que l'armée a appelé à la fin des manifestations. Des reporters et des caméramans — on sait qu'il y en a même de médias québécois — qui couvraient les heurts violents au centre de la capitale ont eux-mêmes été menacés et ont fait état, bien sûr, d'un climat très tendu. L'Agence France-Presse parlait au cours de la journée de plus de 500 blessés dans les manifestations, et il est à craindre que ce soir, le bilan soit encore plus élevé.

*Article 52 du Règlement*

La position du Bloc québécois sur la situation actuelle en Égypte peut se résumer dans les points suivants. Premièrement, le peuple égyptien s'est levé contre la présidence d'Hosni Moubarak. Les Égyptiens réclament le départ de leur président. La confiance n'existe plus, si elle a jamais existé, entre l'État égyptien et le peuple égyptien. Le président Moubarak n'est plus l'homme de la situation. Face à cela, on ne peut pas se contenter de dire, comme le faisait le ministre des Affaires étrangères tout à l'heure, qu'il ne nous appartient pas de choisir qui doit diriger l'Égypte. On ne peut pas se contenter de se dire que ce qui se passe en Égypte est la seule affaire des Égyptiens. De nos jours, on ne peut plus raisonner de cette façon.

À quelques reprises, dans les dernières décennies, nous le savons en quelque sorte, le gouvernement canadien a finalement mis de côté ce tabou. On se souvient du rôle très positif joué par le gouvernement Mulroney, en particulier dans la lutte contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud. On ne peut pas se contenter de dire que ça ne nous regarde pas et que c'est à eux de décider.

La rue égyptienne s'est exprimée: elle ne veut plus du statu quo. La rue a soif de liberté.

● (1925)

Nous avons vu des milliers d'Égyptiens braver l'autoritarisme de leur régime ces dernières semaines pour réclamer la liberté et les droits qui leur sont dus.

Le Bloc québécois sera toujours derrière ceux qui se battent pour la liberté. La liberté est un droit universel et inaliénable. La démocratie et l'État de droit ne sont que l'expression naturelle d'une société libre.

Nous condamnons le plus fortement possible la répression à l'égard des manifestations pacifiques. De plus, nous dénonçons la censure dont sont victimes les Égyptiens à l'égard de sites Internet que le gouvernement ne tolère pas. La libre circulation de l'information est une condition fondamentale à la démocratie et à la liberté dans un pays. Le gouvernement égyptien doit lever la censure sur les sites Internet qu'il a récemment proscrits. La liberté d'information n'est pas une valeur négociable.

Finalement, nous estimons qu'une transition rapide et pacifique vers un régime démocratique et libre doit être entamée rapidement et pacifiquement.

Pour cette même raison, nous estimons qu'Hosni Moubarak doit partir, et pour qu'il parte, les pays démocratiques doivent se liguier pour faire pression sur le gouvernement égyptien. Après qu'il ait été soutenu pendant tant de décennies, nous sommes d'avis qu'un président et un gouvernement intérimaires devraient être nommés avec le consentement des principales parties intéressées. Par la suite, des élections libres, multipartites, justes et transparentes doivent être tenues dans les plus brefs délais.

Si le Bloc québécois défend l'idée de liberté pour les peuples, il défend également les responsabilités qui découlent de ces libertés. En ce sens, l'issue de la lutte politique ne doit pas être la victoire d'extrémistes qui nieraient à leur tour la liberté et la démocratie auxquelles le peuple égyptien a droit. Nous souhaitons un gouvernement égyptien qui restaure la confiance du peuple à l'égard de son État en répondant aux aspirations des Égyptiens.

En clair, cela veut dire que tout nouveau gouvernement devra assurer les libertés des Égyptiens, et je mentionnerai en particulier la liberté religieuse puisque les chrétiens, ces dernières décennies, ont été victimes de toutes sortes de vexations et d'injustices en Égypte.

Il faudra aussi qu'un tel gouvernement assure la stabilité régionale en maintenant des relations diplomatiques avec ses voisins, et qu'il reconnaisse le droit à l'existence de l'État d'Israël. Mais on ne peut rien obtenir de tout cela tant que le peuple égyptien a le sentiment justifié que toutes ses libertés sont confisquées.

En conclusion, donc, Hosni Moubarak doit partir. Nous nous rallions très facilement au message que le gouvernement américain lui-même a donné aujourd'hui à l'effet que la transition doit être amorcée maintenant.

● (1930)

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue et le Bloc.

[Traduction]

Le député a indiqué clairement qu'il est temps pour M. Moubarak de partir. C'est ce qu'on réclame dans les rues depuis le 25 janvier. Des chefs d'État, en Europe et ailleurs, ont déclaré sans équivoque qu'il faut amorcer une transition vers un nouveau gouvernement. Pour ce faire, le régime en place doit quitter.

Un des points qui agace les Canadiens, et je partage leur insatisfaction, c'est que le gouvernement n'a été ni clair ni explicite. Ce soir, le ministre des Affaires étrangères a repris ce que nous disons depuis le début, soit qu'on ne doit pas considérer que les élections étaient légitimes et qu'on doit les reprendre. Nous nous en réjouissons. Au bout du compte, le gouvernement du Canada doit déclarer explicitement qu'il est temps pour M. Moubarak de partir, ne serait-ce que parce que le Canada a appuyé ce régime pendant 30 ans. Il faut indiquer clairement que si on souhaite une stabilité à long terme, il faut que la personne responsable du soulèvement quitte.

Le député pourrait-il nous exposer pourquoi, à son avis, le gouvernement ne s'est pas montré explicite sur ce qui doit arriver au président Moubarak et pourquoi il est important qu'il le soit?

[Français]

**M. Jean Dorion:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, il est un peu étonnant de voir que le gouvernement canadien tarde à emprunter le chemin que d'autres gouvernements occidentaux ont emprunté avec beaucoup de clarté, soit que la transition doit se faire maintenant.

Le président Obama a fait une déclaration, où il réclamait l'organisation immédiate d'une transition. Il demandait des élections libres, transparentes, justes et multipartites. On sait aussi d'ailleurs, par les fuites de WikiLeaks, qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement américain a exercé un certain nombre de pressions très claires, mais non publiques, sur le gouvernement Moubarak pour qu'il mette fin à certains abus, en particulier en ce qui concerne les droits de la personne et en matière électorale.

La France, par la voix du président Sarkozy, a aussi fait des demandes semblables à celles du président Obama. Il est très étonnant que le gouvernement canadien ne suive pas. En même temps, il faut tenir compte du fait que le Canada a un gouvernement de droite ayant des tendances relativement autoritaires, ce qui peut facilement l'amener à une certaine complaisance vis-à-vis d'un régime comme celui d'Hosni Moubarak.

*Article 52 du Règlement*

[Traduction]

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour débattre de la situation en Égypte. Comme nous le savons tous, le 25 janvier dernier, un vent de changement a soufflé sur l'Égypte, et nous tentons encore d'en comprendre toutes les répercussions. Comme on peut le voir, la situation évolue de minute en minute.

Le 24 janvier, le président Moubarak avait la destinée de l'Égypte bien en main. Le 25 janvier, c'est le peuple égyptien qui a pris la destinée de l'Égypte en main. C'est encore le cas aujourd'hui. C'est le peuple égyptien qui décide désormais de la direction que prendra le pays.

Il est donc de notre devoir, à nous qui appuyons les aspirations démocratiques du peuple égyptien, de dire haut et fort que nous appuyons ceux et celles qui ont pris leur courage à deux mains et qui ont décidé de renverser pacifiquement le régime en place, et avec lui le président qui règne en tyran depuis plus de 30 ans. Par contre, il faut se demander si c'est fait de manière à respecter les intérêts du peuple égyptien, et si le reste du monde va respecter la volonté du peuple, qui a décidé de changer la structure de gouvernance de son pays.

Il est important que nous prenions position et que nous fassions clairement connaître la position que nous prendrons. Dès le départ, la position de notre parti a été très claire. Nous avons déclaré une série de choses, que voici: nous avons déclaré que les élections de novembre 2010 devaient être annulées. Nous avons déclaré que les lois d'urgence devaient être levées. Nous avons déclaré qu'il fallait que tous les partis politiques légitimes soient reconnus, tout comme les candidats à l'élection présidentielle de septembre. Nous avons également déclaré qu'il fallait que le gouvernement prenne position.

Malheureusement, à l'époque, le gouvernement a d'abord affirmé qu'il souhaitait surtout que les deux côtés gardent leur calme. De toute évidence, il ne comprenait rien à ce qui se passait là-bas, car la violence ne provenait que d'un seul côté, celui des forces de sécurité égyptiennes, qui utilisaient des canons à eau et des gaz lacrymogènes contre la population. Franchement, nous avons tous craint que la situation ne dégénère.

Pour tout dire, on aurait dit que le gouvernement sortait de nulle part quand il a affirmé que les deux côtés devaient garder leur calme, alors qu'un seul des deux avait recours à la violence. Fort heureusement, les choses ont fini par se calmer. Nous avons vu les gens s'entasser sur ce qu'il convient maintenant d'appeler la place de la Libération, avec l'appui tacite des forces de sécurité. Quant aux militaires, ils ne sont pas intervenus et n'ont pas cherché à intimider les manifestants, malgré les décrets du régime et le couvre-feu imposé par ce dernier.

C'est avec espoir et une certaine inquiétude que nous observons ce qui se passe. Ce qui s'est passé en Égypte aujourd'hui a aggravé nos inquiétudes, y compris pour la sécurité des manifestants. Soyons clairs. L'insistance du président Moubarak de retarder son départ du pouvoir, comme nous l'avons entendu hier, a contribué à l'augmentation de la violence et de la déstabilisation, comme nous l'avons vu aujourd'hui. Il est clair qu'il doit céder aux demandes du peuple égyptien et quitter immédiatement ses fonctions de président pour le bien du pays et la stabilité de la région.

C'est pourquoi nous condamnons sans équivoque l'usage de violence pour contrer les demandes démocratiques et pacifiques du peuple égyptien. La participation présumée du régime dans l'organisation de la répression est complètement inacceptable.

● (1935)

Qu'est-ce que les manifestants égyptiens veulent? Qu'est-ce que la population veut? Il semble que tous les manifestants veulent la même chose, à savoir la fin du régime du président Hosni Moubarak. Nous avons entendu les gens demander qu'on mette fin à la corruption et aux lois d'urgence qui existent en Égypte depuis trois décennies. Nous les avons entendus réclamer l'équité économique, un gouvernement représentatif et transparent et la protection de leurs droits et libertés. Il est temps que des réformes politiques se fassent en Égypte et, comme les Égyptiens l'ont fait savoir clairement, il serait inacceptable de retarder le processus.

C'est avec grande fierté que je note qu'il y a eu non seulement des manifestations au Caire, mais aussi au Canada. Je tiens à parler notamment de quelques jeunes Canadiens qui, comme les jeunes Égyptiens, ont organisé des manifestations dans la capitale nationale vendredi dernier et, hier, devant l'ambassade égyptienne. Il y avait un certain nombre de participants, mais trois personnes en particulier étaient responsables de l'organisation des manifestations à Ottawa. Ce sont Iman Ibrahim, Mahmoud Al-Riffai et Yasmine Faoud. Comme les jeunes en Égypte, ces trois jeunes personnes ont décidé de prendre le temps nécessaire pour organiser des manifestations et demander des réformes démocratiques en Égypte. Nous devrions les en féliciter.

Il faut bien le comprendre. Il ne s'agit pas uniquement de jeunes qui commencent à s'intéresser à la politique, mais de jeunes qui dirigent un mouvement. Si nous n'avions pas de jeunes qui décident qu'ils en ont assez, qu'ils veulent du vrai changement, nous ne verrions pas les changements auxquels nous avons assisté.

Oui, la technologie a aidé au mouvement et des outils comme Facebook et Twitter ont joué un rôle important, mais ce n'est pas ce qui compte. Ce qui compte, c'est que des jeunes ont décidé qu'ils affronteraient le pouvoir en place et décideraient de l'avenir de leur pays. Ils méritent d'être applaudis et félicités, pas d'être traités avec paternalisme. Ils méritent notre respect pour ce qu'ils ont fait. Ils sont un modèle de leadership, pas uniquement pour les Égyptiens, mais pour les Canadiens et d'autres, ailleurs dans le monde.

Il est important de comprendre cela parce qu'il y a eu beaucoup de conjectures au sujet de ceux qui sont derrière les manifestations.

Cependant, j'ai reçu des comptes rendus quotidiens provenant du terrain, en Égypte, et tous confirment que les manifestants représentent tous les segments de la société égyptienne. Ce sont de vrais Égyptiens. Il y a eu une époustouflante explosion de créativité politique et sociale, d'expériences organisationnelles et de débats entre gens ordinaires sur la manière d'organiser leur vie.

Certains craignent que la démocratie en Égypte enhardisse les extrémistes. Ils prétendent que les Frères musulmans sont le groupe d'opposition le plus fort en Égypte. C'est faux. Les Frères musulmans ne dirigent pas les manifestations et ils y sont à peine représentés. Sur une population de 83 millions de personnes, ils comptent à peine quelques centaines de milliers de membres. En fait, certains soutiennent que la crainte d'un ressac extrémiste orchestré par le régime actuel est à l'origine du mouvement des Frères musulmans et que celui-ci sert au régime à détourner l'attention de ses actions.

*Article 52 du Règlement*

Cependant, l'Égypte est un pays important dans la région et dans le monde. Il ne fait aucun doute que nous voulons la stabilité dans la région. Cependant, la situation qui prévaut présentement sous le régime actuel n'est ni stable ni durable. Craindre ces manifestations pacifiques c'est insulter ces gens qui risquent leur vie pour leurs droits et leurs libertés. Ce ne sont pas les gouvernements représentatifs et ouverts qui conduisent à l'extrémisme; c'est tout le contraire.

● (1940)

Quels sont les intervenants politiques? Qui forme l'opposition en Égypte? Comment se préparent-ils à la transition du pouvoir?

Malgré 30 années de répression, l'Égypte compte une opposition politique diversifiée qui se compose de partis traditionnels et de nouveaux partis. Bien que l'on ne sache pas exactement ce qui va se produire, d'après l'information que j'ai reçue de personnes sur place, les partis d'opposition se parlent. Ils tentent ensemble de parvenir à un consensus.

À un moment donné, ils ont même mis sur pied ce que l'on a appelé le Parlement du peuple, qui a formé un comité en vue de négocier certaines modalités. Ces partis ont demandé d'une seule voix le départ de M. Moubarak.

Toutefois, ces partis ne représentent pas toute la population. L'un des points qui est débattu en ce moment même, c'est la notion de qui devrait assurer l'intérim. Nombreux sont ceux qui ont mentionné ces intervenants politiques qui n'ont aucun intérêt direct dans la présidence à combler. J'espère que c'est l'orientation qui sera prise, mais, évidemment, il reviendra au peuple égyptien d'en décider.

Il est important d'examiner notre rôle en tant que communauté internationale. Il ne faut pas oublier que nous avons joué un rôle en Égypte au cours des 30 dernières années. Ce régime ne s'est pas suffi à lui-même. Il a reçu l'appui de pays occidentaux. Pendant des décennies, nous avons soutenu les Égyptiens et un grand nombre d'entre nous ont appuyé ceux dont les droits ont été lésés, les droits fondamentaux légitimes comme la liberté d'expression et la participation à la vie politique.

En effet, c'est l'Occident qui a joué un rôle important dans le maintien de ce régime au pouvoir. Il est vraiment important que nous comprenions cela, pas pour faire honte à qui que ce soit, mais pour rendre des comptes. Par exemple, en 2008, la dernière fois que le gouvernement a fait rapport sur les exportations d'armes du Canada, l'Égypte venait au 23<sup>e</sup> rang de nos clients, avec 1,8 million de dollars. À l'époque, certaines des exportations d'armes en Égypte comprenaient des armes à âme lisse de 20 millimètres de calibre et des armes automatiques de 12,7 millimètres. Il y avait aussi d'appareils sans pilote, des moteurs d'aéronef et de l'équipement de bord.

Nous avons donc joué un rôle, mais comparativement aux États-Unis, nous sommes de petits joueurs. Toutefois, il est important de souligner que nous avons participé à la création de ce régime et que nous l'avons appuyé.

Que devrait faire le Canada maintenant? Ce que de nombreuses personnes sur place ont dit, de façon générale, et plus particulièrement ce que des Canadiens d'origine égyptienne ont dit, c'est que la réponse de notre gouvernement devait être plus claire, plus forte et moins tiède.

Je me souviens d'un moment qui nous a remplis de fierté, il y a quelques années, lorsque le Mouvement vert d'Iran s'est élevé contre le dictateur de ce pays. À ce moment, tous les partis représentés à la Chambre ont débattu et adopté une motion d'appui au Mouvement

vert. Nous avons alors dit très énergiquement que nous voulions que ses droits soient reconnus et que le régime en place renonce au pouvoir.

Je crois que nous devons situer cela en contexte parce que nous semblons être plutôt prudents en parlant de ce qui devrait arriver à M. Moubarak. Je crois que nous devrions exprimer plus clairement notre point de vue à ce sujet: il faudrait lui demander de s'en aller.

Nous devrions exiger que notre gouvernement intervienne d'une manière positive. Nous devrions nous joindre aux autres qui ont condamné le recours à la violence contre les manifestants et user de toute notre influence diplomatique auprès des autorités égyptiennes en faveur de l'établissement d'une direction provisoire pouvant organiser des élections et reconstruire les institutions démocratiques égyptiennes.

Il va sans dire que ce que nous faisons et notre façon d'agir ont leur importance. Ce que des jeunes du Canada et du Caire nous ont appris, c'est que des gens ont été privés de leurs droits pendant plus de 30 ans et que ces gens n'ont pas besoin qu'un homme fort les dirige. Ils ne veulent pas que le reste du monde leur dicte ce qu'ils ont à faire.

● (1945)

Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'ancienne façon de faire ne marche plus. Il faut rejeter l'ancienne manière qui consistait à appuyer un homme fort et à veiller à soutenir les gens auxquels nous nous intéressons. La décision de faire les choses différemment doit nous amener à appuyer une approche pluraliste de notre politique étrangère en soutenant un cadre pluraliste dans d'autres pays, car cela se produit ailleurs dans la région. Cela signifie que notre gouvernement ne doit pas hésiter à énoncer ouvertement sa position.

Nous ne savons pas ce qui arrivera au cours des prochains jours et des prochaines semaines. Les Canadiens veulent savoir quelles sont les intentions du gouvernement quant à l'avenir de l'Égypte. Nous espérons non seulement que nous pourrions aider les Égyptiens à décider de leur propre sort, mais aussi que nous pourrions nous tenir à leurs côtés aussi bien maintenant qu'après qu'ils auront choisi leurs dirigeants. Nous espérons qu'ils pourront compter sur notre appui. Nous espérons qu'à l'avenir, nous rejeterons le principe du soutien de l'homme fort et appuierons l'approche pluraliste qui s'est manifestée en Égypte dans les rues du Caire, d'Alexandrie et partout dans le pays.

J'espère enfin que notre Parlement et notre gouvernement se montreront plus fermes lorsqu'ils exprimeront leur appui et n'auront pas honte de faire preuve de fierté en appuyant le peuple égyptien.

● (1950)

**M. Glen Pearson (London-Centre-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été intéressé par ce que mon collègue a dit au sujet de la possibilité que Moubarak quitte ses fonctions, si c'est ce que nous souhaitons vraiment. Je suis conscient du fait que le mouvement démocratique qui se déploie en Égypte suscite une grande confiance, mais il faut dire que ce mouvement est en grande partie le résultat d'actions indépendantes. Divers groupes y ont travaillé chacun de leur côté et pas tellement dans la concertation. Mon collègue pourrait-il expliquer un peu plus longuement ce qu'il en pense?

Si on persuadait Hosni Moubarak de partir, de quelle façon responsable ces groupes pourraient-ils unir leurs forces? Ont-ils la capacité de le faire ou faudrait-il mettre en place d'autres moyens d'assurer la transition? Et le gouvernement du Canada a-t-il un rôle à jouer pour aider l'Égypte à faire cette transition?



*Article 52 du Règlement*

**M. Paul Dewar:** Monsieur le Président, ce qui existe maintenant, c'est un vide politique dont nous sommes nombreux à nous inquiéter. Je précise toutefois qu'il y a des gens qui sont en quête de moyens d'aider l'Égypte à émerger de 30 ans de répression et à entrer dans une ère nouvelle.

Certains ont été perçus comme des dirigeants de transition possibles. L'approche me semble logique, mais ce sont les Égyptiens qui doivent prendre la décision. L'un des dirigeants dont le nom a été évoqué est Ahmed Zewail, lauréat du prix Nobel de chimie. Il a le respect de beaucoup d'Égyptiens, et il s'est offert. On pourrait aussi faire appel à différents dirigeants qui formeraient un groupe provisoire chargé de veiller aux affaires jusqu'à la tenue d'élections justes et à l'élection d'un nouveau président.

Il est toutefois important que le gouvernement du Canada suive de près la situation et sache ce qui se passe sur le terrain. Le ministre des Affaires étrangères a laissé entendre que les partis d'opposition en Égypte avaient accepté aujourd'hui la proposition de M. Moubarak de lui laisser un certain temps pour lui permettre d'apporter des réformes. Dès que la proposition a été faite, bien des gens au Caire l'ont immédiatement rejetée. Ce que j'entends dire maintenant, c'est qu'il a été décidé de ne pas accepter la proposition de Moubarak.

De toute évidence, nous devons suivre la situation de près et savoir ce qui se passe sur le terrain. Nous devons nous garder de toute ingérence, mais donner notre appui lorsque nous verrons émerger un consensus en Égypte. C'est le mieux que le Canada puisse faire, à mon avis.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, bien sûr, comme le député l'a dit, le gouvernement a un rôle important à jouer dans cette situation, et je parle également du cas récent de la Tunisie. Après tout, le gouvernement a, sur le terrain, du personnel d'ambassade qui est mieux placé pour savoir ce qui se passe. Il est clair que le gouvernement répuge à s'avancer.

Que pense le député des raisons pour lesquelles le gouvernement semble hésiter à adopter une approche plus définie?

**M. Paul Dewar:** Monsieur le Président, je ne le sais pas. Parfois, je pense que c'est de l'insouciance et d'autres fois, de l'ignorance. Depuis le 25 janvier, les événements ont contraint le gouvernement à prendre position, quoique avec réticence.

En dépit de cette réticence, bon nombre d'entre nous craignent que le Canada soit tenu de rendre des comptes à cet égard, non seulement par nous au Parlement, mais aussi par la communauté mondiale. S'il n'adopte pas une position qui va dans le même sens que le mouvement démocratique qui prend de l'ampleur partout dans la région, le Canada fait savoir qu'il s'en moque.

Nous savons toutefois que ce n'est pas vrai. Nous savons que par leurs manifestations devant l'ambassade d'Égypte et partout au Canada, les jeunes Égyptiens et les Canadiens qui travaillent avec eux et les appuient veulent que le Canada soit plus présent, s'affirme plus et dise que, en tant que concept, la démocratie ne peut être un simple sujet de discussion. Il faut qu'elle signifie quelque chose dans notre politique étrangère, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement doit s'affirmer davantage.

D'autres pays en ont parlé et le président Obama l'a mentionné dans les propos qu'il a tenus hier soir. D'autres pays ont dit qu'il faut non seulement se diriger vers la stabilité, mais aussi demander la démission des dirigeants en poste pour que les gens puissent prendre conscience de ce dont on les a privés, à savoir les libertés fondamentales et la participation à leur culture politique.

● (1955)

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, il y a quelques minutes, j'avais au bout du fil des membres de la communauté copte de Windsor, où une église dessert une communauté raisonnablement nombreuse. Je l'avais déjà bien senti, mais cette collectivité est surtout préoccupée par la sécurité des familles et des amis qui sont toujours en Égypte.

Nous savons tous que les coptes font l'objet de discrimination depuis longtemps, soit directement, par le gouvernement actuel, ou dans des situations où le gouvernement semblait s'en laver les mains et laissait les fanatiques s'attaquer à eux. Je me demande si le député pourrait nous donner une idée des mesures que le Canada pourrait prendre pour faire en sorte que cette communauté en particulier soit protégée pendant cette période d'incertitude.

**M. Paul Dewar:** Monsieur le Président, le député soulève un très bon point. À juste titre, le Canada est fier de la façon dont il reconnaît et protège les droits des minorités. Il y a évidemment des populations et des communautés vulnérables dans le monde, et la communauté copte d'Égypte en fait sans aucun doute partie. Lorsque j'ai parlé aux membres de cette communauté au Canada, ils partageaient les mêmes inquiétudes que celles que vient de mentionner le député.

Dans ses initiatives diplomatiques, le Canada doit être sans équivoque au sujet de la nécessité de respecter les droits des minorités. Cela signifie que nous devons être clairs. Nous ne devons pas simplement nous contenter de dire que nous souhaitons le respect de la démocratie, de la primauté du droit et des droits des minorités. Nous devons en fait déclarer clairement à l'ONU qu'en ce qui concerne l'Égypte, les droits des coptes doivent être respectés. Il est indispensable de le faire directement et bilatéralement, mais aussi dans le cadre de l'ONU. J'espère que c'est ce que le gouvernement a l'intention de faire, car les coptes constituent une population vulnérable, en particulier dans cet environnement.

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le député a soulevé un point important en disant qu'il souhaiterait que la politique canadienne soit déclaratoire.

Je suis quelque peu surpris de constater qu'il y a une déclaration que le député n'a pas faite dans son exposé et je me demande s'il aimerait saisir cette occasion pour la faire aujourd'hui. Le député serait-il d'accord pour affirmer que le Canada s'attend à ce que le futur gouvernement de l'Égypte respecte à la lettre le traité de paix que cet État a signé avec l'État d'Israël et qu'il continue de jouer un rôle constructif dans les pourparlers de paix dans la région? Le député est-il d'accord pour affirmer que ce principe déclaratoire de la politique étrangère canadienne est tout aussi important que certains des autres principes qu'il a mentionnés?

**M. Paul Dewar:** Oui, monsieur le Président.

● (2000)

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député quand il dit que le Canada ne prend pas position.

Le ministre est intervenu il y a quelques instants dans le cadre de ce débat et a souligné très clairement les préoccupations des Canadiens, les préoccupations du gouvernement à l'égard de la sécurité de la population égyptienne, la nécessité de mettre en oeuvre une réforme démocratique, de créer des institutions démocratiques et d'agir rapidement ainsi que les préoccupations relativement aux ressortissants canadiens qui tentent de rentrer au pays. Le Canada agit de façon responsable dans ce dossier.

*Article 52 du Règlement*

Le député dit que nous devons appuyer le mouvement en faveur de la démocratie qui balaise ce pays, mais je ne suis pas certain de ce à quoi le député s'attend de nous à un moment où règne l'instabilité. S'attend-il à ce que le Canada condamne le gouvernement sortant et que, d'une certaine façon, il jette de l'huile sur le feu, si vous voyez ce que je veux dire, et aggrave une situation déjà très délicate?

Le Canada adopte une position responsable en appuyant des réformes démocratiques. Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il laisse entendre que nous ne prenons pas position.

**M. Paul Dewar:** Monsieur le Président, la plupart des gens trouveraient les propos et les déclarations du gouvernement, au mieux, timides.

Il a fallu un certain temps au gouvernement avant de faire une déclaration. Au départ, le gouvernement a appelé au calme l'un et l'autre camp alors qu'on tentait de disperser les manifestants en utilisant des canons à eau et des gaz lacrymogènes.

J'ai fait cette observation parce que c'est ce qui s'est produit. C'est ce qui arrive. Il est important que le gouvernement se dise clairement en faveur du mouvement démocratique et des aspirations démocratiques et qu'il le fasse quand les choses se passent et pas lorsque cela l'arrange pour se faire du capital politique. Voilà ce que je voulais dire.

**L'hon. Diane Ablonczy (ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires), PCC):** Monsieur le président, je remercie mon collègue, le député de Toronto-Centre, porte-parole des libéraux en matière d'affaires étrangères, qui a initié cet important débat à la Chambre ce soir, parce la situation en Égypte a captivé l'attention de bon nombre de Canadiens. Ces derniers suivent de près le déroulement des événements et il est utile que nous, à la Chambre, leur donnions une certaine perspective ainsi qu'une indication de la position des Canadiens et des législateurs canadiens sur les événements qui changeront à jamais le visage d'au moins un pays important.

J'aimerais aborder cette question d'une autre façon puisque je viens d'être nommée ministre d'État des Affaires étrangères responsable, notamment, des services consulaires. Il pourrait intéresser nos auditeurs d'entendre parler des services consulaires. À mesure que la situation est devenue de plus en plus instable en Égypte, notre gouvernement, par le truchement des services consulaires en Égypte et avec l'aide précieuse d'employés d'autres missions dans la région, est immédiatement venu à la rescousse des Canadiens qui voulaient se rendre en lieu sûr.

Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Newmarket—Aurora.

Avant de commencer, je rappelle aux Canadiens que des milliers d'autres Canadiens sont à l'étranger à tout moment. Des Canadiens vivent, travaillent et étudient dans d'autres pays. Des Canadiens voyagent souvent à l'étranger.

Que doivent savoir les Canadiens à l'étranger lorsqu'ils sont emportés par des événements inattendus? Premièrement, nous leur recommandons de consulter le site Web. Le ministère des Affaires étrangères exploite un site Web à l'adresse [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca). On peut y trouver des conseils sur les situations inattendues dans lesquelles les Canadiens risquent de se retrouver dans un pays donné.

Il permet également aux Canadiens à l'étranger de s'inscrire sur la page intitulée « Inscription des Canadiens à l'étranger ». Quel est l'intérêt de s'inscrire? Si quelqu'un est porté disparu ou devient mêlé à un conflit et personne ne sait où il se trouve, il est très difficile pour les employés consulaires d'établir un contact et d'offrir de l'aide. En

Égypte, malgré le fait que les communications ont été coupées, nous avons pu appeler, ou au moins essayé d'appeler, ceux qui s'étaient enregistrés pour les aider à se rendre en lieu sûr.

En l'occurrence, environ 6 500 Canadiens vivaient, travaillaient ou étaient en voyage en Égypte. Moins de 1 400 d'entre eux s'étaient enregistrés, cependant. Seulement une fraction des gens s'étaient enregistrés, mais l'enregistrement peut être très utile. Toutes les minutes, tous les jours, le ministère des Affaires étrangères reçoit deux demandes d'aide à un niveau ou un autre du système consulaire.

● (2005)

En 2010, plus d'un million de Canadiens ont bénéficié d'une forme quelconque d'aide et depuis cinq ans, les demandes d'assistance consulaire ont en fait progressé de 32 p. 100. Dans le budget de 2008, nous avons prévu des ressources accrues pour ces services afin de mieux aider les Canadiens.

Ces fonds ont notamment servi à la construction d'un nouveau centre de surveillance et d'intervention d'urgence. C'était une nouvelle initiative. De plus, ma nomination et l'ajout de fonctions consulaires à mon portefeuille sont l'expression d'une volonté nouvelle et accrue de fournir de bons services consulaires

Il y a deux grandes catégories de services consulaires. Il y a la prévention et l'éducation et il y a l'assistance. Évidemment, on espère que savoir, c'est pouvoir et que si les gens savent ce qu'ils doivent savoir ils n'ont pas besoin d'assistance. Nous essayons donc de leur communiquer des informations et des conseils pour qu'ils puissent faire face à des urgences éventuelles lors de leur voyage.

Naturellement, les gens qui voyagent assument un certain risque. Il y a des choses qu'on peut faire pour se préparer, notamment noter le numéro de la ligne consulaire d'urgence. Elle fonctionne sept jours par semaine, 24 heures par jour. Ce numéro, c'est le 613-996-8885. En raison du grand nombre d'appels en provenance de l'Égypte, cette ligne est actuellement saturée. Nous avons ainsi constaté qu'il fallait prévoir un dispositif de renfort. Nous allons nous préparer à ce genre d'éventualité.

Ces derniers jours, nos services d'urgence ont reçu près de 14 000 appels de personnes à l'étranger qui voulaient obtenir une assistance ou peut-être se réfugier en lieu sûr, ainsi que de membres de la famille ou d'amis au Canada qui voulaient se renseigner sur ce qui était disponible.

Le site Web dont j'ai parlé, [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca), reçoit plus de 12 000 visites par jour. Nous savons que certains Canadiens commencent à s'en servir. Il donne des informations sur plus de 200 pays dans lesquels des Canadiens peuvent vouloir voyager. Il parle de la sécurité dans ces pays, il présente des mises en garde quand les voyages sont déconseillés et il explique comment contacter la mission la plus proche. C'est un site Web qu'il est bon de consulter et sur lequel il est bon de s'inscrire pour que le gouvernement ait des personnes à contacter en cas d'urgence. Nous avons aussi d'autres éléments d'information pour les Canadiens, à Service Canada et ailleurs.

Nous sommes fiers de nos services consulaires. Je suis allé voir une de nos représentations consulaires à l'étranger en janvier. L'un de ses agents m'a dit quelque chose de très intéressant. Il m'a dit: « Pour nous, ce que nous faisons, c'est-à-dire aider les Canadiens, ce n'est pas un travail, c'est une vocation. » Cette aide qu'ils apportent aux Canadiens les passionne, et cela fait chaud au cœur.

Nous avons tout un réseau de ces services. Ils sont là pour aider les Canadiens 24 heures par jour et sept jours par semaine. Nous essayons toujours d'en faire plus pour aider les Canadiens qui se trouvent parfois dans des situations bouleversantes et complètement imprévues.

Le séisme en Haïti et l'actualité en Égypte sont deux exemples récents de ce qui peut se passer quand des gens sont en voyage et doivent soudain demander de l'aide aux services du gouvernement canadien. Nous encourageons les Canadiens à s'informer, à se préparer du mieux possible et à rester vigilants quand ils voyagent. Cela dit, tout le monde doit savoir que lorsque des Canadiens ont besoin d'assistance à l'étranger, comme cela a été le cas récemment en Égypte, notre gouvernement leur vient en aide.

• (2010)

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il est important que les Canadiens prennent connaissance de ces explications, mais il existe une réalité sur laquelle j'espère que la députée commencera à se pencher en tant que nouvelle titulaire du poste de ministre d'État des Affaires étrangères responsable des Amériques et des Affaires consulaires. C'est la première fois que j'ai l'occasion de féliciter officiellement la ministre à la Chambre. Je n'ai pas encore eu la chance de lui dire qu'elle assume des fonctions importantes et que je me réjouis à l'idée de travailler avec elle.

À l'heure actuelle, une des difficultés avec lesquelles le service extérieur canadien est aux prises — et ce n'est pas un phénomène nouveau, mais la situation ne s'est pas améliorée ces derniers temps —, c'est que l'appareil est encore trop lourd à Ottawa et qu'il n'y a pas assez de gens qui servent à l'étranger. Une des réalités de notre époque, c'est qu'en raison des restrictions imposées aux budgets gouvernementaux — et cette situation devrait perdurer à cause du déficit actuel —, le ministère des Affaires étrangères a beaucoup de mal à faire face à ce problème.

La ministre conviendra-t-elle avec moi que, tant qu'il y aura plus de personnel à Ottawa qu'à l'étranger, nous allons continuer à avoir beaucoup de difficulté à aider les Canadiens dans les situations d'urgence?

**L'hon. Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, je sais que le député a déjà fait part de ses inquiétudes à ce sujet par le passé.

À ma connaissance — et je vais faire les vérifications qui s'imposent —, en tout temps, quelque 60 p. 100 des employés du ministère des Affaires étrangères se trouvent à l'étranger, tandis que les autres, soit 40 p. 100, travaillent à Ottawa. Des mécanismes de rotation sont en place. Personne n'occupe un poste éternellement; il s'agit d'affectations de trois ou quatre ans.

Les gens travaillent à l'étranger, puis reviennent à Ottawa pour oeuvrer à l'élaboration de politiques. Ils mettent alors à profit les connaissances et les expériences qu'ils ont acquises à l'étranger. Le Canada est actif sur un certain nombre de fronts. Nous jouissons d'un grand respect sur la scène internationale. Nous participons à un grand nombre de tribunes et de programmes multilatéraux. Nous jouons un rôle actif dans toutes les régions du monde. Les gens qui ont pris part à des missions à l'étranger dans le cadre de diverses fonctions reviennent au pays et contribuent de différentes manières à renforcer nos programmes, à faire progresser nos politiques et à conseiller des personnes qui, comme nous, jouent un rôle particulier sur le plan du leadership.

On pourrait se demander si la répartition 60-40 est la bonne solution. Il semble que ce soit le cas depuis de nombreuses années. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Je pense qu'il

s'agit d'une discussion pertinente, mais aussi que cette mise en contexte est utile.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, une des préoccupations soulevées par le passé, non seulement par rapport à la situation en Égypte, mais dans d'autres situations d'urgence, c'est l'appui et les ressources dont ont besoin les gens sur le terrain pour offrir des services consulaires.

La ministre sait sûrement que des frais consulaires de 25 \$ sont inclus dans le coût des passeports canadiens. Il s'agit d'une question en suspens non seulement dans le contexte du gouvernement actuel, mais aussi des gouvernements précédents. La vérificatrice générale a été très claire là-dessus. L'argent était censé servir aux services consulaires.

D'après les données d'il y a un an, nous récoltons grosso modo 100 millions de dollars, et ce montant a probablement augmenté depuis. Or, cet argent ne sert pas exclusivement aux services consulaires. Je me demande si la ministre pourrait nous expliquer pourquoi il en est ainsi.

La ministre n'est-elle pas d'avis que cette somme devrait être destinée aux services consulaires afin d'améliorer l'appui? Nous pourrions faire plus que de simplement donner aux gens un numéro 1-800, en leur disant qu'ils doivent signer le contrat pour obtenir de l'aide. C'est ce qui s'est produit dans le cas qui nous occupe. En réalité, ils ont déjà payé des frais pour ces services.

• (2015)

**L'hon. Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, le député soulève un bon point.

Il devrait savoir que nous avons un réseau de 260 bureaux consulaires dans 150 pays qui sont prêts à intervenir pour aider les Canadiens.

Pour appuyer ce genre de services, nous ne comptons pas seulement sur les recettes générées par les frais de passeport. Comme je l'ai mentionné, un grand nombre, sinon la majorité, des employés consulaires sont résolus à venir en aide aux Canadiens et à intervenir dans des cas d'urgence de manière créative et humaine, comme ce que nous venons de voir en Égypte.

Nous en sommes très fiers. Cette question transcende les partis. N'importe quel gouvernement au pouvoir peut s'enorgueillir du dévouement et de l'engagement dont font preuve les services consulaires pour aider les citoyens canadiens à l'étranger.

**Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, je remercie la députée de Calgary—Nose Hill de me laisser une partie du temps dont elle disposait.

Au cours de la dernière semaine, le Canada et le monde ont assisté à un niveau sans précédent de changement politique et de trouble en Égypte. Aujourd'hui, à notre grande tristesse, nous avons appris que les manifestations jusqu'ici pacifiques étaient devenues violentes et qu'il y avait eu plus de 400 blessés, certains grièvement, et au moins un décès. Nous regrettons profondément la perte d'une vie et nous adressons nos sympathies à la famille et aux amis des personnes blessées lors de ces violents affrontements. La violence survenue est inacceptable.

La population d'Égypte s'est exprimée et a réclamé des changements politiques profonds. Tout en comprenant les changements demandés par le peuple égyptien, le monde a intérêt à ce que l'Égypte reste stable et sûre.

*Article 52 du Règlement*

L'Égypte est un important partenaire du Canada, pas uniquement en raison de nos relations bilatérales, mais également en raison de nos intérêts communs pour la paix, la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient et du reste du monde.

Comme le premier ministre l'a déclaré hier:

[L]e Canada réitère son appui au peuple égyptien dans sa transition vers un nouveau gouvernement et un avenir prometteur. [...] Au moment où l'Égypte s'appête à changer de gouvernement, nous encourageons toutes les parties à travailler ensemble pour assurer une transition harmonieuse vers une société libre et dynamique dans laquelle tous les Égyptiens pourront jouir de leurs droits et libertés – et non une transition menant à la violence, à l'instabilité et à l'extrémisme.

L'Égypte est à un autre tournant de sa longue et passionnante histoire. Les choix que les Égyptiens et leur gouvernement feront au cours des prochains jours seront importants pour le pays, la région et le monde. L'Égypte compte et le Canada préconise des réformes politiques et économiques qui lui permettront de continuer à jouer un rôle de plus en plus positif et constructif dans le monde. Ce rôle signifie que toute la communauté internationale a intérêt à ce que l'Égypte demeure un acteur stable et pacifique sur la scène mondiale, particulièrement dans le monde arabe, où l'influence positive de ce pays s'est peut-être fait le plus sentir.

Dès le début de nos rapports bilatéraux, lorsque le Canada a ouvert une ambassade au Caire et que l'Égypte en a ouvert une à Ottawa, nos deux pays ont travaillé ensemble pour assurer la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. L'Égypte, qui est un partenaire africain et arabe de premier plan, a été un facteur clé de la stabilité du Moyen-Orient. Un engagement commun envers une paix juste et complétée dans la région est un des éléments centraux des relations bilatérales avec l'Égypte.

C'est dans ses relations avec Israël que l'Égypte s'est avérée une force modérée du monde arabe. Là où d'autres pays ont évité de prendre une décision difficile au plan politique, un leader visionnaire de l'Égypte, Anouar El-Sadate, a adopté une position de principe favorisant la paix et la stabilité. Il est devenu le premier président de l'Égypte à se rendre en Israël et, en 1979, il a signé un accord de paix historique reposant sur les accords de Camp David. Cette décision de normaliser les relations avec Israël et de préconiser la paix dans la région, l'Égypte continue de l'appliquer aujourd'hui.

La recherche de cet idéal a coûté extrêmement cher à l'Égypte, qui a perdu Sadate, assassiné par des extrémistes haineux. Il revient à la communauté internationale de s'assurer qu'un tel engagement visionnaire vis-à-vis de la paix et de la stabilité continue de prévaloir en Égypte et l'emporte sur l'extrémisme et une idéologie haineuse.

Il est également important de se rendre compte que le rôle de l'Égypte dans la région a eu des retombées économiques bénéfiques pour sa population. Le partenariat avec Israël a donné lieu à des échanges bilatéraux d'une valeur de 500 millions entre les deux pays. L'accord de paix a été un facteur favorable pour les deux pays du fait que, par exemple, l'absence d'une menace militaire importante venant de l'Égypte a permis à Israël de réduire ses dépenses de défense, qui représentaient environ le quart de son produit intérieur brut dans les années 1970, et de les ramener à moins de 10 p. 100 aujourd'hui. Depuis plus de 30 ans, les deux pays n'ont pas eu à subir la menace économique et sociale dévastatrice d'une guerre, ni ses coûts connexes.

● (2020)

Aujourd'hui, l'Égypte vend aussi une quantité importante de gaz naturel à Israël. En 2005, ces deux voisins ont signé une entente visant à assurer que l'arrangement continue de s'appliquer pendant encore 20 ans. Le gazoduc est exploité par East Mediterranean Gas, une coentreprise égypto-israélienne. L'existence d'un accord a

également favorisé beaucoup d'investissements étrangers dans les deux pays. De toute évidence, il s'agit d'un exemple à suivre pour d'autres pays de la région, d'un mode de fonctionnement qui peut aider une région perturbée à réaliser son potentiel, une région constamment menacée par des éléments extrémistes.

L'Égypte joue également un rôle dans le maintien d'une stabilité le long de sa frontière sud-ouest, qui la sépare de Gaza, malgré les efforts inlassables déployés par des groupes extrémistes pour la déstabiliser. La collaboration permanente de l'Égypte pour limiter la contrebande d'armes dans la bande de Gaza est essentielle à la sécurité de la région.

Il est évident que le peuple égyptien a pris une décision profonde. Les Égyptiens insistent sur le choix de leurs règles, la définition de leur système de gouvernement, et la définition des valeurs à la base des politiques du gouvernement, tant au pays qu'à l'étranger. Nous espérons sincèrement qu'en cette période de changement politique, aussi bien le peuple que le gouvernement restent fidèles à ces valeurs et gestes qui ont fait de l'Égypte une force positive dans la région, une force qui a respecté son engagement vis-à-vis de la paix, de la stabilité et de la sécurité.

Le terrorisme ne peut pas vaincre. L'extrémisme ne peut pas vaincre. La haine ne peut pas vaincre.

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter ma collègue de son accession au Conseil privé. Nous avons eu la chance d'échanger quelques réflexions à ce sujet cet après-midi, au comité.

De ce côté-ci de la Chambre, nous partageons ces préoccupations à propos de la relation entre l'Égypte et Israël. Il est important d'aborder ces questions.

Ce qui inquiète un certain nombre d'entre nous, et nous l'avons exprimé en termes aussi vigoureux que possible, c'est que les mesures prises par le président Mubarak et le régime qui l'entoure n'ont pas entraîné jusqu'à maintenant le retrait des manifestants. D'après ce qu'on peut voir, elles n'ont pas convaincu le public égyptien que ce gouvernement est résolu à apporter les changements nécessaires.

Je me demande si, dans le cadre de son nouveau rôle à titre de secrétaire parlementaire, la députée pourrait nous indiquer les autres mesures que, selon elle, le Canada et d'autres pays — car nous n'agissons pas seul — pourraient prendre pour veiller à ce que tout ce qu'il est possible de faire soit fait pour encourager le genre de changements qui, d'après nous, doivent survenir en Égypte.

● (2025)

**Mme Lois Brown:** Monsieur le Président, j'apprécie les souhaits et les bons vœux du député. J'ai hâte d'assumer mon nouveau rôle dans le domaine de la coopération internationale.

Comme tous les Canadiens, nous suivons de près les événements qui se déroulent en Égypte. Nous sommes très peinés de voir que la situation a pris une tournure violente aujourd'hui. Nous invitons tous les Égyptiens au calme, et nous espérons qu'ils seront en mesure de gérer eux-mêmes cette crise.

Nous allons continuer de défendre ardemment la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Ces principes sont les piliers sur lesquels repose notre système politique, et ils continueront d'orienter notre politique étrangère.

*Article 52 du Règlement*

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement ressasse sans cesse qu'il appuie la liberté, la démocratie et la primauté du droit. Je comprends cela. La plupart des gens le comprennent et souscrivent à cela. Ce que les gens n'acceptent pas, c'est que ce régime opprimait la population égyptienne. Il ne respectait pas la primauté du droit. Nous n'avons vu aucune forme d'appui visant à favoriser un véritable développement démocratique et pourtant, le régime s'accroche. Le gouvernement semble réticent à reconnaître qu'un changement s'impose.

Je me demande comment la députée peut concilier le fait que d'une part, le gouvernement dit croire en ces principes, et que d'autre part, il a appuyé un régime qui n'y croit pas. Alors que le temps est venu pour ce régime de céder sa place, le gouvernement du Canada hésite à exprimer une position claire à cet égard. J'aimerais que ma collègue nous aide à faire la lumière sur cette question parce que beaucoup ne savent plus que penser. Un jour nous appuyons un régime répressif et le lendemain, nous appuyons la liberté, la démocratie et la primauté du droit. Ça me laisse, ainsi que bien des gens, pour le moins perplexé.

**Mme Lois Brown:** Monsieur le Président, le gouvernement entretient depuis longtemps des relations diplomatiques et politiques avec l'Égypte. Nous croyons que l'Égypte doit effectivement procéder à ces réformes, mais nous reconnaissons que c'est un pays souverain. Le Canada est disposé à prêter son concours si on le lui demande, mais l'Égypte est un État souverain et nous espérons sincèrement qu'il parviendra à résoudre ces problèmes.

[Français]

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec la députée de Winnipeg-Centre-Sud.

J'ai le plaisir de participer ce soir au débat sur la situation en Égypte, et ce, à la demande de mon collègue le député de Toronto-Centre.

J'ai d'autant plus de plaisir à participer à ce débat que ma circonscription de Pierrefonds—Dollard est le lieu de résidence de beaucoup de citoyens canadiens d'origine égyptienne, et il s'agit d'une communauté très impliquée et très active.

De plus, le Canada a des relations privilégiées avec l'Égypte, et ce, depuis le dénouement de la crise de Suez en 1956. Depuis ce temps, les secteurs d'intérêts communs sont légions, et je n'en citerai que quelques-uns: les relations commerciales, la Francophonie et surtout la recherche d'une solution équitable au Moyen-Orient.

Mais que s'est-il passé en un laps de temps si court pour que toute l'Égypte s'enflamme? Pour comprendre la situation actuelle, il faut se remémorer l'histoire. Il y a plusieurs causes bien connues, comme le chômage des jeunes, la pénurie d'aliments, une domination sans partage du Parti national démocrate, parti du président Moubarak, et le fait qu'aux prochaines élections, un des fils du président, Gamal, serait possiblement candidat à la présidence.

Mais la réussite de la contestation tunisienne fût certainement l'élément déclencheur. Devant l'ampleur de ces constatations, le président Moubarak a réagi en modifiant la composition de son gouvernement. Cependant, les forces de l'opposition ont rejeté ce changement et appelé au départ du président. Il est bon de noter que, par la suite, et pour la première fois depuis 30 ans, le président a nommé un vice-président, M. Omar Souleiman, qui selon la Constitution égyptienne deviendrait président en cas de départ du président, et ce, jusqu'aux prochaines élections.

Entretemps, l'alliance de tous les partis de l'opposition ont chargé M. Mohamed El Baradei, ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de négocier une transition avec le régime du président. M. El Baradei bénéficie d'une importante couverture à l'étranger, mais est encore inconnu dans son propre pays. M. Jean-Noël Ferrié, directeur de recherche au CNRS, estime qu'il n'est pas l'homme providentiel attendu, car il est « trop seul et trop absent ».

Mais que veut l'opposition? Une seule réponse: le départ du président. Que signifierait ce départ? Le nouveau président M. Souleiman assurerait une présidence intérimaire, une transition, laquelle aurait pour effet de dissoudre les deux Chambres du Parlement et de réviser la Constitution en vue d'élections législatives et présidentielles.

Mais ce scénario est-il acceptable pour la coalition? Il faut se rappeler que cette coalition est très divisée et avec des buts et des visées à l'opposé. Il faut se rappeler que ce mouvement de contestation fut initié par le parti du Mouvement du 6 Avril, dirigé par M. Ahmad Maher, parti issu d'une révolte ouvrière dans le delta du Nil en 2008. M. Maher réclame des réformes non seulement politiques, mais aussi sociales et économiques.

Un autre parti est très présent avec des députés indépendants — car il est interdit par le pouvoir —, et c'est celui des Frères Musulmans. Il s'agit d'un gros point d'interrogation et d'une inquiétude très forte pour Israël. De plus, une vingtaine de partis politiques forment l'opposition légale, dont le Parti nationaliste, le Nouveau Wafd et le Parti d'El-Ghadd, créé par M. Ayman Nour, candidat défait à la présidentielle de 2005.

Aujourd'hui, où en sommes-nous? La coalition continue d'exercer une pression très forte sur le gouvernement actuel, et ce, au moyen de démonstrations monstres très importantes. Des voix se manifestent partout au monde. La chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a appelé le président Moubarak à agir le plus vite possible pour réaliser la transition politique demandée. Le premier ministre britannique a estimé, devant le Parlement britannique, que cette transition devait être rapide, crédible et démarrer maintenant.

De ce côté de l'Atlantique, le président Obama a déclaré qu'une transition bien ordonnée devait être significative, pacifique et devait commencer maintenant. Du côté du Canada on suit la situation de près. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle crucial de l'armée, car depuis 1952, tous les présidents de l'Égypte ont été issus des rangs de l'armée. De plus, l'armée est la seule à disposer d'un droit de veto sur la succession de la présidence. L'armée est-elle prête à laisser tomber ce droit de veto lors de futures négociations sur les amendements de la Constitution?

Selon moi, il n'y aura pas de retour, mais le Canada, par sa diplomatie, doit s'impliquer beaucoup plus qu'il ne le fait actuellement dans la recherche d'une solution équitable. Après 30 ans d'un régime sans partage, les futures négociations seront ardues, longues et très difficiles, et c'est là que le Canada doit apporter sa contribution.

● (2030)

Tout doit être fait pour que les droits de la personne, la liberté d'association, de mouvement et de religion soient non seulement garantis par la Constitution, mais surtout dans les faits.

*Article 52 du Règlement*

La violence doit cesser et le Canada doit s'impliquer dès maintenant, non seulement dans la recherche d'un dialogue fructueux, mais aussi dans la reconstruction de ce si beau pays.

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de Pierrefonds—Dollard, qui a une sensibilité géopolitique et qui connaît bien l'Égypte.

J'ai une pensée, tout comme mes collègues, pour Sylvain Castonguay, le caméraman de Radio-Canada qui, alors qu'il accompagnait Jean-François Lépine, a malheureusement été attaqué. On souhaite que tout aille bien pour eux.

J'aimerais que mon collègue me parle un peu plus de la réalité constitutionnelle de l'Égypte. Au fond, il y a deux choses qui nous importent. D'abord, on veut s'assurer qu'il puisse y avoir de la démocratie; on est solidaire du peuple. Ensuite, il y a un climat d'instabilité qui peut avoir un impact majeur et un effet domino.

J'aimerais qu'on m'explique l'importance d'avoir nommé un vice-président. Cela va-t-il permettre de solutionner le problème?

**M. Bernard Patry:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

En vertu de la constitution égyptienne, le vice-président doit devenir président. Cependant, dans les 30 années du régime actuel de M. Moubarak, il n'y a pas eu de vice-président. Lorsqu'il y a eu l'assassinat de M. El-Sadate, il n'y avait pas de vice-président. Tous les présidents ont toujours peur, indirectement, que si on nomme un vice-président, ils vont mourir. On m'a expliqué que c'est l'une des façons de penser en Égypte. Par conséquent, il n'y a pas eu de vice-président.

C'est un message très clair qu'a fait passer M. Moubarak en nommant M. Souleimane. Premièrement, cela veut dire qu'il n'y aura pas une continuité avec la famille Moubarak, avec le fils Gamal qui était pressenti pour devenir président à la suite de son père. Deuxièmement, M. Souleimane apporte vraiment une stabilité dans la région parce que c'est le premier négociateur pour Israël, la Palestine et la grande région. C'est un homme d'une très grande compétence. Même M. El Baradei, qui agit en tant que négociateur pour les partis de l'opposition, a salué la nomination de M. Souleimane. Ils sont prêts à travailler avec lui.

• (2035)

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais aussi féliciter mon honorable collègue de Pierrefonds—Dollard de son discours et ses commentaires.

C'est une question assez sérieuse et inquiétante. Je suis préoccupé par le fait que le peuple égyptien, les manifestants, ont dit faire confiance à l'armée. J'espère que cette confiance est fondée et que l'armée va assurer la paix et accepter les manifestations, et ne pas essayer de les arrêter par la force. Aussi, il est évident que le peuple n'est pas satisfait des commentaires d'hier de M. Moubarak. Il veut un changement et que celui-ci se fasse maintenant.

J'aimerais que mon honorable collègue fasse des commentaires là-dessus.

**M. Bernard Patry:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Les changements ne se feront pas du jour au lendemain. Le premier changement est de savoir qu'il y aura du changement, car il y en a eu très peu au cours des 30 dernières années. C'est ce qui est le plus important.

Je ne dis pas que l'armée est du côté du gouvernement ou de celui de la population, mais dans les reportages à la télévision, on voit

qu'elle reste très silencieuse pour le moment d'une certaine façon, ce qui est à l'avantage de la population.

Il faut surtout se souvenir que c'est un peu comme en Tunisie. Cette révolution, après celle qui est survenue en Tunisie, est la conséquence du mouvement du 6 avril, qui a pris naissance dans le delta du Nil. Dans cette région, les gens voulaient avoir des réformes politiques, mais surtout des réformes sociales et économiques. Dans un grand pays comme l'Égypte, qui compte 80 millions d'habitants, il n'y a absolument pas d'emplois, les gens n'ont pas d'avenir. C'est surtout cela que les gens veulent avoir, et le fait d'avoir nommé M. Souleimane veut dire, selon mon interprétation, que le président Moubarak va quitter très prochainement.

[Traduction]

**L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, à l'instar de nombreux Canadiens et d'autres personnes aux quatre coins du monde, je regarde et j'écoute en direct ce qui se passe en Égypte. Cela me rappelle des conflits antérieurs, plus particulièrement la guerre du Golfe, lorsque, pour la première fois, les gens partout dans le monde étaient rivés à leur téléviseur pour suivre le déroulement de la guerre.

Aujourd'hui, c'est au tour des médias sociaux, comme Twitter et Facebook, de changer le paysage médiatique. Non seulement ils permettent au monde entier d'être informé de ce qui se passe actuellement en Égypte, mais c'est grâce à eux que les manifestations ont pu être coordonnées dans cette région, à commencer par la Tunisie. Comme de nombreux Canadiens, je suis interpellée par ce qui se passe, je me tiens au courant et je pense qu'il en sera ainsi dans les jours et les semaines à venir.

Comme l'a dit mon collègue de Toronto-Centre, il n'est pas de notre ressort de décider de l'issue des événements en Égypte. Par contre, nous assistons, indubitablement, à un mouvement puissant, mû par le désir de changement. Ces événements montrent à quel point la paix, la stabilité et les valeurs universelles que sont les élections libres et justes, la liberté d'assemblée, la liberté de la presse, l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté des groupes minoritaires et, de fait, la non-violence, sont importantes.

Après la transition pacifique vers la démocratie en Tunisie, le monde a regardé, avec beaucoup d'inquiétude, d'attentes et d'espoir l'évolution des manifestations pacifiques en Égypte. Jusqu'à aujourd'hui, les grands rassemblements étaient pacifiques et nous étions soulagés de voir que la violence se limitait à quelques actes isolés.

Comme nous le savons tous, ce qui s'est passé aujourd'hui a fait ressortir de nouveau l'importance d'une transition ordonnée et pacifique vers la démocratie, dans le respect de la volonté des Égyptiens et de façon à réaffirmer les libertés et les droits universels du peuple égyptien et de tous les voisins de l'Égypte.

Selon certaines informations, dont certaines nous sont parvenues par Twitter, trois personnes ont perdu la vie aujourd'hui et plus de 600 ont été blessées. Et nous avons appris que certaines cliniques accueillent 20 nouveaux patients aux cinq minutes. Il semblerait aussi qu'on s'en soit pris à des journalistes étrangers, dont un caméraman de Radio-Canada, qui aurait été roué de coups par une foule en colère au Caire. Ce sont des faits troublants, et ils ne font que souligner la nécessité d'une transition pacifique et ordonnée vers la démocratie, ce qui est le vœu du peuple égyptien.

*Article 52 du Règlement*

Tous les députés partagent les sincères préoccupations des Canadiens au sujet de membres de leur famille qui vivent en Égypte ainsi que des parents et amis qui étaient parmi les 6 000 Canadiens et plus qui se trouvaient en Égypte lorsque les manifestations ont débuté, le 25 janvier. Il y a aussi une profonde inquiétude pour l'avenir de l'Égypte et l'ensemble de la région. Nous nous inquiétons pour le bien-être des Égyptiens qui ont participé aux manifestations pacifiques. Je le répète, il faut que cesse la violence dont nous avons été témoins aujourd'hui et une transition pacifique et ordonnée doit se poursuivre.

Quant aux Canadiens qui ont été coincés en Égypte lorsque la situation s'est aggravée, j'ai été heureuse d'apprendre que des avions quittaient l'Égypte et que le ministère des Affaires étrangères avait déployé des services consulaires additionnels. Il était toutefois préoccupant, et la chose reste préoccupante, que le gouvernement du Canada n'ait pas réagi plus rapidement lorsque la crise a éclaté, de façon que tous les citoyens canadiens puissent obtenir les services consulaires dont ils avaient besoin. J'ai entendu parler de nombreux Canadiens qui ont été incapables de communiquer avec un représentant des Affaires étrangères: leurs appels restaient sans réponse, tout comme leurs courriels, et les inquiétudes étaient vives au sujet des parents qui se trouvaient en Égypte.

J'espère que le problème n'est pas attribuable à un sous-investissement du gouvernement dans les services consulaires. Mon collègue de Toronto-Centre a soulevé la question plus d'une fois. Si tel est le cas, il faut y mettre bon ordre, et vite. Nous ne pouvons pas laisser les Canadiens en péril.

Dans les prochains jours, tandis que le peuple égyptien poursuit ses manifestations, nous devons insister sur le fait que des élections démocratiques ne suffiront pas. Il faut aussi assurer les libertés de tous les Égyptiens. Il faut protéger les droits fondamentaux universels pour les minorités et les femmes, et il faut faire respecter les libertés des voisins de l'Égypte au moyen de relations constructives et en sauvegardant le traité de paix avec Israël.

• (2040)

Tous les députés comprennent le rôle crucial que joue l'Égypte dans la stabilité de la région, grâce en particulier au traité de paix conclu il y a 30 ans entre l'Égypte et Israël. Cette stabilité importe non seulement pour ces deux pays, mais pour l'ensemble de la région. C'est pourquoi ce ne sont pas seulement les Égyptiens, mais également leurs voisins qui espèrent et des élections démocratiques, et un avenir où régneront la stabilité, le respect du processus de paix et la promotion des droits de la personne et des valeurs humaines.

Ce n'est pas le temps de faire de la politique ou des discours partisans dans ce pays. Les problèmes et les enjeux sont trop importants. Nous devons respecter la volonté du peuple égyptien et nous montrer favorables à une véritable transformation politique. Nous devons afficher notre désir profond de voir l'avenir de l'Égypte et de la région se construire sur le même respect des accords de paix entre Israël et l'Égypte et la même reconnaissance de l'État d'Israël.

Je suis heureuse de ce que le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a dit devant la Knesset aujourd'hui:

Tous ceux qui attachent de l'importance à la liberté se sentent inspirés par les appels à des changements démocratiques en Égypte. Si l'Égypte adopte de tels changements, elle deviendra une source d'espoir pour le monde. Plus la démocratie reposera sur des bases solides, plus la paix sera solide.

Nous voyons d'un bon oeil la volonté du peuple égyptien d'entreprendre une transition vers la démocratie, mais nous ne devons pas perdre de vue l'importance cruciale de la stabilité ainsi que du respect des accords de paix et des valeurs universelles qui

nous sont chères. Tout gouvernement doit renoncer à la violence. Il doit respecter et adopter les valeurs et les normes démocratiques.

J'ai eu l'occasion il y a quelques minutes de parler avec un homme qui est né en Égypte et qui vit au Canada. Je lui ai demandé ce qui se passait et ce qu'il espérait. Il m'a répondu que les membres de sa famille appelaient de tous leurs voeux la démocratie, des élections libres et équitables et une presse libre. Selon lui, le Canada a un rôle important à jouer pour qu'adviennent ces changements. Notre pays peut agir par la voie diplomatique. Il peut également fournir de l'aide humanitaire ou de l'aide axée sur les institutions démocratiques. Le Canada devrait aider le peuple égyptien à traverser la période de transformations historiques qui commence tout en garantissant les libertés civiles de tous les Égyptiens et des voisins de l'Égypte.

• (2045)

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, nous parlons de démocratie; je pense que M. Moubarak doit s'en aller maintenant. Nous parlons de stabilité. Vu ce qui se passe en ce moment, il se peut qu'il y ait un effet domino.

Nous rendons hommage au peuple égyptien ainsi qu'au peuple tunisien pour leur révolution démocratique. Je suis d'accord que le Canada a un rôle à jouer. Je ne veux pas évoquer les activités consulaires. Je voudrais parler de la manière dont le Canada peut aider les Égyptiens, et la région, à accomplir ces réformes.

Ma collègue pourrait-elle nous dire ce que devrait être, selon elle, le rôle du gouvernement du Canada et comment celui-ci pourrait conforter ce même rôle?

**L'hon. Anita Neville:** Monsieur le Président, il est très difficile de répondre à cette question sans connaître vraiment la réalité sur le terrain et sans savoir ce à quoi l'Égypte devra faire face.

Je pense que le Canada doit garantir à l'Égypte que notre pays sera là pour faciliter la transition démocratique, pour écouter la population et pour fournir l'aide demandée, qu'elle soit diplomatique ou qu'elle vise à développer les compétences, à écouter ou à former. Je pense qu'il est trop tôt pour décider de ce qui sera nécessaire, mais je pense que nous devons garder l'esprit ouvert et écouter notre cœur afin de répondre aux besoins du peuple égyptien.

**Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée au sujet de sa demande de services consulaires.

Je voudrais dire d'abord que, samedi dernier, j'ai passé la journée à mon bureau de circonscription, à répondre à mon courrier et à faire des appels. Après mon départ, quelqu'un a laissé un message sur mon répondeur au sujet d'une jeune femme de ma circonscription qui se trouvait en Égypte et qui cherchait de l'aide. Lorsque nous avons pris connaissance du message dimanche après-midi, nous avons répondu à la famille concernée. Toutefois, à ce moment-là, soit 24 heures plus tard, la jeune femme avait déjà été transportée par avion au Royaume-Uni, elle était en sécurité et elle se trouvait sur le chemin du retour.

*Article 52 du Règlement*

De telles situations sont survenues ailleurs, notamment d'abord en Tunisie. À ce moment-là, personne n'a prédit qu'il se passerait quelque chose en Égypte. La situation a évolué assez rapidement. Comment peut-on prédire à quel endroit il faudra des services consulaires supplémentaires? Y a-t-il une formule que nous devrions employer? Comment peut-on déterminer de telles choses?

• (2050)

**L'hon. Anita Neville:** Monsieur le Président, je suis ravie que la jeune femme qui a communiqué avec ma collègue a réussi à rentrer au Canada rapidement et sans heurt.

Ce n'est pas à moi de présenter des recommandations sur la façon de faire des prédictions. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que des services consulaires soient offerts tant à Ottawa qu'à l'étranger lorsqu'une crise éclate. Nous avons trop souvent entendu dire que les gens n'arrivent pas à obtenir la communication, qu'il faut peut-être augmenter le nombre de personnes qui répondent aux appels, sans parler des courriels qui restent sans réponse. Le ministère des Affaires étrangères compte de très bons employés, mais c'est évident que trop peu de gens sont affectés aux services consulaires. Pour toute situation d'urgence, il faut prévoir la mise sur pied d'une équipe d'intervention immédiate, ce qui n'a manifestement pas été fait.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue d'Elmwood—Transcona.

Il va sans dire que le débat de ce soir est de nature plutôt délicate. La situation en Égypte est au mieux fluide, pourrait-on dire, même si elle demeure extrêmement risquée. Selon les renseignements qui nous proviennent de là-bas, les gens au pouvoir procèdent actuellement à toutes sortes de manoeuvres. Maintenant plus que jamais, les risques qu'un grand nombre de gens soient blessés si les choses devaient dégénérer sont bien réels.

J'aimerais donner un éclairage tout personnel au débat de ce soir en faisant part à la Chambre des échos que la crise actuelle a eue parmi la population de Windsor, d'où je viens. La ville de Windsor elle-même compte un nombre appréciable de coptes, tandis qu'un grand nombre de membres de la diaspora égyptienne et de la communauté musulmane vivent dans le comté de Windsor-Essex. Même s'ils ont chacun leurs inquiétudes propres, ils craignent tous pour la sécurité de leurs proches et de leurs amis encore en Égypte, notamment à Alexandrie ou au Caire. Le désir de changement est particulièrement fort chez les coptes, car c'est le seul espoir qu'ils ont de se libérer un jour du joug sous lequel ils vivent et de la discrimination systémique dont ils sont victimes de la part du gouvernement actuel, une situation qui peut parfois aller, comme nous l'avons vu, surtout ces derniers mois, jusqu'au meurtre de membres de la communauté chrétienne.

Leur espoir, c'est qu'une fois renversé, le régime Moubarak soit remplacé par un gouvernement démocratique qui respecte les normes internationales en matière de droits de la personne, notamment le droit pour ces gens de pratiquer leur religion sans être l'objet des violences dont ils sont l'objet depuis des mois et des années, et surtout sans craindre de se faire tuer.

Les citoyens de ma région m'ont aussi dit très clairement qu'ils craignaient que les choses ne se passent pas ainsi. C'est là que le Canada et les autres démocraties du monde entrent en scène. Nous devons faire clairement comprendre au prochain gouvernement — quel qu'il soit — que les normes internationales en matière de droits de la personne doivent être respectées.

De toute évidence, nous voulons qu'une démocratie soit établie, une démocratie véritable, réfléchie et vigoureuse qui reconnaît ces normes internationales. On éprouve un mélange de crainte et d'espoir quand on songe au présent et à l'avenir de la communauté copte.

Quant à la communauté musulmane, de nombreuses personnes de la région de Windsor, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont des amis et des proches parents qui vivent en Égypte. Elles sont très inquiètes car bon nombre d'entre elles sont toujours sans nouvelles.

• (2055)

Il y a une jeune femme qui était une amie proche de ma fille à l'école primaire et secondaire. Je crois qu'elle est de retour. Sachant à quel point elle s'intéressait à la politique au Canada, je parierais qu'elle est parmi les instigateurs de cette campagne de lutte pour la démocratie en Égypte. Si elle est toujours là-bas, je suis certain que son père est très inquiet, tout comme d'autres membres de la communauté de Windsor s'inquiètent pour leurs enfants, frères, soeurs, parents et amis.

Ils partagent avec la communauté copte la même préoccupation, l'espoir que Moubarak quitte ses fonctions, l'aspiration que les citoyens pourront espérer que la démocratie sera instaurée, qu'il y aura une réelle liberté, une démocratie vraie et vigoureuse, où les jeunes auront véritablement leur mot à dire. Je ne parle pas des adolescents, mais plutôt des jeunes dans la vingtaine et la trentaine qui ont clairement ouvert la voie à ces manifestations pour contraindre le président à annoncer son intention de ne pas se représenter aux prochaines élections.

Les deux communautés sont très inquiètes de ce qui va se produire dans les 24, 48 ou 72 prochaines heures car elles entendent les mêmes choses que nous. D'autres groupes s'en mêlent et tentent de prendre le contrôle de la situation, des groupes qui ont un programme bien différent de celui des jeunes qui ont créé ce mouvement en très peu de temps. Si cela se produit, on assistera à une tragédie monumentale.

Au cours des 8 à 10 derniers jours, une très grande partie de la population, les jeunes, a commencé à nourrir l'espoir d'enfin pouvoir vivre dans une société libre gouvernée par un gouvernement auquel elle pourrait participer pleinement et efficacement. Ce serait tragique qu'un autre groupe réussisse maintenant à usurper le pouvoir.

Ce qui me ramène au rôle que, selon moi, le Canada devrait jouer plus énergiquement, et pas seulement à titre individuel. Il faut certainement reconnaître la souveraineté de ce pays mais, à l'échelle internationale, il faut se demander si nous ne serions pas mieux placés si nous avions obtenu un siège au Conseil de sécurité l'année dernière, ce qui nous aurait permis d'exercer une plus grande autorité. Ce qui est fait est fait, mais nous avons toujours un rôle à jouer.

Notre rôle consiste à dire au reste des pays démocratiques que nous devons exercer toutes les pressions possibles pour éjecter Moubarak et son gouvernement et pour aider les forces démocratiques, qui représentent l'ensemble de la communauté égyptienne, à établir d'abord un gouvernement provisoire, puis à organiser des élections libres et éclairées autant pour élire le président que les membres du Parlement.



*Article 52 du Règlement*

Voilà le rôle que nous pouvons jouer, mais tâchons de le faire notoirement. C'est d'ailleurs pourquoi le porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères, le député d'Ottawa-Centre, a critiqué le gouvernement pour ne pas avoir pris une position plus ferme dans le dossier. Il faut que nous soyons en mesure de le faire, sinon la violence risque de s'intensifier, ce qui serait tragique, ou encore le mouvement démocratique risque de s'essouffler, même sans violence.

J'encourage donc instamment le gouvernement à envisager l'adoption d'une position plus ferme que celle qu'il a prise jusqu'ici et à faire preuve de leadership à l'échelle internationale.

• (2100)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je sais que mon collègue fait référence à un enjeu auquel le gouvernement a été confronté il y a quelques mois, soit le fait que nous n'avons pas obtenu de siège au Conseil de sécurité. J'aimerais qu'il précise l'importance qu'il attribue à cette question et qu'il dise s'il croit que nous nous trouverions maintenant dans une situation différente si nous avions obtenu ce siège.

**M. Joe Comartin:** Monsieur le Président, le moment est mal choisi pour dénigrer le gouvernement en remettant sur le tapis certaines erreurs qu'il a commises, car nous avons encore un rôle à jouer aux Nations Unies. Nous y jouissons encore d'une certaine crédibilité, mais elle est moindre qu'elle ne l'aurait été si nous avions obtenu un siège au Conseil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que dans le contexte de la crise actuelle, les Nations Unies, dont fait partie l'Égypte, doivent saisir cette occasion fort opportune d'appuyer la démocratisation et les vraies forces démocratiques qui sont à l'oeuvre dans ce pays. Je dois cependant dire qu'une bonne partie des manoeuvres se déroulent en coulisses, si on connaît les principes de la diplomatie internationale et le fonctionnement des Nations Unies. Ces manoeuvres et ces pressions sont essentiellement le fait du Conseil de sécurité. Donc, si nous en étions membres et si nous défendions la position que j'ai prônée plus tôt, nous aurions plus de poids que nous en avons maintenant, étant donné que nous sommes en charge du Conseil de sécurité.

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Monsieur le Président, je m'intéresse à la question des chrétiens coptes qui a été soulevée à maintes reprises. Comme mon collègue l'a mentionné dans son discours, je crois savoir qu'on trouve une importante communauté copte à Windsor. Je me demande s'il pourrait nous donner plus de détails à ce sujet et nous parler de l'inquiétude de la communauté pour ce qui est de savoir où ces manifestations pourraient mener. Il pourrait peut-être nous faire part de ce qu'il a entendu.

**M. Joe Comartin:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, car je tiens en effet à ajouter un autre point.

La communauté copte est très inquiète. On m'a demandé, entre autres, si le Canada fournira de l'aide et accueillera des réfugiés si les coptes d'Égypte deviennent la cible d'extrémistes violents. Je n'ai pas pu lui donner la moindre assurance.

Or, il s'agit bien d'une des éventualités auxquelles nous devrions nous préparer, au cas où la violence s'installerait ou qu'un groupe fanatique se retrouvait en situation de pouvoir et prenait cette communauté pour cible. Cela inquiète beaucoup les coptes; ceux-ci aimeraient que le gouvernement leur donne l'assurance qu'il envisagera à tout le moins la possibilité d'apporter de l'aide.

Par ailleurs, comme je l'ai dit au début de mon intervention, un profond sentiment de peur règne dans la communauté, mais celle-ci

nourrit tout de même l'espoir de voir son sort s'améliorer considérablement.

• (2105)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat d'urgence découlant de la motion présentée par le député de Toronto-Centre. J'ai entendu des exposés très intéressants ce soir.

La situation semble vraiment s'être détériorée en Égypte et, en fait, dans toute la région, depuis quelques semaines. Nous avons peut-être agi de façon un peu prématurée en donnant suite à la motion et en tenant ce débat aujourd'hui, parce que la situation là-bas semble changer à chaque jour. Quoi qu'il en soit, nous sommes en plein débat et il convient de formuler quelques observations relativement à la situation actuelle.

Comme l'a souligné le député de Windsor—Tecumseh, il ne s'agit pas de blâmer le gouvernement. Nous formulons tout simplement des observations. Nous sommes conscients que nous le faisons en assumant un rôle différent. Nous siégeons dans l'opposition et notre travail consiste à souligner les incohérences que nous relevons. Le gouvernement, quant à lui, doit prendre des décisions qui, on le souhaite, sont appropriées face à une situation donnée.

Le député de Toronto-Centre a parlé des services consulaires. C'est là un élément important qui, selon lui, n'a pas été exploité adéquatement. C'est bien possible. Toutefois, je répète que le gouvernement a un rôle à assumer. Il doit être en mesure de déterminer à quels endroits ces services doivent être déployés. Il y a beaucoup de pays instables dans le monde et les choses peuvent changer rapidement.

Personnellement, il y a plusieurs années, soit à l'été de 1983, je me trouvais à Grenade, juste avant l'invasion américaine. J'y avais rencontré des représentants du gouvernement, y compris le ministre des Finances et le premier ministre, au cours d'une période de trois semaines. Je n'avais absolument aucune idée de ce qui allait se passer. En l'espace d'un mois, la situation avait changé de façon dramatique, avec le résultat que Ronald Reagan avait ordonné l'invasion de l'île de la Grenade.

Je me suis aussi trouvé au Chili comme observateur lors des élections de 1989 puis de 1990.

Je signale à mes collègues que le député d'Ottawa-Centre s'est trouvé dans des situations analogues pas plus tard que l'an dernier je crois, à l'occasion de ses voyages à l'étranger. Il sait que la situation peut déraiper très rapidement et prendre très vite une tournure imprévue quand il y a des foules importantes.

Je me souviens d'avoir été aspergé de gaz lacrymogènes lors d'une énorme manifestation à Santiago parce que je me trouvais au mauvais endroit au mauvais moment. J'étais avec un contingent d'observateurs électoraux, notamment des sénateurs américains et des politiciens de l'Union européenne et d'ailleurs, donc j'étais très bien encadré et guidé, mais j'ai quand même reçu des gaz lacrymogènes.

*Article 52 du Règlement*

Dans ce genre de situation, il est très difficile de tirer des conclusions, qu'il s'agisse du gouvernement ou de l'opposition, surtout dans un pays aussi lointain. Nous tirons nos informations des gens sur le terrain. Le gouvernement est en position très forte puisqu'il a une ambassade là-bas, il a des gens sur place qui sont probablement mieux renseignés à maints égards que nous.

Certains députés ont aussi souligné que l'Égypte, où je suis moi-même allé il y a un certain nombre d'années, était un pays assez pauvre. On m'a dit que 40 p. 100 des Égyptiens se débrouillaient avec moins de 2 \$ par jour, que le taux de chômage était élevé, que l'éducation n'était pas à la hauteur.

C'est comme cela depuis qu'Anouar El-Sadate a été assassiné, plusieurs d'entre nous s'en souviennent, et qu'Hosni Moubarak l'a remplacé. On a du mal à croire que c'était il y a 30 ans. Qu'un dirigeant ait duré 30 ans dans ce genre de contexte, c'est remarquable.

●(2110)

Néanmoins, quand on examine la situation de plus près, on s'aperçoit que ce n'était pas un dirigeant de type démocratique. Le gouvernement qu'il dirigeait était loin d'être un exemple de démocratie à l'oeuvre. Or, c'est ce que réclament maintenant les Égyptiens. Les jeunes sont descendus pour la rue pour dire qu'ils veulent un changement de gouvernement.

On remarque que les États-Unis, qui ne sont pas en général les premiers à exiger un changement de régime, vont plus loin que nous au Canada. Le Canada a une position plus conservatrice que les États-Unis. On sait que les Américains ont d'énormes investissements en Égypte pour diverses raisons. Ils ont des investissements sous forme d'aide militaire à l'Égypte. Ils ont des intérêts importants dans le canal, dans les champs pétrolifères etc., donc c'est un énorme enjeu pour eux.

Normalement, les Américains sont très proactifs, mais ils disent clairement que Moubarak a fait son temps, que le moment est venu de tourner la page et de remplacer son régime par un régime plus démocratique. Le gouvernement canadien semble toutefois hésiter à tirer la même conclusion. On se demande pourquoi.

Au final, leur stratégie pourrait se révéler la bonne parce que, comme je l'ai dit, c'est une situation changeante. Nous nous inquiétons pour un certain nombre de minorités en Égypte. Le député de Windsor—Tecumseh a mentionné les coptes. Il en compte dans sa circonscription, comme d'autres députés à la Chambre. Les Canadiens d'origine égyptienne plus particulièrement s'inquiètent beaucoup pour les membres de leur famille qui habitent toujours dans leur pays, et pour cause.

On a mentionné que le gouvernement avait nolisé des vols. Notre député a demandé plus tôt pour quelle raison les Canadiens d'origine égyptienne n'étaient pas traités de la même façon que les Canadiens d'origine libanaise il y a quatre ans. Je connais une personne qui s'est retrouvée au Liban lors des troubles là-bas, et le gouvernement canadien a payé son billet d'avion. Le gouvernement a répondu à cette question en disant qu'il y avait déjà eu plusieurs vols pour les Canadiens. Des Canadiens ont été évacués du pays. Ils l'ont fait à leurs frais. Bien entendu, comme ils étaient conscients de ce qu'ils faisaient et ont accepté de payer les 400 \$, on considère que l'affaire est réglée.

Nous devons peut-être noliser un plus grand nombre d'avions. Le gouvernement ne devrait donc pas simplement rejeter la suggestion du député de Nickel Belt par souci de cohérence. Nous avons eu un cas d'incohérence, dont j'ai parlé plus tôt cette année, lorsqu'il y a eu un tremblement de terre en Haïti et que le

gouvernement n'a pas hésité à verser une somme égale aux dons faits par les Canadiens. Peu après, il y a eu un tremblement de terre au Chili, et le gouvernement a refusé d'en faire autant. Bien des gens de la communauté chilienne et des personnes qui les appuient parlent de deux poids deux mesures. Cela n'aurait pas coûté si cher au gouvernement étant donné qu'il y avait beaucoup moins de donateurs. Bien que le gouvernement ait versé plusieurs millions de dollars en fonds de contrepartie pour Haïti, parce que l'aide affluait, dans le cas du Chili, la somme était nettement plus modeste parce qu'il n'y avait pas beaucoup de donateurs.

●(2115)

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. On entend souvent dire que le gouvernement a mis du temps à saisir ce qui se passait en Égypte.

J'ai jeté un coup d'oeil à la chronologie des événements. Lors des premières manifestations, le 25 janvier, on a vu les forces de sécurité faire preuve d'une retenue inhabituelle. Le 28 janvier, l'armée n'a ni intensifié ses opérations ni eu recours à la force. Bien que l'on soit témoin d'une certaine violence et de scènes très choquantes, on s'entend généralement pour dire que, dans l'ensemble, les événements se déroulent vraisemblablement selon la volonté de la population.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense? Convient-il que les événements se déroulent de façon normale? Nous sommes très heureux que l'armée n'ait pas employé la violence et que, en fin de compte, c'est la volonté de la population qui s'exprime. N'est-ce pas ce qui se passe et que l'on a pu observer aujourd'hui et au cours des jours précédents?

**M. Jim Maloway:** Monsieur le Président, j'ai dit la même chose que le député de Windsor—Tecumseh. Nous avons tous les deux souligné que nous ne sommes pas ici pour blâmer le gouvernement. Notre rôle est celui qui incombe à l'opposition: nous posons des questions. De son côté, le gouvernement, c'est le gouvernement; il a une certaine latitude, mais il a aussi des responsabilités. Nous voulons tout simplement savoir pourquoi le gouvernement ne va pas aussi loin que les Américains, qui laissent entendre qu'il est temps que Moubarak se retire.

Pendant que j'y suis, je me permets de signaler que les conservateurs devraient peut-être songer à collaborer un peu plus avec l'opposition. Dans une situation comme celle-ci, il y aurait peut-être lieu d'organiser de brèves rencontres quotidiennes avec les porte-parole.

J'ai croisé l'ancien premier ministre Filmon pendant le congé des Fêtes et je lui ai demandé s'il s'était déjà entretenu avec le premier ministre quant à la façon de bien diriger un gouvernement, comme l'a fait Gary Filmon pendant deux ans au Manitoba. Il m'a dit qu'il a écrit au premier ministre un long courriel sur la façon de composer avec l'opposition, de s'entendre avec elle et de créer des comités composés notamment de députés de l'opposition afin d'entreprendre des initiatives comme celle du lac Meech. M. Filmon a écrit ce courriel il y a plusieurs années, mais on ne lui a jamais répondu.

*Article 52 du Règlement*

Le gouvernement a beaucoup de choses à apprendre pour faire fonctionner un gouvernement minoritaire. On a beaucoup entendu parler de ce qu'a réussi à faire le gouvernement Pearson et du nombre de choses qu'il a pu réaliser en cinq ans par rapport aux maigres réalisations du gouvernement conservateurs pendant la même période. Les conservateurs devraient tirer des leçons de leur expérience avant de ne plus être au pouvoir.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP):** Monsieur le Président, une des questions que nous avons soulevée ce soir, et sur laquelle nous avons demandé des éclaircissements aux ministériels, concerne les frais d'obtention d'un passeport. Le coût de chaque passeport comprend un montant de 25 dollars qui doit aller aux affaires consulaires. Selon les chiffres du gouvernement, cela représente plus de 100 millions de dollars. Ce sont les chiffres de l'an dernier. Le montant a sans doute augmenté.

Ce montant n'est pas remis aux affaires consulaires, alors que ce devrait être le cas. Le gouvernement précédent ne le faisait pas, et celui-ci non plus. On remarque des problèmes sur le terrain et un manque de ressources.

Le député ne croit-il pas qu'il serait temps que le gouvernement investisse les sommes qui doivent aller aux affaires consulaires dans la prestation de ces services? Ainsi, nos fonctionnaires auraient du soutien sur place pour aider les Canadiens qui se retrouvent coincés en Égypte ou ailleurs dans le monde.

• (2120)

**M. Jim Maloway:** Monsieur le Président, c'est une excellente idée. Ce n'est pas le seul secteur où le gouvernement perçoit des montants. Il encaisse 25 dollars sur chaque passeport pour les services consulaires, mais ne les utilise pas pour la prestation de ces services.

Le Canada perçoit maintenant les taxes sur le transport aérien les plus élevées du monde. Chaque année, près de 50 000 Canadiens traversent la frontière. Ils vont à Fargo, dans le Dakota du Nord, prendre les vols des transporteurs aériens américains et évitent ainsi les compagnies aériennes canadiennes. Les dépenses du gouvernement sont bien moindres que ce que lui rapporte la taxe pour la sécurité dans les aéroports.

Encore une fois, si le gouvernement perçoit des montants pour des services consulaires, ceux-ci devraient servir à la prestation de ces services.

**L'hon. Stockwell Day (président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Chatham-Kent—Essex.

Je ne vais pas m'attarder à répéter les souhaits sincères et bien fondés qui ont été exprimés par mes collègues ce soir. Je suis tout à fait d'accord avec eux. Il est important de formuler ces bons souhaits.

Je ne vais pas mentionner de nouveau les nombreux efforts qui ont déjà été déployés par le gouvernement du Canada en vue d'aider nos concitoyens qui se trouvent en Égypte. Je félicite tous les agents consulaires de tout ce qu'ils font là-bas. Je me joins à mes collègues pour condamner les actes de violence qui ont été commis et qui pourraient être perpétrés à l'avenir.

J'aimerais toutefois faire une mise en garde. En regardant à la télévision et sur Internet ce qui se passe en Égypte, on perçoit presque de l'enthousiasme et un sentiment d'euphorie tacite, ce qui est inévitable à la suite de ce genre de manifestations de très grande envergure. La majorité de ces gens — qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes animées par l'espoir d'un avenir meilleur — ont

l'impression que l'on passera presque automatiquement à une forme de gouvernement démocratique.

J'aimerais toutefois faire une mise en garde à cet égard et apporter quelques nuances. En tant que Canadiens, nous sommes pleinement conscients du fait que, comme d'autres pays, notre capacité d'intervenir directement est limitée et qu'il y a lieu d'être prudent à cet égard. Il existe même un droit international à ce sujet. Toutefois, nous pouvons leur envoyer des mots d'encouragement. Nous pouvons leur offrir ce que nous savons à propos de la démocratie et des façons de la mettre en place. Cependant, à ce moment-ci, nous devrions accompagner notre aide d'une certaine mise en garde.

Les événements dont nous sommes témoins ne sont pas les mêmes qu'à Berlin-Est, alors que la population avait déjà pris le chemin de la liberté, destination que nous savions tous inévitable une fois que le mur serait finalement tombé. Ces événements ne sont même pas semblables à ceux survenus lors de la Révolution orange. Lors de ces deux moments marquants, un mouvement avait à tout le moins déjà été enclenché vers une plateforme menant à la démocratie. Or, il n'existe pas de plateforme de ce genre en Égypte et il n'y en a jamais eu par le passé.

L'histoire nous l'a montré: voici la précaution à prendre. En Iran, en 1979, une fois le Shah détrôné, l'euphorie régnait. J'ai entendu des commentaires semblables ici: « Mettons Moubarak dehors. Mettons-le juste dehors et tout ira bien dans le meilleur des mondes. » Cela ne sera peut-être pas le cas. Le Shah, une fois parti, a laissé la place à un modéré, M. Bakhtiar. Celui-ci était aux commandes du pouvoir depuis à peine six semaines que tous les espoirs de démocratie s'envolaient avec l'arrivée des ayatollahs. Nous savons ce qui s'en est suivi.

L'Iran l'a montré: dans ce pays, les sondages prouvent que la majorité de la population aspire à la démocratie et à la liberté. Cependant, s'il y a à la tête du pays une force suffisamment vicieuse et prête à tout pour réprimer la population, même des millions de personnes rêvant d'une vie meilleure peuvent en fait se sentir intimidées et être muselées.

Je suis préoccupé par des commentaires que j'ai entendus, pas nécessairement à la Chambre d'ailleurs, à savoir que les Frères musulmans ont renoncé à la violence et qu'on peut leur faire confiance. S'il y a quelque chose de plus à transmettre en dehors de notre message d'encouragement, c'est notre connaissance de l'histoire. On ne peut pas faire confiance aux Frères musulmans. Des informations sortent déjà au grand jour, des rapports des services de renseignement selon lesquels ils seraient plus ou moins mêlés à ce mouvement. Ils n'ont pas renoncé à la violence. Ils s'étaient engagés dans cette voie cependant. Il y a des décennies, ils avaient renoncé à la violence. Mais quand Anouar El-Sadate s'est détourné d'eux, il a été assassiné.

Le mouvement des Frères musulmans a donné naissance au Mouvement de résistance islamique, aussi connu sous le nom de Hamas. Dans sa charte, le Hamas en appelle toujours à la destruction d'Israël. Au Moyen-Orient, il y a des proverbes qui disent qu'on peut parfois juger une personne d'après ses amis. L'amitié qui lie les Frères musulmans au Hamas, ou une charte qui prône la destruction d'un autre pays, ce sont des choses que j'encouragerais mes amis à considérer avec beaucoup de précautions.

*Article 52 du Règlement*

• (2125)

Le chef des Frères musulmans, Hassan al-Banna, s'est exprimé oralement et par écrit d'une façon très structurée et très éloquente sur la nécessité de recourir au terrorisme, au moment opportun. Il a dit qu'il fallait se servir de moyens politiques et aussi recourir à la propagande.

Le président Nasser a essayé de travailler avec les Frères musulmans, ou Al-Ikhwan, comme ils s'appelaient à l'époque, jusqu'au jour où ceux-ci ont tenté de l'assassiner. Par la suite, il a eu recours à des mesures très répressives, qui en ont incité un grand nombre à fuir en Arabie saoudite. Après leur fuite en Arabie saoudite, les Saudi-Wahhabi et le groupe Salafi des Frères musulmans se sont unis, ce qui a mené à la création du mouvement terroriste islamiste moderne. Je ne parle pas de l'Islam. Je parle du mouvement terroriste islamiste actuel.

Telle est la situation en Égypte en ce moment. De temps en temps, les Frères musulmans dénoncent la violence, comme ils l'ont fait en 1998 lorsque des attentats à la bombe ont été perpétrés contre des ambassades. Toutefois, lorsqu'on examine de plus près cette condamnation, on constate que celle-ci était uniquement attribuable au fait que des musulmans étaient au nombre des victimes.

Encore tout récemment, en 2008, leur guide suprême, Mahdi Akif, a félicité Ben Laden d'être un mujahid. Il a demandé le djihad en Égypte. Cela se passait tout récemment, en 2008. Leur credo continue d'être: « Le djihad est notre voie. Mourir pour Allah est notre plus noble espoir. »

C'est cela les Frères musulmans. J'invite nos amis égyptiens à ne pas se laisser bernier, à ne pas se laisser entraîner dans cette voie par certains membres érudits de cette confrérie. Leurs objectifs n'ont jamais changé.

Il est dans notre nature d'Occidentaux de prôner une politique d'apaisement, parfois même face aux forces les plus maléfiques. Ce trait de caractère est perçu comme une faiblesse, mais en fait il repose sur l'espoir. Nous tentons de calmer les autres, dans l'espoir que le bon sens va prévaloir. Selon moi, cet espoir est une vertu de la civilisation occidentale.

Des espoirs non justifiés peuvent mener à de grandes catastrophes. Cela me préoccupe. J'espère que nos amis égyptiens vont faire passer quelques tests à ceux qui veulent jouer un rôle. Je les encourage à le faire. Nous avons déjà entendu dire que des progrès semblent avoir été accomplis.

M. Moubarak a dit qu'une nouvelle constitution serait adoptée et que des élections se tiendraient afin d'élire un premier ministre et un président. Ces propos suscitent de l'espoir.

Comme d'autres l'ont mentionné, il faut avoir confiance, mais il faut aussi faire des vérifications. Si les Frères musulmans jouent un rôle au sein d'un nouveau gouvernement ou d'une nouvelle constitution, je souhaiterais qu'ils renoncent complètement à toute forme de violence, y compris la violence dirigée contre Israël. Seraient-ils prêts à prendre un tel engagement?

Parlons maintenant de la liberté de religion et de son expression. Je ne pense pas seulement aux coptes, qui se sentent grandement menacés par ceux qui pourraient maintenant diriger l'Égypte, mais aussi aux chrétiens et aux personnes d'autres confessions. Nous savons que, bien souvent, ils ont été martyrisés et assassinés en Égypte.

Une société qui favorise réellement les libertés de la personne souscrit également à la liberté de religion. Or, nous savons que de la liberté de religion découle la liberté de parole. Nous avons également

tous entendu parler de l'importance de la liberté d'association. Les gens auront la liberté d'association. Même les médias jouiront de la liberté de presse.

J'invite nos amis égyptiens à mettre à l'épreuve ceux qui veulent participer à ce qui, nous l'espérons, sera un réel mouvement démocratique qui favorisera le respect des droits de la personne.

Il s'agit d'un moment historique. Nous observons la situation, qui ne cesse d'évoluer, mais il ne faut pas se leurrer et croire qu'il y aura une transition immédiate à une démocratie semblable à la nôtre, qu'il a fallu 150 ans, voire 200 ans, pour bâtir et qui, avouons-le, a ses faiblesses, même à la Chambre.

Nous sommes prêts à communiquer nos connaissances. Nous sommes prêts à envoyer des diplomates. Nous sommes prêts à envoyer des parlementaires pour aider les Égyptiens. Nous leur enverrons aussi nos prières et nous leur donnerons de l'espoir. Nous leur recommandons néanmoins de procéder avec prudence, de ne pas prendre de décisions précipitées qui risqueraient d'engendrer d'amers regrets, et surtout, de mettre à l'épreuve ceux qui voudront participer à ce qui sera, nous le souhaitons, un nouveau mouvement démocratique remarquable en Égypte.

• (2130)

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le président, j'aimerais féliciter le président du Conseil du Trésor de son discours réfléchi. Il s'est exprimé avec franchise et réalisme et semblait également animé d'un idéalisme qui nous inspire tous.

J'espère que le gouvernement conviendra avec moi au sujet de ce que je considère comme une lacune dans notre politique étrangère et notre régime de gouvernance, parce que c'est vraiment de cela qu'il s'agit. On parle de tests à réaliser, mais encore faut-il être en mesure d'en évaluer les résultats. À l'heure actuelle, la gouvernance est autant du ressort du MAECI que de l'ACDI. Il y a une sorte de trou noir entre le ministère des Affaires étrangères et l'ACDI que l'on comblait auparavant avec des activités de gouvernance financées par les deux parties.

Le ministre a dit qu'il était disposé à envoyer des députés en Égypte. Nombreux sont les députés qui seraient prêts à partir. Nombreux sont les députés qui souhaitent tendre la main à nos amis égyptiens, et il y a d'autres façons d'y parvenir.

Le gouvernement doit comprendre que la révolution de la gouvernance n'est pas terminée, que l'évolution dans le Moyen-Orient qui, selon beaucoup, ne se passerait pas ainsi, a clairement commencé. Les événements qui ont eu lieu après la chute de l'empire soviétique — situation différente, mais qui portait elle aussi en partie sur la gouvernance et à laquelle le Canada a répondu — se font encore sentir à ce jour.

Le ministre pense sûrement que je lui fais une demande spéciale, mais ce que je suis vraiment en train de dire, c'est que quand nous envisageons des façons d'aider les pays à résoudre de telles difficultés, nous devrions — je suis tout à fait d'accord avec lui — tâcher de demeurer réalistes et de ne pas oublier notre propre cheminement dans l'histoire, de ne pas oublier la politique d'apaisement, la révolution iranienne ou encore, si nous voulons remonter encore plus loin dans le temps, les autres révolutions qui ont mal tourné et qui ne sont pas soldées dans l'intérêt de la population. Nous le savons.

Nous ne pouvons pas nous permettre, alors que nous voyons les manifestations dans la rue, d'être naïfs. Si le gouvernement adopte l'approche en question, ce que j'espère, il devra comprendre la nécessité d'investir un peu plus de ressources et d'envisager des façons d'aborder ce problème de gouvernance à l'échelle internationale.

**L'hon. Stockwell Day:** Monsieur le Président, j'apprécie les observations formulées par mon ami, le porte-parole du Parti libéral en matière d'affaires étrangères.

Dans d'autres situations, nous avons été en mesure, lorsqu'on nous l'a demandé, d'offrir ce genre d'aide. Mon collègue se souviendra, j'en suis sûr, que les Canadiens ont grandement participé à ce que nous appelons aujourd'hui la révolution orange et au rétablissement d'élections plus honnêtes qui l'a suivi.

Tout comme notre premier ministre, qui prend l'initiative à cet égard, je rencontre régulièrement des citoyens d'autres pays qui souhaitent, comme l'expression latine l'indique, bâtir un meilleur pays. Ils visitent le Canada et observent ici quelque chose qui leur fait défaut. Ils nous demandent s'ils peuvent nous envoyer leurs représentants ou faire un échange, ou nous pouvons encore envoyer nos juristes en affectation temporaire en Chine, par exemple. Récemment, le chef d'État de la Mongolie a demandé à des fonctionnaires canadiens d'aider ses fonctionnaires à établir des processus au sein de la fonction publique mongole. Le Canada reçoit bon nombre de ces appels.

Tout en reconnaissant dans les propos du député quelques divergences d'opinion partisans — ce qui ne nuit en rien au débat —, je comprends ce qu'il avance. Je crois que, sous la direction de notre premier ministre, nous avons montré que nous étions prêts à venir en aide à ces pays, et nous avons l'occasion de continuer à démontrer cette bonne volonté. Toutefois, il faut d'abord qu'on nous demande de l'aide. Ces questions concernent la souveraineté d'autres pays. Le passé et le présent indiquent clairement que les Canadiens sont prêts à intervenir de diverses façons.

● (2135)

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Monsieur le Président, dans son excellent discours, mon collègue a été peut-être le premier, au cours du débat de ce soir, à souligner aux députés l'urgence et les dangers qui pourraient exister. Je lui suis très reconnaissant de nous l'avoir expliqué si clairement.

J'aimerais revenir à la question des services consulaires fournis par notre gouvernement en réaction à la crise égyptienne. Notre gouvernement et la population canadienne s'inquiètent sérieusement des développements récents en Égypte. Quoique la volonté de changement politique soit une bonne chose, la sécurité s'est grandement détériorée après les premières grandes manifestations. Des boutiques et des entreprises sont fermées depuis plusieurs jours, ce qui rend la situation difficile pour les habitants et les visiteurs en Égypte. Nous regrettons profondément la violence et les pertes de vie qui ont eu lieu et nous continuons de demander à toutes les parties d'employer des moyens pacifiques pour trouver une solution constructive, tout en respectant la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Le mardi 1<sup>er</sup> février, le président Moubarak a annoncé son intention de ne pas se présenter à la prochaine élection, mais il reste à voir si le peuple égyptien acceptera son offre de diriger la transition.

Comme la situation demeure imprévisible en Égypte, la sécurité des Canadiens est notre priorité. Nous avons agi rapidement. Le dimanche 30 janvier, le ministre des Affaires étrangères nous a annoncé que le gouvernement du Canada offrait des vols nolisés aux

#### *Article 52 du Règlement*

Canadiens qui souhaitent quitter l'Égypte. Ces vols les emmènent vers des destinations sûres, comme Francfort, Paris et d'autres villes européennes. Par la suite, ils peuvent choisir eux-mêmes leur destination. Des représentants consulaires seront sur place, dans les villes européennes, pour aider les Canadiens.

Le premier avion destiné à évacuer les Canadiens est arrivé au Caire moins de 24 heures après que notre gouvernement eut offert aux Canadiens qui le voulaient de les aider à quitter l'Égypte. Au cours des trois derniers jours, cinq vols ont quitté l'Égypte. Le premier avion transportait 175 Canadiens et le second en transportait 43. Le troisième avion est parti du Caire hier avec 131 Canadiens à bord. Le quatrième avion est parti d'Alexandrie aujourd'hui avec 29 Canadiens et le cinquième, qui est parti tout récemment du Caire, transportait 81 Canadiens.

Nous avons coopéré avec d'autres pays et avons permis à leurs citoyens de prendre nos avions. Il s'agit notamment des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. En retour, ces pays nous ont offert d'évacuer des Canadiens à bord de leurs avions, ce dont ont profité 21 citoyens canadiens.

Nous avons collaboré étroitement avec ces pays qui partagent notre point de vue et dont les plans d'évacuation de leurs citoyens sont similaires aux nôtres. De cette façon, nous multiplions les possibilités pour les ressortissants canadiens désireux de quitter l'Égypte. Cette collaboration se révèle précieuse, et nous sommes reconnaissants envers nos partenaires.

À l'heure actuelle, le Canada, de concert avec ses partenaires aux vues similaires, examine des options pour évacuer les Canadiens à partir d'autres villes que Le Caire. Le vol d'aujourd'hui en partance d'Alexandrie à bord duquel ont été évacués 29 Canadiens en est un exemple. La sécurité des Canadiens est notre priorité, et nous conseillons aux Canadiens qui se trouvent hors du Caire de rester là où ils sont plutôt que de se diriger vers la capitale, où les protestations pourraient mettre leur vie en danger.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les Canadiens désireux de quitter l'Égypte puissent le faire avec leur famille. Par conséquent, les personnes détenant un passeport canadien et leur famille immédiate, c'est-à-dire leur conjoint et leurs enfants, ont la priorité pour les vols nolisés organisés par le gouvernement. Les passagers sont tenus de signer une entente avec le gouvernement du Canada dans laquelle ils acceptent de rembourser le coût de l'évacuation, qui est d'environ 400 \$.

Afin que les Canadiens et leurs familles puissent quitter le pays le plus rapidement et le plus facilement possible, du personnel de Citoyenneté et Immigration Canada est déployé à l'aéroport du Caire pour émettre les documents nécessaires aux conjoints et aux enfants à charge des citoyens canadiens évacués. Les membres de la famille qui n'ont pas la citoyenneté canadienne ont dû présenter tous les actes civils et documents attestant du lien familial pour faciliter le processus. Comme je l'ai déjà dit, le niveau de service et la façon dont nous faisons face à la situation en Égypte sont remarquables.

● (2140)

Afin de répondre au grand nombre d'appels et de courriels que nous recevons de la part de Canadiens actuellement en Égypte ainsi que de leurs amis, de leurs familles et de leurs proches ici au Canada, le ministre des Affaires étrangères a demandé l'affectation de personnel additionnel au centre des opérations d'urgence, situé ici à Ottawa, de même que l'envoi par avion de personnel additionnel au Caire, pour offrir une assistance accrue aux Canadiens.

*Article 52 du Règlement*

L'accroissement considérable de l'effectif au centre des opérations d'urgence permet de répondre et de donner suite dans les meilleurs délais à un plus grand nombre d'appels de Canadiens et de familles préoccupés. De même, nous avons renforcé nos équipes consulaires au Caire et à Francfort en vue d'aider les évacués.

Les missions canadiennes de partout dans le monde ont offert leur soutien pour répondre aux appels et résoudre des questions d'ordre logistique. Nous avons créé une ligne téléphonique spécialement pour cette crise. Il s'agit du 1-613-996-8885. Nous invitons fortement les Canadiens à composer ce numéro plutôt que celui de l'ambassade canadienne au Caire. Une équipe de fonctionnaires consulaires est prête à aider. Le gouvernement est fier du professionnalisme du personnel consulaire canadien et des services que les diverses équipes assurent aux Canadiens.

Je répète que les Canadiens sont les mieux placés pour gérer leur propre sécurité. Nous conseillons aux Canadiens de prendre toutes les précautions qui s'imposent avant de voyager à l'étranger, de se tenir informés de l'actualité qui touche le pays de destination et d'être vigilants lorsqu'ils voyagent. Je peux assurer à mes collègues que lorsque des Canadiens ont besoin d'aide à l'étranger, le gouvernement répond à leur appel.

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, comme tous les Canadiens, je suis la situation en Égypte avec grand intérêt. La sécurité et le bien-être des citoyens canadiens sont la plus haute priorité de notre gouvernement. Je suis donc certainement fier que nous ayons agi aussi rapidement et efficacement pour les protéger. Près de 350 personnes ont été évacuées et, comme mon collègue l'a dit, plus de 2 300 personnes ont reçu de l'aide et des conseils de la part des services consulaires.

Je pense que tous s'entendraient pour dire que l'Égypte connaît actuellement une période de changements sans précédent et de grande incertitude.

Aujourd'hui, nous avons appris que les manifestations pacifiques ont tourné à l'émeute. Malheureusement, au moins une personne a été tuée et jusqu'à 600 personnes ont reçu des blessures légères ou graves. En outre, nombre de journalistes et même des Canadiens se sont fait attaquer. Nous déplorons certainement ces brutalités, ainsi que les morts et les blessures essuyées des deux côtés. Nous exhortons le gouvernement égyptien et les manifestants à ne rien faire pour empirer la situation.

La stabilité en Égypte est importante pour le Canada et le monde. En raison de son emplacement stratégique, l'Égypte sert depuis longtemps de pont entre le Moyen-Orient et l'Afrique. De plus, l'Égypte joue un rôle régional important en Afrique, notamment en sa qualité de médiatrice dans les pourparlers de paix au Soudan. Elle fournit également le plus important contingent de forces de maintien de la paix à la mission africaine des Nations Unies au Darfour. Elle offre aussi de l'aide humanitaire, en particulier au Soudan et en Somalie.

L'Égypte compte parmi les cinq pays qui apportent les contributions financières les plus importantes à l'Union africaine, ce qui fait d'elle un pilier de cette organisation.

En plus de fournir des troupes aux missions de l'Union africaine, elle occupe le cinquième rang des pays qui mettent des policiers et des soldats au service des Nations Unies. On y trouve également le Centre régional du Caire pour la formation sur la résolution des conflits et le maintien de la paix en Afrique. Aussi, les soldats égyptiens et canadiens ont servi côte à côte dans le cadre de nombreuses missions, et les officiers des deux pays fréquentent régulièrement les collègues d'état-major de l'autre.

Il y a deux ans, l'Égypte a tenu le sommet de l'Union africaine; on y a discuté de diverses questions importantes pour l'Afrique.

L'Égypte contribue également à la stabilité régionale au Soudan. L'Égypte se considère comme le leader naturel arabe et régional sur le Soudan et a appuyé les efforts visant à régler le conflit au Darfour. Pour l'Égypte, le Soudan représente un pays de transit important pour presque 95 p. 100 de son eau et la plupart de ses migrants illégaux. L'Égypte s'inquiète de l'accès aux eaux du Nil qui traverse le Sud-Soudan. Par conséquent, à l'instar du Canada, l'Égypte est tout particulièrement intéressée au maintien de la stabilité de la région.

L'Égypte a appuyé l'Accord de paix global au Soudan et a entrepris des projets de développement dans le Sud. Même si elle préférerait un Soudan unifié, l'Égypte a dit tôt lors du vote qu'elle respecterait les résultats du référendum de janvier sur l'indépendance. Il s'agissait d'un geste important et positif.

L'Égypte a investi dans la construction de centrales électriques, de cliniques médicales et d'une université au Sud-Soudan. Elle a également fortement contribué à deux missions de maintien de la paix au Soudan en y envoyant plus de 2 000 militaires.

L'Égypte a été un carrefour du commerce et de la culture du monde arabe. Ses institutions et son patrimoine intellectuel ont laissé de profondes empreintes et une forte influence dans le développement culturel et social de la région. À l'ère moderne, l'Égypte a permis d'établir un rapprochement entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, tout en participant activement à l'établissement d'un partenariat euro-méditerranéen. Les dirigeants égyptiens ont continué de déployer d'importants efforts pour promouvoir l'unité et créer des relations économiques et politiques plus fortes avec les pays de l'Union arabe.

L'Égypte exerce un rôle de premier plan dans le monde islamique. Elle occupe actuellement la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique et elle est le siège de la Ligue des États arabes. Elle est également un membre important de l'Union africaine. Elle continue de jouer un rôle prépondérant en faisant entendre la voix et sentir l'influence d'une grande partie du Tiers-Monde au sein du Mouvement des pays non alignés, dont elle assume actuellement la présidence.

L'Égypte se distingue depuis longtemps et avec fierté par son engagement dans la sécurité et la paix à l'échelle mondiale. Il est important que le Canada et le monde encouragent tous les partis en Égypte à travailler ensemble pour mettre en place des réformes qui permettront à l'Égypte de continuer à contribuer de façon positive à la stabilité de la région.

L'Égypte a été un élément culturel et politique important de la communauté internationale. La contribution de ses civilisations anciennes à ce qui est désormais notre patrimoine commun a été remarquable. Elle est le dépositaire d'un grand nombre des trésors communs de l'humanité. Son histoire et sa culture continuent d'inspirer, d'étonner et de faire naître dans chacun de nous éblouissement et émerveillement. L'histoire, la culture, l'éducation et les caractéristiques religieuses de l'Égypte ont eu une incidence profonde non seulement sur la région, mais sur le monde entier.

*Article 52 du Règlement*

• (2145)

Il y a au Canada une importante communauté de Canadiens d'origine égyptienne qui apportent chaque jour une contribution majeure à notre société et à son avancement. Notre pays est culturellement plus riche en raison du dévouement et de l'engagement des Égyptiens envers le Canada et envers l'Égypte. Nous souhaitons le maintien des liens forts qui existent entre nos deux pays.

Comme l'a dit le premier ministre hier, le Canada « réitère son appui au peuple égyptien dans sa transition vers un nouveau gouvernement et un avenir prometteur ». Il est clair que nous voulons continuer de soutenir le travail et les efforts de ceux qui prennent le parti de la paix et des réformes en Égypte puisque si les aspirations, les espoirs et les rêves du peuple égyptien se réalisent, nous en serons tous enrichis.

Je tiens à faire une petite mise en garde. J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt et, comme le président du Conseil du Trésor l'a mentionné plus tôt, il faut qu'il y ait une réforme politique. Le défi c'est de trouver comment elle se fera. Comme le porte-parole du Parti libéral l'a déclaré, le processus repose en partie sur les choses sur lesquelles nous devons travailler et celles auxquelles il nous faut nous intéresser. Le seul fait qu'un dictateur soit renversé ne signifie pas nécessairement que la démocratie sera instaurée.

On l'a dit, l'Égypte joue un très important rôle dans la région par les accords de paix qu'elle a signés. Nous devons être à ses côtés au cours des prochains jours si l'Égypte demande notre aide pour procéder à ses réformes politiques et tenter d'élaborer un système qui n'existe plus depuis de nombreuses années.

Des élections ne suffiront probablement pas. Il y a des institutions dont l'Égypte est privée depuis des années par une dictature et il importe de comprendre qu'il faudra du temps avant que les nouvelles institutions soient mises en place. J'encourage le monde à trouver des moyens d'aider le peuple égyptien à faire ses réformes et à mettre en place son processus démocratique. Nous devons comprendre que l'aider à participer à nouveau à des élections ne changera pas nécessairement les choses. Nous devons aider les Égyptiens à réformer leur gouvernance, et cela peut prendre du temps.

Nous voulons également être sûrs que les Égyptiens continueront d'assumer leur rôle de leadership, pas uniquement en signant des traités de paix, mais en faisant les autres choses qu'ils faisaient déjà.

Nous sommes prêts à intervenir au besoin et nous devons être conscients que le processus amorcé prendra probablement du temps.

• (2150)

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses commentaires. Pour revenir aux questions que j'ai posées ce soir, je trouve intéressant que des ministériels affirment que le Canada doit offrir un soutien accru en ce qui concerne les institutions. C'est étonnant étant donné que le gouvernement s'est gardé d'apporter un soutien indéfectible à ces institutions dans notre société. Pourtant, elles sont déjà présentes sur le terrain et s'occupent déjà de questions de gouvernance dans le monde.

Si nous nous rendons maintenant compte que la gouvernance est un enjeu si important dans cette partie du monde, et ailleurs, quelles mesures devrions-nous prendre — à son avis —, en tant que pays, pour adopter une approche plus cohérente à l'égard de la gouvernance, au lieu de nous contenter de mesures ponctuelles lorsque se produisent des événements semblables à ceux en Égypte et en Tunisie? Il faut donner un mandat clair, soit à l'ACDI ou au

ministère des Affaires étrangères, et lui confier cette responsabilité. Le cabinet du premier ministre ne peut pas l'assumer, contrairement à ce qu'a laissé entendre le président du Conseil du Trésor. Cette approche doit être fondée sur un soutien institutionnel renforcé du gouvernement du Canada.

**M. Dean Allison:** Monsieur le Président, ce point a été mentionné par le président du Conseil du Trésor et a fait l'objet d'une discussion au comité. Certains pays veulent que le Canada les aide avec leur fonction publique et dans différents secteurs. Quand nous recevons des demandes d'aide, il est important que nous leur donnions suite. Si un pays nous demande de l'aide sur le plan de la gouvernance, nous devons répondre à sa demande. Par l'intermédiaire de l'ACDI, nous participons à de nombreux projets portant sur les problèmes de gouvernance dans le monde. Tant que le Canada continuera de recevoir des demandes d'aide, il devra être prêt à intervenir dans ces situations et à apporter son aide.

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue est le deuxième intervenant à avoir parlé des dangers qui pourraient survenir quand il y aura un changement de régime. Par danger, nous parlons évidemment du risque que le nouveau régime soit pire que le régime actuel.

Nous avons été beaucoup critiqués, surtout par l'opposition, qui veut que nous contestions le gouvernement égyptien et que nous exigions sa démission.

Je me demande si mon collègue conviendrait avec moi que la position adoptée par le gouvernement consiste à laisser la situation évoluer lentement et par elle-même au lieu de tenter de forcer les choses, ce qui pourrait donner des résultats qu'aucun d'entre nous ne veut. Je pense notamment à la mise en place d'un régime comme celui en Iran. Si nous tentons de forcer les choses, nous pourrions nous trouver aux prises avec un régime très malsain, ce qu'aucun d'entre nous ne veut. J'aimerais savoir si le député partage mes préoccupations à cet égard.

• (2155)

**M. Dean Allison:** Monsieur le Président, je crois que notre réponse doit être modérée. Comme je l'ai déjà dit, cette partie du monde vit sous une dictature depuis bon nombre d'années et, bien franchement, il y a probablement place à l'amélioration pour ce qui est des processus, des institutions et de la capacité institutionnelle.

Je crois que le président Moubarak a un rôle à jouer pendant la période de transition. Il ne devrait pas y avoir de vide. Il devrait y avoir possibilité de collaborer, comme le mentionnait le porte-parole des libéraux, avec les gouvernements étrangers qui seraient prêts à participer si on le leur demandait.

Je suis conscient qu'en observant les événements actuels, il ne fait aucun doute que la population sent qu'il y a là une occasion à saisir. Il y a beaucoup d'énergie dans l'air en ce moment, mais pour que l'Égypte soit en mesure d'aller de l'avant, il faut s'assurer qu'elle dispose des systèmes et des institutions nécessaires.

*Article 52 du Règlement*

**M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC):** Monsieur le Président, cette dernière semaine, j'ai suivi, comme mes concitoyens, les événements qui se sont déroulés en Égypte. Je suis profondément attristé par les pertes de vie qui sont survenues durant les manifestations. Nous condamnons avec vigueur tous les actes de violence qui ont transformé des manifestations pacifiques en des flambées de violence dans les rues. Il faut mettre un terme à cette situation. Toutes les parties doivent adopter la non-violence.

Plus tôt ce soir, j'ai parlé au téléphone avec un ami qui est récemment rentré d'un voyage en Égypte. Il a parlé en termes très chaleureux de son expérience là-bas: la chaleur, l'hospitalité et la cordialité des Égyptiens, la priorité accordée à la famille, malgré les temps durs qu'ils connaissent, non seulement en ce qui concerne l'agitation actuelle, mais aussi la période économique difficile qu'ils traversent. Il a ajouté qu'un pourcentage important du PNB de l'Égypte repose sur l'industrie touristique. Évidemment, ces événements auront un impact très négatif sur cette industrie, ce qui sera une lourde perte pour l'Égypte. Il faudra bien des mois, voire des années, avant de pouvoir récupérer cette perte.

Comme le savent les députés, la sécurité des Canadiens est la priorité numéro un de notre gouvernement. En fait, plus tôt au cours de la soirée, la ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires) a donné de très bons conseils qui méritent d'être répétés et dont les Canadiens doivent être au courant, avant et pendant leur voyage, pour que nous puissions réduire au minimum tout impact négatif.

Chaque jour, le ministère des Affaires étrangères reçoit deux demandes d'aide par minute à l'un des nombreux points de service. En 2010, plus de 1,1 million de Canadiens à l'étranger ont reçu une certaine forme d'aide. Ces cinq dernières années, la demande pour les services consulaires a augmenté de 32 p. 100, chose que notre gouvernement a d'ailleurs reconnue dans le budget de 2008. Nous avons accordé un financement accru pour répondre à la demande et sensibiliser un plus grand nombre de Canadiens, veillant ainsi à ce qu'ils soient bien préparés avant de quitter le Canada.

Ces fonds ont permis de renforcer la fonction consulaire à l'administration centrale afin d'appuyer les agents sur le terrain, de mettre sur pied un nouveau centre de surveillance et d'intervention d'urgence, ainsi que de procéder à la récente nomination de la ministre d'État chargée des services des affaires consulaires. Voilà autant de mesures qui montrent que le gouvernement est déterminé à étendre ce service d'importance cruciale.

Les services consulaires prennent diverses formes, mais il y en a essentiellement deux catégories: d'une part, bien sûr, les services de prévention et d'information et, d'autre part, les services d'aide. Le ministère des Affaires étrangères s'efforce de donner des renseignements et des conseils aux citoyens pour qu'ils soient bien préparés à leur séjour à l'étranger et qu'ils y soient en sécurité. De plus, il aide les Canadiens à l'étranger à faire face aux difficultés et aux situations d'urgence auxquelles ils sont confrontés.

Les conseils du gouvernement du Canada et les renseignements qu'il donne sur les voyages à l'étranger se trouvent sur le site [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca). La première chose que devraient faire les Canadiens avant de préparer leur séjour à l'étranger, c'est de consulter ce site. On le consulte d'ailleurs plus de 12 000 fois par jour. Il offre entre autres des conseils aux voyageurs sur plus de 200 pays; il fait le point sur la sécurité dans les pays étrangers; on y publie les avertissements officiels quant aux pays ou aux régions à éviter; on y trouve également les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Dans ce site, les Canadiens peuvent également signaler leur présence à l'étranger en se servant du système Inscription des Canadiens à l'étranger. Les données fournies permettent au gouvernement du Canada de communiquer avec les Canadiens à l'étranger lorsque survient une situation d'urgence. Le ministère des Affaires étrangères offre également des outils et des fiches d'information sur la façon de voyager de façon responsable et sécuritaire.

Le gouvernement a réagi promptement à la situation instable qui sévit en Égypte. Jusqu'à présent, il a aidé plus de 375 Canadiens à quitter l'Égypte. Moins de 24 heures après que le gouvernement du Canada ait recommandé d'évacuer le pays, un premier avion rempli de Canadiens est atterri en Europe. Nous continuerons de faciliter l'évacuation jusqu'à ce que tous les Canadiens qui souhaitent quitter l'Égypte puissent le faire. Le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, Ahmed Gheit, a confirmé à son homologue du Canada, le ministre des Affaires étrangères, qu'on nous permettra de prendre ces mesures.

● (2200)

Pour l'heure, nous avons déployé cinq avions nolisés pour évacuer les Canadiens qui souhaitent quitter l'Égypte. Nous en affréterons d'autres. En outre, nous avons travaillé étroitement avec nos amis et alliés pour coopérer et mettre nos efforts en commun. Nous continuerons à collaborer avec eux pour rapatrier nos ressortissants.

Bien que la situation sur le terrain pose des difficultés d'ordre logistique, notre gouvernement intervient rapidement pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient en place pour venir en aide aux Canadiens. Le ministre des Affaires étrangères a déployé du personnel additionnel au Caire et à Francfort pour appuyer les efforts du personnel déjà sur place.

Par ailleurs, notre gouvernement comprend les difficultés auxquelles sont confrontés les amis et les familles des Canadiens qui sont actuellement en Égypte. Nous comprenons leurs préoccupations et leur désir d'avoir accès aux renseignements et aux avis les plus récents. Nous avons affecté des ressources supplémentaires à notre centre des opérations d'urgence 24 heures sur 24 pour recevoir plus d'appels de Canadiens qui cherchent à obtenir de l'aide.

Le centre des opérations d'urgence a déjà répondu à plus de 14 000 appels. Il a également tenté de joindre ceux qui s'étaient inscrits au registre des Canadiens à l'étranger. Nous surveillons constamment le volume des opérations et affecterons les ressources nécessaires pour répondre à la demande. J'ajouterais que nous ne pourrions jamais insister suffisamment auprès des Canadiens pour qu'ils s'inscrivent à nos ambassades lorsqu'ils se rendent à l'étranger, surtout dans le cas des gens qui vont au Caire ces temps-ci.

Les missions canadiennes de partout dans le monde ont offert leur soutien pour répondre aux appels et résoudre des questions d'ordre logistique. Nous avons prévu des lignes téléphoniques supplémentaires. Une équipe dévouée de fonctionnaires consulaires se tient prête à aider, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.

Les Canadiens sont les mieux placés pour gérer leur propre sécurité lorsqu'ils se retrouvent dans le pétrin, mais nous sommes là pour les aider. Nous conseillons aux Canadiens de prendre toutes les précautions qui s'imposent avant de voyager à l'étranger, de se tenir informés de l'actualité qui touche le pays de destination et d'être vigilants lorsqu'ils voyagent. Je peux assurer à mes collègues que, lorsque des Canadiens ont besoin d'aide à l'étranger, le gouvernement répond à leur appel.



Je veux prendre un peu du temps qui me reste pour préciser que, pendant la crise qui a secoué Haïti, j'ai pu garder le contact avec mon personnel et les agents consulaires. J'ai été très heureux, en tant que député, de constater la diligence et le dévouement de ces fonctionnaires, de même que le travail inlassable qu'ils ont abattu et la compassion qu'ils manifestaient aux Canadiens qui se trouvaient en Haïti et qui avaient besoin d'aide. Les députés se rappelleront que la toute première victime canadienne du tremblement de terre en Haïti venait de ma région. J'ai donc été directement interpellé par cette tragédie.

Je profite de l'occasion pour souligner les excellents services que les fonctionnaires consulaires offrent aux Canadiens qui voyagent ou travaillent à l'étranger.

● (2205)

**Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat d'urgence sur la crise actuelle en Égypte.

Je condamne également les récentes flambées de violence et j'offre mes condoléances aux familles des victimes. Je prie également pour la paix et la stabilité. Je vais partager mon temps de parole avec le député d'Ottawa—Vanier.

Voici une bonne occasion, non seulement pour un pays, mais aussi pour une région entière, une occasion sans précédent. En même temps, dans les circonstances, le risque est énorme et l'incertitude est grande. La paix doit être prioritaire pour tous. L'Égypte doit continuer de jouer son rôle de chef de file dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Depuis que le président Moubarak a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections, le Canada a réitéré son appui au peuple égyptien au moment où il va se ranger derrière un nouveau gouvernement et s'engager vers un avenir prometteur.

Au moment où l'Égypte entreprend sa transition vers un nouveau gouvernement et un nouveau régime, nous encourageons toutes les parties à unir leurs efforts pour assurer son passage harmonieux vers une société libre et dynamique au sein de laquelle les Égyptiens pourront jouir des droits et des libertés dont nous jouissons au Canada, à l'abri de la violence, de l'instabilité et de l'extrémisme.

Le Canada doit appuyer de tout son poids une transition ouverte vers des valeurs et une gouvernance démocratiques en Égypte. Le gouvernement égyptien doit se plier immédiatement aux exigences de la population. La liberté d'expression et de réunion, des élections libres et justes et la fin de la persécution des minorités religieuses sont essentielles en l'occurrence. Il ne s'agit pas seulement de changements économiques et sociaux. Il doit y avoir un changement fondamental dans la façon de gouverner, il doit y avoir des élections qui se déroulent selon les règles et de nouvelles mesures doivent être prises pour promouvoir les valeurs démocratiques et le respect des droits humains.

Le Canada doit également promouvoir avec fermeté le droit de la population à manifester pacifiquement. Nous demandons donc au gouvernement égyptien de renverser ses mesures de répression des manifestations. Il doit notamment rétablir les médias sociaux et les services de téléphonie cellulaire.

Nous respectons le soutien de longue date manifesté par le gouvernement égyptien au processus de paix au Moyen-Orient, son soutien à la lutte contre le terrorisme et son opposition à la menace iranienne. Cependant, nous n'appuierons pas l'usage de la force contre l'expression légitime de la dissidence ni le recours aux moyens extrajudiciaires contre la population.

#### *Article 52 du Règlement*

Nous sommes encouragés par le fait que l'armée se soit engagée à ne pas faire usage de la force contre la population.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas tous les détails, mais certains sont préoccupés par la possibilité que le gouvernement contribue à attiser les affrontements. Si cela est vrai, il doit immédiatement mettre fin à ces agissements et commencer à faire sa part pour contrôler la violence.

Les Égyptiens détermineront eux-mêmes la tournure que prendront ces événements historiques. Toutefois, comme l'ensemble des partis, des gouvernements et des acteurs, nous craignons que ces changements donnent naissance à un gouvernement qui, en tout ou en partie, ne serait pas favorable au maintien de la paix dans la région ou qui pourrait souhaiter abroger l'accord de paix historique qui existe depuis longtemps entre l'Égypte et Israël.

L'Égypte est la clé de voûte de la paix au Moyen-Orient, et tous les gouvernements et partis devraient accorder la priorité absolue au maintien de la paix afin d'assurer le bien-être de tous les citoyens de cette région.

J'aimerais maintenant parler des droits et des libertés des membres de ma communauté, droits qui ont été abolis en Égypte, et de la vigilance que nous, en tant que Canadiens, devons faire preuve pour faire respecter les droits des minorités. J'ai l'honneur de compter dans ma circonscription, Mississauga—Streetsville, l'une des plus importantes — en fait, la troisième en importance — communautés égyptiennes du Canada. Il s'agit surtout de chrétiens coptes, qui représentent le plus important groupe religieux minoritaire d'Égypte. Les coptes sont les habitants chrétiens d'Égypte, un groupe ethno-religieux important dans ce pays.

Du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, le christianisme fut la religion de la majorité en Égypte romaine jusqu'à la conquête musulmane et, à ce jour, c'est toujours la religion d'une minorité appréciable de la population. En Égypte, les coptes représentent la communauté chrétienne la plus importante du Moyen-Orient, ainsi que la minorité religieuse la plus importante de la région, comptant pour quelque 10 p. 100 de la population égyptienne. Certains responsables estiment que ces chrétiens représentent de 5 à 10 p. 100 d'une population qui s'élève à plus de 83 millions d'Égyptiens.

Selon les membres de la diaspora canadienne, il y aurait de 250 000 à 400 000 chrétiens coptes au Canada.

La plupart des coptes adhèrent à l'Église orthodoxe copte d'Alexandrie.

J'ai eu le plaisir d'assister à une messe à l'église de la Vierge Marie et de Saint-Athanase et d'être bénie par Sa Sainteté le Pape Shenouda, ce qui fut l'une des expériences les plus émouvantes de ma vie.

En tant que minorité religieuse, les coptes font l'objet d'une intense discrimination dans la société égyptienne moderne et sont la cible d'attaques de la part de groupes de militants islamistes extrémistes.

● (2210)

Un grand nombre de membres de la communauté copte ont exprimé de la frustration, de la colère, de la stupéfaction et de l'horreur devant la persécution croissante exercée contre les coptes pour des motifs religieux. La communauté copte a été la cible de crimes haineux et d'agressions physiques. Des membres du Congrès américain ont exprimé leurs préoccupations concernant la traite de femmes et de filles coptes, qui sont victimes d'enlèvements et d'exploitation sexuelle, ou forcées de se convertir à l'Islam et d'épouser des musulmans.

*Article 52 du Règlement*

À Noël dernier, nous avons vu un massacre à Nag Hammadi, lors duquel sept personnes ont été tuées et un grand nombre ont été blessées. Il y a à peine quelques semaines, la nuit de Noël, à Alexandrie, 21 coptes ont été tués et 79 blessés. Compte tenu de cette intolérance religieuse grandissante et de la violence sectaire flagrante à l'endroit des coptes, au cours des dernières années, nous sommes inquiets pour les coptes et nous trouvons préoccupante l'incapacité du gouvernement égyptien de mener des enquêtes efficaces et de poursuivre les responsables.

La liberté de religion et la protection des minorités sont des droits importants dans une société démocratique. Ce sont des valeurs qui sont chères aux Canadiens. Pourtant, ces droits sont refusés aux coptes.

Dans une déclaration de la communauté copte publiée récemment, les coptes ont dit préférer l'autorité du président Moubarak à celle d'un inconnu. Ils craignent que les Frères musulmans, un groupe de fondamentalistes musulmans, comblent le vide qui serait laissé, ce qui représenterait une option très inquiétante et beaucoup moins stable. Il est important, comme l'a déclaré Hillary Clinton, que la transition vers une Égypte politiquement ouverte se fasse dans l'ordre.

Le président Obama a déclaré que le programme d'aide à l'Égypte de 1,5 milliard de dollars serait revu si les protestataires pacifiques étaient traités sévèrement et il a conseillé vivement au président Moubarak de prendre des mesures concrètes pour instaurer les réformes politique et économique nécessaires. Jusqu'à maintenant, le président Moubarak a promis de ne pas se présenter aux prochaines élections, prévues pour septembre prochain.

Les priorités des Canadiens doivent être claires. D'abord, nous devons veiller à la sécurité de nos citoyens qui se trouvent en Égypte et qui demeurent confrontés à une situation instable et dangereuse. Le gouvernement doit offrir plus de services consulaires pour leur venir en aide et évacuer ceux qui désirent revenir au Canada. La sécurité de tous les Égyptiens doit également être une priorité absolue.

Le peuple égyptien vit un moment important. Le pays traverse une crise inquiétante, mais l'heure est aussi à l'espoir et aux possibilités. Nous prions pour le retour de la paix, de la stabilité et de la sécurité ainsi que pour une transition ouverte vers la démocratie et une réforme.

**M. Glen Pearson (London-Centre-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je m'intéresse particulièrement aux propos de ma collègue en raison de mon intérêt à l'égard des parties les plus pauvres de l'Égypte. Nous oublions qu'il y a tellement de pauvreté dans la région, ce qui est responsable d'un grand nombre des émeutes qui sont survenues. Dans le site Web de l'ACDI, on peut voir que l'ACDI investit environ 20 millions de dollars en Égypte, mais que cette somme est principalement pour l'économie égyptienne. Elle fait partie d'un investissement régional.

Compte tenu de l'agitation que nous avons observée au cours des derniers jours, qui est très préoccupante, je me demande si la députée a des idées sur la façon dont l'argent de l'ACDI pourrait être utilisé plus efficacement afin de répondre à certains de ces problèmes de pauvreté.

**Mme Bonnie Crombie:** Monsieur le Président, c'est une question très importante. Comme le député le sait bien, la moitié de la population égyptienne vit avec moins de 2 \$ par jour. Les conditions économiques qui existent en Égypte sont l'une des principales raisons pour lesquelles les manifestants sont descendus dans les rues. D'autres raisons incluent des violations des droits de la personne, des

cas de torture et de la corruption. La population a besoin de débouchés économiques, et c'est pourquoi l'Égypte a besoin d'un retour à la stabilité et d'un bon gouvernement.

Comme il a beaucoup d'expérience en matière d'aide et de développement, le Canada peut jouer un rôle important dans cette réforme économique. Il doit réviser ses priorités en matière d'aide afin de mieux répondre aux besoins dans ce contexte de changements historiques.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai eu l'occasion de participer à Halifax à une démonstration qui regroupait des musulmans et des coptes, lesquels étaient unis pour dire leur espoir, leur inquiétude et leur désir de changement en Égypte et exprimer leur soutien aux manifestants. Il était intéressant d'écouter certains des habitants de ma circonscription et d'autres encore, de la région d'Halifax, raconter ce qu'ils avaient entendu dire, ou parler de leur inquiétude pour leurs proches restés en Égypte et de leurs craintes quant à la suite des événements et des possibles violences.

Je me demande ce que les habitants de sa circonscription racontent à ma collègue et quels sont véritablement leurs attentes quant à ce qui se passe en Égypte.

• (2215)

**Mme Bonnie Crombie:** Monsieur le Président, bon nombre des habitants de ma circonscription, bon nombre de mes électeurs pensent à ces événements. Ils se disent très inquiets pour leurs proches en Égypte. Il est très important que nous nous serrions les coudes, que nous soyons solidaires notamment de la communauté copte, pour que les droits de la personne et la liberté de religion sans persécution soient respectés et que la communauté copte puisse participer pleinement et en toute légitimité à la transformation de la société.

Ce que je désire et espère, c'est que l'Égypte connaisse un renouveau de ses valeurs démocratiques et partage les mêmes principes que nous, au Canada, des principes tels que la liberté de parole, la tolérance religieuse et la liberté d'association. Nous lui souhaitons aussi la stabilité économique et des débouchés économiques, qui sont si importants dans une économie prospère et en plein essor, l'égalité et l'accès à l'éducation pour les femmes, une bonne gestion des affaires publiques dans un climat stable, des institutions gouvernementales efficaces et, bien entendu, nous en avons déjà parlé, l'absence de persécution, de corruption et de violence.

Nous aspirons à une bonne qualité de vie, à la paix et à la stabilité dans la région...

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais aborder la question du point de vue de l'Association parlementaire Canada-Afrique. À titre de coprésident de l'association, j'ai eu l'occasion, au cours des dernières années, d'apprendre beaucoup de choses sur l'Afrique, notamment sur le pays dont il est question ce soir, l'Égypte, et sur le rôle qu'il joue actuellement dans le Nord-Est de l'Afrique ainsi que celui qu'il a joué par exemple en appuyant le Parlement panafricain et le NEPAD.

*Article 52 du Règlement*

Voilà essentiellement ce qui se passe en Égypte et dans d'autres pays africains, que ce soit la Tunisie, l'Algérie et même la Côte d'Ivoire. Il est essentiellement question de la démocratie et de la volonté du peuple. Les changements que rapportent les médias découlent en partie du prix des aliments, comme on l'a vu en Algérie et en Tunisie, du fait que des millions de gens se rendent compte que leur niveau de vie n'est pas celui qu'il devrait être, et des intolérables inégalités qui sont présentes, que ce soit entre les pays africains et les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, ou encore à l'intérieur même des pays. Comme nous l'avons appris ce soir, le niveau de vie n'est pas le même pour tous les Égyptiens. La majorité des gens ne vivent hélas qu'avec quelques dollars par jour.

Nous voyons cela se produire maintenant. Comme je l'ai dit, les médias traditionnels, soit la télévision, la presse écrite et la radio, en ont parlé, mais l'information a circulé en bonne partie grâce aux médias sociaux, en raison de la soif de gens de savoir et d'être informés. Les gens veulent être au courant de ce qui se passe et veulent pouvoir agir sur leur environnement de manière à améliorer leurs conditions de vie. C'est en somme l'essence même de la démocratie.

L'Association parlementaire Canada-Afrique a eu l'occasion de visiter l'Égypte en mars 2007, en particulier Le Caire. Malgré l'odeur de fin de régime qui y régnait, puisque le président, qui est encore en fonction aujourd'hui, était malade à l'époque. On se demandait s'il allait se représenter ou non. Des élections venaient d'avoir lieu au mois de novembre précédent, et 88 membres des Frères musulmans y avaient été élus. Certains étaient d'avis que ce nombre aurait dû être encore plus élevé, et il y avait beaucoup de questionnements à propos de la méthode électorale. On n'autorisa pas la présence d'observateurs étrangers. Comme nous le savons, aux élections de l'automne dernier, seuls quelques représentants des Frères musulmans ont été élus. Encore une fois, il y a eu beaucoup de questionnements quant au déroulement des élections. Nous voyons qu'un certain nombre de facteurs entrent en ligne de compte. Et, de surcroît, les événements qui se passent dans les pays voisins agissent comme catalyseurs.

J'aimerais en outre vous parler d'une discussion que nous avons eue à l'époque avec M. Hisham Kassem. Pendant sept ans, il a écrit dans le *Cairo Times* et il a fondé le premier quotidien vraiment indépendant d'Égypte. Notre délégation a pu s'entretenir pendant une heure avec lui, mais nous n'avons pu raconter par la suite tout ce qui s'était dit au cours de cette rencontre, de peur de le mettre dans l'embarras. Ce fut une discussion vraiment éclairante en ce qui a trait à l'évolution de la démocratie dans ce pays. Il nous fut possible de voir comment le régime fonctionnait et comment on lui permettait essentiellement de diffuser de l'information de façon indépendante. Cet entretien nous a grandement ouvert les yeux sur la situation. C'est pourquoi je ne suis pas tellement surpris de ce qui se passe actuellement.

Je voudrais que nous revenions quelques jours en arrière, toutefois, pour parler de certains événements qui se sont produits ailleurs et qui, selon moi, ont eu une incidence.

• (2220)

[Français]

Je parle naturellement des événements en Tunisie. En quelques jours seulement, on a vu la fin du régime de Ben Ali, qui a été là pendant 27 ans. Sa population, qui est probablement un peu plus à l'aise que celle de l'Égypte, a néanmoins voulu un changement. Cette société s'est imposée et a effectivement réussi à faire fuir M. Ben Ali et s'assure maintenant d'un changement de régime. Espérons que cela

se fera dans le respect et dans la paix, et qu'il en résultera un régime qui sera à la satisfaction de la majorité des gens.

N'oublions pas non plus les événements en Algérie. Là aussi, il y a eu des émeutes à cause du prix des denrées, à tel point que le gouvernement a dû agir rapidement et réduire ce prix. On peut donc voir la sensibilité qui existe un peu partout dans le nord du continent africain.

J'aimerais aussi mentionner un autre pays: la Côte d'Ivoire. En tant qu'association, nous venons tout juste de visiter des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, qui inclut la Côte d'Ivoire, pays que nous n'avons pas visité. En novembre dernier, il y a eu des élections en Côte d'Ivoire, et M. Ouattara a été déclaré élu par tous les observateurs, que ce soit la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, les Nations Unies ou l'Union africaine de l'ouest de l'Afrique elle-même. Tous se sont entendus pour dire que M. Ouattara avait bel et bien été élu et que M. Gbagbo devait quitter son poste. Par contre, M. Gbagbo s'accroche au pouvoir. Pendant notre visite au Nigeria, au Ghana et au Togo, il y a une dizaine de jours, c'était vraiment la discussion d'actualité, même si des choses se passaient au même moment en Tunisie, comme je l'ai mentionné.

Je suis très fier du fait que 13 des 15 pays de la CEDEAO se soient réunis et qu'ils aient appuyé unanimement la nécessité de respecter les résultats électoraux, que M. Ouattara soit déclaré président et qu'il prenne le contrôle. Ils sont allés jusqu'à dire qu'en dernière instance, s'il le fallait, on utiliserait la force pour faire respecter les résultats électoraux. C'est très important parce que cette année, en Afrique, il y aura 17 élections. Si la démocratie devait reculer incroyablement, comme on pourrait le voir en Côte d'Ivoire si M. Ouattara n'était pas assermenté en tant que président, on pourrait imaginer que la démocratie en prendrait pour son rhume ailleurs en Afrique également.

Compte tenu de tout cela, je crois qu'on assiste à une situation très intéressante partout en Afrique. La démocratie tend à s'y enraciner et à vouloir y faire de grandes avancées. De notre côté, comme parlementaires, comme Canadiens et comme membres de la grande famille internationale, nous avons un rôle à jouer. Premièrement, nous serons obligés d'envisager sérieusement d'accepter les résultats d'élections libres et équitables, *free and fair elections*, comme on le dit si bien. Lorsqu'il y aura des élections libres et équitables, même si les résultats ne sont peut-être pas ceux qu'on veut, il faudra apprendre à les accepter quand même, parce que c'est cela la démocratie. On a vu d'autres instances où on a hésité à accepter des résultats, et même où on ne les a pas acceptés, et cela nous place présentement dans une situation assez délicate.

Il faudra aussi apprendre à soutenir ces pays par notre parler franc, par une présence active, soit en maintien de la paix, soit en développement international, et certainement en participant aux élections ou aux missions d'observation électorale. C'est une expertise du Canada. Élections Canada est un organisme très bien coté, très respecté et très bien vu de par le monde. Si on fait appel à notre aide, j'ose espérer que nous serons aptes à répondre à l'appel.

Si on faisait cela, si on participait à l'évolution démocratique positive de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire et de tout autre pays qui bougerait dans cette direction, selon la volonté de leur population clairement exprimée, de façon équitable et libre, tous en bénéficieraient. La grande famille internationale des pays libres et démocratiques ne pourrait que s'en porter mieux, tout comme la race humaine également.

*Article 52 du Règlement*

C'est le message que je voulais porter ce soir. Tout comme mes collègues, je souhaite que tous ceux et celles qui demeurent dans nos circonscriptions respectives et qui sont d'origine égyptienne s'assurent que les leurs qui sont toujours en Égypte sont bien traités et en sécurité. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour les aider, cela va de soi.

• (2225)

Je remercie la présidence d'avoir accordé aux parlementaires ce soir l'occasion d'exprimer ces vœux et ces pensées.

[Traduction]

**L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC):** Madame la Présidente, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour participer au débat sur cette question d'une grande importance. Je suis content de voir le député de Toronto-Centre, qui a prononcé le discours d'ouverture de ce débat, et je le remercie de son assiduité.

Plusieurs députés ont parlé de la crise en Égypte et des ouvertures qui pourraient en résulter. En mai 2009, j'ai fait une visite officielle en Égypte. J'ai rencontré des ministres de premier plan du gouvernement Moubarak, des dirigeants de la société civile et des dirigeants religieux, notamment feu le cheikh Tantawi, le plus important dirigeant religieux sunnite en Égypte, et Sa Sainteté le pape Shenouda III. Mon voyage m'a d'ailleurs amené dans plusieurs régions du Moyen-Orient.

À titre de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je puis affirmer que de nombreux Égyptiens continuent à immigrer au Canada, comme ils le font depuis plus d'un siècle. Nous sommes chanceux d'avoir plus de 100 000 Canadiens d'origine égyptienne, lesquels reflètent la diversité de leur pays d'origine.

Je sais que certains Canadiens d'origine égyptienne regardent ce débat qui a lieu ce soir au Canada et, plus particulièrement, l'évolution de la situation dans leur pays d'origine, avec beaucoup d'intérêt, certains avec beaucoup d'optimisme et d'autres avec beaucoup d'inquiétude.

Nous aimerions assurer à ces Canadiens, en fait à tous les Canadiens, que tous les ministères concernés du gouvernement du Canada prennent toutes les mesures nécessaires pour fournir les services appropriés aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents qui se trouvent actuellement en Égypte. Mes collègues du ministère des Affaires étrangères ont déjà parlé des efforts que nous conjuguons pour faciliter l'évacuation d'Égypte des Canadiens qui cherchent à quitter le pays durant cette période d'instabilité relative.

Mon ministère a joué un rôle important dans ces efforts continus d'évacuation et dans l'organisation des affaires consulaires. En effet, il nous importe d'établir si les personnes qui cherchent à revenir au Canada, avec notre aide ou par leurs propres moyens, sont réellement des citoyens canadiens ou des résidents permanents. C'est pourquoi nous avons relocalisé au Caire plusieurs employés des bureaux de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont déployés dans des pays voisins au Moyen-Orient.

Parallèlement, à cause de l'instabilité qui règne au Caire même, notamment dans le centre du secteur gouvernemental, où est située la chancellerie canadienne, où mon bon ami de Toronto-Centre s'est très certainement rendu lors de son récent passage en Égypte, nous avons dû suspendre un certain nombre d'activités consulaires depuis le 27 janvier afin d'exposer le moins possible les employés recrutés sur place. Environ 80 p. 100 des employés qui travaillent au bureau de CIC ont été recrutés sur place, et j'ai tous pu les rencontrer quand

j'y suis allé, il y a 18 mois. Ils servent tous le Canada de manière très loyale, et nous espérons sincèrement que tout ira pour le mieux pour eux. Par contre, pour le moment, nous ne prévoyons pas réussir à offrir les services habituels liés aux visas et aux demandes de résidence permanente.

Dès que la situation se sera stabilisée et que nous pourrons reprendre le travail, nous ferons tout ce que nous pourrons pour répondre aux demandes urgentes qui découleront de la situation actuelle.

Nous espérons tous que l'instabilité relative que nous connaissons ne dégènera pas en violence ou en conflit plus graves. Nous espérons tous que les aspirations démocratiques légitimes du peuple égyptien, qui, comme tous les peuples de la planète, rêve d'autonomie gouvernementale, de respect de la dignité humaine et de liberté de conscience et de religion, serviront d'assises à la formation d'un gouvernement égyptien stable et respectueux des grandes valeurs humaines.

Je tiens à souligner l'importance que revêt la situation des minorités d'Égypte et l'inquiétude toute particulière que je me fais pour elles.

• (2230)

[Français]

Nous savons que l'Égypte n'est pas un pays homogène. C'est un pays de diversité, avec des traditions religieuses et ethniques qui datent de plusieurs siècles et même davantage. Par exemple, la communauté chrétienne d'Égypte remonte au début du premier siècle.

Récemment, on a vu des crimes et des attentats terroristes ciblant particulièrement la communauté copte orthodoxe, qui sont motivés et inspirés par un certain extrémisme, un extrémisme soi-disant salafiste ou par une forme d'islamisme qui s'appelle le wahhabisme.

Cela nous inquiète évidemment parce que, dans une situation d'instabilité et de manque de sécurité, nous voulons nous assurer que les droits et la sécurité des gens vulnérables, particulièrement ceux des minorités vulnérables, sont protégés.

[Traduction]

Je tiens en fait à exprimer l'espoir que nous avons — et qu'ont aussi, j'en suis convaincu, la vaste majorité des Égyptiens — que ces minorités vulnérables ne soient pas victimes de violence, de harcèlement ni de persécution. Car soyons honnêtes: certaines minorités d'Égypte, dont les coptes orthodoxes, ont déjà fait l'objet de pressions avant aujourd'hui. Ils ont été considérés comme des citoyens de deuxième ordre. Ils ont, au quotidien, fait l'objet d'une certaine discrimination, plus ou moins intense, de la part de la société civile, notamment — j'aurais tendance à le croire — à cause de politiques que l'on pourrait associer à de la persécution de la part de certains organes du pouvoir.

Car derrière tout ça, nous sentons la présence d'un mouvement somme toute peu répandu mais potentiellement dangereux. Je veux parler des islamistes salafistes, qui détestent ceux qu'ils condamnent pour leurs convictions religieuses au point de vouloir leur mort, comme nous l'avons vu le 31 décembre à Alexandrie, où 23 civils innocents, si ma mémoire est bonne, ont été tués dans un attentat suicide. Même chose l'année précédente, lorsque six civils innocents de Nag Hammadi ont péri la veille de la Noël copte. Ces deux incidents ont été précédés, dix ans plus tôt, par le terrible massacre d'El-Kosheh.

*Article 52 du Règlement*

Une des choses qui m'inquiètent, c'est que, dans aucun de ces incidents, on n'a réussi à faire condamner les responsables. À cause de cela, les communautés vulnérables en viennent à penser que, dans ce pays, le système de justice manque de fermeté à l'endroit des extrémistes, peut-être parce que certains d'entre eux jouissent d'un appui politique à grande échelle. À mon avis, les Frères musulmans sont l'incarnation de cet appui politique.

Je sais que la couverture médiatique et certains débats tenus dans des pays démocratiques libéraux de l'Occident sont empreints de beaucoup d'enthousiasme et d'un sentiment presque euphorique face à l'esprit démocratique qui se manifeste dans les rues d'Égypte. Dans une certaine mesure, je partage ces sentiments. Nous espérons tous que cette énergie sera canalisée vers des objectifs très positifs; toutefois, ne soyons pas naïfs. N'oublions pas que certains de ces acteurs sont associés à l'organisation politique des Frères musulmans, dont l'un des fondateurs, Ayman Al-Zawahiri, est le lieutenant du cheik Oussama ben Laden, le chef du réseau international Al-Qaïda. C'est un enjeu très sérieux pour notre propre sécurité, ainsi que pour celle du Moyen-Orient. C'est une question qui touche tout particulièrement les gens des minorités religieuses qui, aux yeux de ces extrémistes islamistes salafistes, sont des mécréants et des infidèles, qui ne jouissent pas du caractère sacré de la vie humaine. Ils sont plutôt perçus comme des gens contre qui l'on peut, en toute légitimité, commettre des actes de violence et, en fait, que l'on peut assassiner.

C'est une mise en garde que je fais. Je crois que c'est pour cette raison que nous avons entendu le premier ministre dire que le gouvernement espère que la situation évoluera vers l'instauration d'une forme de gouvernement démocratique qui reflète pleinement les aspirations du peuple égyptien et que cela se fera dans le respect des droits de ces minorités. Soyons clairs. Peut-être est-ce si évident qu'il est inutile de le souligner, mais il faut quand même le dire: la démocratie ne se résume pas à un système soumis à la règle de la majorité. La tyrannie exercée par la majorité sur les minorités vulnérables ne constitue pas du tout un régime démocratique. La démocratie est plutôt un régime de gouvernement fondé sur le principe de la dignité inviolable de l'être humain. Et c'est de cette dignité que découle le droit d'un peuple de se gouverner par des moyens démocratiques.

• (2235)

Dès lors qu'une majorité bafoue des droits fondamentaux tels que la liberté de conscience, la liberté de religion ou, bien entendu, le droit inaliénable qu'est le droit à la vie, comme ce fut le cas pour certaines minorités religieuses en Égypte, on peut dire que la loi de la majorité n'est plus la démocratie, ou du moins, que c'est une démocratie bafouée.

Soyons prudents. Soyons prudents afin de nous assurer que nous utilisons les bons offices du Canada, de l'Occident démocratique de façon plus générale, pour travailler de concert avec quelque institution issue de la société civile que ce soit en Égypte et avec les partis d'opposition légitimes dans ce pays dans le but d'établir un ordre constitutionnel démocratique dans lequel la violation des droits des minorités religieuses en général et, je dirais, de la plus vulnérable en Égypte en particulier, la communauté copte orthodoxe, ne serait pas tolérée.

J'ai rencontré le pape Shenouda au Canada et au Caire. J'ai discuté de ces questions avec lui et d'autres dirigeants, à la fois laïques et cléricaux, de sa communauté. Ils ressentent naturellement beaucoup d'anxiété et de pression à cause de certaines choses qui se produisent actuellement en Égypte, par exemple les activités des Frères musulmans. Soyons bien clairs. Les Frères musulmans ont affirmé

qu'ils avaient renoncé à la violence et qu'ils étaient prêts à participer à la vie démocratique. Nous savons cependant que ces affirmations ne reflètent pas les racines historiques, idéologiques ou théologiques de ce mouvement. Nous ne pouvons pas nier qu'il y existe un lien entre les idées fondamentales des Frères musulmans et l'inspiration qu'en tirent certaines personnes pour commettre des actes de violence. C'est une grande source d'inquiétude.

Le Canada ou les Canadiens ne peuvent évidemment pas dicter les choix des Égyptiens lorsqu'ils, nous l'espérons, exercent leur droit à l'autonomie gouvernementale. Toutefois, nous avons un rôle à jouer, et nous avons joué un rôle. Le Canada a appuyé beaucoup de projets en Égypte visant à bâtir des institutions de la société civile qui sont stables.

Quand j'étais en Égypte, j'ai annoncé au nom de la ministre de la Coopération internationale un certain nombre de projets visant à aider certains jeunes entrepreneurs, hommes et femmes, à développer des marchés extérieurs. C'est un exemple parmi tant d'autres.

De la même façon, nous avons tenté de promouvoir le dialogue respectueux entre les communautés musulmane et copte et différentes factions de ces deux communautés au sein de la société civile. Nous n'avons en outre pas cessé de demander au gouvernement égyptien de respecter et de protéger les droits des communautés vulnérables, et notamment des communautés religieuses. Nous continuerons à le faire, quelle que soit la personne qui sera élue à la présidence de l'Égypte. En tant que gouvernement, nous continuerons d'accorder la priorité à la protection des droits des minorités vulnérables, et pas seulement en Égypte, mais dans toute la région.

N'ayons pas peur de le reconnaître: ceux qui ont fait sauté une bombe dans l'église des Saints à Alexandrie, la veille du jour de l'An 2010, ceux qui ont abattu des civils innocents qui sortaient d'une église à Nag Hammadi la veille de Noël 2010, ceux qui ont pris pour cibles des civils à El-Kosheh et ceux qui commettent isolément des actes similaires en Égypte ont en commun une idéologie haineuse, extrême, dangereuse, violente et déstabilisante qu'on observe dans d'autres pays de cette région. Il s'agit d'un des défis les plus formidables que nous ayons à relever dans le monde aujourd'hui. Que faire, en tant que pays, pour mieux représenter les sans voix et les vulnérables?

La semaine prochaine, par exemple, j'accueillerai à Ottawa M. Shahbaz Bhatti, le ministre pour les communautés minoritaires du gouvernement pakistanais: c'est le premier chrétien à faire partie du gouvernement au Pakistan.

• (2240)

Il a été témoin de l'agression, du meurtre, de la torture et de la persécution de membres de communautés vulnérables dans son pays, qu'il s'agisse de musulmans ahmadis, de sikhs, d'hindous, de chrétiens, de catholiques ou de protestants. Ceux-ci ont été attaqués par des gens nourris par la même haine que ceux qui ont commis des actes semblables en Égypte.

Je me soucie du fait que ces gens-là rôdent dans les rues du Caire et d'Alexandrie en ce moment même. Il est à espérer que les forces démocratiques émergentes, avant toute autre chose, empêcheront les gens qui toléreraient ou justifieraient de telles attitudes de participer au gouvernement.

*Article 52 du Règlement*

De façon plus générale, à la lumière de la situation stratégique globale dans la région, je dirais que j'espère qu'un futur gouvernement égyptien comprendrait qu'il a tout intérêt à cohabiter pacifiquement avec l'État juif d'Israël. Il n'est pas dans l'intérêt du peuple égyptien, quel que soit son gouvernement, de repartir en guerre et de plonger une fois de plus l'Égypte dans l'incertitude, l'instabilité et la violence qui a caractérisé sa relation avec Israël de 1949 à 1976.

J'ai bien peur que la présence des Frères musulmans dans un futur gouvernement égyptien aurait un effet déstabilisant. Il ne fait aucun doute que cette organisation partage certains des mêmes idéaux que d'autres organisations comme le Parti de Dieu, le Hezbollah au Liban, qui fait maintenant partie intégrante, malheureusement, du gouvernement de ce pays, et comme le Hamas, qui contrôle la bande de Gaza, qui borde l'Égypte.

Étant donné l'influence croissante de la politique du rejet et de l'extrémisme du Hamas sur le Hezbollah, étant donné l'instabilité de la République islamique d'Iran, nous espérons bien que les Égyptiens feront le bon choix dans les jours et les mois à venir, qu'ils choisiront la dignité d'une grande civilisation ancienne et qu'ils repousseront ceux qui attireraient le pays dans le gouffre de la violence et de l'extrémisme.

Je me joins à tous mes collègues qui espèrent que cette situation se soldera de la meilleure façon possible, et je m'engage à faire tout ce que je peux au Parlement et au gouvernement pour offrir l'aide du Canada en ce sens.

• (2245)

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, comme toujours, l'intervention du ministre était réfléchie et animée, et elle exprimait très clairement un point de vue profond qui, à bien des égards, est très largement partagé par les députés et l'ensemble de nos concitoyens.

Ma question s'inscrit dans la continuité de celles que j'ai déjà posées à d'autres députés ministériels.

Je trouve intéressant que le gouvernement ait défini une priorité claire en matière de politique étrangère canadienne. Le premier ministre a déclaré très clairement que la promotion de la démocratie et des droits de la personne était une priorité pour le Canada, et ce, dans le monde entier et, plus particulièrement, à l'heure actuelle, au Moyen-Orient. C'est aussi ce qu'ont affirmé le président du Conseil du Trésor et le président du Comité des affaires étrangères.

Je plaide ma cause auprès du ministre. Je connais un peu ce dossier. Quand on examine la façon dont les investissements sont faits par l'entremise du MAECI et de l'ACDI, on se rend compte que la plus grande lacune se situe actuellement dans le domaine de la gouvernance et de la promotion de la démocratie.

Je vais donner un exemple on ne peut plus concret au ministre. Dans mon ancienne vie, j'ai pris part à une série d'initiatives en Irak, où le Forum des fédérations aidait l'assemblée nationale irakienne à s'occuper de sa constitution, à comprendre les rouages du fédéralisme et, plus généralement, à améliorer le système de gouvernance irakien.

Le financement destiné à tous les projets sur la gouvernance en Irak a été coupé. Pas nécessairement pour des raisons idéologiques, mais il a été coupé quand même. Je ne parle pas non plus d'ingérence politique. Le financement a été coupé parce qu'une décision bureaucratique a été prise, et que cette décision faisait que la gouvernance n'était plus une priorité. L'ACDI ne s'occupait plus de gouvernance.

Mon collègue de London pourrait vous raconter qu'il a vécu la même chose au Soudan. Là-bas, ceux qui travaillent dans le Sud du pays nous supplient de les aider à améliorer la gouvernance du pays. C'est loin d'être évident. Et c'est le même scénario qui se reproduit aujourd'hui. Nous allons parler à des gens du Pakistan. Eux aussi, ils veulent qu'on les aide à améliorer la gouvernance de leur pays, où l'on parle de structures fédérales, de pluralisme, de diversité. Le gouvernement appuie sans réserve la Fondation Aga Khan et l'établissement du Centre du pluralisme, et il a bien raison de le faire.

Par contre, j'aimerais bien qu'avec ses collègues, le ministre, en toute impartialité, se penche de nouveau sur la manière dont le Canada mène ses interventions démocratiques. Je le remercie des commentaires qu'il a faits aujourd'hui. Ils étaient réfléchis, captivants et dignes de Burke, comme d'habitude. Pour ce qui est des commentaires du président du Conseil du Trésor, même si je dois admettre que je n'adhère pas à l'ensemble de ses conclusions, force est de constater que nos positions se rejoignent tout à fait quand il dit que notre passion pour la liberté ne doit pas faire abstraction des enseignements de l'histoire, car j'ai moi-même consacré plusieurs années de ma vie à rédiger un ouvrage qui porte précisément sur ce sujet.

Je tends sincèrement la main au ministre quand je dis que je souhaite désespérément que nous trouvions un terrain d'entente qui nous permette de faire une déclaration commune en matière de gouvernance démocratique.

• (2250)

**L'hon. Jason Kenney:** Madame la Présidente, je remercie le député de Toronto-Centre de ses propos, réfléchis comme toujours, auxquels je voudrais souscrire. Je crois comprendre que le député a récemment publié un livre sur la promotion des principes démocratiques et de la gouvernance. Je suis désolé de ne pas encore avoir eu l'occasion de le lire, mais je compte bien le faire. Comme c'est une plaquette, ce ne devrait pas être trop long.

Bien que le député exprime des points de vue réfléchis, je ferais valoir que nous avons divers programmes dans le monde pour appuyer le développement de la démocratie. J'ai de nombreux amis qui ont participé à ces projets avec l'appui d'autres gouvernements, des projets tels que la National Endowment for Democracy aux États-Unis, le National Democratic Institute, l'International Republican Institute, la fondation Westminster et la fondation Konrad Adenauer. Il existe bien d'autres exemples d'excellents projets.

Je sais que le Comité des affaires étrangères de la Chambre a mené une étude très réfléchie et très approfondie sur les programmes de cette nature. Je soulignerais que le Parti conservateur, lors de la dernière campagne électorale, s'était notamment engagé dans son programme électoral à créer un projet visant à faire avancer les valeurs démocratiques dans le monde. Il a nommé à la tête de ce programme Tom Axworthy, qui a été un ardent défenseur de la démocratie lorsqu'il était président d'un comité consultatif.

Je crois que, sur le principe, nous convenons tous que le Canada doit jouer un rôle accru en matière de développement démocratique. Le rôle que nous pouvons jouer n'a pas son pareil, car nous ne partageons pas la mauvaise réputation que nos voisins du Sud peuvent avoir dans certaines parties du monde. Nous ne traînons pas non plus le bagage post-colonial de nos alliés européens. Le rôle que nous pouvons jouer n'a pas son pareil, et nous devrions le jouer.

*Article 52 du Règlement*

Par contre, pour quiconque est assis de ce côté-ci de la Chambre s'impose tout de même la très prosaïque réalité du difficile contexte financier. Tous les pays développés sont dans la même situation que nous. Je ne connais pas un seul pays qui augmente les efforts qu'il consacre à des enjeux comme celui-là ou à des enjeux semblables quand il traverse une période financièrement difficile, et c'est une réalité dont nous devons tenir compte. On pourra dire tout ce qu'on voudra, mais au bout du compte, toutes les économies avancées du monde ont des déficits à combler, et les nouveaux investissements dans des programmes comme celui-là sont tout simplement difficiles à gérer vu les circonstances.

Je crois que l'argument au sens large qu'a soulevé le député Toronto-Centre a été bien entendu. J'espère que nous pourrons tous continuer de viser le même objectif noble, à savoir accroître et renforcer la participation canadienne aux nombreux programmes de promotion de la démocratie de la planète.

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Madame la Présidente, malheureusement, je n'ai pas entendu le discours du ministre dans sa totalité; il se peut donc qu'il ait déjà répondu à la question que je m'apprete à poser. Je me demande s'il a pris des mesures au cas où les choses tourneraient mal, si un groupe au pouvoir s'en prenait à une minorité donnée. Je ne fais aucune suggestion.

Premièrement, quel serait le processus habituel advenant qu'une telle crise éclate dans le monde, causant une migration de réfugiés ou une augmentation des demandes de statut de réfugié?

Deuxièmement, le ministre a-t-il envisagé des mesures en prévision d'une telle éventualité?

**L'hon. Jason Kenney:** Madame la Présidente, comme je l'ai dit, dès que notre ambassade pourra reprendre pleinement ses activités, nous évaluerons les dossiers pour voir s'il y en a qui sont urgents et qui doivent être traités en priorité, comme dans le cas d'une personne qui a subi de la violence. Si, par exemple, un citoyen canadien a fait

une demande de parrainage à l'égard d'un membre de sa famille et que ce dernier a subi de la violence ou se trouve en danger, nous accélérerons le traitement de la demande.

C'est ainsi que nous avons procédé à la suite de grandes catastrophes naturelles, comme le tsunami en Asie du Sud-Est, le tremblement de terre au Pakistan, le tremblement de terre dans la province du Sichuan, en Chine, de même que les typhons qui ont frappé dernièrement les Philippines. Nous créons parfois des programmes spéciaux et nous injectons des ressources additionnelles pour accélérer le traitement des demandes, par exemple les demandes de parrainage de membres de la famille.

La situation actuelle est un peu différente, car les lois canadiennes et le droit international définissent un réfugié comme étant une personne qui a dû fuir son pays parce qu'elle craignait avec raison d'être persécutée à cause notamment de sa religion, de ses opinions politiques, de son sexe ou de son ethnie. Les gens qui, en Égypte, appartiennent à un camp politique ou à l'autre ne sont pas considérés comme des réfugiés selon nos lois. Ils le seraient seulement s'ils devaient fuir. En cas d'exode important de réfugiés, nous collaborerions avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de trouver un terrain d'entente ou une solution durable. Cependant, cette éventualité est très peu probable et, franchement, j'espère que nous n'en viendrons pas là en Égypte. Je ne pense pas que cela arrivera.

● (2255)

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, je déclare la motion adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 56.)





## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 2 février 2011

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Les cérémonies de citoyenneté</b>			
M. Allison .....	7579	M. Harper .....	7583
<b>Jordan River Anderson</b>		M. Duceppe .....	7583
Mme Neville .....	7579	M. Harper .....	7584
<b>Les Personnalités 2010 de L'Écho du Nord</b>		<b>L'évasion fiscale</b>	
Mme Guay .....	7579	M. Paillé (Hochelaga) .....	7584
<b>Tyeshia Jones</b>		M. Ashfield .....	7584
Mme Crowder .....	7580	M. Paillé (Hochelaga) .....	7584
<b>Le Prince Arthur Herald</b>		M. Flaherty .....	7584
M. Anders .....	7580	<b>Les pensions</b>	
<b>Jose Kusugak</b>		M. Layton .....	7584
M. Russell .....	7580	M. Harper .....	7584
<b>Le bénévolat</b>		M. Layton .....	7584
M. Allen (Tobique—Mactaquac) .....	7580	M. Harper .....	7585
<b>Les valeurs mobilières</b>		<b>Énergie atomique du Canada limitée</b>	
M. Carrier .....	7580	M. McCallum .....	7585
<b>Bruce Halliday</b>		M. Anderson .....	7585
M. MacKenzie .....	7581	M. McCallum .....	7585
<b>François Langlois</b>		M. Anderson .....	7585
Mme Zarac .....	7581	<b>La défense nationale</b>	
<b>L'immigration</b>		M. Gameau .....	7585
M. Dykstra .....	7581	M. MacKay .....	7585
<b>Les Forces canadiennes</b>		M. Gameau .....	7585
M. Stoffer .....	7581	M. MacKay .....	7585
<b>L'économie</b>		<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Petit .....	7582	M. Dorion .....	7586
<b>Les affaires étrangères</b>		Mme Ablonczy .....	7586
Mme Deschamps .....	7582	M. Dorion .....	7586
<b>La fiscalité</b>		Mme Ablonczy .....	7586
M. Regan .....	7582	<b>Les langues officielles</b>	
<b>La sécurité publique</b>		M. Nadeau .....	7586
M. Norlock .....	7582	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	7586
<b>QUESTIONS ORALES</b>		M. Nadeau .....	7586
<b>Les pensions</b>		M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	7586
M. Ignatieff .....	7582	<b>L'industrie des télécommunications</b>	
M. Harper .....	7582	M. McTeague .....	7586
M. Ignatieff .....	7583	M. Clement .....	7587
M. Harper .....	7583	M. McTeague .....	7587
M. Ignatieff .....	7583	M. Clement .....	7587
M. Harper .....	7583	<b>Les ressources humaines et le développement des</b>	
<b>Les relations canado-américaines</b>		<b>compétences</b>	
Mme Hall Findlay .....	7583	Mme Foote .....	7587
Mme Ablonczy .....	7583	Mme Finley .....	7587
Mme Hall Findlay .....	7583	Mme Foote .....	7587
Mme Ablonczy .....	7583	Mme Finley .....	7587
<b>L'harmonisation des taxes</b>		<b>L'économie</b>	
M. Duceppe .....	7583	M. Benoit .....	7587
		M. Day .....	7587
		<b>Les relations canado-américaines</b>	
		M. Masse .....	7588
		Mme Ablonczy .....	7588

<b>L'agriculture et l'agroalimentaire</b>	
M. Atamanenko .....	7588
M. Ritz .....	7588
<b>Le droit d'auteur</b>	
Mme Lavallée .....	7588
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	7588
<b>L'industrie des télécommunications</b>	
M. Cardin .....	7588
M. Clement .....	7589
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Oliphant .....	7589
Mme Ablonczy .....	7589
M. Oliphant .....	7589
Mme Ablonczy .....	7589
<b>L'industrie des télécommunications</b>	
M. Angus .....	7589
M. Clement .....	7589
<b>Le secteur de la radiodiffusion</b>	
M. Angus .....	7589
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	7589
<b>L'économie</b>	
M. Blaney .....	7590
M. Blackburn .....	7590
<b>Postes Canada</b>	
Mme Crombie .....	7590
M. Merrifield .....	7590
<b>Le Supplément de revenu garanti</b>	
Mme Freeman .....	7590
M. Fantino .....	7590
<b>Les affaires autochtones</b>	
Mme Crowder .....	7590
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord) .....	7590
<b>L'industrie de la chasse au phoque</b>	
Mme O'Neill-Gordon .....	7590
Mme Shea .....	7591

## AFFAIRES COURANTES

<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Comptes publics</b>	
M. Volpe .....	7591
<b>Santé</b>	
Mme Smith .....	7591
<b>Industrie, sciences et technologie</b>	
M. Sweet .....	7591
<b>Condition féminine</b>	
Mme Fry .....	7591
<b>Loi sur la stratégie nationale de transport visant l'électrification des réseaux ferroviaires de banlieue</b>	
M. Tonks .....	7591
Projet de loi C-614. Présentation et première lecture. ....	7591
Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi .....	7592
<b>Initiatives parlementaires</b>	
Mme Davies (Vancouver-Est) .....	7592
Motion .....	7592
Adoption de la motion .....	7592

<b>La Loi sur le Parlement du Canada</b>	
Projet de C-572. L'ordre du jour; Affaires émanant des députés .....	7592
Annulation de l'ordre; retrait du projet de loi .....	7592
M. Rafferty .....	7592
<b>Pétitions</b>	
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Atamanenko .....	7592
<b>Le bien-être des animaux</b>	
M. Atamanenko .....	7592
<b>La sclérose en plaques</b>	
Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	7592
<b>La condition féminine</b>	
Mme Smith .....	7592
<b>La traite des personnes</b>	
Mme Smith .....	7593
<b>Le Code criminel</b>	
Mme Smith .....	7593
<b>Le bien-être des animaux</b>	
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona) .....	7593
<b>La défense nationale</b>	
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona) .....	7593
<b>Le bien-être des animaux</b>	
M. Stoffer .....	7593
<b>Le transport ferroviaire</b>	
Mme Chow .....	7593
<b>Le bien-être des animaux</b>	
M. Gravelle .....	7593
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Maloway .....	7593
<b>Le bien-être des animaux</b>	
M. Allen (Welland) .....	7594
M. Donnelly .....	7594
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Lukiwski .....	7594
<b>Demandes de documents</b>	
M. Lukiwski .....	7594
<b>Demande de débat d'urgence</b>	
<b>La situation en Égypte</b>	
M. Rae .....	7594
<b>Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	7594

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur le renforcement de la sûreté aérienne</b>	
Projet de loi C-42. Étape du rapport .....	7594
M. Davies (Vancouver Kingsway) .....	7594
M. Bevington .....	7596
M. Maloway .....	7596
M. Wilfert .....	7597
M. Bevington .....	7598
M. Maloway .....	7598
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona) .....	7599
M. Bevington .....	7600
M. Maloway .....	7600
M. Hyer .....	7601
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. O'Connor .....	7602
Motion .....	7602

Adoption de la motion .....	7602
<b>Loi sur le renforcement de la sûreté aérienne</b>	
Projet de loi C-42. Étape du rapport .....	7602
M. Bevington .....	7602
M. Hyer .....	7602
M. Atamanenko .....	7602
M. Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord) .....	7604
M. Bevington .....	7605
Mme Crowder .....	7605
M. Szabo .....	7607
M. Atamanenko .....	7607
M. Maloway .....	7607
M. Szabo .....	7609
M. Bevington .....	7609
Mme Davies (Vancouver-Est) .....	7609

#### AFFAIRES COURANTES

##### Les comités de la Chambre

###### Sécurité publique et nationale

Motion d'adoption .....	7610
Adoption de la motion .....	7611

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

##### Loi renforçant la sévérité des peines d'emprisonnement pour les crimes les plus graves

Projet de loi S-6. Troisième lecture .....	7611
Adoption de la motion .....	7612
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	7612

#### AFFAIRES COURANTES

##### Les comités de la Chambre

###### Environnement et développement durable

Motion d'adoption .....	7612
Adoption de la motion .....	7613

#### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

##### Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour la région du Nord de l'Ontario

Projet de loi C-309. Étape du rapport .....	7614
Motion d'adoption .....	7614
M. Rota .....	7614
Report du vote sur la motion .....	7614

#### DÉBAT D'URGENCE

##### La situation en Égypte

M. Rae .....	7614
Motion .....	7614
M. Obhrai .....	7615
M. Dewar .....	7615

Mme Crombie .....	7616
Mme Ratansi .....	7616
M. Poilievre .....	7617
M. Dewar .....	7617
M. Regan .....	7617
M. Cannon .....	7618
M. Rae .....	7619
M. Dewar .....	7620
M. Poilievre .....	7620
M. Regan .....	7620
M. Gravelle .....	7620
M. Dorion .....	7621
M. Dewar .....	7622
M. Dewar .....	7623
M. Pearson .....	7624
M. Maloway .....	7625
M. Comartin .....	7625
M. Rae .....	7625
M. Lunney .....	7625
Mme Ablonczy .....	7626
M. Rae .....	7627
M. Dewar .....	7627
Mme Brown (Newmarket—Aurora) .....	7627
M. Rae .....	7628
M. Dewar .....	7629
M. Patry .....	7629
M. Coderre .....	7630
M. Regan .....	7630
Mme Neville .....	7630
M. Coderre .....	7631
Mme Brown (Newmarket—Aurora) .....	7631
M. Comartin .....	7632
M. Maloway .....	7633
M. Van Kesteren .....	7633
M. Maloway .....	7633
M. Van Kesteren .....	7634
M. Dewar .....	7635
M. Day .....	7635
M. Rae .....	7636
M. Van Kesteren .....	7637
M. Allison .....	7638
M. Rae .....	7639
M. Van Kesteren .....	7639
M. Albrecht .....	7640
Mme Crombie .....	7641
M. Pearson .....	7642
M. Regan .....	7642
M. Bélanger .....	7642
M. Kenney .....	7644
M. Rae .....	7646
M. Bagnell .....	7647

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>